

BULLETIN  
DE  
L'INSTITUT  
ARCHÉOLOGIQUE  
LIÉGEOIS

---

TOME LVIII  
1934

LIÈGE  
MAISON CURTIUS

BULLETIN  
DE  
L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS



BULLETIN  
DE  
L'INSTITUT  
ARCHÉOLOGIQUE  
LIÉGEOIS

---

TOME LVIII  
1934

LIÈGE  
MAISON CURTIUS



# L'organisation du travail et de la production à Thuin et dans l'Entre-Sambre-et-Meuse liégeoise sous l'Ancien Régime et principalement de la draperie (1)

La petite ville de Thuin qui compte de nos jours quelque 7.000 habitants fit partie, sous l'Ancien Régime, de l'État liégeois. Placée au centre de la châtellenie la plus occidentale de la Principauté de Liège, son isolement entre des terres hennuyères à l'Ouest, namuroises à l'Est et au Nord, françaises au Sud, n'a guère laissé subsister entre elle et la capitale de la Principauté que des liens politiques et juridiques.

(1) Un hasard ayant fait passer entre nos mains une partie des notes qu'avait réunies feu l'abbé GUSTAVE BOULMONT en vue de la rédaction d'une histoire de Thuin, nous avons pensé qu'il ne serait peut-être pas sans intérêt, de mettre en œuvre les documents assez nombreux qu'il avait recueillis concernant l'organisation du travail et de la production dans sa ville natale pendant la période moderne.

L'abbé BOULMONT s'était rendu utile par un certain nombre de travaux, où une érudition consciencieuse suppléait à un manque de méthode compréhensible chez un autodidacte.

Il était l'auteur, en collaboration avec l'abbé TH. PLOEGAERTS, de *l'Histoire de l'Abbaye de Villers du XIII<sup>e</sup> siècle à la Révolution* (Nivelles, Havaux-Houdart, 1926). De plus, on lui doit nombre d'autres publications dont les plus importantes sont : *L'Abbaye de Villers. Ses origines. Son domaine. Ses ruines*, Nivelles, Havaux-Houdart, s. d. ; *L'Abbaye d'Aulne-la-Riche. Les Fastes de l'Abbaye*, Nivelles, Havaux-Houdart, s. d. ; *Petite histoire de l'Abbaye de Villers*, s. l. n. d. ; *Les Ruines de l'Abbaye de Villers. Guide complet du visiteur*, Gand-Namur, s. d. ; *Histoire populaire de l'Abbaye d'Aulne* ; *Description des Ruines de l'Abbaye d'Aulne et du Pays de Thuin*.

M. E. Fairon, conservateur aux Archives de l'État à Liège, a bien voulu nous signaler une liasse du fonds des États, concernant la draperie de Thuin au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce nous est un agréable devoir de l'en remercier ici. Les documents que contient cette liasse nous ont permis de compléter et de rectifier une partie des notes qu'avait laissées l'abbé BOULMONT. Ils nous ont révélé l'existence — jusqu'ici ignorée — d'une véritable draperie-sayetterie mi-urbaine, mi-rurale, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse liégeoise au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Aussi n'est-ce que théoriquement — par quelques ordonnances des princes-évêques — que la tête de pont thudinienne et la circonscription rurale qui l'entoure semblent participer à l'activité industrielle et commerciale de la vallée mosane. La stagnation économique qui résulte de cette situation excentrique explique le peu de développement de l'organisation corporative à Thuin. C'est en premier lieu pour la consommation locale que travaillent maîtres et artisans. Cependant, l'un des métiers, le seul d'ailleurs sur lequel nous soyons assez bien renseignés, celui des drapiers, tente, à plusieurs reprises, de rattacher Thuin à l'organisation économique ambiante en exportant ses fabricats au delà des limites de la châteltenie. Chose curieuse, les relations commerciales s'établissent non pas avec le reste de la Principauté, mais — nous en avons des preuves surtout aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles — avec les Pays-Bas et la France. En outre, l'activité de la draperie thudinienne dépasse le cadre urbain et une notable partie de l'Entre-Sambre-et-Meuse y participe.

L'économie agricole des vingt villages qui forment la châteltenie (1) — pays avant tout de grosses fermes ecclésiastiques appartenant aux abbayes de Lobbes et d'Aulne — économie repliée sur elle-même et pour ainsi dire fermée, nous montrerait, au point de vue des relations commerciales, un spectacle analogue à celui que nous réserve — en partie du moins — l'étude que nous nous sommes assignée.

Nous envisagerons ici l'activité économique et l'organisation des corporations de l'ancien Thuin et ce que les documents peuvent nous apprendre sur les relations de l'une d'elles — celle des drapiers — avec les villages environnants (2).

(1) Cf. à ce sujet : M. RAUCQ, *Le Pays de Liège ou la Thudinie méridionale. Etude de Géographie régionale*, Mons, 1927, pp. 7 sqq.

(2) Nous croyons qu'une monographie telle que celle que nous présentons ici est de nature à apporter des matériaux aux recherches si bien inaugurées par M. PAUL HARSIN dans son livre *Etudes sur l'histoire économique de la Principauté de Liège particulièrement au XVII<sup>e</sup> siècle* (Liège, 1928). L'étude des petits organismes économiques est aussi importante pour la constitution d'une vue d'ensemble que celle des grands centres de production et des places commerciales d'importance internationale. L'historien économiste a pour devoir de ne pas oublier que ce sont celles-ci qui sont l'exception et que, surtout sous l'Ancien Régime, les petites économies à cadre étiqué sont la règle.

Les archives communales de Thuin (1) nous apprennent l'existence dans cette ville de quatre corporations : celle des drapiers, celle des fèvres, celle des tanneurs et celle des bouchers. Les renseignements que nous avons sur chacune d'elles sont de date et d'importance fort diverses. Nous ne nous attacherons pas dans cette étude à rechercher leurs origines, sur lesquelles leurs archives, malheureusement fort incomplètes, ne nous fournissent aucune donnée. Nous nous bornerons plus modestement à interpréter les notions certaines qui nous sont fournies par les textes que nous avons.

## I. — LE MÉTIER DES DRAPERS

C'est de loin celui que nous connaissons le mieux (2). Nos renseignements les plus anciens, toutefois, ne remontent pas au delà du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle (3).

A sa tête se trouvaient trois « maîtres » élus pour un an. Nous en avons la liste complète de 1676 à 1763 (4).

Ces maîtres pouvaient être confirmés dans leur mandat pour une durée indéfinie. Ainsi de 1676 à 1679 nous voyons en charge les mêmes maîtres. Ils pouvaient également décliner la dignité qui leur était offerte. C'est ce que nous constatons en 1680 (5).

(1) Ces archives sont malheureusement en très mauvais état. Le cartulaire de la ville lui-même est incomplet : cf. H. STEIN, *Bibliographie générale des cartulaires français ou relatifs à l'Histoire de France* (Paris, 1907), n<sup>o</sup> 3822 (p. 524) : « Cartulaire de la ville de Thuin ; ms. des XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles sur papier, contenant des actes de 1164 à 1742, in-folio, paginé 59 à 321. » En réalité, le dernier acte contenu dans le cartulaire est du 1<sup>er</sup> octobre 1745.

(2) Cependant le seul travail d'ensemble consacré à l'histoire de la draperie dans l'ancien Pays de Liège, ne contient aucun renseignement sur les drapiers de Thuin. Cf. J. S. RENIER, *Histoire de l'industrie drapière au Pays de Liège* (Liège, 1881).

(3) Une pièce reposant dans les archives de la famille Gendebient-Serstevens et datant du début du XVIII<sup>e</sup> siècle fait cependant allusion à un document de 1497 « contenant les droitures, privilèges et plusieurs autres choses concernant les métiers des drapiers et des cordonniers de la ville ». Ce document déjà perdu alors, aurait contenu 17 pages d'un registre perdu BB.

(4) Cette liste nous est fournie par le *Registre de la Corporation des Drapiers*, conservé aux Archives communales de Thuin (A. C. T.), où les nominations des maîtres sont consignées année par année.

(5) Cf. cependant les stipulations relatives à ce sujet dans les règlements de 1645 et 1697 ci-dessous pp. 14 sq.



Ce qui est étonnant, c'est le nombre des maîtres que nous trouvons sur cette liste. En l'espace de dix ans, de 1676 à 1686, nous trouvons mentionnés 21 maîtres différents, encore que l'un d'eux occupe sept fois sa charge, deux autres quatre fois et quatre autres deux fois. Dans la période décennale suivante, 22 maîtres, qui n'ont pas exercé les fonctions de chefs du métier dans la période précédente, partagent avec quelques-uns de leurs prédécesseurs de 1676 à 1686, la direction du « stile ». Par contre, de 1697 à 1706, 10 maîtres nouveaux seulement entrent en charge, et 11, de 1727 à 1736, période pendant laquelle s'établit une tendance à maintenir longtemps les mêmes maîtres (l'un d'eux reste huit ans, un autre six).

De 1737 à 1746 (nous rencontrerons en 1742 un quatrième maître adjoint) nous trouvons 5 nouveaux maîtres ; 9 de 1747 à 1756 ; 4 de 1757 à 1763. Ce qui fait un total de 93 « maîtres » en 87 ans ! Or, si nous attribuons à une génération la durée moyenne de 25 ans et que nous opérions sur les chiffres cités plus haut, nous arrivons — au moins (1) — à environ 26 maîtres drapiers exerçant au même moment leur industrie à Thuin.

Des données intéressantes sur le rang social des maîtres du métier des drapiers à Thuin nous sont fournies par la comparaison de la liste des bourgmestres de Thuin (2) avec celle des maîtres du métier. Très fréquemment l'un des bourgmestres, souvent même les deux, a ou ont été, sera ou seront maîtres des drapiers. C'est le cas en 1693, 1702, 1705, presque sans interruption de 1710 à 1725. En 1718, nous voyons même qu'il n'y a pas incompatibilité entre l'exercice simultané des deux fonctions, l'un des bourgmestres étant également maître des drapiers.

A Thuin, comme partout, les maîtres du métier des drapiers étaient élus parmi ceux qui avaient été reçus à la maîtrise après avoir parcouru toute la hiérarchie corporative : c'est-à-dire qu'il fallait avoir été reçu à l'apprentissage, avoir été apprenti pendant deux ans chez un maître drapier et en avoir obtenu

(1) Cf. ci-dessous p. II les chiffres obtenus en utilisant les listes d'admission à la maîtrise.

(2) On peut constituer cette liste en utilisant les Registres du Greffe scabinal (A. C. T.).

une attestation favorable. L'entrée dans la maîtrise se payait. D'après le règlement de 1645 tout bourgeois peut devenir maître moyennant un droit de 40 florins, réduit à 10 florins pour les fils de maîtres. Ceux qui ont été au service du « stile » pendant deux ans ne devront que 20 patars à la confrérie et 5 à chaque maître du « stile » (1). En 1697, il est décidé que les personnes étrangères à la juridiction ne pourront devenir maîtres drapiers que si, auparavant, elles se sont fait recevoir à la bourgeoisie, qu'elles aient fait leur apprentissage ou, pour remplacer celui-ci, aient payé 40 florins brabant pour la décoration du patron du métier et cela « au-dessus d'autres quarante florins pour droits acoustumés » (2).

Nous possédons une liste d'admissions à la maîtrise de 1677 à 1761. Elle nous fournit les noms des candidats avec le montant des droits payés, ce qui nous permet — en nous basant sur le tarif qui y est annexé (3) — de nous faire une idée du recrutement des maîtres. Le nombre de ceux-ci est très considérable.

Nous avons jugé intéressant de traduire le contenu de cette liste en un tableau.

#### Admission à la maîtrise

ANNÉES	Fils de maîtres bourgeois	Fils de maîtres non bourgeois et de bourgeois non maîtres	Étrangers	Dispenses d'apprentissage
1677	2	—	2	—
1678	—	—	1	—
1679	1	—	2	—
1680	1	1	1	2
1683	3	6	2	1
1685	4	—	2	—
1686	2	—	—	1
1687	2	—	—	—
1689	3	3	1	1
1690	1	1 (4)	—	1 (4)

(1) Cf. Ci-dessous p. 14.

(2) Cf. ci-dessous p. 15.

(3) Un fils de maître bourgeois paye 2 florins 10 patars, un fils de maître non bourgeois 10 florins ; un fils de bourgeois non maître 10 florins ; un étranger paye 20 florins pour son élévation à la maîtrise ; une dispense d'apprentissage se paye 40 florins.

(4) Un montant global de 50 florins a été payé par un fils de bourgeois non maître lequel s'était dispensé de l'apprentissage.

ANNÉES	Fils de maîtres bourgeois	Fils de maîtres non bourgeois et de bourgeois non maîtres	Étrangers	Dispenses d'apprentissage
1691	6	2	—	—
1692	3	1	—	—
1697	4	1	1	—
1699	—	1	—	—
1700	1	—	1	—
1701	1	1	—	—
1702	1	—	2 (1)	2 (1)
1703	1	5	3	1
1704	1	—	2	1
1706	7	—	—	—
1707	2	1	4	1
1709	1	1	1	2
1710	2	1	1	1
1713	—	—	1	3
1714	2	2	2	2
1715	2	1	—	1
1716	1	1	3	3
1717	1	2	—	—
1719	—	—	1	—
1720	—	1	2	2
1721	1	—	—	—
1722	2	—	—	—
1723	2	—	—	—
1726	3	1	1	—
1727	2	—	1	1
1729	1	—	—	—
1730	1	—	—	—
1732	—	—	1	1
1733	—	1	—	—
1734	2	1	—	—
1736	—	1	1	1
1737	2	—	—	—
1739	1	—	—	—

(1) Deux sommes de 60 florins ont été acquittées par deux étrangers qui s'étaient fait dispenser de l'apprentissage. Il est curieux d'observer que, pendant les années précédentes, les étrangers ne se font pas accorder de dispense d'apprentissage. Nous en concluons que, ou bien l'apprentissage en dehors du métier thudinien était reconnu par celui-ci, ou bien que ces étrangers avaient d'abord fait leur apprentissage chez un maître thudinien. Les règlements du métier que nous étudions plus loin semblent plutôt justifier la seconde hypothèse. Cf. règlement de 1645, ci-dessous, p. 14.

ANNÉES	Fils de maîtres bourgeois	Fils de maîtres non bourgeois et de bourgeois non maîtres	Étrangers	Dispenses d'apprentissage
1741	—	—	1	—
1743	1	—	3	2
1744	—	—	1	—
1746	2	—	—	—
1747	1	—	2	—
1748	6	—	—	—
1749	—	4	1	—
1752	2	—	—	—
1755	1	1	—	—
1756	11	4	7	2
1760	—	—	4	4
1761	5	—	2	—
Totaux	101	45	59	36

Les étrangers figurant sur la liste portent des noms wallons. Ce sont, sans doute, en général, des habitants de villages ou de bourgs voisins qui veulent venir exercer leur métier à Thuin. Les documents, sauf une exception (p. 24), ne nous renseignent pas sur leur provenance. Ils sont dans la proportion d'un tiers environ par rapport aux Thudiniens nés : 59 à 146.

Ce sont avant tout les fils de maîtres qui deviennent maîtres. Le nombre des dispenses d'apprentissage est faible : 36 contre un total de 215 maîtrises conférées.

Un fait qui frappe immédiatement, c'est, encore une fois, le nombre très considérable des maîtres. En 84 ans, 215 maîtrises sont conférées, ce qui suppose l'existence simultanée de quelque 64 maîtres par génération. Le résultat est encore plus surprenant que celui que nous avons obtenu déjà en utilisant la liste des maîtres du métier. Nous verrons en étudiant la draperie thudinienne au XVIII<sup>e</sup> siècle, d'après des documents du fonds des États conservés aux Archives de l'État à Liège, que ce chiffre est justifié par l'importance que l'industrie avait su acquérir à cette époque.

Nous allons tenter de nous rendre compte du fonctionnement de la draperie thudinienne. La première source dont nous disposons dans ce but est constituée par les règlements du métier.

Nous en avons une version de 1543, reproduite dans une copie de 1697. Nous y apprenons tout d'abord un certain nombre de détails techniques concernant la fabrication. Les différentes sortes de draps fabriqués sont passées en revue. Ce sont les « fourrures », les « gris draps marchands », les « draps de deux traysmes », les « gris draps d'estain », le « drap de blanstain ». Des indications précises sont données pour l'ourdissage. On sait que celui-ci consistait à disposer les fils de chaîne en nombre déterminé. Chaque espèce de drap devait avoir son « compte ». Plus celui-ci est élevé, meilleure est la qualité (1). Des amendes sont prévues contre ceux qui n'observent pas les prescriptions et règlements à ce sujet. Cette amende se répartit en trois, et va pour un tiers au prince (2), pour un tiers à la ville, et pour un tiers aux « rewards » ou contrôleurs du métier. Tout « ouvrier » ou « ouvrière » du métier (3) qui travaille de la laine pour autrui ne pourra draper qu'après examen des rewards et sous peine d'une amende de 60 sous à diviser comme plus haut, en cas d'infraction aux règlements. Une amende de 42 sous est prévue contre ceux qui draperaient des laines de mauvaise qualité comme « stocquons », « pectors » ou « autre pauvreté ».

Si des bourgeois ou des personnes étrangères à la ville veulent remettre leurs « estoffes » au tisserand, ils devront les soumettre à l'inspection des rewards, sans quoi ceux-ci ne répondent pas de la qualité des produits.

Nul marchand ou marchande ne pourra mettre sur les draps ou fourrures « aucune ordure, soit cauche, marle, croy ou autre

(1) Voir pour tout ce qui concerne la technique : G. ESPINAS, *La draperie dans la Flandre française au Moyen Age*, t. II (Paris, 1928), et aussi S. BORMANS, *Le bon métier des drapiers de l'ancienne Cité de Liège* (Liège, 1866). Comme le métier a subi l'influence de la technique d'Hondschoote (cf. ci-dessous, p. 26) il convient de recourir aussi à E. COORNAERT, *Un centre industriel d'autrefois. La draperie-sayetterie d'Hondschoote* (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles), Paris, 1930.

(2) Le texte porte « seigneur », mais Thuin, qui est une des vingt-deux bonnes villes, ne ressort à aucun seigneur à ce moment. Nous croyons donc qu'il faut entendre qu'il s'agit de l'évêque, qui a le pouvoir de rendre exécutoires les règlements du métier (cf. ci-dessous, p. 16). Il serait évidemment téméraire de tirer argument de l'emploi du mot « seigneur » pour attribuer au métier une origine domaniale.

(3) C'est-à-dire toute personne, qui ne s'étant pas fait recevoir apprenti ou qui, n'ayant pas payé la dispense d'apprentissage, ne peut devenir maître. Il s'agit vraisemblablement de fileuses et de valets.

ordure ou farde qui soit pour frauder marchandise » sous peine d'amende. Tous les « draps marchands », tissés dans la ville ou la banlieue, doivent passer devant les rewards qui jugent de leur qualité et qui les scellent « d'un plombéau à ce ordonné ». Sur chaque drap ou « fourrure » que l'on vendra en gros dans la ville ou la banlieue le marchand devra acquitter un droit de 6 deniers « pour l'onnage » à celui des rewards qui est chargé de la perception de ce droit. Une amende de 15 sous est prévue contre celui ou celle qui se soustrairait à cette obligation. Quiconque fera sortir des draps de la ville sans avoir passé devant les rewards est passible de 60 sous d'amende.

On voit donc qu'à Thuin il semble exister une certaine spécialisation économique qui distingue le fabricant, le drapier-drapant, du marchand. C'est un indice de l'importance relative de la production.

Suivent alors des articles divers, sans grande relation entre eux.

Au jour des Cendres, on élit « trois hommes du dit mestier avec un drappier pour reward » (1). Aux trois « festes marchandes » on ne peut vendre « à la détaille, devant onze heures, mais bien en gros se alnnée est par le député reward », c'est-à-dire si le reward a perçu le droit d'aunage.

Un étranger venant « staller » aux « festes marchandes » doit acquitter un droit très minime d'un patar au reward, et cinq sous et un denier de bienvenue. Aux « festes marchandes » nul ne peut vendre en dehors de la halle sous peine d'une amende de 42 sous. Il est très probable qu'il s'agit ici de foires régionales.

Quelques stipulations diverses encore. Quiconque veut devenir drapier à Thuin, paye une livre de cire à Notre-Dame et 20 sous aux rewards. Puis viennent les prescriptions techniques concernant la teinture et des dispositions à propos des injures faites aux rewards ; les litiges qui résultent de celles-ci sont

(1) Une pièce appartenant aux archives de la famille Gendebien, et consistant en une note rédigée par le greffier de la ville, Bonaventure Wolff, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle porte « que de tout temps le magistrat a député et choisi rewards de chairs, de poissons, de *draps*, de *laines*, de cuirs, de soliers, de febvres, de bourgeois ». Faut-il entendre par là que la ville avait des rewards particuliers ou bien approuve-t-elle simplement l'élection faite par le métier? En tout cas, cela prouve l'immixtion du magistrat urbain dans l'administration du métier.

évoqués devant les « maîtres et conseil de la ville et punies d'amendes (1).

En 1645, certaines modifications sont apportées à l'organisation du métier (2). Tout bourgeois peut entrer au métier moyennant un droit de 40 florins à la confrérie, droit réduit à 10 florins pour les fils de maîtres. Ceux qui ont été au service du « stile » pendant deux ans, ne devront que 20 patars à la confrérie et 5 à chaque maître du « stile ». Aucun étranger ne peut faire fabriquer des draps, ni se livrer dans la ville au commerce de ceux-ci, même s'il est venu demeurer à Thuin pour exercer ce métier. Il ne pourra acheter de la laine ni la faire filer, s'il n'a travaillé deux ans chez un maître, stipulation qui montre combien le métier est fermé et entend faire valoir ses droits. Le même précepte est applicable aussi aux masuirs.

Les marchands étrangers qui font faire du drap à Thuin doivent payer « à la chapelle » 6 florins la pièce ; si le drapier chargé de ce travail le cache, il paye lui-même les 6 florins. Il est interdit d'embaucher le valet d'un autre maître avant l'expiration de son « lowaige ». Quiconque engage un valet ou un apprenti doit en avvertir l'un des maîtres avant quinze jours. Il est défendu de refuser la maîtrise du « stile » sous menace de certaines peines. Suivent un certain nombre de prescriptions techniques analogues à celles analysées plus haut, et dont l'une, au moins, dénote bien l'esprit du temps : « Item, personne ne pourra lainer draps de gardes sur l'amende de 10 patars, ains bien rassoir à une main selon la coutume ordinaire ; et s'il tenoit un cardon de l'autre main pour lainer, il sera à l'amende de 5 patars. » Le métier en est toujours aux principes médiévaux qui rendent impossible la concurrence, et interdisent les innovations individuelles et les perfectionnements techniques dont ne profiterait pas toute la corporation.

Dans un nouveau texte de 1697, il s'agit, avant tout, de limiter l'accession au métier et de réformer l'organisation intérieure de celui-ci. Tout d'abord, personne ne sera plus dispensé

(1) Le fait que la ville protège les rewards, nous confirme dans l'hypothèse formulée plus haut (p. 13, n. 1) d'après laquelle elle interviendrait dans leur désignation.

(2) *Ordonnances de la Principauté de Liège*, II<sup>e</sup> série, t. III, pp. 154 sq.

de l'apprentissage ; chacun devra avoir servi pendant deux ans auprès d'un même maître appartenant au métier, et celui-ci lui délivrera « bon et fidèle certificat ». Ce certificat devra être confirmé par le serment de celui qui le délivre. Personne ne sera dorénavant reçu maître, si ce n'est « du consent et agréation entier » du métier. Tous ceux qui, la veille de la Saint Jean, seront élus « officiers maistres » pour un an, ne pourront refuser cette charge, sous prétexte qu'ils l'ont déjà occupée, « à peine contre le refusant d'estre interdit pendant ledit terme d'un an de manufacture et trafique dudit mestier ». Quiconque n'est pas bourgeois, ne pourra être maître. Des dispositions sévères concernent les drapiers qui quitteraient la ville : « que les maistres drapiers de cette ville et banlieu, abandonnant et allant manufacturer au dehors et autres lieux seront privés de leur droit de maistrise et non recéu ni reconnu pour tel au cas de retour, sinon du consent et agréation que prédit (c'est-à-dire du métier entier). Que ceux sortis cy devant ayant été manufacturer et trafiquer hors du pays au grand détrimet dudit mestier et du publique, et du depuis retournés dans cette ville ou banlieu, devront aussi estre déclarés descheu de leurs droits, et interdits à moins que de récaptiver le gré entier dudit mestier ».

Les personnes étrangères à la juridiction ne pourront devenir maîtres drapiers, si auparavant elles ne se sont fait recevoir bourgeois, qu'elles aient fait leur apprentissage ou, pour remplacer celui-ci, qu'elles aient payé 40 florins brabant pour la décoration du patron du métier et cela « au dessus d'autre 40 florins pour droits accoustumés ».

Il est prévu par un article suivant que, au cas où les guerres — nous sommes au moment de celle de la Ligue d'Augsbourg — rendraient nécessaire de « trouver argent pour le maintien en commun dudit mestier, soit en cette ville ou dehors, ainsi qu'est encore arrivé durant cette guerre », les maîtres pourront imposer une « collecte » de 2 patars ou plus sur chaque « vasselée » de drap.

Puis des prescriptions sont faites concernant la qualité des produits. Toutefois les amendes perçues vont maintenant toutes entières au métier : deux tiers sont destinés à la décoration du Saint, et l'autre tiers « au proffit desdits officiers maistres ou comis ».



Le contrôle du métier sur la production drapière devient de plus en plus sévère. Qu'on en juge par la mesure suivante : « Que s'il se trouve des marchandises dudit mestier soubçonnées comme fabriquées en ladite ville ou banlieu par ou pour des personnes non autorisées, ni admises et ainsi au préjudice et mépris dudit mestier, les officiers maistres accompagnés du secrétaire de la ville seront en droit de les enlever d'autorité et de les retenir en séquestre jusqu'à décision du cas et de 40 fl. brabant d'amende en cas de bon fondement. »

Ce nouveau règlement fut apostillé le 27 juin 1697 par le magistrat de Thuin et envoyé à Liège, où il fut rendu exécutoire par le Conseil privé en date du 11 juillet 1697 (1).

Si nous connaissons assez bien, grâce aux règlements que nous venons d'analyser, l'organisation du métier des drapiers à Thuin, nous ne savons pas grand'chose des usages de la confrérie religieuse qui, comme dans toutes les corporations de l'Ancien Régime, doublait l'organisme économique constitué par le « stile » proprement dit (2).

Seuls quelques postes des comptes du métier nous renseignent quelque peu sur la vie religieuse de la corporation. Les détails que nous y apprenons nous permettent de conclure que cet aspect de l'activité corporative était, à Thuin, analogue à ce que l'on a pu constater partout ailleurs.

A l'aide du « Registre appartenant au stille de la draperie de Thuin soub le patronnage de Monsieur Saint Jean Baptiste », registre qui repose aux Archives communales de Thuin, nous allons tenter de nous rendre compte de certains aspects de l'activité de la corporation pendant la période dont il s'occupe, c'est-à-dire de 1676 à 1763.

Ce registre contient les comptes du « stile ». Nous allons le suivre pas à pas, du moins dans ses détails les plus importants.

En 1676, la ville, éprouvée par les guerres de Dévolution et

(1) Archives de l'État à Liège : Conseil privé. Dépêches, K, 51, f° 295. Ne figure pas dans le *Recueil des Ordonnances*.

(2) Peut-être est-il possible de se former une idée assez précise de la vie religieuse de la corporation, en recourant aux statuts de la Confrérie de Saint-Servais, du métier des tisserands de Beaumont (cf. TH. BERNIER, *Histoire de Beaumont*, pp. 227 sqq). Beaumont était détaché politiquement du Pays de Thuin, mais fit, jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, partie du Concile ou Dcéanat de Thuin.

de Hollande, avait besoin de ressources. Aussi fut-il décidé d'établir un impôt de 10 patars par « vasselée » foulée. Le métier refuse d'abord de payer, mais est forcé bientôt de se soumettre (1).

En 1677, le roi de France frappe d'un impôt de 5 patacons le cent pesant de marchandises. Aussitôt Thuin député à Paris le bourgmestre Jean le Tassier. A prix d'argent celui-ci obtient le retrait de l'impôt. Le voyage coûta 400 florins à fournir par le métier, et nous voyons dans les comptes le détail des « pots de vin » payés aux fonctionnaires (2).

L'année 1678 voit de nouvelles démarches dans le même but. On députe à Lille deux délégués auprès du procureur général du roi pour obtenir une diminution de droits. Le résultat fut atteint, mais le budget accuse un passif de 546 florins.

En 1679, les mêmes maîtres ont dû rester en charge pour la raison que « le jour St. Jean Baptiste » (24 juin) tous les bourgeois s'étaient sauvés de la ville par crainte des troupes françaises qui venaient d'y entrer, de sorte que les élections ne purent avoir lieu (3).

Les maîtres élus pour 1680 se récusent, ce qui prouve que, en ces moments difficiles, leur charge n'était pas une sinécure.

L'année suivante, l'un des maîtres élus n'est pas agréé par l'assemblée du métier : sans doute ne présentait-il pas de garanties de fortune suffisantes. Suit alors une période calme que le métier emploie à combler les déficits de son budget.

1697 est l'année où est introduit le nouveau règlement analysé ci-dessus. Durant cette année, le « stile » eut des démêlés avec le Gouvernement de Bruxelles, ainsi que le prouve le détail des postes (4).

(1) Plus tard, de 1712 à 1715, de nouvelles contestations surgiront entre le magistrat et le « stile » à propos d'un impôt analogue.

(2) Envoyé un mouton à Mr. Duplessis : 17 florins ; envoyé une carpe à Mr. Duplessis : 5 florins ; envoyé du poisson à Mr. de Montal : 20 florins. Les maîtres du métier firent l'avance de 542 florins.

(3) Les Français restèrent deux mois à Thuin et ne quittèrent la ville qu'après avoir fait démolir les remparts.

(4) Payé à Nicolas Gossart pour 4 journées, lui et son cheval, pour un voyage de Bruxelles pour le stil : 24 florins. — Donné à Tranquil pour aller à Bruxelles, faire un cadeau à Mr. Vaters, pour régler le tarif des drapiers : 4 louis d'or ; etc. — Des recherches dans le fonds du Conseil des Finances, aux Archives générales du Royaume, permettraient sans doute d'ajouter des précisions. Qu'il nous suffise, pour le moment,

En 1700, deux maîtres élus sont révoqués parce que non bourgeois. On élit deux rewards aux gages de 10 florins. Ils devront faire une visite tous les quinze jours. Les créanciers du « stile » font des procès, ce qui oblige celui-ci à percevoir un droit de 10 patars par « vasselée ».

En 1702, on poursuit le nommé Jean Urbain devant la cour magistrale parce qu'il drape sans être maître. D'où 80 florins pour frais de justice. On décide d'envoyer un député à Son Altesse à Namur (1), pour lui représenter que les droits que l'on paie à l'entrée en France et en Espagne (entendez les Pays-Bas) sont excessifs.

On décide, en 1703, d'envoyer un député à Son Altesse à Liège pour obtenir l'autorisation d'enlever les filets de laines et sayettes que des étrangers au Pays de Liège font fabriquer à Thuin au détriment du « stile ».

1704 : on poursuit Jacques Raucin pour avoir délivré un faux certificat d'apprentissage et pour avoir manufacturé à Walcourt (2).

En 1705 et 1706 : délégations à Liège et à Bruxelles. Les mandataires ont un patacon par jour et, s'ils font des dépenses extraordinaires pour s'assurer la bienveillance de certains fonctionnaires, on leur en tiendra compte. Cas analogues en 1707 et 1708.

En 1709, le « stile » consulte trois juristes pour savoir si les filles de feu Pierre Gossart peuvent faire manufacturer sans l'aveu de tout le métier. Un procès s'ensuit. Dans une requête adressée au Prince, les filles Gossart déclarent occuper 80 ouvriers. Il s'agit donc ici d'une véritable manufacture produisant en grand pour l'exportation. Le Prince donna aux filles Gossart l'autorisation de fabriquer. D'où nouveaux conflits avec les maîtres. Durant la même année 1709, d'autres faits nous prouvent encore l'importance relative prise par la draperie thudinienne. On décide d'envoyer au receveur de Binche le tarif du bureau de Trazegnies, où l'on paie moins, et de présenter requête à l'in-

de relever cette preuve des relations de la draperie thudinienne avec les Pays-Bas.

(1) Maximilien-Emmanuel de Bavière.

(2) Sur la rivalité économique entre Thuin et Walcourt cf. ci-dessous, p. 22.

tendant de Maubeuge pour obtenir des facilités pour le commerce avec les villes occupées par les troupes françaises (1).

En 1710, on décide d'employer un ami du Prince de Namur (2), pour obtenir de pouvoir faire filer à Beaumont et Chimay. En 1716, diverses mesures techniques nouvelles sont introduites. On prescrit, entre autres, sous peine de 10 florins d'amende, de ne plus faire de « sarges » mêlées ou autres à moins de 1.300 « filets » excepté les « sarges de Nismes ». Des députations sont envoyées à Liège et à Mons. A Liège, il s'agit principalement d'obtenir de faire filer sur les terres étrangères. A Mons, on vise à obtenir des États une diminution des droits d'entrée.

En 1717, le métier, en déficit, fait appel au magistrat, lequel fait don de 100 florins pour les dépenses. On obtient par Huet, juge-fiscal à Mons, un arrêt par lequel les « carisées » de Thuin sont jugées « crasses sayes ». On paie 34 florins à des marchands de Verviers et du Limbourg pour témoignage dans cette affaire (3). La même année, les rewards reçoivent l'ordre de veiller à la qualité des « sarges ». Le maître Detraux obtient, au cours de l'année, différentes mesures favorables des « seigneurs des finances de Bruxelles ». Le 13 mai, les droits sur les laines sont abaissés de 40 à 20 patars. Le 25 octobre, les « carisées » de Thuin sont déclarées étoffes et non draperies, ce qui entraîne également une diminution de droits. Le 24 novembre, Thuin obtient la permission de faire filer dans les Pays-Bas sans droits, pourvu que les maîtres délivrent un certificat d'origine. Cependant, en 1719, ces mesures ne sont pas encore appliquées, car il faut de nouvelles démarches à Bruxelles.

En 1721, le « stile » obtient un rabais de 20 patars à 8 sur les « escrotains » et « laines de boure » par l'entremise de M. Chan-

(1) On paie 6 florins au secrétaire de l'intendant pour la permission de réfugier des marchandises dans des villes de France « à cause de la guerre ».

(2) Maximilien-Emmanuel de Bavière.

(3) Cf. sur la draperie limbourgeoise et verviétoise H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. V (1920), pp. 287 sqq. et 363 sqq. Joindre pour la draperie verviétoise L. DECHESNE, *L'industrie drapière de la Vestre jusqu'en 1800* (Paris, 1926) et sur la draperie limbourgeoise l'article de D. D. BROUWERS, *La fabrication des queues et penes dans le duché de Limbourg* (*Bulletin de la Soc. verviétoise d'Archéol. et d'Hist.*, t. IV, 1903, pp. 275 sqq.).

traîne, agent en cour, et de M. Ernest de Castillon, conseiller-député aux « seigneurs des affaires du commerce ». Celui-ci reçoit deux louis d'or et des bécasses, le premier, deux patacons d'Espagne. Pendant cette année, les Etats de Liège ont alloué un subside pour frais de démarches.

En 1723, nouveau voyage de Detraux à Bruxelles pour obtenir un rabais sur les laines non lavées qu'on tire des Pays-Bas. Puis vient une période de déclin au point que, en 1731, la foulerie habituelle étant en ruines, on demande à l'abbé de Lobbes d'en construire une sur ses terres. Neuf drapiers s'engagent à y fouler.

En 1734, Detraux retourne à Bruxelles, car quelques difficultés se sont élevées à nouveau avec les receveurs des bureaux.

En 1753, des plaintes sont portées aux États de Liège contre les employés des bureaux de Sa Majesté Impériale. On décide de modifier les règlements du « stile » et de changer les prescriptions qui ne sont plus en usage. Il semble que cette décision n'ait pas eu de suites.

A la date du 23 juin de 1763, se termine le registre. Les dernières années sont marquées par des difficultés financières de plus en plus grandes. Le magistrat avance continuellement des sommes au métier et des particuliers lui suscitent des procès.

Nous l'avons vu, pendant cette dernière partie de son existence, les difficultés que rencontre le métier vont sans cesse croissant. C'est à ces difficultés également que nous font assister la série des documents du XVIII<sup>e</sup> siècle que contient la liasse n<sup>o</sup> 253 du fonds des États aux Archives de l'État à Liège. Comme le métier se trouve alors dans une situation de plus en plus critique, les rédacteurs des pièces que nous allons étudier prennent soin de documenter avec précision les autorités liégeoises dont ils invoquent l'appui. Bien plus que les règlements ou les comptes du « stile », ces pièces vont nous permettre de pénétrer dans la vie de l'économie thudinienne de l'Ancien Régime et de voir s'y associer celle de l'Entre-Sambre-et-Meuse voisine. Elle nous permettront, non seulement de saisir le caractère de l'industrie que nous étudions, mais aussi de démêler les causes qui devaient, nécessairement, en provoquer la décadence à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Un des premiers documents que contient la liasse est une supplique des maîtres du « stile » de la draperie de Thuin, présentée à l'assemblée des États du Pays de Liège entre le 8 juillet 1716 et le 22 septembre 1722. Les maîtres demandent de ne pas appliquer rigoureusement le soixantième, mais d'observer le traité qui avait été conclu avec les receveur et contrôleur de cet impôt. La supplique contient d'intéressants détails, notamment sur le commerce avec la France : « Eu esgard que laditte ville de Thuin estante peu éloignée de la France, elle est obligée, si elle veut continuer sa manufacture et son traficque, de souffrir les grands intérêts que la rehausse excessive de l'argent en ce Royaume cause aux commerçants voisins d'iceluy. Car il est véritable qu'audit lieu de Thuin et autres circonvoisins, l'escelin en pièce y vaut depuis longtemps de à présent quinze pattars neuf deniers et les autres espèces du cours de Liège à la mesme proportion, avec apparence de hausser encore davantage plus tôt que de diminuer de valeur. » Répercussion sans doute du système de Law sur le commerce de l'Entre-Sambre-et-Meuse liégeoise !

D'autres passages encore sont à retenir, notamment en ce qui concerne l'achat des matières premières : « ... pour l'usage de leurs manufactures, il y entre beaucoup d'huile et de tintures de différentes couleurs. Lesquelles choses ils font venir des terres étrangères et payent aussi sur icelles le dit impost du soixantième. »

Les drapiers de Thuin imputent à la rivalité de ceux de Verviers l'augmentation du droit dont on veut les frapper : « Ayant ressenti que cette nouvauté ne procède d'ailleurs que de ce que Messieurs de Verviers auraient déclaré que si on les obligeoit à des plus gros imposts sur leurs marchandises que pardevant, il convenoit que le stile de Thuin seroit de mesme réglé autrement à l'esgard des siennes. » Cependant il est notoire, ajoute la supplique, que Verviers possède un meilleur traité que Thuin, et que la prospérité de la première de ces villes surpasse de loin celle de l'autre. Quoiqu'il en soit, il est significatif pour l'importance de la draperie thudinienne, que Verviers s'occupe sérieusement d'elle.

Enfin les maîtres du « stile » montrent que l'augmentation

des droits aurait pour principal effet de favoriser la contrebande : « ... laditte ville de Thuin estant limitrophe aux terres étrangères, les marchands n'ont qu'un pas, par les bois qui en sont voisins, pour s'y gliscer à la faveur d'iceux avec leurs marchandises, ce qui ne se pratiquera que trop si on les prive de la susditte tranquillité. »

En ce qui concerne l'achat des matières premières et la répartition de travail, nous sommes quelque peu renseignés par des pièces qui datent, à peu près, de la même époque que celle que nous venons d'analyser. Une pièce de 1729 montre que les drapiers de Thuin achetaient souvent leurs laines aux propriétaires de moutons des environs de la ville et que ces laines étaient généralement de qualité inférieure. Une autre, non datée mais rédigée vraisemblablement peu après le passage des Pays-Bas à l'Autriche, nous apprend que les marchands-drapiers de Thuin font filer des laines et sayettes en Hainaut et en France. Cela s'est fait de tout temps, dit le texte, dans quelques villages du Hainaut français et « espagnol », mais les bureaux autrichiens font payer deux fois le droit pour les laines filées en France. D'où de nouvelles charges pour les drapiers thudiniens. Par contre Beaumont et Binche en Hainaut, Walcourt dans le Namurois font filer leurs laines en Entre-Sambre-et-Meuse liégeoise et cela sans droits. Il en résulte que ces draperies peuvent concurrencer aisément celle de Thuin et lui causer de sérieuses inquiétudes sur ses possibilités d'avenir. Il est d'ailleurs à signaler que Verviers faisait librement filer sur les terres « impériales ». Il faut donc en conclure que les agents hennuyers n'obéissaient pas, en matière douanière, à une même consigne que ceux du Limbourg. C'est sans doute que le Gouvernement de Bruxelles se rendait compte qu'il était impossible de dresser l'une contre l'autre les draperies verviétoise et limbourgeoise, et cela dans l'intérêt même de cette seconde. En effet, nous n'en sommes pas encore à l'époque de l'introduction de l'emploi des queues et penes à Dison en 1735 (1) et, même après cette date, il semble bien que Verviers et Eupen — le centre le plus important de la draperie limbourgeoise dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle —

(1) D. D. BROUWERS, *op. cit.* et L. DUCHESNE, *Histoire économique et sociale de la Belgique*, Paris-Liège, 1932, p. 307.

aient eu partie liée en matière d'exportation, comme le montre le mémoire d'un fonctionnaire liégeois que nous publions en annexe. Au contraire, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse il n'en était pas ainsi. Beaumont, Binche et Walcourt desservaient évidemment le même marché — régional sans doute — que Thuin. Il était de l'essence même de la politique mercantiliste de les protéger contre leur rivale thudinienne.

La France d'ailleurs procédait de même. Une pièce non datée prétend même que, dès 1714, les Français auraient imposé 30 pour cent de droits sur l'entrée des étoffes, droits qu'une autre pièce non datée, mais rédigée pendant le règne de Marie-Thérèse, ramène à 25 pour cent. Quoiqu'il en soit de ces chiffres, nous voyons que Thuin et l'Entre-Sambre-et-Meuse liégeoise sont serrés dans un véritable étau douanier. La tendance ne va faire que s'accroître au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle et nous verrons que, au point de vue douanier, il n'entraîne guère dans les intentions du Gouvernement liégeois de venir au secours des drapiers de Thuin.

Ce n'est pas cependant que des encouragements ne leur furent accordés. Ainsi le 31 juillet 1759, le Tiers État accorde un subside de 500 florins à Pierre Paul Dagnelie, bourgeois de Thuin et maître manufacturier, fabriquant « pannes cizelées et unies, camelots, camelantes (1) de toutes couleurs » et dont la manufacture nourrit « une bonne quantité d'habitans de laditte ville ». Déjà en 1757, Dagnelie avait reçu 100 écus pour la *nouvelle* manufacture qu'il avait établie dans la ville. Il a fait fabriquer six métiers ou outils nouveaux à la façon d'Amiens, ce qui lui a coûté « au moins 150 écus ». « Il a de plus fait construire un moulin à retordre de seize pieds de diamètre à la façon d'Amiens propre à y placer cent soixante bobines par un ouvrier qu'il a dû aller y (à Amiens) chercher ; c'est ce qui lui a causé une dépense de cent écus aux couronnes. Il a dû de nécessité faire construire une place considérable propre à contenir quinze outils, qui ne lui a pas moins coûté de trois cents écus. Il tient constamment depuis deux ans un maître ouvrier d'Amiens qui s'applique à donner la leçon aux ouvriers apprentifs de pannes ciselées et

(1) Dans la supplique adressée au Tiers par Dagnelie il y a *calmendes*.



unies au prix de trois écus couronnés pour chaque par mois, au dessus de ce que cet ouvrier gagne en travaillant à ces étoffes » (1).

Dagnelie s'est attaché encore un maître ouvrier en camelots de Mons. En outre, les fileuses n'ont plus pu suffire à la besogne, car elles n'étaient pas en état de faire des fils pour pannes et camelots, parce que ces fils doivent être deux fois plus fins que ceux des « sarges et carsées » que l'on faisait depuis longtemps à Thuin (2). La supplique que Dagnelie adresse à l'État Tiers pour lui demander le subside est accompagnée de plusieurs échantillons de camelots. Pour parvenir à fabriquer ces étoffes, le manufacturier a engagé en tout 300 pistoles.

Nous avons donc ici un intéressant exemple d'une petite entreprise capitaliste, où la concentration industrielle semble être assez poussée. N'oublions pas que, déjà en 1709, le registre du « stile » de la draperie nous a révélé l'existence d'une entreprise groupant quelque 80 ouvriers (3). Nous connaissons encore une autre manufacture. En effet, en 1756, François-Joseph Dhellin, manufacturier de camelots « à la façon de ceux qui se fabriquent en la ville de Lille », et venant de Lille, demande un subside. Sa supplique est, par erreur, adressée aux États de Hainaut. Nous ne savons s'il obtint satisfaction.

Malgré ces efforts isolés, la politique douanière allait avoir bientôt raison de la draperie de Thuin.

Déjà en 1757, on avait dû protéger le marché des laines, afin de fournir en matières premières l'Entre-Sambre-et-Meuse liégeoise. Une pièce non datée, mais se rapportant au règne de Marie-Thérèse, se plaint des effets désastreux de la politique douanière des Pays-Bas, « seul débouché » des marchands de Thuin. La manufacture des étoffes occupe à Thuin les deux tiers de la population et, en outre, beaucoup d'ouvriers et de fileurs aux environs de la ville. Si le commerce de draps ne parvient pas à se maintenir, la ville sera désertée. Les Thudiniens, pour

(1) La technique d'Amiens dérive elle-même de celle de Hondschoote (cf. COORNAERT, *op. cit.* et ci-dessous, p. 26).

(2) Sur l'industrie des serges au Pays de Liège cf. L. DUCHESNE, *L'industrie drapière de la Vesdre*, pp. 39, 43 sqq.

(3) Cf. ci-dessus, p. 18.

obtenir des diminutions de droits, s'appuyent sur une ordonnance du Conseil des Finances de Bruxelles du 8 janvier 1723, d'après laquelle les « carsées » de Thuin payent 10 sols par demie pièce. Elles sont étoffes et non draps, comme l'atteste une ordonnance du même Conseil en date du 25 octobre 1717, ainsi que nous l'avons relevé plus haut en étudiant le registre du « stile » (1).

Mais, disent les Thudiniens, les agents des douanes trouvent des subterfuges pour ne pas suivre ces prescriptions. Le Gouvernement de Bruxelles affecte de leur donner tort, mais, en réalité, son intervention n'est pas suffisamment énergique pour faire cesser les « excès ». Nous avons déjà noté, en effet, que Bruxelles protégeait contre Thuin les manufactures de Beaumont, Binche et Walcourt, auxquelles il faut joindre celle de Mons. En outre, le Gouvernement liégeois continuait à permettre aux trois premières de ces localités d'acheter des laines dans l'Entre-Sambre-et-Meuse liégeoise en payant, à la sortie, des droits insignifiants. A partir de 1761, la situation devient pire encore. Les Autrichiens perçoivent désormais un droit d'entrée de 10 pour cent, qui est porté à 16 pour cent en 1772.

A cette date, le magistrat de Thuin se plaint aux États de Liège de la triste situation où se trouve la draperie de la ville et de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Les États ordonnent une enquête administrative qui est confiée au préposé P. Glomptoux. Tout en reconnaissant combien la politique douanière pratiquée pendant les dernières années par l'État liégeois est défavorable à la « petite fabrique », et en s'appuyant à ce propos sur l'exemple de Thuin, ce fonctionnaire se montre néanmoins hostile à une politique protectionniste qui priverait la Principauté du transit des draps limbourgeois. De tendance nettement conservatrice, il se soucie plutôt des intérêts des gros marchands de la capitale que de ceux des petits entrepreneurs du plat pays et des ouvriers qu'ils emploient. Nous publions en annexe le rapport du préposé qui apporte des éclaircissements intéressants sur les relations économiques de la Principauté de Liège et des Pays-Bas au XVIII<sup>e</sup> siècle et sur l'organisation du travail à la même époque.

Le 11 mai 1775, nouvelle supplique du magistrat de Thuin

(1) Cf. ci-dessus, p. 19.

aux États. « La manufacture des étoffes de laine appelées serges, hanskottes (1) et carsées étant parvenue à son dernier degré de dépérissement, les ouvriers, faute de travail, sont réduits dans la plus affreuse des misères. » Le magistrat dénonce l'une des causes de la décadence de la draperie thudinienne, les « exportations et enlevemens de laines que font les marchands françois qui ne sont tenus à paier pour la sortie qu'un sol de droit à chaque toison, dans le temps que les étoffes de la manufacture de Thuin ne peuvent entrer en France qu'en payant des droits fort exorbitans ». La manufacture des étoffes occupe la plus grande partie du petit peuple et pour la protéger il faudrait un droit d'au moins 5 sous sur chaque toison à destination de l'étranger. Une partie des ouvriers de Thuin a d'ailleurs déjà passé sous la domination de l'Impératrice, où elle a établi la même manufacture qu'à Thuin. Ce sont, sans doute, Beaumont, Binche et Walcourt, les rivales de Thuin, qui ont bénéficié de cette émigration.

Entretiens, les États de Liège, dont le préposé Glomptoux a éclairé la religion, ne font rien pour Thuin. Le 4 juillet 1781, le bourgmestre-régent, N. J. Martin, leur adresse une nouvelle supplique qui demeure, elle aussi, sans résultat.

Le 30 mai 1783, les Thudiens résument, une fois de plus, clairement la situation. « Les François et Brabançons viennent enlever les laines dans l'Entre-Sambre-et-Meuse liégeoise pour les transporter en nature chez eux parmi le simple droit du soixantième, ce qui cause une rareté et une cherté de ces mêmes laines dans le pays, tandis que les drapiers de notre quartier ne peuvent tirer aucune laine en nature de la France, ni du Hainaut, ni du Brabant, vu que, en ces endroits, la sortie des laines en nature est de contrebande. » D'autre part « les étoffes de laine travaillées dans le ... quartier d'Entre-Sambre-et-Meuse liégeois sont assujetties au droit de 16 pour cent d'entrée dans le Hainaut, le Brabant et le Namurois et sont déclarées de contrebande par la France ». On le voit, la situation devient de plus en plus intenable et, de fait, les ouvriers passent à l'étranger.

Aucun résultat n'a encore été obtenu le 23 mars 1787, date

(1) C'est-à-dire travaillées à la manière d'Hondschoote.

à laquelle est envoyée une nouvelle supplique qui débute ainsi : « Remontre très humblement le magistrat de la bonne ville de Thuin disant 1<sup>o</sup> qu'il est de fait qu'Entre-Sambre-et-Meuse il y a au moins dix mille personnes qui vivent de la manufacture des laines, qui s'y travaillent en différentes manières, et que les laines du même canton peuvent à peine suffire pour les bras qui ne connaissent d'autres métiers. » Ce chiffre de 10.000 personnes travaillant à la draperie dans l'Entre-Sambre-et-Meuse est peut-être quelque peu exagéré, si l'on songe que dans le Limbourg, autrement prospère, la même industrie n'occupe que 30.000 âmes (1). Cette impression est encore accentuée par le fait que, plus loin, le document prévoit, dans peu de temps, l'anéantissement « du peu de commerce ». La cause en est, avant tout, ajoute-t-il, la fuite de la matière première à l'étranger, en France et dans les Pays-Bas.

Finalement, le 31 décembre 1787, les États imposent un sol par livre de laine sortant de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Mais il était trop tard, la draperie thudinienne n'était plus à sauver. En 1785 déjà, elle produisait si peu que le bourgmestre de la ville lui-même fraude des étoffes de l'étranger et est condamné de ce chef. Et cependant son propre fils était marchand-drapier !

On le voit donc, les États s'en sont tenus à la politique douanière préconisée par le préposé Glompteux. Ils ont laissé dépérir une industrie nationale, de crainte d'arrêter le trafic des étoffes limbourgeoises qui procure de gros bénéfices aux marchands de la capitale.

Arrivés au terme de notre étude sur la draperie thudinienne nous pouvons en résumer ainsi les résultats :

Il a existé à Thuin du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles un métier de drapiers. L'accès à ce métier, d'abord assez aisé, est devenu de plus en plus difficile et, dans ce domaine, les deux règlements de 1645 et 1697 marquent chacun un pas en avant. La technique est celle des draperies légères qui se développent si puissamment dès le début des temps modernes : elle vient d'Hondschoote en passant par Amiens. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, nous avons la preuve

(1) Cf. H. VAN HOUTTE, *Histoire économique de la Belgique à la fin de l'Ancien Régime* (Univ. de Gand, Rec. de trav. Fac. Phil. et Lettres, 48<sup>e</sup> fasc., Gand, 1920), p. 258.

que des villages environnants, tant liégeois qu'étrangers, filent pour les drapiers thudiens. Le chiffre de 10.000 personnes dont nous parle un document est sans doute trop élevé, mais néanmoins cette draperie, dont on ignorait jusqu'ici l'existence, n'a pas été sans importance. Elle a connu une certaine concentration industrielle dans des entreprises groupant d'assez nombreux ouvriers et dont l'une même est un type très net de petite fabrique. Les causes de son dépérissement ont été surtout d'ordre douanier.

A-t-elle été du type urbain plutôt que rural ou inversement ? Thuin est une ville ancienne à enceinte fortifiée, analogue par exemple, à Bergues-Saint-Winnoc, dont la draperie a été récemment étudiée (1). Mais tout en présentant certains caractères urbains et médiévaux, aussi bien au point de vue de l'organisation que de la technique (droits d'entrée au métier, prescriptions techniques du règlement de 1645), la draperie thudienne a rattaché à son activité une partie du monde rural environnant, ce qui explique, peut-être, qu'en somme sa réglementation est beaucoup moins stricte que celle des draperies urbaines médiévales. Aussi nous semble-t-il qu'il faut la ranger dans une catégorie moyenne et la définir : draperie mi-urbaine mi-rurale (2).

Bien des problèmes resteraient à élucider. Nous sommes, jusqu'ici, beaucoup trop peu renseignés sur la spécialisation industrielle et commerciale à l'intérieur du métier. Cependant il semblerait que l'on puisse entrevoir l'organisation suivante : à la tête, le marchand-drapier qui dirige la production et en vend les produits, puis l'artisan qui fait toutes les opérations techniques sauf la fabrication des fils, laquelle a lieu dans les villages voisins. Organisation beaucoup plus simple donc que celle des draperies plus importantes, où la spécialisation technique est infiniment plus poussée.

Un autre problème se pose. C'est celui du marché des produits thudiens. Nous ne savons ici rien de précis, mais l'impression qui se dégage de la lecture de nos textes est que la draperie de

(1) E. COORNAERT, *Une industrie urbaine du XIV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle. L'industrie de la laine à Bergues-Saint-Winnoc*, Paris, 1930.

(2) Cf. les résultats auxquels aboutit E. COORNAERT pour le centre beaucoup plus important d'Hondschoote.

l'Entre-Sambre-et-Meuse travaillait pour la consommation régionale du quartier d'Entre-Sambre-et-Meuse liégeois et des terres étrangères voisines, du moins — pour ces dernières — aussi longtemps que la politique douanière ne vint pas lui interdire l'accès de leurs marchés. La richesse de la région qui entoure Thuin explique le développement qu'atteint sa draperie à un moment de son histoire.

\* \* \*

Si le métier des drapiers a très largement débordé du cadre urbain et a pu, de la sorte, donner à son activité économique une extension considérable, il n'en était pas ainsi des trois autres métiers qui existaient à Thuin, ceux des fèvres, des tanneurs et des bouchers.

## II. — LE MÉTIER DES FÈVRES

Ce métier était placé sous l'invocation de saint Éloi. Dans les cérémonies publiques il avait le pas sur les autres métiers, sans doute par suite de son ancienneté. Il groupait des fondeurs, forgerons, serruriers, armuriers, taillandiers, coutelliers, etc.

Le seul document que contiennent les archives de Thuin concernant le métier des fèvres est intitulé « lettre du stil de fèvre » et porte la date du 20 janvier 1641 (1). Il émane du magistrat. Son but est de remédier à une crise de l'industrie métallurgique à Thuin. Les « bourgmestres jurés et conseils » font connaître que le « stil » leur a adressé plainte que des habitants « sur ombre d'estre dudit mestier » achètent « fer et clous et autres ouvrages dudit mestier », hors de la ville au préjudice de la corporation, dont les membres ne trouvent plus suffisamment de travail sur place. Après délibération, le magistrat déclare autoriser la corporation à remédier à cette situation par l'adjonction à l'ancien règlement de clauses prohibitives dont la rédaction se trouve, dès lors, modifiée comme suit :

(1) Registre de plusieurs sentences, déclarations, requestres, apostilles et lettres de Mestiers (A. C. T.).

« Premier, que nul en laditte ville ou banlieu, de quel estat et  
» condition ou qualité qu'ils soient, bourgeois, non bourgeois,  
» estrangers ou privés ne puissent faire ouvrer ou eslever lesdits  
» mestiers ni faire marchandise de feronnerie sans le gré des  
» maistres à ce jurez et commis, et sans premièrement avoir  
» payé les droitures pertinentes, ou tellement avoir appointé  
» avec lesdits maistres que de ce fussent content; et qui de ce  
» fera le contraire, sceu et prouvé, fourfera l'amende de 50 patars  
» laquelle se partira en trois, ascavoir un tiers à Monsieur  
» St.-Eloy, un tiers à la ville, et l'autre tiers au seigneur pour  
» les deux autres tiers faire venir. Pour le susdit mestier acquérir,  
» celuy ou celle qui en voudront estre ou demeurer, sera tenu  
» payer pour son entrée ou bien venue aux maistres dudit  
» mestier 20 patars une fois, avec 2 livres de cire à Monsieur  
» St.-Eloy. Pareillement un apprentier, qui ledit mestier vou-  
» droit apprendre, payera auxdits maistres 10 patars, une livre  
» de cire audict Saint, pourveu qu'il soit fils de maistre; sinon  
» payera le mesme et ne pourra pour ce estre maistre sans avoir  
» payé le droit cidevant dit de 20 patars et 2 livres de cire;  
» outre avons à cette adjouté que nuls et nuls, qu'il soit dudit  
» mestier, ne puisse vendre à la depièce ou autrement faire  
» marchandise publique de feronnerie, s'il n'a autrefois travaillé  
» pardevant maistre et en laditte ville ou banlieu, et qui de ce  
» désormais fera le contraire, sceu et prouvé soit, on le poudra  
» mettre à l'amende de vingt un patars, partie en trois: scavoir  
» un tiers au Saint, l'autre au maistre dudit mestier, et l'autre  
» au seigneur, avec ce encore sa marchandise confisquée, scavoir  
» la moitié au maistre dudit mestier et l'autre moitié au seigneur  
» pour laditte ordonnance observer. Item qui viendra estaler  
» les jours des festes marchandes ou de marché en laditte ville  
» des clous et autres ouvrages dudit mestier, pour la première  
» fois et bienvenue, payera à Monsieur St.-Eloy, 3 patars et  
» autant aux maistres dudit mestier.

» Item que lorsque l'on eslevra nouvelle cheminée ou nou-  
» velles forges, lesdits esleveurs deveront aussi 2 patars demy.

» Item lorsque lesdits maistres dudit mestier seront commandez  
» ou requis par les bourgmestres de la ditte ville d'aller visiter  
» les cheminées, comparoir ils deveront en payant à chaquun

» desdits maistres qui y seront mandez pour leurs journées  
» et vacation 10 patars.

» Item si aucuns hommes ou femmes dudit mestier, marient  
» un sien enfant, il sera tenu payer aux compagnons dudit  
» mestier au jour des noces 10 patars avec une dressée raison-  
» nable ; pareillement si à aucun dudit mestier trespasait un  
» enfant dessous l'âge de 7 ans. payera audit mestier pour son  
» linceul 3 patars, sous conditions que les maistres dudit mestier  
» ou leurs femmes seront tenues aller à l'enterrement, pareil-  
» lement à la messe d'iceluy enfant sur l'amende de 12 deniers  
» au Saint, pourveu qu'ils soient nonchez de la nuict au matin  
» par le varlé dudit mestier.

» Item deveront lesdits maistres par toutes leurs années  
» chasser, lever, recevoir et poursuivre toutes droitures, amendes  
» et toutes autres choses quelconques, qui audit mestier appar-  
» tiennent et avoir bon poids et bonne balance, et aller lever  
» avec un sergent du seigneur les livres de beurre lors bon leur  
» semblera, et confisquer celles qui trouvé trop petites seront,  
» et mettre iceluy marchand ou marchande à l'amende de  
» 10 patars à chaque livre et icelle amende partie en deux :  
» scavoir la moitié au seigneur et l'autre moitié aux maistres  
» dudit mestier.

» Item deveront lesdits maistres payer et livrer les cires et  
» toutes autres choses nécessaires à l'administration du Saint,  
» et audict mestier de ce qu'auront plus receu que payé et  
» deveront faire compte et assembler à ceux dudit mestier, et  
» comparoir ils deveront, et ce de vera faire le varlé, sur l'amende  
» de 12 deniers, lequel varlé de vera faire serment par devant  
» les maistres dudit mestier de bien diligenter ce que par eux  
» et ledit mestier luy sera mis en charge.

» Item deveront tous les compagnons ouvreurs comparoistre  
» à la messe le jour Monsieur Saint Eloy, sur l'amende de  
» 12 deniers et donner de chaque ménage un liard au bon  
» Saint Eloy.

» Item si aucun estoit à payer quelques redevabilités, en  
» quoy il seroit par la raison déclarée incontinent, lesdits mais-  
» tres pourront celuy faire desvrayer par leur varlé, et 3 jours



» après faire vendre son gage par les revendeurs de la ville à  
» leurs frais et dépens.

» Item que tous estrangers qui voudront ... (1) ledit mestier  
» ou tenir boutique, deveront payer doubles droits ; de toutes  
» telles droitures rendront chacun an compte au jour Saint Eloy  
» lesdits maistres ; et afin qu'à cette soit donnée force et tenue  
» ferme et de valeur, Nous, les bourgmestres, jurez et conseil,  
» par délibération avons à ces présentes appendu le grand seel  
» de notre ditte ville, et ordonné à notre greffier sermenté le  
» sousigner. Donné en la ditte ville de Thuin, au conseil, l'an  
» mil six cent quarante un du mois de janvier, le vingtième  
» jour. »

Ce règlement est assurément plus ancien que ne l'indique la date qu'il porte : nous avons vu d'ailleurs qu'il n'est qu'un rajeunissement d'un texte perdu. Dès le premier article, la clause d'après laquelle les amendes vont pour un tiers au patron du métier, pour un tiers à la ville et pour un tiers au seigneur, rappelle une stipulation analogue du plus ancien des trois règlements des drapiers, lequel date de 1543. De plus, la prestation au seigneur de livres de beurre semble d'origine assez ancienne (2).

Les articles 1 et 2 ont surtout pour but de limiter le nombre des producteurs. Le règlement nous apprend que la production porte sur la clouterie ; il y a aussi quelques forges. Le métier possède un « varlet » chargé des communications aux membres : il est assermenté. Les « compagnons ouvriers » dont il est question, sont les ouvriers qui travaillent chez les maîtres : valets des forgerons etc. Les taxes et amendes perçues sont minimes. Nous avons affaire à un métier composé, en grande partie, de pauvres gens qui parfois même ne sont pas en état d'acquitter les très menues redevances qu'on leur demande. Il est hors de doute qu'il s'agit ici de production toute locale et que le cadre de l'industrie des fèvres est généralement familial.

(1) A suppléer un mot comme « acquérir ».

(2) Cf. sur les prestations au « seigneur » ci-dessus, p. 12.

### III. — LE MÉTIER DES TANNEURS

Ce métier, placé sous le patronnage de saint Crépin, groupait les tanneurs, corroyeurs, cordonniers et savetiers.

Le premier texte relatif à la corporation date de 1645. C'est une modification de règlements antérieurs octroyée, à la demande du métier, par Ferdinand de Bavière. En voici le texte :

« Premier, que tous ceux, masuirs ou estrangers, qui dorsent  
» avant voudront estre admis auxdits mestiers, debvront  
» avant tout payer la somme de 20 florins brabant une fois  
» et une livre de cire à Saint Crespin, leur patron.

» Item, tous valets, apprentis et nouveaux serviteurs desdits  
» mestiers payeront 10 patars et au dit Saint une demi livre.

» Item, que tous fils de maistre, avant eslever nouveau boutique, se debvront faire enregistrer et payer un patacon au stile,  
» avec demi livre de cire au Saint ; et tous fils de bourgeois voulant  
» estre dudit mestier payeront 2 patacons et une livre de cire.

» Item, que personne ne pourra, s'il n'est de stile et admis  
» ou bourgeois, acheter cuir en poil ni autrement, ni en vendre  
» par taille ni autrement, s'ils n'ont esté travailleurs et apprentis  
» et dessous maistres, à peine de 25 florins brabant d'amende  
» à appliquer aux nécessités desdits mestiers et décoration de  
» la chapelle de Saint Crespin, leur patron.

» Item, que tous ceux qui auront encourru lesdites amendes  
» pourront estre constraints au payement d'icelles par command  
» de tiers jours qui sera fait et noncé par l'autorité de la cour  
» de Thuin susdite.

» Les points de modération s'ensuivent :

» Item, qu'aux jours de foires marchandes qui se font trois  
» fois par an, il doit estre permis à tous marchands estrangers  
» de venir staller et vendre toutes sortes de marchandises en  
» payant les droits anciens et ordinaires nous deus.

» Item, qu'il sera permis aux bourgeois et manans de nostre  
» dite ville de pouvoir vendre, pour leur plus grand profit, les  
» cuirs des bêtes qu'ils feront tuer, à qui ils voudront hors ladite  
» ville, si ceux du mestier des tanneurs n'en veullent donner  
» le prix raisonnable.

» Item, que nostre mayeur de Thuin, pour le maintien de

» nostre principauté debvra avoir un tiers, laissant les deux  
» autres tierces au profit des (susdits) mestiers, avec comman-  
» dement aux serviteurs desdits mestiers de lui en faire rapport  
» en temps opportun.

» Donné soubz nostre seel secret, en nostre cité de Liège,  
» ce vingt six d'aoust 1645 » (1).

Ce qui frappe dans ce règlement, ce sont les dispositions permettant aux étrangers, bourgeois et manants de concurrencer les membres du métier. Ces stipulations, si contraires à l'esprit des métiers, ne devaient pas rester fort longtemps en vigueur. Dès 1670, un nouveau règlement mit fin à cette situation. En voici le texte :

« Premier, que tous ceux voulans se faire enrôler ensdits  
» mestiers, seront obligés avant tout de faire un chef d'œuvre,  
» pour estre jugé capable par les officiers et maistres lors à ce  
» établis.

» Item, que tous masuirs et estrangers, dorsenant pour  
» estre admis, payeront 40 florins brabant une fois, et deux  
» livres de cire au seigneur ; et leur fils, avant d'ériger nouvelles  
» boutiques, se debvront faire enregistrer et payer 14 florins  
» une fois et deux livres de cire. Item, qu'il soit défendu, sur  
» amende, à tous habitans de cette ville d'achepter cuir en poil  
» pour revendre hors cette jurisdiction, si comme à Alne, Fon-  
» taine l'Évesque et en quels lieux les avantdits maistres sont  
» présentement obligés de les aller quérir à fort haut prix, et  
» par ainsi la bourgeoisie ne peut estre servie à si bon marché  
» qu'elle sera, ce point estant bien réglé et observé, outre que  
» les estrangers aborderont d'avantage » (2).

On le voit, la tendance libérale qui avait fait son apparition dans le texte de 1645, est tout à fait absente ici. Le nouveau règlement est une réaction contre les dispositions antérieures. Les nécessités du milieu imposent pour ainsi dire d'elles-mêmes un cadre tout local. Permet-on à des étrangers de vendre leurs produits dans la ville ou à des bourgeois de vendre des peaux

(1) *Ordonnances de la Principauté de Liège*, 2<sup>e</sup> série, t. III (Bruxelles, 1872), p. 155.

(2) *Ordonnances de la Principauté de Liège*, loc. cit., pp. 353 sqq.

au dehors, aussitôt il en résulte des perturbations dans les prix. La stabilité-même des conditions économiques nécessite la limitation des échanges et leur restriction au cadre urbain.

#### IV. — LE MÉTIER DES BOUCHERS

Nous ne savons rien de l'organisation de ce métier dont le caractère était évidemment local. Son existence nous est attestée dès l'extrême fin du XV<sup>e</sup> siècle. Les archives de la famille Gendebien-t Serstevens contiennent un écrit du greffier Wolff rédigé au XVIII<sup>e</sup> siècle où il est question de registres des archives déjà perdus alors. Le texte s'intitule : « Cecy est une copie d'un mémoire qui est en mains du Sr greffier B. Wolff où les registres AA et BB sont accusés, lesquels cependant ne se retrouvent point présentement, 1718. » Dans ce mémoire on lit entre autres ceci : « Extrait du registre BB. folio 27 : 20 juin 1497 : acte concernant les métiers des bouchers, leurs droitures. »

\* \* \*

On a pu se rendre compte qu'un contraste très net existe entre le métier des drapiers et les autres. Alors que le premier a réussi à dépasser le cadre urbain, les trois métiers des fèvres, des tanneurs et des bouchers travaillent à peu près exclusivement pour le marché local.

Il est intéressant de voir de quelle autorité émanent les règlements qui régissent les métiers thudiniens. Pour les bouchers, il nous est impossible de répondre à cette question. Pour les drapiers, si le magistrat intervient vraisemblablement dans l'administration du métier et notamment dans la désignation des rewards, il semble bien que les règlements émanent du métier lui-même. Le magistrat apostille simplement les règlements en les transmettant à Liège, comme cela fut le cas en 1697 et, du moins pour les deux règlements les plus récents, c'est le Conseil Privé du Prince qui les rend exécutoires. Pour les fèvres, le règlement émane directement du magistrat et pour les tanneurs il est l'œuvre du pouvoir central. La liberté plus grande qui

semble laissée aux drapiers provient évidemment de leur importance économique.

Parmi les trois métiers dont nous connaissons les règlements un seul, celui des tanneurs, exige un chef-d'œuvre et encore cette exigence n'apparaît-elle qu'en 1670. Les autres métiers semblent avoir ignoré cette pratique.

Nous avons pu ainsi nous rendre compte des divers aspects de l'organisation du travail et de la production dans le Thuin de l'Ancien Régime. Organisation économique à cadre étiqué, dès que la production est limitée à la ville même ; au contraire, économie régionale, quand la population rurale prête elle aussi son concours à la confection des produits, comme c'est le cas dans la draperie. Tels sont, croyons-nous, les caractères essentiels de l'organisation économique que nous venons d'étudier.

CHARLES VERLINDEN.

---

## ANNEXE

### Mémoire du préposé Glompteux

(Archives de l'État à Liège : Fonds des États, liasse n° 253)

Messeigneurs de l'État de la Noblesse du Pays de Liège et comté de Looz, etc., etc.

Dans le système des impositions par rétorsion, il doit presque être ordinaire que l'on envisage plutôt le mal que l'on peut faire à une puissance voisine et rivalle que le bien qui doit résulter à l'État en haussant les droits d'entrée des marchandises étrangères. C'est ce qui paraît être arrivé lorsque, par le mandement du 29 octobre 1764, on a statué qu'il fut exigé 10 pour cent de la valeur sur l'entrée des sayes venantes de l'Étranger et cela ensuite des informations données aux États que le gouvernement des Pays-Bas avait imposé un pareil droit sur l'entrée des sayes étrangères. Par une interprétation à ce mandement de la même date, on exempta de cette imposition les serges ou sayes provenant des fabriques des villages qui sont sous la protection de leurs Hautes Puissances, qui ne restent assujetties qu'aux droits

ordinaires du 60<sup>me</sup> : ce qui prouve au moins qu'il n'y a point d'intérêt général à deffendre ou charger l'entrée des sayes qui se fabriquent chez nos voisins et que l'on doit regarder comme notre propre manufacture. ainsi que l'on verra par les réflexions suivantes.

Liège doit être regardé relativement au commerce comme la capitale de toutes les petites provinces enclavées et limitrophes. C'est la seule où le concours de l'industrie, le génie, le crédit et les fonds des negotians peuvent former un entrepôt pour toutes les manufactures : où l'ouvrier trouve le secour et le soutient dont il a toujours besoin et où l'administration doit porter une attention particulière sur le commerce d'économie qui reçoit les denrées de l'étranger pour être renvoyée à l'étranger même ; c'est par là que l'on donne le plus d'activité à la circulation et ce commerce n'est pas moins avantageux que l'exportation de ses propres productions. On verra que ces principes généraux sont applicables à l'objet dont il est question.

Avant l'imposition de 10 pour 100 sur les serges limbourgeoises, les marchands de Bruxelles, de Gand, d'Anvers et autres villes des Pays-Bas les tiroient de Liège avec d'autant plus d'avantage qu'ils évitoient les fraix qu'occasionnoient la multiplicité d'envois et trouvoient à s'assortir chez nos marchands de toutes les qualités de ces étoffes. Ceux-ci, au moien d'un plomb dont étoient munies les serges limbourgeoises, jouissoient ainsi que les sujets de sa Majesté des exemptions de droit à l'entrée du Brabant et avoient donc l'avantage de la concurrence. Ces serges payoient dix sols par pièce à l'entrée du Pays de Liège. Cet impôt a produit, au seul bureau de Labouxhe (1), f. 1.500 annuellement qui sont perdu pour la caisse de l'État.

Lorsque l'on eut mis cette imposition de 10 pour cent, nos marchands furent forcés d'envoier dans le Limbourg des personnes pour y emballer et expédier les demandes qui leur étoient faites en évitant le Pays de Liège. Ces fraix ont ajouté au prix de la denrée. Ceux qu'ils chargeoient de ces commissions, les ouvriers, les chartiers, sont devenus eux-mêmes marchands, ont insensiblement découvert les débouchés, et nous ont enlevés

(1) Dépendance de Beaufays, prov. de Liège, arr. de Liège, cant. de Louveigné.

tout a fait cette branche de commerce que nous ne pouvions soutenir avec tant de desavantages.

Quels sont les avantages qui peuvent avoir contrebalancé ces pertes? A-t-on cru diminuer la fabrique étrangère ou forcer les Limbourgeois, par la nécessité de passer chez nous, a paier un droit qui nous laissât sur eux un avantage proportionné à celui qu'ils ont sur nous à l'entrée du Brabant? Il ne paroît pas que ce but ait été rempli. En pratiquant la route de Maestricht, Stewenswert, Linne, Streip, L'Omel, Balen, Gelle (1), Herental et Liers en Brabant, ils ont trouvé le moyen d'éviter le Pays de Liége et jouissent encore malgré ce détour de l'avantage que leur laisse l'exemption de droit à l'entrée du Brabant. Ce droit importe 67 sols par pièce de serge étroite, la voiture leur coute plus qu'à nous, 37 sols; il leur reste par conséquent, malgré les fraix d'un détour de 20 lieues, un avantage de 30 sols par pièce sur les Liégeois.

D'après cet exposé, il paroît qu'en ne chargeant les serges du Limbourg que de 15 sols par pièce, il restera 15 autres sols util aux Limbourgeois en pratiquant la route de Liége, ce qu'ils feront infailliblement. La consommation que l'on perd souvent de vue et qui dédommage quelquefois de la diminution faite aux droits d'entrée, augmentera par là. On peut même espérer que l'avantage de notre local ramenera à Liége le bénéfice de l'industrie, de la teinture, de l'apret et de l'apvisionnement que font à Liége les ouvriers étrangers, objet essentiel qu'on doit plutôt envisager que le profit toujours modique de la première main-d'œuvre.

Par un faux principe qui en a si souvent fait changer dans l'administration de toutes nos manufactures, on a établi que la consommation ne suffisoit pas pour l'entretien de la trop grande quantité d'ouvriers. On a gêné l'industrie du marchand qui doit toujours être considérée comme le premier mobile, et l'on n'a pas fait attention que la grande population dans les ouvriers est le seul et vrai bien des manufactures puisqu'elles diminuent

(1) Stevensweert dans le Limbourg hollandais actuel sur la Meuse; Linne: peut-être Lindel, dépendance de Overpelt, prov. de Limbourg, arr. de Hasselt, cant. d'Achel; Streip?; Lommel dans le nord de la prov. de Limbourg; Balen, Geel, Herentals et Lierre dans celle d'Anvers.

le prix de la main-d'œuvre et que lors qu'une nation est assés heureuse pour pouvoir vendre à meilleur marché que les autres, l'étranger trouve son compte à acheter chez elle, qu'alors la rivalité des acheteurs est presque aussi grande que celle des vendeurs à qui l'appas du gain suggère toujours des moyens surs pour le maintien, la perfection et l'augmentation de la fabrique.

Ceux qui ne connaissent pas ces principes et qui par un zèle aveugle et malentendu pour les ouvriers voudroient les enrichir ou plutôt en faire des faineants, hausser le prix de leur travail et ôter cette précieuse rivalité, seul soutien des manufactures, diront peut-être que l'abolition du 10 pour cent sur les serges limbourgeoises va faire chaumer nos ouvriers drapiers. Ce système est faux puisque cette imposition n'a pas diminué la fabrique limbourgeoise et qu'elle n'a pas augmenté la liégeoise qu'on doit regarder comme la même.

Il est reconnu qu'on fabrique à meilleur compte à Liège que dans le Limbourg. C'est du Pays de Liège que le Limbourg tire une grande partie de ces laines. En haussant le droit de sortie des laines, droit qu'on ne peut pas nous contester puisqu'il n'affecte que notre propre production, on donnera un avantage réel aux fabriquants liégeois. Cette imposition portée à 10 pour cent sur la sortie paroît juste à tous égards, même dans toute l'étendue du pays qui produit assez de laines pour l'aliment de nos petites fabriques. Cet impôt ne fera rien ajouter à celui de nos voisins sur cette denrée qui paient dans les états de la Reine au delà de trois sols et demi de Liège de droit de sortie par livre, ainsi qu'on le verra par la supplique que le magistrat de Thuin vient de présenter aux États, qui a été renvoyée en avis aux préposés, et que le sousigné produit comme une preuve convaincante de la vérité de son système. Il croit donc, sauvé meilleur, que l'abolition de 10 pour cent sur les serges limbourgeoises sera avantageuse au commerce, qu'une imposition par pièce sur ces serges fera partager à Liège le bénéfice du travail de nos voisins, et que l'imposition de 10 pour cent sur les laines, sans pouvoir être nuisible à l'agriculteur, donnera de l'avantage aux ouvriers liégeois et un produit assés considérable à la caisse de l'État.

(signé) Glomteux.





# L'ÉGLISE PRIMITIVE DE L'ABBAYE DU VAL ST-LAMBERT ET SES VICISSITUDES

En 1913, le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* publiait une notice intitulée « Reconstitution du plan de l'abbaye du Val Saint-Lambert au XIII<sup>e</sup> siècle » (1).

Son auteur, feu Léon Ledru, s'était assigné la tâche de faire connaître quelle était l'importance, à cette époque déjà, de l'illustre couvent aujourd'hui presque complètement disparu. Grâce au travail de de Moreau et aux plans y annexés sur l'abbaye de Villers en Brabant, pris comme base de comparaison (2), aux restes d'anciens bâtiments de l'abbaye du Val Saint-Lambert et aux fouilles pratiquées en divers endroits de l'emplacement actuel des Cristalleries du Val Saint-Lambert, l'auteur de la note parvint à dresser le plan reproduit dans son travail. Le plan de l'église du monastère du Val Saint-Lambert ainsi qu'il l'avait prévu, ne différait de celui de l'église de Villers que par ses dimensions.

Nous allons voir, tout au moins pour l'église, que, comme sa sœur brabançonne, l'église fut construite par parties et que

(1) L. LEDRU, *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, 1913, t. XLIII, p. 89.

(2) DE MOREAU, *L'abbaye de Villers en Brabant aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*. Étude archéologique sur l'église abbatiale et le monastère, p. 289.

C'est à l'amabilité de Monsieur Marcel de Fraipont, directeur général des Cristalleries du Val Saint-Lambert que nous devons les photographies reproduites dans cette étude.

Nous le remercions bien sincèrement.

Nous adressons aussi nos remerciements à Messieurs E. Poncelet, conservateur honoraire des Archives de l'Etat de Mons qui a bien voulu collationner les documents annexés à ce travail, L. Lahaye, conservateur honoraire des Archives de l'Etat à Liège qui en a permis la publication ainsi qu'à tous les membres du personnel des Archives de l'Etat à Liège dont la bienveillance m'a facilité les recherches à son sujet.

son achèvement, que Léon Ledru pensait avoir été atteint au XIII<sup>e</sup> siècle, ne le fut qu'au début du XV<sup>e</sup>.

\* \* \*

L'abbaye du Val Saint-Lambert dont le rôle a été considérable dans la Principauté de Liège, nous a laissé ses archives. Celles-ci font connaître ses dépenses, tant celles se rapportant à la vie matérielle des moines, de leurs serviteurs et ouvriers que celles relatives au culte, à l'administration du couvent et de ses biens, à l'entretien de ses propriétés. Nous y retrouvons des contrats pour l'exécution de travaux dépassant le cadre des travaux ordinaires c'est-à-dire ceux que l'abbaye ne pouvait entreprendre avec le personnel qu'elle occupait.

Ce sont ces documents qui établiront que l'église ne fut terminée qu'au début du XV<sup>e</sup> siècle.

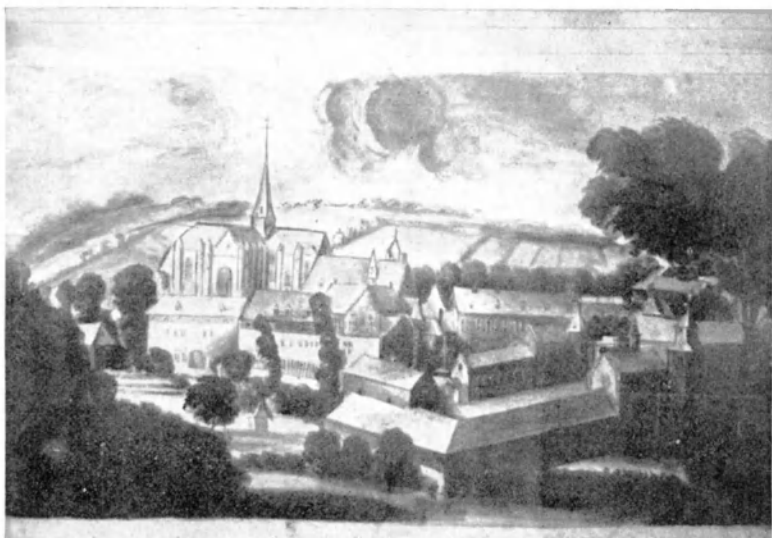
Pour la bonne compréhension de la suite de cette étude, nous reproduisons le plan annexé à la notice mentionnée ci-dessus. Nous y voyons : la nef et le transept pourvus de collatéraux, les ailes de ce dernier divisées chacune en trois travées, celles attendant au chœur étant en prolongement des collatéraux de la nef ; celle-ci, précédée d'un parvis surmonté d'une tour ou bellefroid, en compte neuf ; toutes les travées sont égales en largeur tant dans le transept que dans la nef. Enfin, des traces de chapelles sont relevées du côté du chœur à l'intérieur du transept.

Dans le plan primitif qui est peut-être l'œuvre de Pierre de Sombreffe décédé en 1264 (1), la sacristie était adossée au pignon sud du transept.

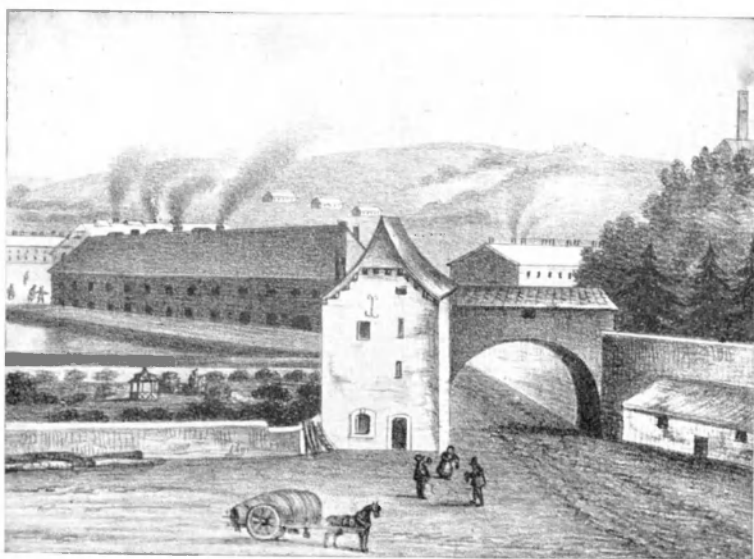
De même que l'on ignore la date exacte de l'achèvement du temple, on ne connaît pas non plus celle de la pose de la première pierre ; ce que l'on sait, c'est qu'une église existait en 1238, qu'en cette année Jean d'Eppes, évêque de Liège, y fut inhumé et qu'elle n'était pas achevée à ce moment.

Pour expliquer la lenteur apportée par les moines dans sa construction, il faut savoir qu'au début de leur installation au Val Saint-Lambert, leur situation de fortune n'était guère brillante et que la gêne subsista longtemps dans le monastère.

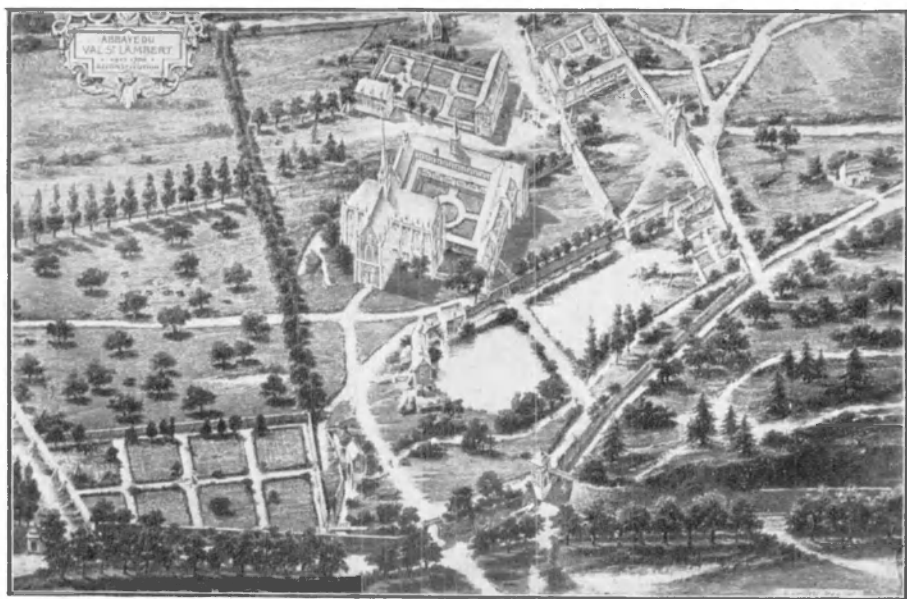
(1) *Monasticon belge*, t. II, p. 159, note 1.



Vue générale de l'abbaye du Val Saint-Lambert.  
Photographie d'une aquarelle.



Vue de la porte de la tourette.



Plan panoramique de l'abbaye du Val Saint-Lambert.  
Reconstitution de feu L. Ledru.

les nervures et pièces de remplissage des voûtes entre les travées, en pierre de Caster (tuffeau maestrichten) ; les piliers intérieurs, anglées, voussures et enchapements en pierre calcaire de Namur.

Le couvent fournit tous les matériaux à mettre en œuvre.

Cette construction devait nécessairement entraîner le pavage de l'agrandissement et l'établissement de baies de fenêtre garnies de vitraux peints ou de verrières ordinaires.

Les comptes établissent au sujet des baies qu'en 1357, le couvent fit exécuter deux vitraux à la paroi vers Meuse de l'édifice agrandi. Ceux-ci, dont les donateurs furent Sire Jehan Pessons, chanoine de Saint-Pierre et Mathelhons de Tilhuel pour l'un et Lambert del Chevaz pour l'autre représentaient saint Augustin et sainte Barbe, saint Grégoire et sainte Agnès (1).

C'est là tout ce que les livres renseignent ; il faut admettre que le personnel de l'abbaye avait pourvu lui-même au remplissage des baies.

Quant au pavage, il ne fut exécuté qu'en 1363, par Bauduin le paveur. Dans l'accord conclu entre l'abbaye et l'entrepreneur, il est stipulé qu'il doit utiliser des petits carreaux d'Andenne, arracher tout le pavement existant et procéder au repavement du temple en se servant des carreaux de réemploi dans la proportion de deux vieux pour un neuf (2).

Plusieurs années s'écoulaient encore avant de voir exécuter d'autres travaux. Ce n'est qu'en 1372 que l'on trouve mention de nouvelles dépenses qui sont affectées au placement de quatorze verrières de verre blanc et de couleur dont quatre sont placées dans le mur est du transept, deux vers les cloîtres et les autres dans la paroi nord.

C'est Jean Wion qui les exécute et les place. Cet artisan semble être au service de l'abbaye qui lui assure un traitement de 32 muids d'épeautre par an. Le travail ne fut terminé qu'en 1376 (3). Il n'achevait pas le temple auquel il manquait encore

(1) Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 293, fol. 1 v<sup>o</sup> ; L. DE JAER, *Peintres verriers liégeois aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles (Chronique archéologique du Pays de Liège, 23<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 4, p. 83).*

(2) Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 293, fol. 69 v<sup>o</sup>, annexe III.

(3) Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 295, fol. 15, 53, 89, 141, annexe IV.

parvis et tour ou beffroi. Nous ignorons à quelle époque, ils furent exécutés, mais il est vraisemblable qu'ils existaient en 1428, date à laquelle le monastère fait l'achat de piliers, de petites colonnes, d'un chapiteau avec cymaise et différentes autres pierres qui, d'après le détail, devaient servir à un portique d'entrée.

Les pierres étaient fournies par Johan de Roney et Lambert de Boveiche. Ceux-ci, par le contrat, ne paraissent pas devoir en faire le placement (1).

Ce portique achevait l'église. Il avait fallu deux siècles pour l'ériger.

Les bâtiments de l'abbaye furent couverts d'ardoises dès leur construction. Cela résulte d'une charte ampliative de l'évêque Hugues de Pierrepont qui en 1202 pourvoit à la couverture des toits en cette matière (2). En 1382, le monastère achète des ardoises à l'abbaye de Floreffe qui possédait déjà des ardoisières en 1168 (3).

\* \* \*

Les travaux les plus importants qui furent effectués à l'église dans la suite sont :

1<sup>o</sup> L'exécution de la baie devant recevoir le grand vitrail derrière le maître-autel et son vitrail (1452-1455) (4) ;

2<sup>o</sup> La peinture du maître-autel (1461) (5).

*Vitrail derrière le grand autel.* — En 1452, l'abbaye décida de modifier la verrière située dans le chœur de son église derrière le grand autel, et chargea Gilles de Bawegnées, maçon, citain de Liège d'en exécuter l'embrasure et le châssis en pierres.

Ce travail était d'importance et ne fut achevé que longtemps

(1) Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 302, fol. 145, annexe V.

(2) THIMISTER, *Histoire de la collégiale de Saint-Paul*, p. 78.

(3) Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 296, fol. 24 v<sup>o</sup>, annexe VI ; BARBIER, *Histoire de l'abbaye de Floreffe (Document)*, p. 44).

(4) Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 309, fol. 24 v<sup>o</sup> ; reg. 310, fol. 67 v<sup>o</sup>, 69 v<sup>o</sup>, 80 ; L. DE JAER, *Peintres verriers liégeois aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles (Chronique archéologique du Pays de Liège, 23<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 4, p. 83)*.

(5) Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 309, fol. 128 et reg. 312, fol. 8 v<sup>o</sup>, annexe VII.

après. Ce ne fut qu'en 1455, que le monastère chargea Johan Naize, peintre verrier, d'exécuter le vitrail devant trouver place dans la baie nouvellement exécutée.

Nous ignorons quel était le motif de sa décoration. Les extraits des comptes renseignent seulement le coût du travail et le temps y consacré : 341 journées dont 169 effectuées par le peintre ; son coût : plus de 2485 l. 19 s. 6 d. et la provenance des verres de couleur destinés à la peinture : ils venaient de Cologne.

*Peinture du grand autel et du chœur.* — Les travaux exécutés dans le chœur jusqu'en 1456, devaient fatalement entraîner aussi des travaux de peintures. Un contrat du 14 octobre 1461 y pourvoit. Par celui-ci, Jean Pexard, peintre, est chargé de repeindre le grand autel, les châsses situées derrière celui-ci et les murs du chœur.

L'autel, isolé, comportait un entablement de bois reposant sur un coffre de même matière dont le panneau facial était muni d'une frise. Au-dessus était un rétable divisé en cinq parties. Le tout était entouré d'un ciborium. Deux châsses se trouvaient derrière l'autel sous la grande verrière.

L'artiste devait peindre « tout en or » sur le rétable : un crucifix et les images de Notre-Dame et de saint Jean l'Évangéliste, plus deux autres qui lui seraient désignées ; sur la frise : les sept stations du chemin de la croix ; sur le panneau sous-jacent : Jésus et ses douze apôtres.

La table, ses supports, les châsses et les ciboires devaient être repeints ainsi qu'ils l'avaient été précédemment.

Quant aux murs, ils devaient être blanchis et la partie comprise entre le sol et le dessous des fenêtres devait recevoir comme décoration, la représentation de rideaux soutenus par des anges surmontés de feuillages, de fleurs et d'oiseaux.

Ces travaux terminés, il y avait lieu d'espérer que le monastère jouirait longtemps de l'église qu'il avait édifiée et ornée avec tant de patience. Il ne devait pas en être ainsi : le 21 avril 1469, vers 4 heures de l'après-midi, la foudre tombait sur l'église et l'incendiait en partie (1).

(1) JEAN DE LOS, *Chronicon*, p. 63.

« Die vero vicesima prima aprilis combusta exstitit ecclesia monasterii Vallis S<sup>u</sup> Lamberti ex fulmine circa horam quartam post meridiem.



Notre travail pourrait se borner à ce qui précède, son but étant de montrer le temps consacré à l'érection du temple dans les dimensions relevées par feu Léon Ledru, mais les renseignements trouvés postérieurement à 1469 nous incitent à faire l'histoire de ses vicissitudes jusqu'à sa disparition en 1750. Notre exposé comportera trois périodes : la première de 1469 à 1557 ; la seconde de 1558 à 1576 ; la troisième de 1577 à 1750.

### PREMIÈRE PÉRIODE (1469-1557)

Si le sac de Liège par Charles le Téméraire en 1468 n'atteignit pas l'abbaye dans ses constructions, le feu ne devait pas l'épargner : en 1469, un incendie détruisait les toitures entraînant la perte du clocher et de sa flèche, du bellefroid et de ses cloches, de la croix surmontant la nef.

Nous ne trouvons dans les comptes aucune trace de réparations faites aux maçonneries, elles furent donc probablement peu importantes et exécutées par les ouvriers du monastère.

Des extraits des dépenses établissent que c'est vers 1475 seulement que la charpente des parties détruites fut rétablie ainsi que le clocher. Ces travaux furent confiés à Jacob le charpentier de Wyerde qui par contrat de cette année replacera en outre la croix du clocher avec l'aide de Lambert de Fontaine et de Jean son fils, couvreurs. Celle-ci fut faite à Maestricht par maître Jacob (1) et dorée à Liège par maître Antoine demeurant en Isle le Duc (2).

En 1477, Bastin et Jean de Fontaine, couvreurs effectuent la couverture du clocher dont les ardoises sont fournies par Jean Yernir de Dinant et Collard Miche (3), les clous par Jean de Bourgogne, le plomb par Jean de Chokier et Wynand Parys de Limbourg.

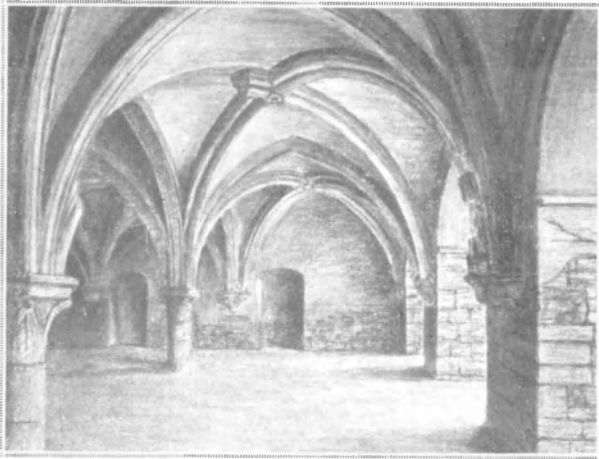
Par contrat d'octobre 1477, Wauthier et Willem son fils ardoisiers, doivent couvrir les toits de la nef et du transept (4).

(1) Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 309, fol. 220 v<sup>o</sup>, annexe VIII.

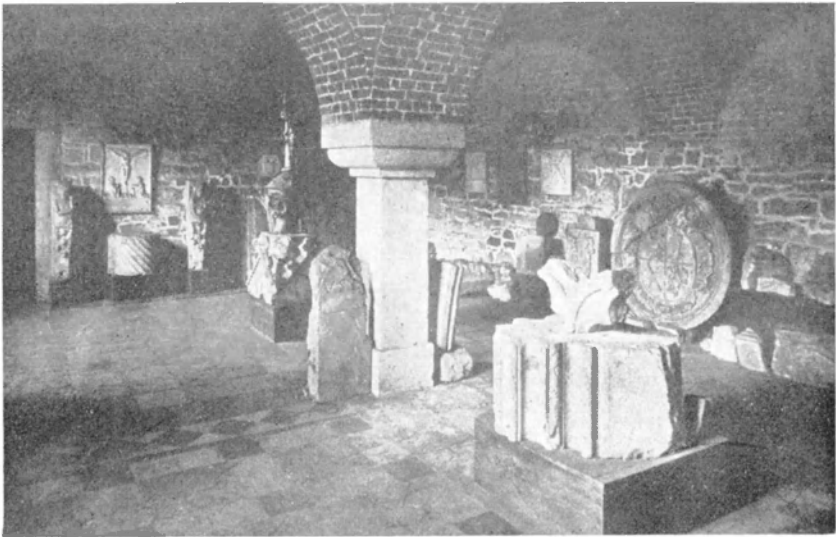
(2) Id., reg. 312.

(3) Id., reg. 309, fol. 269 v<sup>o</sup> et suiv., annexe IX.

(4) Id., reg. 309, fol. 269 v<sup>o</sup>, annexe X.



Restes de la salle du Chapitre de l'abbaye  
du Val Saint-Lambert.



Salle des moines et Musée.



Vue de la nouvelle abbaye (1751-1765).

Cette même année Lambert le charpentier et Jean Surlet rétablissent le bellefroid et y rependent les trois grosses cloches (1) dont deux sont coulées à l'abbaye par Jean de Cologne et la troisième à Malines par maître Jacob le fondeur de cloches (2).

Les deux premières furent appelées Marie et Bernard.

L'église était restaurée.

## DEUXIÈME PÉRIODE (1557-1576)

La fatalité voulut que cent ans ne s'écoulassent pas sans qu'un nouveau malheur ne s'abattît sur l'église : le 28 avril 1557, un incendie provoqué par la foudre détruisait (3) le toit et les cloches.

En 1560, Henri et Willem, fils de Godefroid de Bassenge, ardoisiers, sont chargés de recouvrir le toit de la nef et celui des chapelles de Saint-Lambert et de Saint-Martin situées dans « la manocke (basse nef) delle dite église de costé vers les encloestres » (4).

En 1561, Willem perçoit le coût du travail.

Ce sont là toutes les réparations dont le détail nous est parvenu avant 1567. Ces travaux n'étaient que provisoires : l'abbé Renier de Rasier devait restaurer complètement le couvent. En effet, à partir de cette année, l'abbaye fait procéder à la démolition d'une grande partie de l'église et à sa reconstruction.

Un premier contrat fait en janvier avec Piron Fierket maçon, charge celui-ci de démolir la grande verrière située au-dessus de la galerie à l'entrée de l'église et d'enlever les pierres constituant l'armature de neuf baies de fenêtres (5) ; par un deuxième contrat en août de la même année, il doit procéder à la démolition du chœur et du grand autel et à leur reconstruction suivant

(1) Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 309, fol. 272.

(2) Id., reg. 309, fol. 193 et 312 ; L. DE JAER, *Notes pour servir à l'étude de l'industrie de la fonte des cloches au Pays de Liège (Chronique archéologique du Pays de Liège, 23<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 2, p. 37)*.

(3) Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 69, fol. 115 ; *Monasticon belge*, t. II, p. 167.

(4) Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 340, fol. 34, annexe XI.

(5) Id., reg. 340, fol. 7 v<sup>o</sup>, annexe XII.

un plan qu'il fournit à l'abbaye. Dans ce contrat, il est stipulé que les murs seront plâtrés et blanchis (1) ; enfin, un troisième contrat datant de janvier 1568 le charge de la démolition partielle du transept nord (2).

Ces travaux étaient importants, aussi ne sera-ce qu'en 1571, que le monastère s'occupera de la réédification des parties démolies.

Au mois de novembre, il remet à Lambert Pirard le charpentier la confection des échafaudages nécessaires à la reconstruction du temple démolí (3) et le même mois il procède à la remise des travaux de réédification des grands arcs de voûte situés à l'intersection de la nef et du transept. Piron Fierket s'engage à les reconstruire (4).

En 1573, le même entrepreneur maçon est chargé de l'entière restauration de l'église ; les travaux comportent cette fois la reconstruction des pignons vers Meuse et vers le vivier, la démolition et la reconstruction des deux murailles vers les cloîtres avec leurs piliers et arcs-boutants (5).

Enfin, deux contrats faits en février et décembre de la même année avec Johan Piedbœuf, charpentier, avaient pour objet la charpente des toits, du clocher et du bellefroid.

L'entrepreneur devait aussi replacer la flèche du clocher reprendre les cloches et dresser la croix avec son coq au-dessus de la tour (6) (7) (8).

Par un troisième contrat en date du 20 juin 1573, Henri fils de Godeschouille l'ardoisier s'engageait à recouvrir les toits d'ardoises (9).

Le 8 septembre 1574, l'abbé de Cîteaux, Nicolas Boucherat,

(1) Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 340, fol. 6 v<sup>o</sup>, annexe XIII.

(2) Id., reg. 340, fol. 8, annexe XIV.

(3) Id., reg. 340, fol. 64 v<sup>o</sup>, annexe XV.

(4) Id., reg. 340, fol. 15, annexe XVI.

(5) Id., reg. 340, fol. 18, annexe XIII.

(6) Id., reg. 340, fol. 67, annexe XVIII.

(7) Id., reg. 340, fol. 69, annexe XIX et fol. 129.

Les cloches à reprendre furent fondues par Grégoire de Trèves ; elles portaient les noms de Marie et de Bernard. La première pesait 1.072 ½ livres, la seconde 464 livres.

(8) Id., reg. 341, fol. 183, annexe XX.

(9) Id., reg. 340, fol. 38, annexe XXI.

visitant l'abbaye, constata que l'église était presque entièrement restaurée et le monastère en bon état (1).

Enfin de 1574 à 1577, l'abbaye s'occupera de l'achèvement du temple ; des verrières faites par Dirick Van Halle, Hubert de Wert, Jacques de Marche y seront placées (2).

Martin Fiacre, sculpteur, fera un crucifix et réparera des statues, Séverin le peintre peindra les arcs des voûtes de la nef et du transept ainsi qu'étaient peints ceux de Saint-Martin-en-Mont (3).

### TROISIÈME PÉRIODE (1577-1750)

L'église était à peine réédifiée que l'on y travaille à nouveau. En 1589, Thiry Doneux avec ses enfants et les serviteurs du monastère entreprend la reconstruction de murailles du chœur et des cloîtres, de voûtes, de pavements, etc. Ces travaux ne sont terminés qu'en 1591 (4).

Les matériaux nécessaires sont fournis par Remy Misson, marchand de pierres, à Namur (5).

Les comptes de 1592 à 1609 mentionnent toute une série de paiements effectués pour l'érection d'un nouveau jubé, de deux autels par dessous, leur ornementation et leur décoration (6).

Ces travaux sont-ils la suite de ceux de la deuxième période ? J'ai peine à le croire, car s'il en était ainsi, l'abbaye n'aurait pas fait peindre les voûtes du temple avant sa complète restauration. Que s'est-il passé de 1577 à 1598, pour les motiver ? Nous l'ignorons.

En 1634 (7), on élève une nouvelle sacristie du côté droit du chœur ; en 1635, la voûte du chœur menace ruine et le danger est tel que sa démolition s'impose.

(1) *Monasticon belge*, t. II.

(2) Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 340, fol. 79 et reg. 342.

(3) Id., reg. 340, fol. 79.

(4) Id., reg. 345, fol. 229.

(5) Id., reg. 345, fol. 236.

(6) Id., reg. 345, fol. ?? et suiv.

(7) Id., reg. 373, fol. 14, annexe XXII.

Philippe Bouillon, le jeune, est chargé d'établir les échafaudages pour ce travail (1). A cette occasion, le grand autel est modifié ; la table qui était de marbre poli est raccourcie ainsi que les supports qui sont également de marbre.

Ces travaux étaient effectués en 1639, date de la consécration du nouvel autel par le Rév. Petri, chapelain de Monseigneur le Suffragant.

A partir de ce moment, l'abbaye ne semble plus avoir été contrainte à d'autres réfections importantes. Elle jouira de son œuvre dans le calme jusqu'en 1750, date à laquelle, pour des motifs inconnus, elle fera démolir l'église jusque dans ses fondations (2).

Celle-ci qui, au dire de Saumery, était un beau vaisseau fait en croix dont l'architecture, quoique gothique, ne laissait pas de plaire, fut remplacée par une autre en style néo-classique d'après les plans d'Etienne Fayn (3).

Commencée le 8 mai 1751, date de la pose de la première pierre (4), elle était construite en octobre 1752 jusqu'à l'assise des fenêtres de la nef et du chœur ; le 8 mai 1753, elle était terminée quand le feu détruisit la voûte, la tour et partie de la toiture (5). En septembre 1754, le gros œuvre était terminé (6) et une croix de pierre était placée au-dessus du vestibule d'entrée.

Le temple comportant sept autels de marbre fut béni en 1760 (7).

Les bâtiments conventuels furent eux-mêmes abandonnés

(1) Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 373, fol. 27, annexe XXIII.

(2) L. LEDRU, *Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert (Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XLIII, p. 90).

(3) *Monasticon belge*, t. II, p. 171.

(4) Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 69, fol. 179 v<sup>o</sup>.

(5) Id., reg. 69, fol. 180.

« Die octava Novembris 1753 a circiter undecima noctis hora usque »  
» in diem sequentem integram materiationem tholi, turis combustit et »  
» lateres aresios consumavit, totumque plumbum liquefecit (non sibi »  
» cum igne funesto precavendo) laterum aresiorum (dispositor cum tamen »  
» fere in crastinam diem manus ultima debebat apponi. »

(6) Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 69, fol. 180.

« A coro fenestrarum navis et chori usque ad summum pervenit ocele- »  
» sia totaque materiatio nuda tamen et simpliciter apposita fuit in mense »  
» 7bris 1754 et in die festo S<sup>ti</sup> Dyonisii die 9 Xbris ejusdem anni crux »  
» lapidea super protyrum posita terminum dedit. »

(7) Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 69, fol. 181.

pour être remplacés par d'autres dont une partie existe encore aujourd'hui. La première pierre fut posée en avril 1762, et le 4 août 1765 jour de la consécration, les moines prirent possession de l'église ; le 12 du même mois, le Prince-Évêque inaugura le monastère (1) .

\* \* \*

De la célèbre abbaye dont sans aucun doute tous les bâtiments avaient fait l'objet de plans et de dessins, il ne nous reste que :

1<sup>o</sup> Une gravure illustrant l'histoire du couvent publiée par Saumery en 1738 dans les *Délices du Pays de Liège*. Elle est de Remacle Leloup ;

2<sup>o</sup> Une aquarelle qui paraît en être la copie coloriée annexée au registre intitulé « Stock » des Archives du monastère ;

3<sup>o</sup> Un plan cadastral donnant en perspective cavalière l'église et les bâtiments du couvent. Il est daté du 12 décembre 1729 et annexé à une pièce de procédure du 5 janvier 1730 (2).

Par l'examen de ces documents, nous voyons que la nef ne comportait plus en 1729 déjà que quatre travées au lieu de neuf. Nous ignorons l'époque à laquelle cette transformation s'accomplit ; aucune mention dans les archives de l'abbaye ne permet d'en fixer la date. Il est certain qu'elle se fit après 1573, car à ce moment la surface des toits rétablis est celle qui résulte du calcul de leur superficie avant le désastre de 1557.

Des bâtiments, il reste encore des parties de la salle du chapitre et de la salle des moines. Les Cristalleries du Val Saint-Lambert les conservent pieusement : elles ont installé un musée des pierres et objets que la société a recueillis au cours des travaux effectués pour l'établissement de son importante usine.

Du mobilier de l'église, seul subsiste encore les carillons. Il a été transporté à l'église de Saint-Barthélemy (3).

\* \* \*

(1) Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 69, fol. 185.

(2) Id., reg. 215.

(3) *Liège, capitale de la Wallonie*, 1924, p. 67.



Au cours de ses recherches, Léon Ledru a découvert des sépultures dont les emplacements sont indiqués au plan par des croix. L'une de celles-ci est située en face de la chapelle médiane du transept Nord. Nous croyons pouvoir l'identifier.

Nous savons qu'en 1633, Servais Dorey, sculpteur, fut chargé d'un travail pour la chapelle de l'Assomption Notre-Dame, installée du côté gauche du chœur (1).

Or, en juin 1636, furent enterrés dans l'abbaye le Seigneur de Lemont, lorrain, gentilhomme et lieutenant maréchal de camp du Duc de Lorraine et le chapelain major du comte Piccolomini, le premier devant l'autel Notre-Dame au côté de l'entrée du chœur, le second dans les cloîtres (2). La sépulture retrouvée ne peut être que celle de Lemont.

L. DE JAER,  
*Ingénieur.*

---

## ANNEXE I

L'an M.CCC et LV le jour Saint Lynar marchandames nous a maistre Jore le machon de faire petites wothes az achintes de nostre eglise. Se doit avoir de chascune wothe xxiiii livres paement corant en burse, le petit florins del for pois por xxxvi sous contant, le vielh escut por xlviii sous, le borgois ii sous, le scovar xx deniers, le paresis iii deniers et le noir turnoio iii deniers. Les queilhes wothes ilh doit faire talhier, assehir et macheneir bin et loialment tous sus à ses frais, cost et despens de boche, de ovrirs et de manovrirs furs mis que nos devons les ayres faire cerpenteir et chu quilh farat de ovre de cerpentrie. Et devons ausi livreir stoffe asavoir pires et mortier et stoffes à chu nécessaires. Et li devons ausi livreir osteit few et lumire et potage por luy et por ses ovrirs.

Se furent faites ces wothes asavoir cinq del costeit vers Muese et siez del costeit vers l'enclosre entre le feste tous sains l'an

(1) Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 372, fol. 37 v<sup>o</sup>.

(2) Id., reg. 372, fol. 22 v<sup>o</sup>, annexe XXIV.

M.CCC LV et le premiere samaine del mois de may après ensivant l'an LVI voire tant que de machenage par les mains maistre Jore, maistre Pire Sawerouz, maistre Massar, Jehan Lenglet et Jehan Barneheal.

L'an M.CCC. et LVI al Noiel achatames le cent dogives de pire de senne III vies escus de VII l. III s. paement livreir à leur frais à pont davroit. (1)

Item après achatames cent piez dogives de pire de senne mesureis quant elhes furent talhis livrées ausi les pires à pont davroit cascun cent pies siez escus vies de III l. VIII. s.

Item chascun doubleaz por les mutes et les heragemens à faire et les cleis lon parmi l'autre VI s. VIII d.

Item si costat li cens de pendans de pire d'Enchastre à prendre al riwage en tier d'Enchastre XV s. Item por amineir et naivier del tier d'Enchastre al Vaus Saint Lambert XV s. chascun cent. ce fait XXX s. chascun cent quant illh vient al pesserie.

Se faut bin en chascune des petites wothes III<sup>c</sup> et LX pendans et LX et VI pies dogive en chascune crois et entre le doubleal qui font une wothe.

(Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 293, fol. 1 v<sup>o</sup>.)

## ANNEXE II

Maistre Jore li machons at marchandeit a nos lan M.CCC et chinquante sept al feste tous sains de faire les trois hautes wothes del mostier del costeit d'amont et de faire ausi sies pileirs butheres defours. Et en doit avoir de ovre de brèches tant soilement por li ses ovriers et manovriers que illh doit livreir et payer quatre cens livres paiement corant en burse. Et nos devons livreir kusine, lumire et osteit por tous ses ovriers et manovriers et devons livreir pires, chas et sawelon, mairin por hurdeir et ovre de carpenterie et toutes ferrumes...

Les oghives por les trois wothes et trois cleis de pires de Masire ou de Don costarent bin XLVIII petis florins d'or. Item III<sup>m</sup> de pendans de pires d'Enchastre qui costarent bin XVI s. le cent a tier. Item XX s. por amineir en neif d'Enchastre jusques al

(1) Pire de Senne = Pierre de Sichen.

abbie a rivage. C'est le cent xxxvi s. montent lxxii l. le roial por xlv s. et le petit florin por xxxviii s. contant.

Item les pires de Namur por les pileirs buteres asavoir anglees, wosures et enchapemens, chascun pileir xlvi l. asavoir li quatre pileirs achateis à maistre Colar Dymision de Namur, et li dois autres achateis à Jehannin de Namur chascun pileir xlii l., montent li sies pileirs dois cens sizante et owit l. teile monoie comme par desoir est dit.

Item por brisier menue pire por faveir les dis pileirs à Pirotte Doyen xx l. Item iii l.

Item por ovre de carpenterie à maistre Wilhame xlvi l. Item eidem xx l.

Item por talhier verges por cloies et faire les clois et tordre les hars et talhier hurdement, primo viii l. x s.

Item iii l. x s.

Item por claz et ferrumes xx l.

(Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 293, fol. 19 v<sup>o</sup>.)

### ANNEXE III

#### *Paviment de lenglise*

Nos avons marchandeit à maistre Baduwin le pavere de lige de pavere nostre mostier bien et loyament de petis testeaz d'Andenne bien et loyamment fais et cuus del melhour terre et matere et mies plumeis que on fait à Andenne de comons testeaz et doit livrere les testeaz à notre pesserie et nos lez devons minere jusque à notre mostier. Mais maistre Baduwin idoit estre ou sy ovrires pour aidire, cargire et descargire le chare ou clichez et nos devons assy livrere chaz et savelon deleis le mostier mais ilh le doit mortelere de li ou de ses ovrires et doit li dit pavement asseire et pavere nostre mostier bien et loyamment a mies et plus parfaitement que ilh porat et solon le fourme et manire que ilh est li pavemens de nostre mostier et doit asseire notre vies pavement la ou ilh nos plairat en mostier. Se doit pavere ii pies de vies testeaz por i piet de novve testeaz contant. Se doit costere chascun cent pies mesureit a piet Saint Lambert xlix. s. et nos li devons se frais por li et ses ovrires.

Presentibus : Abbate, Joh. cellerario, R. bursario, Ar. capellano,

Eirnar, maistre Baduwin li pavere, Jo. Cazin le machon, Gerard Agisse Kokeaz, Dominica qua cantatur jubilate anno lxiij.

Conteit cum eisdem die Mychaelis lxiij (1363) de mille viij<sup>c</sup> et lvi pies de nowfe pavement osteis pilere et toute. It. mille et l pies de vies pavemens montent pariter lviii l. xi s. ix d. (Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 293, fol. 69 v<sup>o</sup>.)

#### ANNEXE IV

Conteit à maistre Jehan Wihon l'an LXXIIII (1374) le vigile del sainte Andrire, premires li dis maistre Jehans nos estoit demoreis en dete de vies conte faite xxvi jour d'avrilhe l'an LXXII en xiii muids ii stiers spelte. It. ilhe doit l'ovrage de xxxii muids de spelte de termino Andrire LXXII<sup>o</sup>. It. de xxxii muids pro termino Andrire LXXIII<sup>o</sup>. It. de xxxii muids de Andrire LXXIIII. Chest lovrage de c et ix muids ii stiers ii quarte spelte que maistre Jehans devoit a jour de che conte. Et contre chu li dis maistre Jehans at assis vi fourmes de verires en nostre Eglize, asavoir ii fourmes de costeit vers lenclostre et iii fourmes de costeit vers Serain jondant a grandes votes de mostier ver le pengon de baches de queile 6 fourmes ill en y at v à florns et i à iii demy compas. It. ilh doit toute maintenant asseire ii fourmes à iii demy compas deleis le fourme qui est assise desour les orgenes en mostier. Se montent ches viij fourmes vi<sup>c</sup> iii<sup>xx</sup> et x pies de blan voir asavoir le fourme à florns iii<sup>xx</sup> viij pies et le fourme à iii demy compas iii<sup>xx</sup> iii pies i tier. It. ilhe montent de voire de colour ix<sup>xx</sup> xviii pies et demy, asavoir le fourme à floron xxv pies iii quart et le fourme à iii demy compas xxiii pies et i quare. Se montent toute ches verires c et viij muids v stiers ii quartes spelte. Ensy aperte osteit lonke del autre que maistre Jehans Wihon nos doit lovrage de vi stiers spelte à jour de che conte.

It. de ches c. ix muids ii stiers ii quartes spelte de quoy chi desoir est faite mention, premires maistre Jehans en devoit de vies dete xiii muids ii stiers ii quartes que ilh avoit leveit. It. maistre Jehans at rechute al hosteit à lige xxxii muids pour le sainte Andrire LXXII<sup>o</sup>. Et nos devons a dit maistre Jehan xxxii muids spelte pour le sainte Andrire LXXIII<sup>o</sup>

et xxxii muids pour le sainte Andrire LXXIII<sup>o</sup>. Chu sont lxiii muids que nos li deverons al chandelure prochain venant l'an LXXV. It. conteit a dite maistre Jehan eodem die et anno nos deviens a dite maistre Jehans v l. v s. ix d. pour plonke et sodure que ilh avoit mis de se stoffe en iii fourmes de verires que ilh avoit assis derainement en nostre église plus avant et outre chu que nos li aviens livreit. It. nos li devons xxxvi l. xvi s. partant que ilhe nos at livreit plonke et sodure en ii fourmes deleis les orgenes que ilhe doit asseire et nos li deviens livrere plonke et sodure. Sa<sup>a</sup> xlii l. et xxi d. et contre chu ilhe nos devoit xxvii l. par le dite des arbitres et l. s. par ajour, wardes et vesture et xxxii s. por le relieffe. Somma xxxi l. ii s. osteit lonke del autre. Nos demorons en dete x l. xix s. ix d.

Nota : Jo. Wion at faite de sa plonke et sodure ii fourmes de verires à iii demy compas deleis les orgenes jondant al grande verire vers Flémalle se tinte chascun iii<sup>xx</sup> iii pies et i tier de blan voir et xxiii pies et i quart de colour. Se monte pour chascun piet de verire 1 lb. de plonke et pour 10 pies 1 lb. de sten.

It. ponit pour c et xviii verges de plonke nient pareis, a xv lb. de plonke. It. pour ix verges de sodure 1 lb. de sodure. (Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 295, fol 15, r<sup>o</sup> et v<sup>o</sup>.)

Conteit à maistre Jehan Wion XVI jour de février l'an (M.CCC et) LXXVI<sup>o</sup>, premires ilhe nos estoit demoreis en dete pour le terme del sainte Andrire lan LXXIII<sup>o</sup> dovrage de v stiers spelte. It. ilhe at assis apres le Noiel lan LXXVI<sup>o</sup>, ii fourmes de verires deleis les grandes votes de mostier entre les orgenes et li grande verire ver Flemale qui tintent par mesure se les listres estoient toutes pleines de colour que nient ne sont a desous de l'une des dites fourmes. viii<sup>xx</sup> ix pies et demy et i tier de blan voir et lxiii pies et demy et i tier de voir de colour. Se monteroient xxix muids vi stiers spelte sor le terme del sainte Andrire lan LXXV<sup>o</sup>. It. nos estins demoreis en dete a dite Jehan Wion de vies conte faite lan LXXIII<sup>o</sup> le vigile sainte Andrire en lxiii muids de spelte. Et de chu li dis Jehans Wion estoit paier par le main de treschensier en lan LXXV<sup>o</sup> de xxxii muids. It. ilhe avoit leveit al hosteit a lige en celmeyme année lan LXXV<sup>o</sup>, xvi muids spelte.

It. ilhe disconte II stiers spelte partant que les basse listres del I de fourme desoir dite estoit de simple voire qui devoit estre de colour.

Ensy aperte par le conte chi desoir que nos devons a dite Jehan Wion le jour de che conte pour se pention del terme del sainte Andrire lan LXXVI<sup>o</sup> et aussi de tous les termes passées XLVIII muids spelte. Et ilhe nos doit lovrage de III muids I stier spelte.

Et est asavoir que les dois fourmes qui sont faites et que ilhe doit tantoiste asseire deleis les grandes votes de mostier desoire les auteis Sain Pire et Sain Paul et desoir Sain Servais sont bien descontées a dite Jehan Wion ne plus ne les doit conteir. (Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 295, fol. 53.)

\* \* \*

Conteit a maistre Jehan Wion die Laurentii LXXVI<sup>o</sup> premires ilh estoit demoreis en dete en deren conte faite XXXVIII folhus chi devant en lovrage de III muids I stier spelte pour le terme del sainte Andrire LXXV<sup>o</sup>. It. ilhe doit encors faire lovrage de XXXII muids spelte pour la sainte Andrire LXXVI<sup>o</sup>.

It. encors lovrage de XXXII muids de spelte devons le joure del sain Remey prochain venant pour le terme del sainte Andrire LXXVII<sup>o</sup>. It. ilhe devoit encors et estoit demoreis en dete par le vies conte de faire et asseire de se plonke et sodure les dois fourmes plommet desoir les alteis Sain Pire et Sain Paul et Sain Servais qui bien estoient descontées. Sa que maistre Jehan devoit a jour de che conte lovrage de LXVII muids I stier.

De chu at maistre Jehan faite et assis les dois fourmes desoir les alteis Sain Pire et Sain Paul et Sain Servais de quoy chi desoir est fait mention et partant que ches dois fourmes sont retalhies a desous chascun jour le hatedche de I paneaz le dis maistre Jehan nos at rendu XII paneaz qui sont nostre et sont bien conteis et desconteis pour asseire la ou mies nos plairat.

It. maistre Jehan asseit desoir lateit des anges I fourme a dois jour qui tenoit III pies et I quart de blan voire et XVII pies et demy de voire de colour qui montent VIII muids III stiers et II pies et I quart de blan voire. Osteit lonke del autre li dis

maistre Jehan nos demoure en dete a jour de che conte lviii muids v stiers spelte dovrage ii pies i quare moins de blan voire que on li doit.

It. ilhe aperte par le vies conte fait xxxviii folhus chi devant que nos estins demoreis en dete a dite maistre Jehan en xlviij muids spelte pour le terme del sainte Andrire lan LXXV<sup>o</sup> et de devant. It. nos li devons encore xxxii muids de spelte pour le sainte Andrire lan LXXVI<sup>o</sup>, chu sont iii<sup>xx</sup> muids spelte que nos li devons.

De chu il at leveit xxxii muids spelte pour le sainte Andrire LXXV<sup>o</sup> a Gilchon del hosteit entour l'Ascention lan LXXVI<sup>o</sup>. It. ilhe at encors leveit xxxii muids spelte pour le sainte Andrire lan LXXVI<sup>o</sup>. S<sup>a</sup> lxiiii muids osteit lonke del autre demorent xvi muids et se devratons a dite maistre Jehan al sainte Andrire prochain venant lan LXXVII<sup>o</sup>, xxxii muids pour sa dite pension.

It nos devons a maistre Jehan Wion viii l. xv s. pour le plonke del fourme desoir lateit des angles et iii l. xiiii s. vi d. pour le sten asavoir pour cascun piet de verire i lb. de plonke, le livre ii s. vi d. et por x pies de verire i lb. de sten le lb. xiii s. vi d. montent xiii l. ix s. vi d.

(Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 295, fol. 89.)

\* \* \*

Conteit a maistre Jehan Wion xiiii joures doctembre lan LXXIX<sup>o</sup>, liii folhus chi devant, maistre Jehans nos devoit lovrage de lviii muids v stiers spelte de vies conte pour le sain Remey LXXVII<sup>o</sup> et de devant. It. ilhe doit lovrage de xxxii muids pour le sain Remey lan LXXVIII<sup>o</sup>. It. ottant pour le sain Remey lan LXXIX<sup>o</sup>. S<sup>a</sup> que maistre Jehan doit lovrage de vi<sup>xx</sup> muids v stiers.

De chu asseit maistre Jehans le fourme a ii jour desoir Sain Jehan baptiste deleis les hautes vötes le joure de che conte qui tenoit lx pies et i quare de blan voire simple et xxvii pies et i quare de coloure.

It. che joure meimes les dois fourmes desoire Sain Jehan evangeliste et desoir Sain Stevene et Sain Loren qui tenoient

vii<sup>xx</sup> vii pies et l quart et demy de simple blan voire et lxxi pies et iii quare de coloure.

De chu doit ons osteire xii pies l quare de blan voire et ix pies et iii quare de coloure pour xii paneaz qui nos crurent a l'autre conte lii folhus chi devant que ilhe at chi mis en owvre et bien desconteit, se demorre a ches dois fourmes vi<sup>xx</sup>xv pies et demy tire de blan voire et lxii pies de coloure.

S<sup>a</sup> de chest ovrage ix<sup>xx</sup> xv pies l quare et demy tire de blan voire simple et iii<sup>xx</sup> ix pies l quare de colour qui montent xxxvii muids et vi stiers, parmi ii pies et l quare de blan voire que nos li deviens de vies conte lii folhus devant, mais ilhe nos doit a che conte iii quare de voire de colour et nos li devons demy tirce de simple blan voire osteit lonke del autre demorent iii<sup>xx</sup> iii muids vii stiers de quoi maistre Jehans nos doit lovrage à joure de che conte.

It. nos deviens à maistre Jehans xvi muids pour se perftion del Sainte Andrire LXXVI<sup>o</sup> et xxxii muids pour la Sainte Andrire LXXVII<sup>o</sup> et xxxii muids pour le Sainte Andrire LXXVIII<sup>o</sup>. S<sup>a</sup>. iii<sup>xx</sup> muids de chu at ilhe rechute al hosteit a lige xvi muids pour le Sainte Andrire LXXVI<sup>o</sup> et xxxii muids pour le Sainte Andrire LXXVII<sup>o</sup> la meimes rest. xxxii muids quos debemus a jour de che conte, habuit ches xxxii muids ii<sup>a</sup> ante Martini LXXIX<sup>o</sup>.

Ensi aperte par ches contes que li dis maistre Jehans Wions doit avoir assis en nostre église devens le jour delle sain Remey prochain venant lan LXXX<sup>o</sup> pour cxvi muids et vii stiers spelte dovrage.

(Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 295, fol. 141.)

## ANNEXE V

L'an XIII<sup>c</sup> et XXVIII, penultima augusti XXVIII, Johan de Roney manans à Namur et Lambert de Boveiche marchandont à mess. labbeit et covent del Vaus St Lambert de faire ii pileirs pour le mostier les queilz pileir illh doivent bien et loialment faire par dit d'ovriers aussi bons que les autres pileirs et doivent faire les dits pileirs de fons de chy en combe à toutes les aires et doivent comenchier et faire une tas derellement et



doient faire les dois pilerealz montant jusque al sous delle werier et doient livreir avoucke le cymais deseure le chapiteal et doient encor faire et livreir les listes deseure les aires le queil ovraige ilh doient faire bien et loialment a toutes leurs appartenances et livreir encore à leur frais costes et despens devant labbie a rivaige del pesserie dedens le jour del St. Joh. Baptiste prochain venant et quant ilh sieront mence al pesserie nos devons livreir gens et forche pour mener dedens labbie et li dit ovrir y doient y estre présents por aidir adiesteir et amineir les dit pileirs affin qui ny ait point de perilhe et silh voloient faire les erelhement de nostre perire faire le poroient et deveroient avoir leurs frais et aussi à faire le moleaz et al aidier mineir les pileirs dedens labbie ilh deveroient avoir leurs frais. Se doient avoir pour cascun pileir xl griffons, x l. x s. pour le griffon, lesquels dois pileirs montent ensemble III<sup>xx</sup> griffons ; el presenche de Michir d'Yvo et Henroteal, varlet à bursier.

Solvi sor le marchandie deseure dite 1 stier de vien de III l. lequeil je doit discompteir a payement deseure dit.

It. solvi à Joh. de Roney xxxi griffons sor 1 pileir quilh at fait. It. vi griff. It. eisdem xi griff. It. jay achateit a marchans deseurdit lxvi pies de colmeis (?) livreis à Liège a leurs frais, cascun piet pour viii s. vi d. corant en burse et livreir dedens le tossain prochain.

Super hoc solvi dimidium sextarium vini de xxx s. lesquels je doy discompteir a paiement.

(Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 302, fol. 145.)

## ANNEXE VI

### *Achat d'ardoises.*

Lan LXXXII (1382) X jour de fevriere Colchons Palhardeaz de Fymain nos vendit xx milhir de grande scalhe reforchie del fosse de Fymain à prendre al ovraige de Monsaingneur labbeit et covent de Floreffe, si que por le melhour escalhe del dite fosse de Fymain a livrere à notre rivage al pesserie a se voiture, frais et despens devens viii jours après le grand quarème prochain venant parmy xlv muids de spelte mesure et paiement

de Huy à prendre sor nostre grenire à Huy quant ilhe arat livreit le dite scalhe si que dite est. De chu ilhe aminat III<sup>a</sup> post palmas xxv milhir et vi<sup>e</sup> de scalhes de quoy li abbeis en at v milhirs et vi<sup>e</sup> et li covens XXI milhirs.

(Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 296, fol. 24 v<sup>o</sup>.)

## ANNEXE VII

### *Peinture du grand autel.*

L'an XIII<sup>e</sup> et LXI présens Damp Joh. de Pas, Damp Evrar, Damp Henri, Dan Renier, Dan Joh. de Herzée, Arnus de Rattier et Severien le serpentier, nous marchandâmes à Joh. Pexard le jouene de poindre le tauble de nostre grand alteit a defour. En laqueille table defour ilhe doit faire unek cruchefy, Notre Dame, St Johan Evangeliste aweucke encor dois aultres ymaiges ansy que nous ly deviserons et toutez à oir. Et doit encore repoinde les boiet de la dit tauble dedens semblamment que ilhez ont esteit le temps passeit. Et doit encore poindre les trois chessey de chiboir deseur le grand alteit aweucke les dois fietre et aweucke les dois chiboir desous le grand verrier. C'est assavoir tous le chiboire dedens et defour voir que se nous y vollons avoit des ymaiges nous les deverons payer. Et doit semblamment poindre le cruchefy la ons chantré lewangeille a oir. Et semblamment doit ilhe poindre les sept hoire delle croix aweuck tous les personnaiges qui y appartiennent a oir en le tauble de grand alteit al desous des ymaiges susdites. Et encore plus desous notre Seigneur et les XII apoistle semblamment. Et en oultre plus ilhe doit blanckier et croyer tout atour le hoire jusque a greit la ons chantré l'epistle. C'est assavoir de verrier jusqu'à terre et faire des gordinez tout atour tant derrier l'alteit comme sor les costés et faire des angles qui sortinront les dittes gordinez et a deseur osealz follaiges et floirs sy avant que ilh y appartenrat et rogier (1) les trailhes et toutes atour delle alteit et doit encore poindre les drapez atour delle grand alteit et faire ens alcunez ymaiges. Toutes les

(1) Rogier = peindre en rouge.

queilles pointures et ovraiges, ilhe doit faire bien et loyalement et de bone stoffes et durables et tout par dit d'ovrir a chu cognissans. Sen doit avoir sauze griffons common paiement de Lige, une fois à payer et doit commenchier alle tossains prochain venant et at payet messire labbeit demy stier de vien dont ilh ne doit riens discompteit

(Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 309, fol. 128.)

*Mercatio chori.*

XIIII Octobris LXI, présens Je. Passus, Evrardus, Weize, Renerus Herzees, Rattier et Severien, nous marchandâmes à Johans Pexard le jouene de repoinde le tavle de grand alteit defours voir que ilhe doit repoinde le taule dedens assavoir les boies dedens en laqueille tauble deseur ilhe doit faire unck cruchefy, Notre Dame, Saint Jehan Evangeliste aweuck encor dois aultres ymaiges ansy que nous les deviserons a oir, et aweuck chu doit ilhe poindre les III chessy des ymages deseur le dit alteit dedens et defour et les dois fierte derrier l'ateit voir que se nos vollons avoir des ymaiges az chiboir nous les deverons payer, et doit encor poindre le cruchefy la ons chantré lewangelé et doit faire desous le table delle alteit les VII hoires delle croix a oir et a desous notre Seigneur et les XII apoustlez et en oultre plus ilhe doit croyer et blanquier a croie tout les heures a dois costeis jusque a greit delle epistle et derrier l'ateit. Et tout chu de pavement jusque à verrier voir que de verrier jusque a plain murre et a sorplus ilhe doit faire tout atoure de hoire des gordines et des angles aweuck foillages et osealz de deseurs. Et doit encor poindre les draps devant le grand alteit et les draps sour les costeis delle alteit. Toutes lesqueilles pointures deseur dites le dit Johans les doit faire de bone stoffes par dit d'ovrier et commenchier alle tossains prochain venant parmy le somme de sauze griffons commun paiement de Liége et avons payet II stiers de vien sens rien à discompter.

(Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 312, fol. 8 v<sup>o</sup>.)



Joseph de Harlez, abbé (1748-1779).



Grégoire Falla, élu abbé le 8 août 1779.

## ANNEXE VIII

### *Delle croix delle englisez faite et assises.*

L'an XIII<sup>III</sup><sup>c</sup> et LXXV nocte beati Lamberti martiris fut assises ly crois sour l'englise delle Vauz Saint Lambier par Jacob le serpentier de Wyerde qui avoit réparéit l'englise assavoir le crois qui vat ver le maison Pattu et le longue crois qui vat ver le vivier et tout le tour de bois et avoit esteit fait la dit crois a Treit par unck appeleit maistre Jacob et pessat III<sup>c</sup> et III lb. et costat le lb. XVIII sous common paiement de Lige et avoit esteit dorée par maistre Anthone demorant en Yle le Duck delleis lige et laidat asseyr Lambier de Fontaine et Johans son filx xhalteur a temps que Damp Renair de Momalle astoit abbeit delle Vauz Saint Lambier.  
(Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 309, fol. 220v<sup>o</sup>.)

Monte le doraige de nostre crois parmy le fachon à maistre Anthone qui monte III griffons la somme de VI flor. de Rins et XI aid a XX aid. la pièce et payet nocte. Nat. beate Marie LXXV.

Et ly fachon de kokereal et des dois fachiens? montent XXXVI aid. à Lynair.

Concessi a maistre Anthone le pondeur eodem die (25 aout) une ducat et une roynet

(Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 312.)

## ANNEXE IX

Chi apres sensuyent les deboursemens fais par Monsg<sup>r</sup> le Commendateur alloccasion des réparation et remidremens delle eglise de la Vaul Saint lambert depuis et commenchan lan XIII<sup>III</sup><sup>c</sup> LXXVII le III<sup>e</sup> jour doctoubre que mondit Sg<sup>r</sup> vinve au gouvernement dicelle eglise.

Et premier marchandeit à Bastin et Jehan de Fointaine scalle-  
teur de covrir le clocquier de la dite eglise parmy la somme

de III<sup>xx</sup> postulatus de xxx bodd. le postulant vallent VI<sup>xx</sup>XV griffons.

Item doivent avoir les dist couvreurs chascun une cotte de livree.

Item doivent avoir pour les fachon de leurs hordemens XX griffons.

Somme des argiens vallent en florins LXVII flor. XVI aid. et I quarte.

Sur ce payé LXXIII flor. XIX aid. VI s. Ainsi appert que mondit seigneur le Commendateur at plus payé que la susdite marchandiese ne contient VI flor. III aid.

Pour lesqueis rest ont lesdis ovriers ovre XXVII journeez hors marchandiese tant enthour la dite eglise comme enthour les pommeaulx et parmy certaines stouffes et fachons ensembles et certaines journeez de manovrier por les susdits VI flor. III aid. (Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 309, fol. 269.)

## ANNEXE X

### *Toiture de l'église.*

L'an XIII<sup>ic</sup> LXXVII fut marchandeit en mois d'octobre à Wauthier bourgeois et Willem se frère couvreures de couvrir le neeff et le croisie de la dite eglise a verges et parmy chascune verge 11 griffons. Sat esté trouvé par Lambert le mesereur juré que le neeff susdit tient en teux syex verges de long et de large xl pies et les deux croisie ensembles VI verges de long et semblaiblement de large xl pies et le petit abbatut de coist la dite eglise de long xl pies et de large VII pies briesiet a une verge. Item trois bavenchines briesyes a une verge.

Somme ensemble LXV verges de teus vallent au prix que dessus

VI<sup>xx</sup> X griff.

qui montent en flor.

lvi flor. xvii aid. et dd.

(Reg. 309, fol. 269 v<sup>o</sup>.)

\* \* \*

Che sont les escailles achatez par mondit sg<sup>r</sup> le commendateur pour les coverteures devant escriptes. Et premier achatte

à Jehan Yernir de Dynant des escailles grandes et petites a deux fois pour la somme de XLVIII flor. x aid.

Item achatte encor audit, Jehan quil at livre au rivaige alle abbie III milhier et à Liege XII<sup>c</sup> qui montent ensembles v flor. XVIII aid.

Somme ensembles est LIII flor. VIII aid.

(Fol. 270.)

Item achapteit à Collart Micha des escailles au gran scan-silhon le milhier pour II flor. et le moyenne le milhier XXVIII aid. ensemble pour le prix et somme de XLIII flor.

(Fol. 270 v<sup>o</sup>.)

*Che sont les claux achatez pour les ouvraiges et coverteures dicelle eglise.*

Et premier achate à Jehan de Bourgoingne le claweteur pour compte fait entre luy et dampt Jehan de Hersee boursier quil at livreit a plusieurs fois pour la somme de LXXV flor. VI aid. et dd.

Item a encour livré le dit Jehan pour Momale des claux pour XX aid.

(Fol. 270 v<sup>o</sup>.)

*Che sont aultres claux achatez pour les susdites refections.*

Premier paye a Bastin le jour du boin judy l'an LXXVIII quilhe avoit achate ailleurs une somme de claux de XXXVI aid.

Item paye a Willem le nuit de la Paske aussi pour une de claux XXXVI aid.

Item paye encour au dit Willem chi miesme jour pour de ploncque pour XIII aid.

Item paye a Jehan. Renadon a plusieurs fois pour III sommes vallent III flor. XVIII aid.

(Fol. 271 )



*Che sont les ploncques achatez pour les réparations  
dicelle église.*

Premier a Jehan de Choickier le potstennier achapteis a  
II foix de plonc pour la somme de XXVIII flor. IX aid. et dd.

a Winant Parys de Lembourge .

Premier achateit et recheu a Winant susdit de ploncque pour  
la somme de XVIII flor. VIII aid.

(Fol. 271 v<sup>o</sup>.)

*La croix delle Neeff de la dite église.*

Item achete et paye à Ernult le servier devant les précheurs  
pour la dite croix et pour la chaise de plonc et pour la poinc-  
teur et doreur dicelle croix ensembles parmy le mettaige et  
assiaige VI florins.

(Fol. 271 v<sup>o</sup>.)

*Bellefroid.*

Item payé et sautisfait à Lambert le serpentier et Joh. Surlet  
pour lhovraige de bellefroide delledite église pour plusieurs  
journées et chascune journee a chascun des dits ovriers et leurs  
varles III l. X s. lesquelles journee ont monteit tout ensembles  
comme sapert par le manuele de Monsgr le Commendateur  
particulièrement la somme de VI<sup>xx</sup> et X griff. VI bodd.

Laquele somme mondit Sgr leurs at paye et satisfait a plus-  
sieurs foi comme sapert audit manuelle.

Et par ensi quitte et quitte et monte la dite somme en flor.  
lVII flor. III s.

(Fol. 272.)

*Pendaige des cloiches.*

Item paye a Johan Surlet a marchandiese pour le pendaige  
des trois grosses cloiches X flor. marchans et pour le beverage  
XII aid. a condition quil le dit Joh. Surlet les at prins sur ses  
perilhes le termes de VI ans et fut la marchandiese fait en moix  
daoust l'an LXXVIII. presens les voir-jurés de cordeaux assa-  
voir Lambert Borset et Joh. Rolland et plusieurs aultres la-

quelle somme mondit Sgr le commendateur at payet et sautisfait etc. a pluseurs fois comme sapert en son manuelle, etc.

Item paye à Henry de Cocke le batteur pour VI plummaches de kevre pour desus tournés les arbres desdits cloiches pessans ensembles c et 1 lb., la lb. a 11 aid font x flor. 11 aid.

(Fol. 272.)

\* \* \*

Item payé au Jehannien Gynart chierier du ban pour boix a ly achatez pour faire le bellefroid de la dite église ensembles xxxvi flor. 1111 aid.

Item payé par mondit Sgr le Commendateur à Masset le cordellier pour une grosse corde dengien nécessaire à la dite église pour pluseurs cause xii flor. vi aid.

laquelle somme mondit Sgr at paic et sautisfait.

Item payé par mondit Sgr à Jeh. et Willem de Tayniers, soyeurs de planches pour pluseures ovraiges quilz nous ont fait comme sapert par les comptes et cedulles de dampst Jeh. de Hersée, boursier, commenchant l'an LXXVII le semmedi après la Nativiteit Notre Dame et finant le vii jour de novembre lan LXXVIII, ensembles c.xii griff. vi bod. vallent en flor. la somme de xlix flor. 11 aid. xv s.

Item encour payé a eulxmesmes pour les soyaiges des fenestraiges de cloquier de la dite église xxvii aid.

Item payé encour par mondit Sgr à Michiel Panneheau et Piron Panneheau soyeures de planches pour pluseures ovraiges quilz nous ont fais comme sapert particulièrement par les comptes et cedulles de Dampst Jeh. de Hersee, notre boursier commenchant l'an LXXVII le samedi devant le St Gielle et finissant lan LXXVIII le XV jour de février ensembles montent xl griff. xviii bod, font en flor. xvii flor. xvii aid. xxi s.

Item payé par mon dit Sgr à Jeh. Lambillon, serwier, pour les ferommes des pendemens des cloiches, ensembles a marchandise comme sapert par les manuelles et comptes sur ce fais par Hersee, prieur, etc. xvi flor.

(Fol. 272 v<sup>o</sup>.)

(Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 309. fol. 269 v<sup>o</sup> et suiv.)

## ANNEXE XI

L'an XV<sup>e</sup> et sicssant le vingtème jour du mois de Jullette marchandat Monsg<sup>r</sup> delle Vault Saint Lambert avec Henry et Wilheume fils a Godefroid de Bachenge, xhailteurs, de couverer le hault toix del nave delle englieze dedit lieu et avec ce le toix des chapelles des Sains Lambert et Saint Martin extantes dedens le manocke deldite eglise de costé vers les encloestres et ce des xhailles de moien xhanslion de Martinfosse lesqueis les dits Henry et Wilheume debveront livreir à leawe droit devant le dit mostier à leurs frais et costes et avec ce les cloux des xhailles et des lattes et autres nécessaires allenthour du dit ouvraige parmy gagnant pour chascune verge de toix 7 flor. et demy de Braibant assavoir vingt patars bb<sup>s</sup> pour chascun florin ou quattres florins chinz aidans liégeois a deseur des frais de bouche et loggisse deulx et de leurs ovriers par teil condition quils debveront faire le dit ovraige bien et leallement et de bon xhanslion sains y sparnier les xhailles ne ossy les cloux en mettant de moins à chascune xhaille deux cloux le tout a diet des cougnisseurs car se aucune fault pyr fuist après le dit ouvraige achivé troveit, restaurer le debveront a leurs frais, costes et perilz le tout entendu à la bonne foid.

Somme page

xxx florins xvi aidans.

\* \* \*

L'an XV<sup>e</sup> et soissante ung, le II<sup>e</sup> jour de janvier fut compteit par f. Henry avec Wilheume fil de feu Godixhoulle, présent Heynne de Bende touchant la marchandise prescripte laquelle fuit mesureit l'an XV<sup>e</sup> LIX le XIX jour du mois de septembre par Joh. de Bende mesureur jurreit lequè at rapporteit par son seriment de y avoir trouveit parmy les manocke et crucifix del poisserie ensemble vingte sept verges et ung quare et XIII pied montent a priz qui au dit marchéi est spécifié.

viii<sup>e</sup> lxi flor. II ½ aid.

(Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 340, fol. 34 et 34 v<sup>o</sup>.)

## ANNEXE XII

L'an que dessus (1567) en mois de janvier, présens a monastère Johan Willemotte, maire d'Yvo, et Vincent le corbesier demourrant alle boverie marchandat Monsgr au dit Piron Fierkette lequel debvoit avoir pour son sallaire a deseur ses frais et les manouvriers pour dischaïrgier a meilleur prouffiet qui serat possible la grande voirier par desseur la gallerie alle entrée de lenglise, les jambes de neuff voiriers et leurs appendices dung coste et d'aulture la somme de cinquante flor. liégeois.

(Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 340, fol. 7 v<sup>o</sup>.)

## ANNEXE XIII

Lan de la Nativité nostre seigneur XV<sup>e</sup> et soixante sept de mois d'aoust le XXIII<sup>e</sup> jour présens en la sale alle Vault Saint Lambert alle heur de diener discrez et honestes personnes Messire Johan computatoris, M<sup>sr</sup>e Jacques Gerardy, licencié et advocat en la court spirituele à Liége et Johan C'appeauville le joeune, Révérend Père en Dieu Damp Renier de Rasier abbé dudit lieu delle Vault Saint Lambert. Damp Giele Morlette, D. Giele de Tileur, suprieur, D. Henry de Juæeck et D. Barthélémy de Bois, religieux du dit monastère, partie faisans tant pour eulx que pour les aultres religieux dudit couvent ont faict et conclud certaine marchandieze avec honestes personnes Philippe Fierke et Piron Fierke son nepveu leurs maschons de faire le voessure de la partie delle croisière du grand aultait en leur engliese contenant trois parchons et ce ensuyvant le jock ou patrone lamiesme par eulx exhibé et avec ce seront tenus de plaistre, blanker et paver le dit lieu, rassiere oussi le dit grand aultait, remonter les pissins, repositoïr des calix, réparer les remplissemens des voirières, rassier les pas des grez enthièrement tant allenthour de dit aultait comme ossy à remonter le dit ouvraige ou la dengue dicelluy et faire tout et de quant qui serat nécessaire et requis concernant leur mestier allenthour de la dite croisier. le tout à dict des cognisseurs a chuysir par le dit abbe ou par ses commis et députez. Et se par cas ons y trouvoit quelques faute ou dangier en leur susdit ouvraiges, les

dits Philippe et Piron seront tenus et obligiez le tout réparer et restaurer à leurs frais costes et despens, et affinque lesdits abbé et couvent soient de tant plus asseurez, soie debveront les dits ovriers obliger eulx et leurs biens, meubles et immeubles presens et futures pour sur iceulx povoir recovrer de part le dit abbé ou sesdits députéz toutes faultes par ung adjour de xv<sup>e</sup> faict en la manière accoustumée, usée et requis. Et commenceront incontinent et continueront leurs dits ouvraiges sains laker et besongnans avec quattres pallettes et le fil dudit Piron jusques a tant que le dit ouvrage serat entièrement achive voir que le dit abbe serat obligie et tenus de livrer a eulx quattres manouvriers a ses frais, cost et despens, Et arront pour leur sallaire de dit ovraige a deseur les frais et logisse deulx quarante dalers a six florins chacun daler une fois a paier le tout à la bonne foid et sains aucun déception.

(Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 340, fol. 6 v<sup>o</sup>.)

#### ANNEXE XIV

##### *Piron Fierkette.*

L'an XV<sup>e</sup> et soixante huit de mois de janvier le dernier jour fut fait certaine marchie dentre R<sup>d</sup> Père en Die Damp de Rasier, abbé du Vaul Saint Lambert d'une et le prescript Piron Fierkette, maschon ,citain de Liege d'autre part, lequel Piron at marchandeit de incontinent et a premiers jours ensuivantes la date de ceste, deffaire et deschairger a plus grand prouffict que luy soirat possible et sy avant et basse qu'il serat nécessaire de oster et deffaire les murre, voiseurs de voiriers avec leurs remplissemens extantes ens la nave delle croisier septentrionale par desseur les aultez des Saincts Bernarde et Catherine et larche extant desseur la deseutrine montée ens langle de costé vers la grande grainne et les mures avec les pilliers, voiriers, voiseurs, et les dessoubtraines montées extantes ens les capelles des prédis aulteis asse profonde et basse jusques a tant quil trouverat le vraye et bon fundament parmy gangnant a deseur ses frais et loggisse et de ses serviteurs une fois à payer la somme de chinequante flor. liégeois à condition que le dit serat tenus

de livreir alle assistance dudit Piron a ses costes et frais journallement trois mainovriers sains fraude, etc.

(Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 340, fol. 8.)

#### ANNEXE XV

L'an quinzecent et septante ung, le 11<sup>e</sup> jour de novembre fut fait certain marchie, convent et appointment entre Monsg<sup>r</sup> delle Vaulx Saint Lambert partie faisant pour son englise monastère et couvent d'une part et Lambert Pirard le cerpentier demourant à Ramey d'aulture part, asscavoir que le dit Lambert serat tenu faire et dresser deux ostaiges ou hourdemens de lenglise ossy haultes que le premier est au présent erigié sy a temps que le dit Sg<sup>r</sup> abbé et couvent ou leurs ouvraige ne soit retardé par la deffaillance dudit Lambert telle condition ad ce adjousté que le dit ouvraige serat ferme et estauble et de sy bon valler que pour estre visente et priesié par dictz de cougnisseurs expressément ; aussy at esteit reservé que ce par la déffaulte et négligence dedit Lambert l'ouvraige fuist retardé quant a donc ledit Sg<sup>r</sup> abbé et son couvent pouldrat librement prendre des cherpentniers et ouvriers pour le dit comenché parachever et ce au frais, costes et despens de dit Lambert à défalker hors de son salaire ci-après à déclarer, serat aussy tenu de donner le compas az soveurs pour en uzer à notre plus grand prouffit et émolument. Et quant le dit œuvre serat accompli, on luy livererat quattres manovriers pour l'assister à dresser le susdit. Ce doit gagner le dit Lambert pour son salaire quattres cens flor. liégeois tant seulement et deux quartes de cervoise pour le jour et sur ce soy fratiérat et herbergerat et serons de tout libres et exemptz, le tout sains fraude ne malengien. Présens ad ce faire en monastère du Vaul Saint Lambert, Loys Goffart, Wery Comheere nostres tenans et Philippe Fierket, les an et jour susdits.

(Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 340, fol. 64 v<sup>o</sup>.)

ANNEXE XVI

*Piron Fierket, maschon.*

Le XVII<sup>e</sup> de novembre an 1571 fut fait certains contract et marchandiese entre Révérend Père en Dieu Damp Renier de Rasier, abbé du Val Saint Lambert d'une part et Piron Fierket, maschon d'autre, assavoir que le dit Piron serat tenus faire, tailler et accomplir par bonne ordonance les deux grandes arches des voessurres venantes et servantes au mytant de lengliese ou les pieres ad ce faire afferantes et nécessaires tellement et tant parfaitement qu'il ny ait quelque contredit et que pour estre priesie des cougnisseurs expertz. Se doit gaingnier le dit œuvre parfaict et achevé cent flor. monoie liégeoise deux quartes et demy de cervoise par jour et son logis tant seullement et ne serons tenus luy livreir quelques frais de bouche ne chandelles mais le tout se ferat parmy le prix susdit az costes et despens dedit Piron, le tout à la bonne foid. Présens a se faire en monastère susdit Monsg<sup>r</sup> l'abbé et le dit. Piron Fierket avec eulx Philippe Fierket oncle au susdit Piron.

(Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 340, fol. 15.)

ANNEXE XVII

Lan de la Nativité Nostre Sg<sup>r</sup> XV<sup>e</sup> et septante trois le XXIII<sup>e</sup> jour de mars fut fait certain appointment, contract et marchandiese entre révérend Père en Dieu Damp Renier de Rosier abbé du Vaulx Saint Lambert avec luy, Damp Johan delle Coleuvrinne, damp Barthelemy de Bois et damp Giele de Pas, partie faisant pour leurs englise d'une part et Philippe Fierket avec luy Piron Fierket son nepveu d'autre part, assavoir que les dits Philippe et Piron Fierket seront tenus dachever et aemplir à l'enthière restauration de l'englise dudit Vaulx Saint Lambert toute œuvre de massomerie ad ce nécessaire comme les deux peignons assavoir lung sur laitre de coste vers Moese et l'autre de costé vers les viviers dudit monastere vulgairement dit à faulx mostier. Item descharger de coste vers les encloestres les deux murailles avec leurs pilliers et vossurres ou arcs bout-

tantz y nécessaires, le tout semblablement de la dite englise jusques az droictz jambes des voiriers et au bon fondement, les rédiffyer avec leurs pilliers et vossures ou arc bouttants y nécessaires enthièrement, le tout semblables au coste devers Moese lung contre l'aulture et parsuyvre comme esť au présent commenché. Ce livreront et entertiendront les manovriers à leurs frais et costes pour s'aydier à faire mortier et semblable ou que besoing en auront, rempliront aussy la grande voirière de costeit vers l'aitre jusques aux sous et ou que Monsgr limiterat, continueront leur dit encommenché et s'il fuissent défaillants de ce faire sains cause légitime lon poukdrat chercher aultres ouvriers à leurs costes et despens spécialement aussi at esté deviseit qu'ils doibvent l'ouvraige entrepris accomplir fidèlement a dits de cognisseurs ad ce a eslyre et chuisir et au cas que endit œvre deffault trouvé seroit ils soy doibvent maintenant pour adoncques obliger tant conjunctement que divisément et lung pour le tout eulx et tous leurs biens présents et futures, meubles et immeubles par devant quelle justice que requis seront pour sur iceulx recouvrir toutes deffaultx et interests, voir a telz conditions, que les dits Philippe et Piron Fierket ont excepté touchant l'œvre de massonnerie, la taille, les vossures, pavement et plastrissement et que le dit Sgr abbé serat tenu livrer l'œvre de cherpentherrie, tous matérialz, cordes, harnas etc., de temps oportun, et pour le mérite et prix de leurs marchandieze entreprieze assavoir de rédiffier enthièrement l'englise que pour sur les mures dicelle dresser le comble ensemble aussi les deux principalz arc au mytant de l'englise le Sr abbé payerat syex cens dalers de septz flor. pièces une fois seulement et chascune saxmaine quant besongneront deux tonnes de bière l'une semblable à celle du couvent et l'autre menue, le tout entendu à la bonne foy présents à ce faire en dit monastère Mathier Woet, Johan de Rasier, Johan Bastin de Montfort et Franck delle Coleuvrinne arbitres et ensquelz Monsgr et les dits Philippe et Piron sestoient soumis les an et jour, que desseur.

(Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 340, fol. 18.)



ANNEXE XVIII

*Johan Pied de beuffx.*

L'an XV<sup>c</sup> et LXXIII le VIII<sup>e</sup> jour de fébvrier présens en la basse salle a monastère Johan de Pas et Eustache Bovier d'Yvo, damp Renier de Razier, abbé du Val Saint-Lambert pour le plus grand prouffict de sa dite englise at convenu et accordé avec le dit Johan Pieddebeuffx par voye de marchandieze assavoir que le dit Johan serat tenu faire et édyffier à ses frais et costes tout le comble delle croisière de l'englise tirant vers l'aître et le doit faire songneusement et leallement et que pour estre priese a ditz de cognisseurs parmy gagnant tant seulement trois cens et chincquante flor. liégeois. Le tout sains fraude.

(Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 340, fol. 67.)

ANNEXE XIX

L'an de la Nativité Notre Sgr XV<sup>c</sup> et LXXIII le XXIII<sup>e</sup> jour de décembre fut par Monsg<sup>r</sup> delle Vaultx Saint-Lambert présens frère Giele de Pas fait certains contractz et marchandieze avec Johan Pieddebeuffx cherpentier, bourgeois demourant à Liège asscavoir que le dit Johan faire doibt accointer et dresser la flèche et clockier de leur dite englise de lxvi piedz haulte ou aultretant que Monsg<sup>r</sup> le voudrat avoir eslevé sains excès, rasseoir aussy le bellefroid en son endroit, rependre les clockes en leurs ordinaire et racorder tous les quattres toix ensemble. Item encor faire tout le comble delle nef de l'englise avecques les manockes et leurs jambes d'arc spectantes vers Moese, faire aussy la montée servant à la gallerie dedit Sgr<sup>r</sup> et remectre quant requis serat les crucifix et ymaiges en compectant estat et généralement achever, dresser et emplir toutte œvre de cherpen-therie allentour de la dite englise et des dessus dits nécessaire à ses fraix, costes et a dit de cognisseurs bonnement et leallement parmy devoir gagner par le souventdit Johan deux cens vingtz flor. bb<sup>s</sup> ou leurs vray valleur, assavoir ix<sup>c</sup> xxxv florins monoie corrante en la cité de Liege et en fin ledit œvre une livrée de IIII à v aulnes de drappe comme il conviendrat avec Monsg<sup>r</sup>.

Item aurat pour chascun jour quant besongneront vii  $\frac{1}{2}$  quartes de cervoise assavoir ii  $\frac{1}{2}$  a desjeuner et aultretant à disner de menue et au soir ii  $\frac{1}{2}$  semblable à celle du couvent. Item luy doit on délivrer manovriers pour tant seulement les ayder dresser leurs besoignes à telle condition qu'il serat tenus soubz paine de cassation du présent marché et adnullation de sa livrée tantost commencher le dit œvre et continuer jusques à fin qu'il ayt journallement trois ou quatre œvriers besoingnans sains cesser ne soy absenter sinon par le greit de Monsgr ou cause évident d'infirmité, finalement s'il y avoit et fuist trouvé quelcque déffaulte, le tout restaurer à ses fraix et costes et quant par nous requis serat prester obligation de biens suffisans pour sur iceulx recouvrir toute faulte le tout à la bonne foy et sains fraude.

Se G. de Pas.

(Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 340, fol. 69.)

## ANNEXE XX

*Pour les pommeau et cockereau de l'englise du Val St Lambert.*

Les pommeau et cockereau delle thoure de l'englise mis en may l'an XV<sup>e</sup> et LXXIII a desseur de viii  $\frac{1}{2}$  lb. de vieul estoffe délivré poissant quarante une lb. d'arain, monte pour la façon tant seulement et lat fait Lhermitte de Fraignée avec ung sien nepveu a vii pattars bb<sup>t</sup>. chascun livres xiiii flor. vii bb<sup>t</sup> faisant en monoie liégeoise lxi flor.

Sus paye f. Giele de Pas le XI<sup>e</sup> de may 74 vii flor. xvii  $\frac{1}{2}$  aid.

Item Joh. de Pas pour le reste liii flor.

Item la peinture et doreur monte...

### *La croix.*

Memor que la croix delle thoure est la veille croix et pour ce quelle estoit tout desrompue et gastée pour la mectre en ordre et pour la façon tant seulement payé à Johan de Huy nostre serwier, xxxi  $\frac{1}{2}$  flor.

Item payé pour la peinture de brun rouge.  
(Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 341, fol. 183.)

#### ANNEXE XXI

L'an XV<sup>e</sup> septante trois le XX<sup>e</sup> jour de jung fut par Monsg<sup>r</sup> delle Vault Saint Lambert fait marché entre Henry fil Godihouille le schailteur avec luy Jan Jan Douffez et Tiry Renard ce debvent gagner pour chascune verge de toix à couvrir le comble et croisière vers l'eawe huitz flor. dyex aid. liégeois avec leur cervoise ; à leurs réfections ce debvent bien et leallement accomplir et faire le dit œuvre a dit de cognisseurs ad ce à eslyre et ou cas que deffault trouvé seroit ne serons envers eulx tenus de quelque payement, le tout entendu sain fraude ne malengien les an et jour prescriptz.

De ce tient le cloquier en mesure xx verges à xi fl. = xi<sup>xx</sup> flor.

Item le grand toix delle neffe de l'englise LI verges à ix fl. = IIII<sup>c</sup> lix flor.

Item les deux basses manockes xxvi verges à ix flor. = II<sup>c</sup>XXXIIII flor.

Item le toix delle croisière vers leawe xxv verges à viii ½ flor. = ix<sup>xx</sup> xv flor. 10 aid. desquelz en vient déduire 2 verges pour frais de bouche. Monte a viii ½ flor. chascune ix<sup>xx</sup>xv ½ flor.

Somme que le dit ovraige monte ensemble xi<sup>c</sup> viii ½ flor. liégeois.

(Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 340, fol. 38 et 38 v<sup>o</sup>.)

#### ANNEXE XXII

##### *Huisserie de la sacristie.*

Le 22<sup>e</sup> d'avril 1634 at esté marché fait avec Martin Dengis fils George Dengis dit Sockette qu'il debvera livrer à notre rivage alle pexherie une huisserie de pierre de Namur pour la sacristie comme le patron signé de notre main contient lequel il a dicy endeans la feste de la Pentecouste parmy gagnant en tout une fois quinze patakons faisant xlv flor. bb<sup>t</sup>.

*Sacristie.*

Le XV<sup>e</sup> janvier 1634 a esté marché fait avec Philippe Bouillon le jeune qu'il debvera paver la neuve sacristie de rondes planches xhavees à fourche et ainsi jointurées l'une dedans l'autre parmy gagnant une fois pour tout vingt quatre flor. bb<sup>t</sup> et une tonne et demye de bière.

(Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 373, fol. 14. v<sup>o</sup>)

ANNEXE XXIII

*Chœur-Hourdement.*

L'an 1635, le vingtiesme jour de febvrier a esté faict marché avec Philippe Bouillon le jeune que il debvera faire et dresser le hourdement nécessair pour oster la voûte de notre chœur dessus le grand autel et rasseoir une nouvelle lequell debvera parvenir jusqu'au pied du regiment de la voûte et debvera estre charpente suyvant le modelle et patron qu'il a formé et monstre, lequell patron est signé de notre main, parmy gagnant en tout quatre vingts patakons, montants deux cents quarante flor. et une tonne de bière pour chasque six jours, voir qu'ils debveront estre tous les jours eux quatre travaillants alentour pour le moins et que de trois tonnes l'une debverat estre de bonne bière, bien entendu que pour ce que le dit hourdement doit estre tellement travaillé qu'on en puisse oster une partie d'un costé pour le rasseoir et rejoindre à l'autre costé lors que cela debvera estre faict, il faudra que le dit Philippe le face à la journée gagnant. Et debveront entreprendre et commencer l'ouvrage tout incontinent et le parsuyvre sans tarder.

(Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 373, fol. 27.)

ANNEXE XXIV

*Exèques de Sgr de Lemont de la famille de Savigny  
et dernier d'icelle.*

Le XIX<sup>e</sup> jour (juin 1636) pour les exèques du Sgr de Lemont Lorain gentilhomme et lieutenant marischal général de camp du Duc de Lorraine, reçu six pistoles et pour les exèques du chapelain major du Comte Piccolomini lesquels avoient esté tuez en diverses rencontres, le premier à Tihange et le second en nostre bois et sont enterré le premier en l'église devant l'autel de Notre Dame au costé de l'entrée de nostre chœur, l'autre dedans le clostre à l'opposite de la grande porte qui vat vers la cave au vin.

(Archives de l'abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 372, fol. 22 v<sup>o</sup>.)

---



I. — Grande tranchée, près de la rue.



II. — Tranchée supérieure (trois époques).



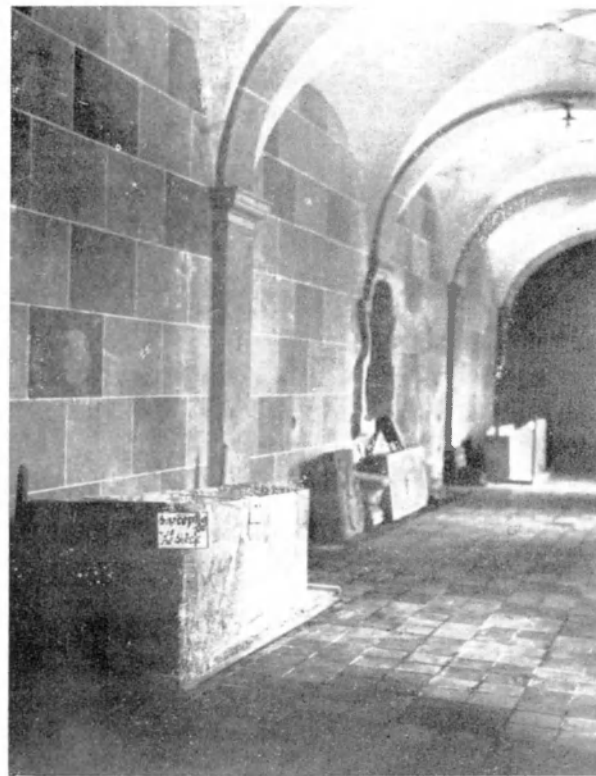
III. — Sarcophage apparaissant.



IV. — Tombe en murets de pierres sèches.



V. — Grande tombe en maçonnerie.



VI. — Musée lapidaire, dans le cloître.





VII. -- Poterie médiévale?

## RAPPORT SUR LES FOUILLES OPÉRÉES A AMAY, EN 1933

---

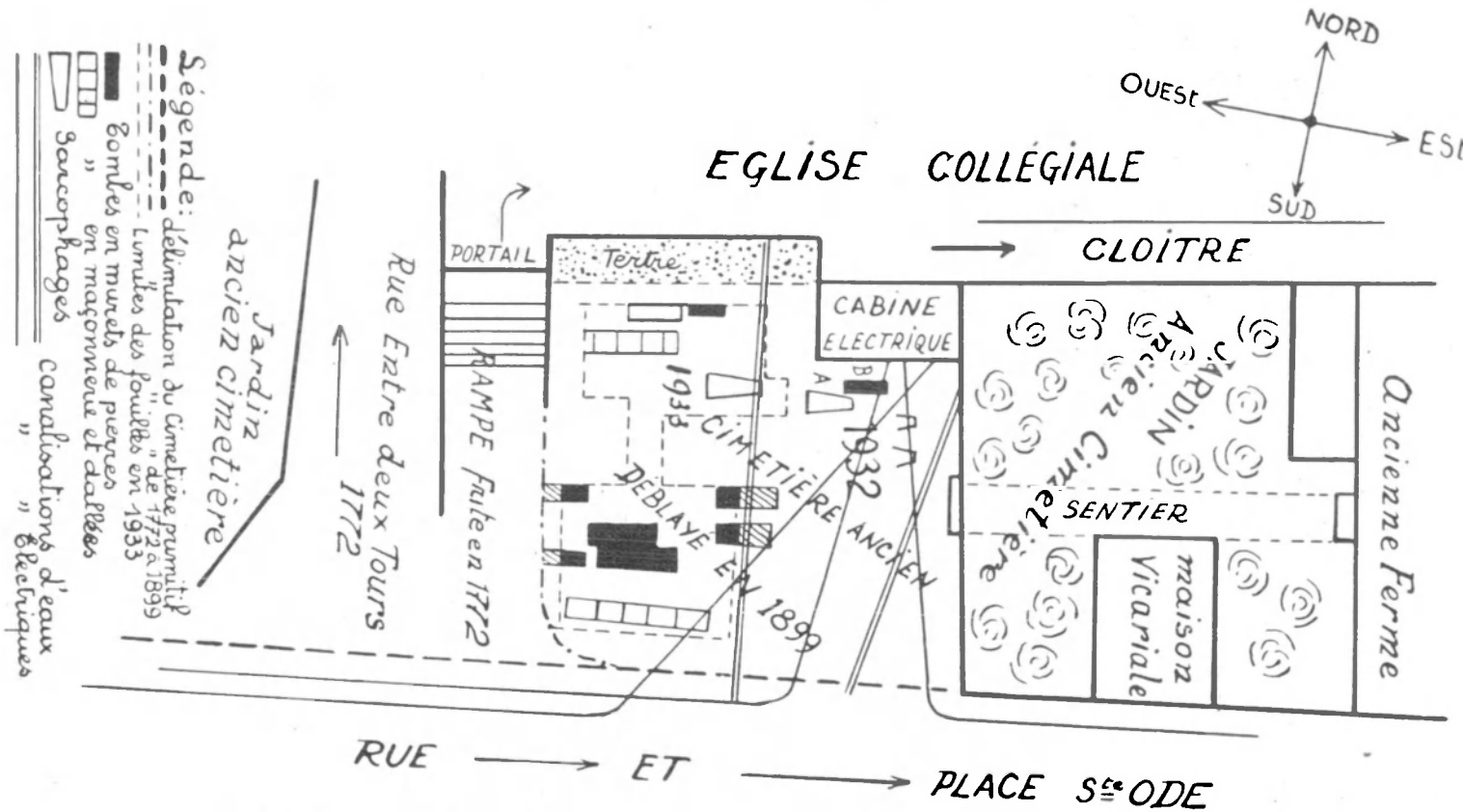
En terminant la petite étude sur la tombe franque et le sarcophage découverts à Amay au pied de la collégiale, en juillet 1932 (1), nous exprimions l'espoir de pouvoir entreprendre des fouilles méthodiques sur la partie de l'emplacement laissé disponible par la disposition des canalisations d'eaux et des câbles électriques et de pouvoir ainsi étayer les hypothèses exprimées lors de nos premières trouvailles.

Disons de suite que ces hypothèses ont été entièrement confirmées et que l'attrait de ces fouilles a consisté, faute de documents écrits, à établir *in situ* — et à en garder le souvenir grâce à des photographies que nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici — l'existence d'un cimetière de Francs *christianisés*, aménagé au pied d'un premier oratoire chrétien vers le VIII<sup>e</sup> siècle, date de la fondation du centre chrétien d'Amanium par Sainte Ode († 733). En plus de ces photographies, tout l'intérêt documentaire qui restera de ces fouilles réside dans la reconstitution dans le cloître de la collégiale d'un second sarcophage qui, avec celui reconstitué l'an dernier et la tombe franque ramenée dans le préau, contribuera à augmenter ce qu'on pourrait appeler l'embryon du Musée lapidaire d'Amay (voir photo VI).

Comme nous avons eu l'occasion de le dire, lors d'une communication faite à ce sujet, à la séance de mai à l'Institut archéologique liégeois (2), c'est grâce à l'appui moral et financier de l'Institut disposant des fonds nécessaires provenant du legs du regretté Renard-Grenson et avec l'obligeante autorisation

(1) Voir *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. LVII, 1933.

(2) Voir *Chronique archéologique du Pays de Liège*, n° 2, 1933.



Éch.: 1:1250 — PLAN Terrier des abords de la Collégiale d'Amay côté Sud

de l'autorité communale d'Amay, et l'aide précieuse de M. Bordart, chef du service électrique, que nous pûmes au début de mai entreprendre ces fouilles qui, favorisées par un temps idéal, ne durèrent que quinze jours et suscitèrent une grande curiosité et un profond intérêt (1).

\* \* \*

La partie du sol, où furent pratiquées les tranchées, est comprise entre la rampe accédant au grand portail de l'église et une ligne allant de la porte de la cabine électrique à la rue (voir plan terrier).

Les découvertes peuvent se grouper en quatre catégories :

- 1<sup>o</sup> Tombes de l'époque franque ;
- 2<sup>o</sup> Sarcophages de l'époque carolingienne ;
- 3<sup>o</sup> Inhumations ordinaires de cette époque et des suivantes ;
- 4<sup>o</sup> Mur probablement d'époque romane.

### 1. — Tombes de l'époque franque

Huit de celles-ci, certaines plus ou moins bien conservées, d'autres apparaissant sans que l'on ait pu les découvrir entièrement, ont été mises au jour depuis le bas jusqu'au haut du champ d'exploration. Elles ont été rencontrées à environ 0 m. 60 ou 0 m. 80 de profondeur du niveau de l'*ancien sol*, qui comme nous l'avons fait voir, est devenu le niveau *actuel*, par l'enlèvement en 1889 de 2 m. à 2 m. 25 de terre du cimetière tel qu'il était encore constitué en 1857, lors de sa désaffectation (2) ; la confection d'une tombe de ce genre ne devait pas du reste être chose aisée à plus grande profondeur.

Nous n'avons pas rencontré d'ossements dispersés au niveau

(1) Nous devons ici également remercier M. Baiwir, directeur de la Vieille Montagne à Flône, qui mit gracieusement à notre disposition un intelligent ouvrier terrassier.

(2) Au risque de nous répéter, disons qu'à partir de l'époque carolingienne on a dû enterrer les corps par *superposition*, plutôt que de creuser en plus grande profondeur, et *apport* de terres nouvelles, ce qui fit monter si haut le niveau supérieur du cimetière et son mur de soutènement vers la rue tels qu'ils étaient en 1857 lors de sa désaffectation et en 1899 lors du déblayement.

de ces tombes en pierre ou entre elles ; nous devons donc en conclure que tous les corps à cette époque étaient inhumés de cette façon, le vaste îlot de terrain entourant la primitive église étant suffisant à cet effet (1).

Chaque mode d'inhumation, à partir de l'époque carolingienne surtout, a fait tort au mode antérieur, éventrant les tombes, brisant les sarcophages, bousculant et entremêlant les ossements, de sorte que les squelettes que nous avons rencontrés ont été souvent difficiles à collationner. Cependant, comme l'indiquent les photographies (voir photo IV) nous avons pu, après travail de réajustement, rétablir assez bien l'aspect et les dispositions primitives de ces tombes franques.

Celles-ci relèvent de trois types de construction, suivant une certaine évolution de perfectionnement. Peut-être, si les investigations pouvaient se faire dans d'autres parties de l'ancien cimetière, pourrait-on compléter la variété due certainement à l'importance du défunt, à la mode du moment et à l'inspiration de l'artisan. Remarquons aussi que nous n'avons plus trouvé comme dans la nécropole Jamar (2) de corps entourés simplement de gros cailloux roulés ou de grossiers moellons.

a) Une tombe identique à celle découverte l'an dernier : moellons sur champ, encadrant le corps, recouverts de dalles plates en grès schisteux, de 3 à 4 cm. d'épaisseur et de 0 m. 40 à 0 m. 50 de dimensions (photo II) ; elle est en partie engagée sous le mur ancien.

b) Tombes à murets de pierres plus ou moins plates et irrégulières, entremêlées de débris de tuiles et de briques romaines, agencées *sans mortier*, et recouvertes probablement de larges pierres plates ou de dalles qui auront été déjetées et enlevées lors d'inhumations postérieures ou lors du travail de déblayement (voir photos I et IV). Deux de ces tombes présentaient une case rectangulaire pour la tête avec un épaulement, figurée par des pierres plates sur champ. D'autres, en mêmes murets

(1) Dans la nécropole Jamar, fouillée en 1915, et plus ancienne nous avons trouvé des squelettes non bordés de pierres situés perpendiculairement et sous les tombes franques; ces squelettes pouvaient dater, comme à Haillet de l'époque de transition.

(2) Voir *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XIIX.

sont simplement terminées à la tête et au pied par une pierre plate sur champ.

c) Deux tombes, l'une en bas du champ d'exploration (voir photo I) l'autre en haut (photo II) faites de murets de pierres plates, entremêlées également de débris romains en terre cuite, réunies par un *mortier*. grossier. jaunâtre, composé d'argile et de chaux, murets recouverts de grandes dalles. Ces tombes profondes de 0 m. 40 et larges de 0 m. 50 étaient enduites du même mortier, sur lequel s'étalait un *badigeonnage rouge-brique*. La tombe inférieure offrait cette particularité que en plus de sa case de tête, bien délimitée par de la maçonnerie, elle était longue de quatre mètres et renfermait deux squelettes, disposés à la file ; celle du haut avait à la tête et au pied une dalle de 0 m. 08 d'épaisseur placée sur champ et, chose curieuse, elle avait été violée (probablement lors du travail de déblayement du cimetière en 1899 et sans témoins attentifs à la découverte), car elle recélait de nombreux ossements disparates, dont trois crânes que l'on y avait déversés et sur lesquels on avait replacé très sommairement les dalles (1).

Toutes ces tombes étaient assez régulièrement disposées en séries parallèles et bien orientées ; mieux que dans la nécropole Jamar où la disposition était moins régulière et l'orientation au *sud* plus marquée.

De même que dans la tombe, mise au jour en 1932, et contrairement à ce que nous trouvâmes en 1915 chez M. Jamar, nous n'avons recueilli ni armes, ni clous en fer, ni débris d'objets d'équipement, ni poteries ; pas de monnaies non plus.

Les squelettes provenant réellement des tombes mérovingiennes sont très réduits et friables, le terrain ayant gardé une grande humidité, contrairement encore à celui de la propriété Jamar, plus déclive et plus sablonneux. Cependant nous avons

(1) Ce dernier type, fortement évolué et plus récent que les premiers, a dû se prolonger jusque vers le XI<sup>e</sup> siècle, car un contremaître témoin de nos fouilles nous'a assuré, avoir vu, lors de la construction d'une annexe au pensionnat des Dames de l'Instruction chrétienne à Flône, au chevet de l'église, où se trouvait le cimetière monacal des chanoines Augustins, premiers habitants du monastère érigé au XI<sup>e</sup> siècle, mettre au jour des tombes absolument identiques.

Voir également aux ruines de Saint-Bavon à Gand.

pu prendre quelques mesures sur trois crânes d'adultes qui ont donné un indice mésocéphalique (77 à 80). Quelques fémurs sont de dimensions et d'un poids extraordinairement grands, signes d'une forte stature, que la fragilité et le bouleversement des autres parties des squelettes ne permettaient pas de constater d'emblée. La mieux conservée des tombes en pierres sèches (voir photo IV) laisse voir, déposés au milieu du bassin d'un squelette d'adulte, les ossements d'un enfant d'environ un an et demi à deux ans, preuve d'une inhumation probablement simultanée (1).

Il était naturel d'établir un rapprochement entre ces tombes d'allure franque et celles qui constituaient la nécropole Jamar, située à l'ouest, à mi-côte et *en dehors* du « Vicus », déjà antérieurement habité par les Belgo-Romains, dont le cimetière, à incinération se trouvait dans la vallée, à l'est, et *en dehors* également de l'agglomération ; et voici la conclusion que nous pouvons en tirer : c'est que à l'opposé de ce que nous trouvâmes dans ce cimetière franc et en d'autres endroits (2), les tombes, qui nous occupent, *sises au centre de la bourgade primitive, en nombre notable, alignées parallèlement, (signe déjà d'un lotissement) bien orientées à l'est, ne renfermant ni poteries, ni armes, ni objets de parure ou d'équipement, mais dont les corps semblent avoir été couverts d'un linceul ou d'un simple vêtement, tombes auxquelles succédèrent celles des époques carolingienne et suivantes, nettement chrétiennes*, doivent être celles d'individus disciples des nouveaux venus, les missionnaires chrétiens, dont la doctrine, opposée radicalement aux idées et conceptions anciennes, relativement surtout à la vie future, réclamait la réunion des corps des adeptes du culte nouveau au pied des oratoires récemment créés (3).

(1) A première vue on aurait pu penser à l'inhumation d'une femme avec son enfant *in utero*.

(2) C'est ainsi qu'en avril 1933, nous avons eu précisément l'occasion d'être appelé à constater à Huy, à l'angle de la chaussée de Liège et de l'avenue Albert 1<sup>er</sup>, la mise au jour de restes de quatre tombes en murets, alignées deux par deux, tournées vers le sud, renfermant outre des ossements, des débris d'armes en fer et de poteries franques, tombes établies *en dehors* de l'agglomération primitive et qu'avaient fortement bouleversées les substructions d'un gros mur ancien (qui doit être celui de la porte du « Restia », construite au Moyen Âge à l'endroit dit « Cottillages ») et l'installation de la gare du Nord Belge, au XIX<sup>e</sup> siècle.

(3) Actuellement cette coutume a à peu près disparu, et les cimetières

Si dans ces tombes on ne remarque aucun objet ou signe rappelant le culte chrétien, c'est que à cette époque, dans notre pays surtout, la croix était à peine figurée et les premières manifestations symboliques du nouveau culte, émanant d'Orient et de Rome, ignorées dans nos régions.

## 2. — Sarcophages de l'époque carolingienne

Dans la partie du terrain fouillée cette année, il nous a été donné de découvrir deux sarcophages, mais fort mutilés, et dont les couvercles avaient disparu ; l'un non loin de la porte de la cabine électrique (voir photo III) et à peu près sur la même ligne que celui exhumé l'an dernier (voir plan terrier) et l'autre vers le bas-côté de l'église, recouvert en partie par un mur ancien (voir photo II) ; ce dernier n'a pas été vidé.

Le premier a été détérioré par les inhumations postérieures, car la paroi de droite et celle de tête étaient brisées et déjetées dans la terre ; sur le fond reposait un squelette d'adolescent et très réduit ; deux grands squelettes superposés étaient mêlés à de la terre et remplissaient le coffre. Ces cercueils de pierre étaient placés sur deux lignes parallèles bien orientées dans la partie de l'enclos la plus rapprochée du premier oratoire présumé et semblent avoir été réservés à des personnes de marque ; entre eux se rencontrent des ossements de sujets qui auront été enterrés dans des cercueils de bois.

Il a la forme trapézoïdale et des dimensions et un poids sensiblement égaux à ceux du coffre relevé l'an dernier (long. : 1 m. 89 ; larg. : 0 m. 59 et 0 m. 60 ; haut. : 0 m. 65 et 0 m. 52 ; épais. : 0 m. 04  $\frac{1}{2}$ ) ; même nature de la roche employée et même provenance probablement.

Mais, autre particularité intéressante, il présente la même ouverture circulaire de 0 m. 05 de diamètre dans le fond, celle-ci unique et située en tête. Nous renvoyons à ce sujet aux remarques faites l'an dernier relativement à la nécessité de ces trous, à leur utilité et aux diverses interprétations leur données.

s'établissent de nouveau en dehors des agglomérations, à cause de l'accroissement des populations, des exigences de l'hygiène et des nouvelles lois sur la propriété des cimetières et la séparation des cultes.



Abandonnant cependant complètement l'hypothèse de la nécessité d'évacuer des liquides, et nous attachant *seulement* à l'idée de l'utilité *en vue du travail final d'évidement* à la gouge, nous inclinons à croire que, en effet, en pratiquant avant tout travail une ou plusieurs ouvertures circulaires extérieurement dans le fond de la masse, après l'avoir inclinée d'abord, l'artisan devait à la fin de son travail se rendre plus facilement compte de l'épaisseur du fond restant à creuser, quand il apercevait l'ouverture béante et ainsi pouvait s'assurer avant de s'engager plus profondément et risquer de faire éclater le fond et perdre tout le fruit de ses peines.

La difficulté d'extraire ces coffres entiers ou en grands débris du sol imprégné d'humidité, démontre encore également de quelles précautions on devait user dans leur manipulation et leur dépôt en terre, même à faible profondeur.

### 3. — Inhumations ordinaires de cette époque et des suivantes

Au-dessus du niveau des tombes franques et carolingiennes se trouvait la couche banale des inhumations des temps médiévaux, avec cercueils de bois dont nous avons trouvé des débris noircis ; la grande partie, comme nous l'avons dit a été enlevée en 1899, lors du déblayement. C'est dans cette couche et au même endroit, dans la grande tranchée, presque à fleur de terre, que furent recueillis deux vases (voir photo VII) et un fond de vase, faits au tour, de teinte noirâtre ou rougeâtre, de pâte assez fine et dure, et totalement dissemblables des poteries romaines et franques (haut. : 0 m. 15 ; larg. : 0 m. 08). Ils contenaient de la poudre de bois calciné... ! ?

### 4. — Mur probablement d'époque romane

La fouille prolongée vers le bas-côté de l'église nous a fait découvrir à peu près à ras du sol un mur en gros moellons de grès, d'environ 1 m. de hauteur et de 0 m. 60 d'épaisseur, coupé par un gros bloc de calcaire mal équarri (0 m. 40 × 0 m. 50 de hauteur), mur recouvrant une tombe franque ainsi que les

bords d'un sarcophage rempli de terre (voir photo II) et laissant apparaître du côté de la rampe de l'église, une avancée de même appareil.

Ce mur, croyons nous, pourrait dater de l'époque romane et avoir servi de soutènement à une terrasse longeant le bas-côté de l'église, et l'avancée être la substruction du porche qui a dû exister au côté sud de la collégiale, précédant l'entrée qui se faisait dans celle-ci tant au nord qu'au sud et après avoir traversé le cimetière, par la dernière travée de la nef latérale, selon la coutume la plus générale à l'époque romane (1). Le bloc de calcaire aurait été l'assise enfouie d'une croix ou d'un monument funéraire.

\* \* \*

Si nous nous permettons, en terminant ce rapport, comme nous l'avons fait en terminant celui des découvertes de 1932, de dire que nous pensons avoir montré que pour la première fois en Belgique des tombes *franques* et *chrétiennes* ont été mises au jour, nous pouvons en conclure que les découvertes de l'an dernier et de cette année à Amay — et qui comme on le voit ont été très intéressantes, établissant pour notre localité un chaînon important, quant aux modes d'inhumation, non seulement entre la période franque païenne et la période carolingienne, mais également entre celle-ci et les périodes médiévales et suivantes — pourraient se répéter en d'autres endroits, si on y met un peu d'attention, quand on opère des travaux de déblayement nécessités par la restauration et l'appropriation de très anciennes églises, qui elles-mêmes ont dû être précédées par des oratoires érigés par les premiers missionnaires en Belgique.

Amay, septembre 1933.

Dr B. WIBIN.

---

(1) La gravure de L. Leloup dans les *Délices du Pays de Liège* montre le porche Nord dans le cimetière supérieur.





Portrait de Godefrid Wendelen (1580-1667)  
exposé au Musée Plantin-Moretus à Anvers.  
Œuvre du peintre Thomas Willeborts (alias Bosshaerts).

# GODEFROID WENDELEN

(1580-1667)

## BIOBIBLIOGRAPHIE

### XVII<sup>e</sup> Siècle

- SWEERTIUS (Fr.), *Athenae Belgicae*, Anvers, 1628, p. 291-293.  
VALERIUS (Andreas), *Bibliotheca Belgica*, Louvain, 1643, p. 294-295.  
RICCIOLE (P. J. B.), *Almagestum Novum*, Bonn, 1651, vol. I, p. 109.  
MANTELIUS (J.), *Hasseletum*, Louvain, 1663, in-4<sup>o</sup>, p. 120-122.

### XVIII<sup>e</sup> Siècle

- FOPPENS (J. Fr.), *Bibliotheca Belgica*, Bruxelles, 1739, t. I, p. 375-376.  
MORERI (L.), *Grand dictionnaire historique*, Paris, 1759, t. X, p. 786-787.  
MICHAX (J. Fr.), *Biographie universelle*, 2<sup>e</sup> édit., t. I, p. 467-469.  
WEIDLERUS, *Historia Astronomiae*, 1741, p. 457-458. — Nous avons trouvé dans cet ouvrage latin un résumé très succinct de deux ouvrages de Wendelen : son *Loxias* de 1626 et son *Eclipse* de 1644.  
BAILLY, *Histoire de l'Astronomie moderne*, t. II, Paris, 1785, p. 158-162, Livre III : Des astronomes contemporains de Kepler et de Galilée.

### XIX<sup>e</sup> Siècle

- FELLER (Fr. X. de), *Dictionnaire historique*, édit. 1834, t. XII, p. 457-458.  
BECDELÈVRE (comte de), *Biographie liégeoise*, Liège, 1836-1837, t. II, p. 157-161, in-8<sup>o</sup>.  
EVEN (Edw. van), *Geschiedenis der stad Diest*, 1847, p. 53-55. — Cet auteur fait naître G. Wendelen à Lummen et non à Herck. Nous verrons que beaucoup d'auteurs ont fait mourir G. Wendelen non à Gand en 1667 mais à Renaix en 1660.  
POGGENDORF (J. C.), *Biographisch...*, II. Band, col. 1295, Leipzig, 1863.  
QUETELET (A.), *Histoire des sciences mathématiques...*, Hayez, 1864, p. 251-255. — Relations de van Langeren avec Wendelen.  
WOLF (Rudolph), *Geschichte der Astronomie*, München, Oldenbourg, 1887, p. 287-288. — Note sur Wendelen et la parallaxe solaire.

- RUELENS (Ch.), *La science de la Terre*, Bruxelles, 1883, p. 89 et suiv.
- MAXIMILIEN-MARIE, *Histoire des sciences mathématiques et physiques*, t. III, Paris, Gauthier-Villars, 1884, p. 181-182. — L'auteur fait naître Wendelen en Hollande.
- TAMIZEY DE LARROQUE, *Wendelin à Forcalquier* (Journal de Forcalquier et de la Haute-Provence, n° 24, juillet, 1887).
- DE BERLUC-PERUSSIS, *Wendelin chez nous*, Digne, 1890, in-8° (Annales des Basses-Alpes, 11<sup>e</sup> année, n° 36, 1890 ; janvier, p. 159-168 ; février, p. 181-187 ; mars, p. 225-238).
- LE PAIGE (C.), *Notes pour servir à l'histoire des mathématiques dans l'ancien pays de Liège*, 1888, t. XXI du Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, p. 506-523.
- LE PAIGE (C.), *Un astronome belge du XVII<sup>e</sup> siècle. Godefroid Wendelin* (Bulletin de l'Académie royale de Bruxelles, 3<sup>e</sup> série, t. 20, p. 709-277).
- LE PAIGE (C.), *Un astronome belge du XVII<sup>e</sup> siècle. Godefroid Wendelin* (Ciel et Terre, 12<sup>e</sup> année, t. 13, 1891, p. 57-81).
- Ces travaux de M. Le Paige ont été résumés en français par M. Geeraerts dans *l'Ancien pays de Looz* (1890) et en flamand par M. Kerkhofs dans le *Belfort* (1891).

## XX<sup>e</sup> Siècle

- VINCENT, *Annuaire de l'Observatoire de Belgique*, 1903, Physique du globe.
- STROOBANT (P.), *Les sciences astronomiques et météorologiques* (Le mouvement scientifique en Belgique [1830-1905], Bruxelles, Schepens, 1907, p. 13-14).
- SILVERIJSER (Fl.), *Een groot Limburger. Govaart Wendelen*, Drukkerij Van der Donck-Robiins, Maeseyck, 1922.
-

Ricordi 272 Nondum prodierant comij Synus Africanorij Archiepsynodali  
Ep. 202 Eham SANCTI Eclipses in pro digressu Vobiscum ab gine

GOTIFREDI WENDELINI

LYMINARCANI

Ferug Induigens Audia Nonyhuc

# ECLIPSES

M. d. lxxiiij  
F. p. 202 Ricordi 272

## LUNARES

### AB ANNO

M. D. LXXIIII AD M. DC. XLIII.

### OBSERVATÆ:

#### QVIBVS

#### TABVLÆ ATLANTICÆ

#### SVPERSTRVVNTVR

#### EARVMQVE IDEA PROPONITVR.

Ricordi 272  
Atheni archiepsynodali  
Epistola ipsius de synodali  
Vindobonensi in synodali  
postscripta p. 202 Ricordi 272  
in Vindobona



Lunares Eclipses quae supra  
tabulam Vnde Tabula supra  
p. 202 Ricordi 272  
Vindobonensi in synodali  
postscripta p. 202 Ricordi 272  
in Vindobona

ANTWERPIÆ,  
APUD HIERONYMUM VERDVSSIVM,  
M. DC. XLIV.

Cum Prinitio & permisu Superiorum.

GODEFRIDI WENDELINI  
 BELGÆ, I. V. DOCT.

# LOXIAS

SEV

## DE OBLIQUITATE

SOLIS  
 Diatriba

In qua Zodiaci ab Æquatore Declinatio hætenus  
 ignorata tandem eruitur, & in Canonem suum  
 refertur; quaque (vt Plinius ait) RERVM FO-  
 RES APERIUNIVR.



ANTVERPIÆ  
 Apud Hieronymum Verdusium  
 M. DC. XXVI.

*Theriac*  
 p. 49. ii.

*Maximam Obliquitatem Longoni  
 ponit anno prima mundi 3468  
 Anno Christi 1644  
 Non in hunc scriptum hœreticæ  
 que Obliquitatis sit ad hunc*

*1644  
 obliquitatem  
 68' 59' 45" quibus  
 100 du 21 hunc  
 69' 10" obliquitatem  
 69' 6" obliquitatem  
 69' 10" ad hunc  
 Non ad hunc  
 48' 30" obliquitatem  
 48' 30" obliquitatem  
 Decretis magis ad hunc Obliquitatem  
 et quibus non ad 28' obliquitatem  
 Metabulitatem et quibus ad 28'  
 videtur hunc obliquitatem ad 28'  
 et postea magis ad 28'*



## LISTE DE SES ŒUVRES

### A. — OUVRAGES IMPRIMÉS

#### Astronomie

1. *Godefridi Wendelini*, LOXIAS, vol. in-4°, x-36 pages plus le titre, avec l'écusson de l'éditeur Jérôme Verdussen ; un lion la gueule ouverte, langue tirée appuyant les deux pattes de devant sur un écusson aux initiales de l'éditeur H. V. avec une légende courant en exergue.
2. LAMPAS tetraluchnos. — Nous ne connaissons que deux exemplaires de ce travail, un à la Bibliothèque nationale à Paris, et un autre au British Museum à Londres.
3. Godefridi Wendelini luminarecani ECLIPSES LUNARES..., vol. in-4°, de xiv-112 pages plus le titre sur lequel figure le portrait de l'auteur et ses armoiries de savant : la lettre H surmontant un écusson portant le Soleil, trois étoiles et la Lune, le tout dominant trois glands de chêne. — L'ouvrage est dédié aux deux consuls d'Anvers Sivori et Van Buren.
4. *Teratologia cometica*, MDCLII.
5. *Lampas dodecaluchnos*, 1658.

#### Sciences naturelles

1. *De Diluvio*. — De sept livres annoncés par rapport au déluge, un seul a paru. Du premier volume paru on a un exemplaire à la Bibliothèque royale à Bruxelles, coté B. R. II, n° 38427, in-4°.
2. Trois éditions d'un livre sur la pluie rouge de Bruxelles en 1646 :
  - a) *Pluvia purpurea*, Bruxellae, 1646, typis H. A. Velpii, coté V. H., 5321, p. 30.
  - b) *De caussis / naturalibus / pluviae purpureae / Bruxellensis / clarorum vivorum / judicia* — Bruxellae / ex officina Joannis Mommarti M.DC.XLVII., p. 103. — Nous en donnerons un résumé au cours de notre étude.
  - c) *Idem...* Londini excudebat E. Tyler, 1655, coté V. H., 5293, in-8° à la Bibliothèque royale de Bruxelles ; coté 531, e, 16 (3.1.2) au British Museum à Londres.

### Ouvrage juridique et historique

*Leges Salicae*, Antverpiae, 1649. Écusson de Moretus à compas avec devise. Dédicace et prologue, p. xxviii. Comporte trois parties : 1<sup>o</sup> texte des lois saliques (p. 1-52) ; 2<sup>o</sup> sol natal de ces lois (p. 52-122) ; 3<sup>o</sup> glossaire salique (p. 123-198).

### Patrologie

1. *Clementis apostoli epistolarum encyclicarum altera...* Tornaci, Viduae Quinque, 1655. Bibliothèque royale Bruxelles, catalogue Van Hulthem, t. I, p. 76, n<sup>o</sup> 925 (voir recueil Waucquier, t. 17, p. 70, Bibliothèque tournaisienne par Émile Desmasières, 1882).
2. *Sancti Clementis epistolae duae ad Corinthios*. Interprétations données par Patricius Junius, G. Vendelinus et J. B. Cotelerius.

### Poésies latines

*Aries* seu *Aurei Velleris encomium*, B. Moretus, Anvers, 1633. — Cet opuscule sur l'éloge de la Toison d'or comporte 152 distiques. Nous signalerons le reste quand nous traiterons de Wendelen comme homme de lettres.

### Ouvrages imprimés introuvables

1. *Parapegma* ou Calendrier pour l'an 1631 (voir Annales du Bibliophile belge, nouvelle série, I, Bruxelles, 1882, p. 33-37).
2. *In approbatione circuli urbiani*, Lovanii, 1638, in-4<sup>o</sup> (voir Bibliographie générale de l'astronomie, t. I, part. I, 1887, p. 630 au n<sup>o</sup> 3066, par Houseau et Lancaster).
3. *Censura et Judicium de falsitate bullae Martini I papae*, Bruxelles, 1643, in-4<sup>o</sup>. — Censure... adressée à l'abbé de Saint-Amand, qui fondait son exemption sur cette bulle.
4. *Gnome orthodoxa...*, Tornaci, Viduae Quinque 1659 (voir Recueil Waucquier, t. 17, p. 67).

### Correspondance imprimée de Wendelen

1. *De Tetracty Pythagorae*, dissertatio epistolica ad Erycium Puteanum... occasione libri ejus *De Bissexto*, Herca, nonis Aprilibus, anni MDCXXXVII.
2. *Epistola didactica de Calcedonis lapide seu gemma gnostica*, sans indication d'éditeur, format in-4<sup>o</sup>. La même épître se trouve dans l'ouvrage *L'Abraçax* de J. J. Chifflet (p. 109-119) et est accompagnée d'une critique.

3. ... *Stricturae morantium G. Wendelin; lucubrationum incentivae...* Tornaci, Viduae Quinque, 1655.
4. *Acta Sanctorum Belgii...* Bruxelles, 1783, t. I, p. 296-299. — Epître de Wendelen à deux curés de Diest : à B. Pluckerius, curé de Saint-Sulpice et Léonard Schryndelius du béguinage de Diest.
5. Correspondance Wendelen-Gassendi. Voir Gassendi Opera, t. VI, p. 427-512 (lettres datées du 1<sup>er</sup> mai 1635 au 23 mai 1648).
6. Correspondance Wendelen-Huyghens dans l'ouvrage de Worp et les *Momenta desultoria* de Huyghens.

## B. — TRAVAUX MANUSCRITS DE WENDELEN

- BESANÇON, *Bibliothèque publique*. Mémoires de Philippe Chiffet, ms. 23, fol. 525, 8 feuillets sur l'origine des Francs annexés à une lettre de Wendelen (21 novembre 1653) à l'adresse de Philippe Chiffet.
- BRUGES, *Bibliothèque de la ville de Bruges*. Au manuscrit 526 de cette bibliothèque figurent deux autographes de Wendelen que nous avons publiés aux Annales de la Société scientifique de Bruxelles. — Le ms. 525 contient des travaux remaniés de Wendelen.
- BRUXELLES, *Bibliothèque royale de Belgique*, Section manuscrits (Bibliothèque de Bourgogne) :
- 1<sup>o</sup> Ms. 17900 : *Diluvium id est chaos temporum*, Bibliothèque d'Oldenbourg.
  - 2<sup>o</sup> Ms. 19979 : *De Sabbaticis et Jubilaeis*, 130 feuillets 0,30 × 0,18.
  - 3<sup>o</sup> Ms. 8219 : *Apis et Hammon occasione Childerici redivivi*.
  - 4<sup>o</sup> Inv. nos 14538-14539, cat. n<sup>o</sup> 2742, format C, p. 100, 4 feuillets sur le *Dispargum* de Grégoire de Tours.
- BRUXELLES, *Archives Générales du Royaume*, Fonds Mercy-Argenteau, recueils 42, 43, 44 ; autrefois recueils 1281, 1282, 1283.
- 1<sup>o</sup> *Recueil* 42, format in-4<sup>o</sup>. — Quelques feuilles manuscrites de Wendelen entre trois de ses ouvrages imprimés.
  - 2<sup>o</sup> *Recueil* 43 contenant des brouillons de calculs astronomiques et des notes.
  - 3<sup>o</sup> *Recueil* 44 contenant des notes et brouillons très variés.
- M. H. Bosmans S. J. a donné un aperçu très succinct de ces trois recueils dans les Annales de la Société scientifique de Bruxelles, t. 33, 1908-1909, p. 75-82.
- GEET-BETS. Au presbytère de Geet-Bets un *Indiculus seu instrumentale registerum omnium bonorum...* 1620.

## Travaux manuscrits introuvables

- VALÈRE ANDRÉ annonce en 1643, sept livres concernant le déluge dont un seul a paru en 1629.
- SWEERTIUS FR. annonce des « diatribas chronologicas » que nous retrouvons en partie dans la *recueil* 44 et à Bruges aux ms. 525 et 526.

MANTELIUS F. J. annonce lui aussi dans son *Hasseletum* des travaux que nous trouvons tels quels ou remaniés dans les ms. 525 et 526 de Bruges.

### Correspondance manuscrite

AMSTERDAM, *Académie des sciences*. Corresp. Wendelen-Huyghens, ms. de Huyghens XLIX (lettres latines n° 159...).

ANVERS, *Musée Plantin-Moretus*. Arch. Plant. CXXXVIII, six lettres. La lettre du 11 mars 1634, fol. 59 (19 lignes) est intéressante parce qu'elle signale le prix des livres commandés par Wendelen chez Moretus.

AVERBODE, *Archives de l'abbaye*. Correspondance de Die Voecht.

BESANÇON, *Bibliothèque publique*. Mémoires de Ph. Chiflet, n° 121, t. V.

BRUXELLES, *Bibliothèque royale de Belgique*, Section manuscrits :

1° Farde n° 19112 : Lettres de Wendelen à Puteanus, lettres nombreuses.

2° Ms. n° 5989 : Neuf lettres de Wendelen à Gevaertius d'Anvers.

3° Ms. II, 428, fol. 23 à 33 et 34 à 35. Cinq lettres de Wendelen à Petau.

BRUXELLES, *Archives Générales du Royaume* :

1° Papiers d'État et de l'audience n° 1462. Corresp. Trevisius, n° 209.

2° Cartul. et manuscrits, Recueils 43 et 44. Autrefois recueils 1282, 1283. Minutes de lettres parmi des brouillons concernant toute matière.

CARPENTRAS, *Bibliothèque d'Inguibert*. — Au ms. 1831, fol. 70 une copie de lettre de G. Wendelen à Jean-François Slingelant.

LEYDE, *Bibliothèque de l'Université*, ms. 37 Huyghens. — Une vingtaine de lettres de Wendelen à Huyghens.

LYON, *Bibliothèque de la ville*. Nous n'y avons trouvé qu'une seule lettre de Wendelen à Peiresc celle du 2 mars 1628 au ms. 1629, fol. 47.

PARIS, *Bibliothèque nationale*, Fonds des manuscrits :

1° *Nouvelles acquisitions françaises*, 6205, fol. 10. Lettre de Wendelen à Mersenne du 15 juin 1633.

2° *Nouvelles acquisitions latines*, 1554, fol. 192. Lettre de Wendelen à Denys Petau. Cette lettre a été publiée dans le Musée belge le 15 juillet 1908 par M. Simar.

3° *Collection Dupuy*, vol. 663, fol. 27, catalogue de M. Doren, t. II, p. 223. A propos d'une éclipse lunaire du 28 août 1635, par laquelle Wendelen parvint à corriger les longitudes géographiques erronées.

## PRÉFACE

Parmi tous les savants, qui ont illustré l'ancienne principauté de Liège, il n'en est pas de plus intéressant, voire de plus étonnant que Godefroid Wendelen de Herck-la-Ville, précurseur en une certaine mesure de Kepler, et de Newton, grands astronomes du XVII<sup>e</sup> siècle.

Si l'un de nos savants contemporains, Emile Picard, a pu dire à très juste titre que l'histoire des sciences est un des beaux chapitres de l'histoire de l'esprit humain, nous pouvons le dire plus particulièrement de l'histoire des sciences astronomiques. Celles-ci ne nous ouvrent-elles pas d'incomparables horizons en nous faisant entrevoir quelque chose des plus grandioses réalités que l'intelligence humaine puisse concevoir? Dès lors quelque connaissance des choses astronomiques aura sa place assurée dans l'intelligence de tout homme cultivé.

On nous objectera sans doute que ces sciences sont d'un abord difficile, mais on verra par l'exposé qui suivra qu'on exagère les difficultés, et que ces sciences astronomiques, aux aspects attirants et mystérieux, nous porteront à la contemplation des grands spectacles offerts par la nature durant ces nuits si richement étoilées où l'infini ne cesse de solliciter les regards de l'homme qui réfléchit quelque peu.

A l'époque d'Hipparque et même à l'époque de Ptolémée, comme maintenant, dans certains milieux on croyait tout connaître. Or on avait presque tout à apprendre. Ce qu'on connaît est très peu de chose, ce qu'on ignore est immense et sans mesure aujourd'hui encore.

L'astronome anglais Bryant dit fort bien dans son *History of Astronomy* que nous sommes de petites créatures sur une petite planète circulant autour d'un soleil très petit : « Small creatures on a small planet revolving round a not very big sun. » Il aurait pu dire avec autant de vérité que, circulant autour de

la terre et connaissant les cinq parties du monde, nous sommes encore des oiseaux en cage. Qu'est la terre, en effet, dans le système solaire, dans la voie lactée? Qu'est la voie lactée elle-même parmi les innombrables nébuleuses du système sidéral?

On nous dira : quel intérêt y a-t-il à rappeler la vie et les œuvres de cet astronome belge du XVII<sup>e</sup> siècle, Godefroid Wendelen, de Herck-la-Ville? Nous répondons qu'esquisser cette vie et ces œuvres, c'est montrer que nos Pays-Bas, à cette époque, n'étaient pas si pauvres en astronomes qu'on a bien voulu le dire ; c'est montrer la contribution des astronomes belges aux efforts dépensés par les fondateurs de l'astronomie moderne. Rappeler des efforts sera une leçon d'énergie et de persévérance des plus instructives ; ce sera aussi nous rendre compte une fois de plus de la lente évolution progressive des connaissances humaines. En effet, c'est en suivant par la pensée Wendelen, consacrant ses efforts à étudier et à pénétrer tous les écrits depuis les temps les plus reculés jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, que nous sera facilitée l'étude comparative des progrès réalisés au cours des siècles précédents. Énergique et persévérant, Wendelen affirmera son indépendance dans ses idées dès ses premières publications, et il la maintiendra jusqu'à la mort, en particulier dans les sciences astronomiques, où partisan de l'héliocentricité, il s'attaquera à Ptolémée, à des doctrines péripatéticiennes, aux absurdités de l'astrologie et aux superstitions sous toutes leurs formes.

On nous permettra de montrer que ce Belge fut illustre, parce qu'il écrivit excellemment sur les matières les plus diverses et toujours à la façon d'un Varron parmi les anciens et d'un Leibnitz parmi les modernes, c'est-à-dire avec une autorité, qui fit de cet écrivain l'un des polygraphes les plus célèbres de son siècle. Ses œuvres comportent des publications, des correspondances, des manuscrits sur l'astronomie, la météorologie, les sciences naturelles, les sciences historiques et littéraires. Les témoignages de savants des plus réputés, contemporains de Wendelen, ne sont qu'un tribut d'admiration à son égard. Citons Erycius Puteanus, célèbre successeur de Juste Lipse en la chaire de philologie de l'Université de Louvain, le médecin de renom Plempius, lui aussi professeur à Louvain, l'illustre chronologiste Petau à Paris, le

fameux Peiresc d'Aix en Provence, sans compter, les Gassendi, les Descartes, les de Sluse et les Mersenne.

Nous aimons de consigner ici la réflexion émise par Puteanus dans son *Traité des Olympiades* (Louvain, 1626, p. 5) : « Wendelen » sait tout, il ignore le moins possible ; il a épuisé toutes les » sciences ; il a appris toutes les langues, afin de n'être étranger » à aucun peuple. » Humaniste de marque, ce Puteanus avait fréquenté l'Université de Padoue ; professeur à Louvain, nous l'y voyons résider au mont César, où il reçoit fréquemment la visite de Wendelen, et fonder au sein de l'Université un cercle littéraire et scientifique, qui s'intitulait : « Academia Puteana ».

Non moins significatif que le témoignage de Puteanus est celui de Plempius, le professeur de médecine du plus grand renom à cette époque. A propos de la pluie rouge observée à Bruxelles en 1646, il écrit à son ami J. J. Chiflet, médecin à la cour de Bruxelles ; il lui expose l'explication proposée par Wendelen au sujet de ce phénomène, puis il note : « Wendelen scrute » les profondeurs de la terre, comme il scrute les profondeurs » des cieux. »

Parmi les autres savants en vue aux Pays-Bas, l'illustre Constantin Huyghens ose affirmer qu'à ses yeux Wendelen est le plus grand professeur du XVII<sup>e</sup> siècle : « Lector aevi maximus » (1), et Libert Froidmont, de Haccourt près de Liège, fait observer au savant Cysatus que Wendelen mérite d'occuper de plus hautes fonctions : « Vir ampliore fortuna dignissimus » (2).

La correspondance imprimée et manuscrite, dont nous indiquons les sources en annexe, montre ce que notre savant comptait d'illustre parmi les assidus du monde littéraire et scientifique d'alors. Dans cette correspondance considérable figure la signature de savants tels que Gassendi, Petau, Puteanus, Fabius Chisius, dont pas un ne ménage ses éloges à l'adresse de Wendelen. Témoin ces mots d'une lettre de Gassendi au comte d'Alais en 1646, où il est question d'une nouvelle édition du *Loxias*, que Wendelen projetait : « Il (Wendelen) » est sans contredit un des hommes les plus savants de notre » temps. »

(1) Voir *Momenta desultoria*. 2<sup>e</sup> édit.

(2) *Meteorologica*, livre III, p. 145, édit. 1627 ; p. 129, édit. 1624.

Nous pouvons aujourd'hui résumer la vie de Wendelen dans ces lignes qu'écrit à son sujet le professeur Constantin le Paige : « Ami de Gassendi, de Pereisc, de Petau, Mersenne, J. J. Chifflet, » Puteanus, Saumaise, Naudé; G. Huyghens, René de Sluse, » estimé par le grand Descartes, il tient une place considérable » dans l'histoire intellectuelle de notre pays » (1).

Depuis Wendelen, la science a fait des pas de géant. C'est ainsi par exemple que les théories si neuves émises au sujet des ondes et des corpuscules dans la physique actuelle constituent un progrès immense ; mais on peut dire que ces théories existaient déjà, en un sens, à l'état latent à l'époque de Huyghens et de Newton, contemporains de Wendelen, et n'oublions pas que l'histoire des sciences nous donne le gage d'une constante évolution ultérieure de nos connaissances scientifiques, tant il reste vrai de dire avec l'incomparable moine anglais Roger Bacon : « Jamais à aucun âge, depuis les origines humaines, il » n'y eut une science quelconque définitive, peu à peu la science » a grandi et elle n'est pas encore achevée à l'époque actuelle. »

Nous verrons que notre savant, par ses publications a contribué à établir sur des fondements solides l'astronomie moderne ; il l'a fait en montrant la constance et l'uniformité des lois astronomiques, notamment à propos de la précession des équinoxes et du déplacement de l'apogée. Il a corrigé de nombreuses longitudes géographiques. Il est le premier qui ait osé soutenir une parallaxe solaire de 14 secondes. Il a développé les idées du physicien anglais Gilbert en fait de magnétisme.

Il a énoncé équivalement la troisième loi de Kepler, et cela huit ans plus tôt que lui. Il a entrevu les lois de Newton plus d'un demi-siècle avant que Newton les découvrit. Il a soutenu bien avant le P. Kircher la présence au sein de la terre d'une masse ignée s'épanchant par des volcans. Il s'est insurgé contre les égarements de l'astrologie. Il a détruit de nombreuses superstitions, ne connaissant que la rigueur de la science inductive.

Evidemment, nous devons juger notre polygraphe d'après l'état des sciences au XVII<sup>e</sup> siècle. Ne lui demandons pas qu'il

(1) *Notes pour servir à l'histoire des Mathématiques dans l'ancien Pays de Liège (Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. XXI, p. 507).*



nous parle, en géologie de stratifications lentes et encore moins de leur origine. C'est déjà génial que d'oser soutenir en 1620 l'épanchement des matières d'un noyau igné par les cratères des volcans. En histoire, ne lui demandons pas qu'il applique à l'interprétation des gloses malbergiques de la loi salique, toutes les lois de la phonétique, que nos philologues actuels connaissent ou même sont encore à découvrir.

Avant de remettre notre travail sous les yeux des lecteurs, nous tenons à nous acquitter d'une dette de reconnaissance vis-à-vis de ceux qui nous ont suggéré l'idée d'entreprendre ce travail et donné des directives. Nommons les professeurs de l'Université de Liège, Constantin Lepaige et M. Dehalu, le R. P. H. Bosmans S. J., de Bruxelles, le professeur Alliaume, de Louvain, le R. P. B. Lefèbvre S. J., de Louvain.

Puissent les pages de notre étude sur Wendelen être bien accueillies par ceux, qui, à un titre quelconque, s'intéressent aux sciences humaines ; puissent-elles contribuer à rendre plus attrayante cette belle science des astres qui ouvre de si vastes horizons sur des réalités magnifiques, et contribuer à faire admirer la Puissance et la Sagesse de l'Auteur de ces merveilles et de ces harmonies.

---

## I. — VIE, AMBIANCE ET TRAVAUX DE GODEFROID WENDELEN DE 1580 A 1633

### A. — VIE ET AMBIANCE

#### Date et lieu de naissance de Godefroid

Wendelen est né à Herck le 6 juin de l'année 1580 comme l'atteste le premier registre des baptêmes de Herck-la-Ville. Quand l'historien lossain Mantels indique le 4 juin comme date de naissance, il verse dans l'erreur. Moreri donne le 3 juin.

Non seulement la date mais encore le lieu de naissance ont donné lieu à diverses erreurs. C'est ainsi que Van Even dans son *Histoire de la ville de Diest* s'étonne du fait qu'on n'ait pas élevé une statue en l'honneur de Godefroid Wendelen au village de Rummen. Cette erreur provient du fait qu'il a mal interprété le titre d'un ouvrage de Wendelen, celui de ses éclipses lunaires, à savoir : « Gotifridi Wendelini *luminarcani* Eclipses lunares ». Il a cru retrouver dans ce mot mis en apposition « luminarcani » l'idée d'*arcane de Lummen*, alors que nous savons par l'étude de la correspondance de Wendelen (1) avec le professeur Puteanus de Louvain, qu'il faut entendre par là *lumière de Herck*.

Nous avons découvert aux Archives de la commune de Rummen (Brabant) une liste des maisons de Herck, de leurs emplacements et de leurs propriétaires avant l'incendie de 1781. Nous donnons ici le croquis de la maison natale à pignon à gradins auprès de la porte de Liège à Herck. Le dessin est dû à la plume de M. van den Hove d'Ertsenryck, auditeur militaire à Liège.

(1) Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, recueil 19112, p. 93. Les Bollandistes ont versé dans la même erreur que Van Even (*Acta Sanctorum*, t. I, p. 299).

### Frères et sœurs de Godefroid

Il ne sera pas inutile d'esquisser à grands traits la composition de cette famille, car de nombreuses erreurs ont été commises, faute d'une documentation précise.



Le père du futur savant Godefroid s'appelait Nicolas Wendelen. Ce Nicolas épousa en premières noces Ermengarde van de Kerkhof (1). Ils eurent une fille *Catherine*. La mère et l'enfant furent enlevées par la peste bubonique en un mois d'intervalle.

(1) Cf. *Folklore Brabançon*, 9<sup>e</sup> année, nos 49-50. Cette famille van de Kerckhof est apparentée aux familles patriciennes et nobles du comté de Looz. Cf. Baron DE HERCKENRODE, *Tombe de Hesbaye*, p. 604-605.

Remarié à Elisabeth Cornéli, Nicolas Wendelen avait à peine eu le bonheur d'en avoir deux enfants à savoir *Godefroid* le futur savant et *Corneille*, que la mort de cette seconde épouse (24 février 1588) vint de nouveau le plonger dans le deuil. D'un troisième lit, Nicolas Wendelen eut encore deux autres enfants *Marie* et *Nicolas*. Marie épousera J.-B. Hackendoren. Le savant latinisera plus tard ce nom flamand, rappelant la haie aux épines, pour en faire « *Acanthius* », mot énigmatique que rencontra M. le Paige (1) dans les ouvrages astronomiques de Godefroid Wendelen, à savoir dans son *Loxias* et son *Eclipses*. Nous avons analysé dans la revue *Hagelandia* les vers que *Acanthius* composa en l'honneur de son demi beau-frère Godefroid, et figurant dans le *Loxias*. Nicolas et son beau-frère *Acanthius* observent l'éclipse du 30 janvier à Geet-Bets lez-Haelen, tandis que Godefroid l'observait à Bruxelles (2).

### Godefroid à l'école latine de Herck-la-Ville

Le biographe Valère André (3) nous montre l'étudiant Godefroid troussant des vers iambiques à l'âge de 13 ans. Parmi les maîtres de notre jeune poète latin, nous relevons son parrain Henri Alen (4), helléniste passionné, neveu du savant André Alen de Hasselt.

L'ouvrage *Eclipses*, que Godefroid publiera en 1644 à Anvers, est tout émaillé de notes autobiographiques, et c'est là que nous relevons ce détail significatif à savoir que le 30 décembre 1591 (âgé alors de 11 ans) Godefroid observait une éclipse qui cessa au quart avant 6 heures du matin, et qu'à 6 heures il était sur les bancs de l'école. Voilà donc un enfant témoignant d'une précocité plus merveilleuse encore que de celle de Tycho Brahé, qui ne prendra goût à la science astronomique qu'à l'âge de 16 ans. Certes à l'âge de 11 ans qu'avait le petit Godefroid les

(1) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXI, p. 508.

(2) *Ibidem*, p. 508.

(3) Cf. VALÈRE ANDRÉ, *Bibliotheca Belgica*, 2<sup>e</sup> édit., Louvain, 1643, p. 294-295.

(4) Archives de Herck. Henri Alen fut nommé professeur à l'école latine le 2 janvier 1594, plus tard il devint secrétaire communal.

enfants ont habituellement d'autres préoccupations, ou plutôt n'en ont point du tout.

N'oublions pas que l'enseignement était donné dès 6 heures du matin en décembre par ce temps brumeux du solstice d'hiver, et rappelons qu'on n'avait pour s'éclairer que de pauvres lampes fumeuses. Piquante leçon d'activité donnée par maîtres et élèves au XVII<sup>e</sup> siècle.

### Godefroid étudiant à Tournai et à Louvain

Lorsque ses maîtres n'eurent plus rien à lui apprendre, il alla achever ses humanités à Tournai. C'est par son ouvrage *Eclipses* (p. 55) que nous savons qu'il observait l'éclipse dans la nuit du 13 au 14 avril 1595 pendant que ses parents préparaient son trousseau d'étudiant. De grand matin, il allait quitter Herck pour se rendre à Tournai.

Nous n'avons aucun détail au sujet de ses études à Tournai. On peut supposer qu'il y fit preuve d'une application soutenue et qu'il acheva brillamment le cycle de ses humanités. Son *Eclipses* (p. 58) nous dit que le 12 avril 1596 plusieurs professeurs conduisirent leurs élèves, là où on pouvait observer l'éclipse de ce jour.

Godefroid se rendit bientôt à l'Université de Louvain où il suivit selon toute probabilité, les cours à la Faculté des Arts (1). Ce qui nous porte à le supposer, c'est que plus tard, en Provence, il sera chargé d'un cours de mathématiques et que revenu en Belgique, il sera question de lui offrir la chaire des mathématiques à l'Université de Louvain. Ses travaux d'exégèse et de chronologie, et le fait que vers 1630 il fut question de le nommer professeur de grec à l'« Alma Mater » nous font conjecturer qu'il suivit aussi les cours du Collège des trois langues (2). Il nous entretient dans son *Eclipses* d'une éclipse solaire pendant laquelle le professeur dut interrompre son cours, et d'une éclipse

(1) *Annuaire de l'Université de Louvain*, 1846, p. 159-206. A la Faculté des Arts on enseignait les mathématiques, la cosmographie...

(2) *Ibidem*, 1857, p. 171-202. Voir aussi du professeur FÉLIX NÈVE, *Mémoire historique et littéraire sur le Collège des trois langues*, dans les *Bulletins de l'Académie de Bruxelles*, p. 533-559.

lunaire du 21 février 1598 qui commença peu après 4 heures du matin, lorsqu'on se levait pour prier avant de se mettre aux études. Nouvelle leçon d'activité fournie par les étudiants à cette époque.

### Séjours divers en Provence (1598-1604)

Par la minute (1) d'une lettre qu'il adressait à des amis provençaux nous savons que Wendelen arriva en Provence en l'année 1598 et qu'il quitta définitivement ce pays en 1612.

Nous savons par ce brouillon de lettre qu'il comptait des amis à Draguignan, à Aix, à Marseille, à Digne: C'est là qu'en 1601 il enseigna les mathématiques. C'est à tort que certains biographes ont prétendu que Wendelen aurait été à Digne le maître de Gassendi, car ce dernier écrira à Henry Dupuy en 1622 (2), qu'étant enfant il a vu Wendelen à Digne mais qu'il ne fut connu de lui ni de nom ni de visage. Sept ans plus tard c'est-à-dire en 1629 Gassendi s'exprima en les mêmes termes dans une lettre à Wendelen.

Les archivistes de Draguignan, d'Aix, de Marseille et de Digne n'ont su nous renseigner faute de documents. Nous avons pu nous en rendre compte sur place.

Bref en 1599, Wendelen releva la latitude Marseille, en 1600 il se rendit à Rome en passant par Calidiane où il observa l'éclipse du 30 janvier et en 1601 il enseigna les mathématiques à Digne.

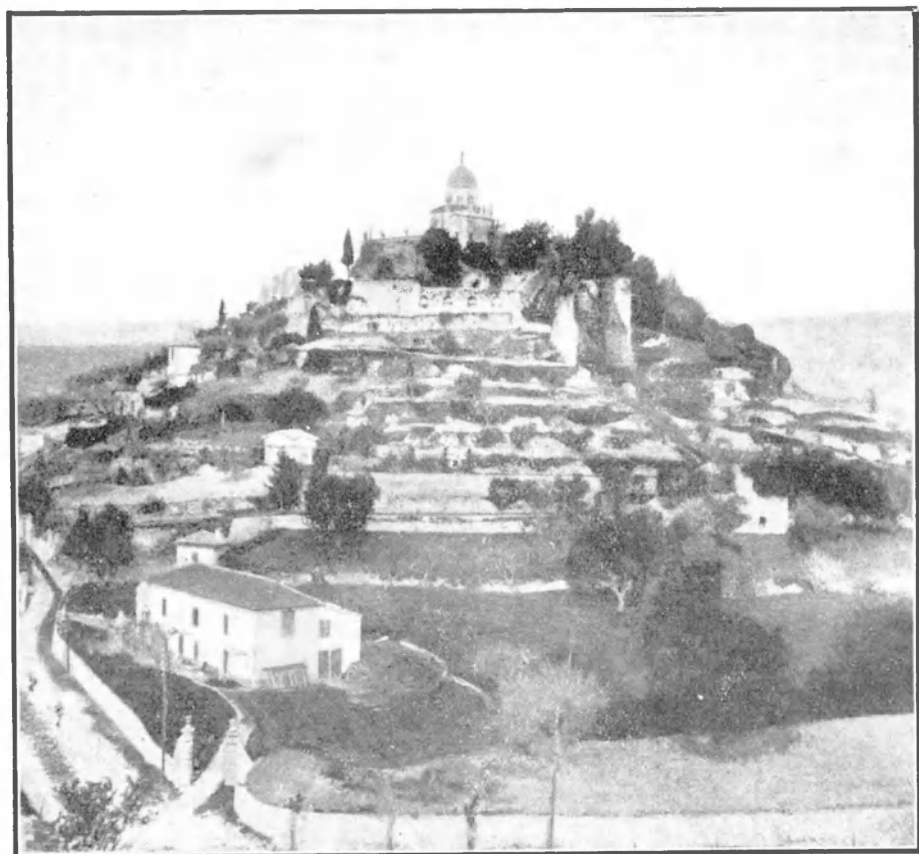
### Séjour de huit ans comme précepteur chez André Arnaud à Forcalquier en Provence (1604-1612)

Par ce même brouillon de lettre nous savons que Godefroid devint précepteur dès le mois de septembre 1604. Sa sollicitude s'exerça sur les deux fils d'Arnaud, à savoir Scipion, l'aîné des fils, puis le petit Pompée.

Quel charme que ce milieu de lettrés chez André Arnaud. Là

(1) Bruxelles, Archives générales du Royaume, recueil 44, Mercy-Argenteau, p. (99) ou 260.

(2) Cf. GASSENDI, *Omnia Opera*, Lyon, 1658, t. VI, p. 12 et 15.



Vue sur Forcalquier du XIX<sup>e</sup> siècle.

se rencontraient Peirese (1), G. Du Vair et G. Gaultier, prieur de la Valette, tout ce que la Provence comptait alors d'hommes éminents.

Il faut croire que les fonctions de précepteur n'absorbent pas toute l'activité de Wendelen : tous les quinze jours il recevait de Forcalquier de nombreux in-folios que le savant Peirese, possesseur d'une bibliothèque remarquable, lui envoyait d'Aix, et en quelques jours il en avait extrait la moëlle. Ce sont là les expressions de Wendelen qui s'intéressait à toutes les sciences.

Nous donnons ici une vue sur la ville de Forcalquier ; actuellement le sanctuaire Notre-Dame de Provence occupe le sommet de la colline. En contre-bas de ce sanctuaire on voit les ruines d'une église dédiée à Saint Mary. Wendelen qui s'intéressait à l'histoire de Forcalquier fit des recherches à propos du saint patron de la ville.

« Croirait-on, dit Léon de Berluc, que ce naturel de Herck » en Campine s'était attaché à ce point à notre ville qu'il en » étudiait l'histoire avec passion, au point que quarante ans » plus tard il devait s'y intéresser. Nos traditions hagiographi- » ques furent plus particulièrement l'objet de ses recherches. » Il copia dans un légendaire local la vie de Saint Mary, notre » patron, par Dyname, et peut-être est-ce à lui qu'on doit la » conservation du texte » (2).

C'est sur la terrasse de la maison de Tende (3), place Saint-Michel à Forcalquier, que Wendelen fit ses observations en hiver, ainsi qu'à la propriété La Louette hors ville. En été il observa au château de Graves, au nord du mont Lure, château dominant la vallée du Jadron.

### Wendelen avocat à Forcalquier

Quand, en septembre de l'année 1604, notre Belge illustre vint s'établir comme précepteur chez André d'Arnaud, il ne se

(1) PIERRE HUMBERT, *Un amateur Peirese*, Paris, Desclée, 1933. La maison de Peirese à Aix fut un centre de correspondance mondiale.

(2) *Annales des Basses-Alpes*, t. IV, p. 187, Digne, 1889-1890, article : Wendelen chez nous.

(3) *Athénée de Forcalquier*, imprimeur P. Bernard, 1912, Forcalquier, p. 288-291.



doutait pas que moins de huit ans plus tard le jury de l'Université d'Orange lui accorderait le titre de docteur « utriusque juris ».

Montaigne, qui observait les travers de ses contemporains avec une ironie pénétrante, avait déjà remarqué, en la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, cette prétention des bourgeois qui réclamaient le monopole de la justice et de l'administration. Plus tard, Richelieu, dans son *Testament politique*, constatera le même abus, trop de gens abandonnant l'agriculture, l'industrie, les arts mécaniques, pour s'adonner à l'étude du latin qui menait aux carrières libérales.

Dans la petite ville de Forcalquier, c'était le même état de choses. Il y avait pléthore de magistrats, d'avocats, de procureurs, nous dirions d'avoués, de greffiers sans compter leurs clercs. Wendelen résidait chez un magistrat et préparait l'aîné d'André Arnaud, le jeune Scipion, aux études de droit. Plus tard il s'occupera surtout de Pompée, le second fils d'Arnaud. Il est regrettable que nous n'ayons presque rien conservé de ses productions juridiques. Tout se réduit à quelques feuilles chargées d'adages juridiques, empruntés dans les proportions de 90 % au droit romain.

Wendelen ne faisait rien à demi ; il voulut se perfectionner dans les études du droit et se prépara à passer le doctorat « in utroque ». Il se présenta devant le Jury, son examen fut brillant comme en témoigne le chancelier (1) de la dite Université d'Orange.

### Retour de Wendelen au pays natal

Au mois d'avril 1612, notre juriste quitte Forcalquier et par Sisteron et Serres gagne le col de Croix-Haute jouissant là une dernière fois de ces belles vues sur la Provence, région qu'il considérait comme une seconde patrie.

En descendant par des chemins en lacets vers Grenoble et la Grande Chartreuse, il admirera les écrins de Pelvoux, l'aiguille de Vercors, tous ces paysages superbes du Dauphiné.

(1) Copie de l'acte, ms. Bruxelles, Archives générales du Royaume, farde 1283, Mercy-Argenteau, liasse 44 actuellement.

Dans la chaîne du Jura, il nous signalera des curiosités telles que les eaux souterraines du Puits de la Brême, dont M. Fournier, professeur à l'Université de Besançon a bien voulu nous donner les descriptions complétant celles de Wendelen.

Passant par Nancy, Wendelen ne se doutait pas du fait que quelques années plus tard il rencontrerait à Bruxelles J. J. Chiflet, médecin de la cour, originaire de Besançon. J. J. Chiflet, l'auteur d'un poème sur la Toison d'Or, fut appelé le « cygne blanc », chantant sur les bords du Doubs, par Wendelen qui lui aussi composera un poème sur la Toison d'Or.

A Besançon notre touriste belge s'intéressera à tout ce qui rappelle la famille du cardinal Granvelle de Malines. A Nancy, il admirera le palais des Ducs de Lorraine. Il se rappellera maints épisodes de la vie de Charles le Téméraire, resté célèbre au Pays de Liège. A Pont-à-Mousson, chez les Mussipontains, dirait-on maintenant, notre juriste aura visité la célèbre Université de droit, où il retrouvera des savants juristes tels qu'il en a rencontrés à l'Université d'Orange, où il obtint son titre de docteur « in utroque ».

La carte ci-jointe nous montre un des parcours de Wendelen de Forcalquier à Herck-la-Ville.

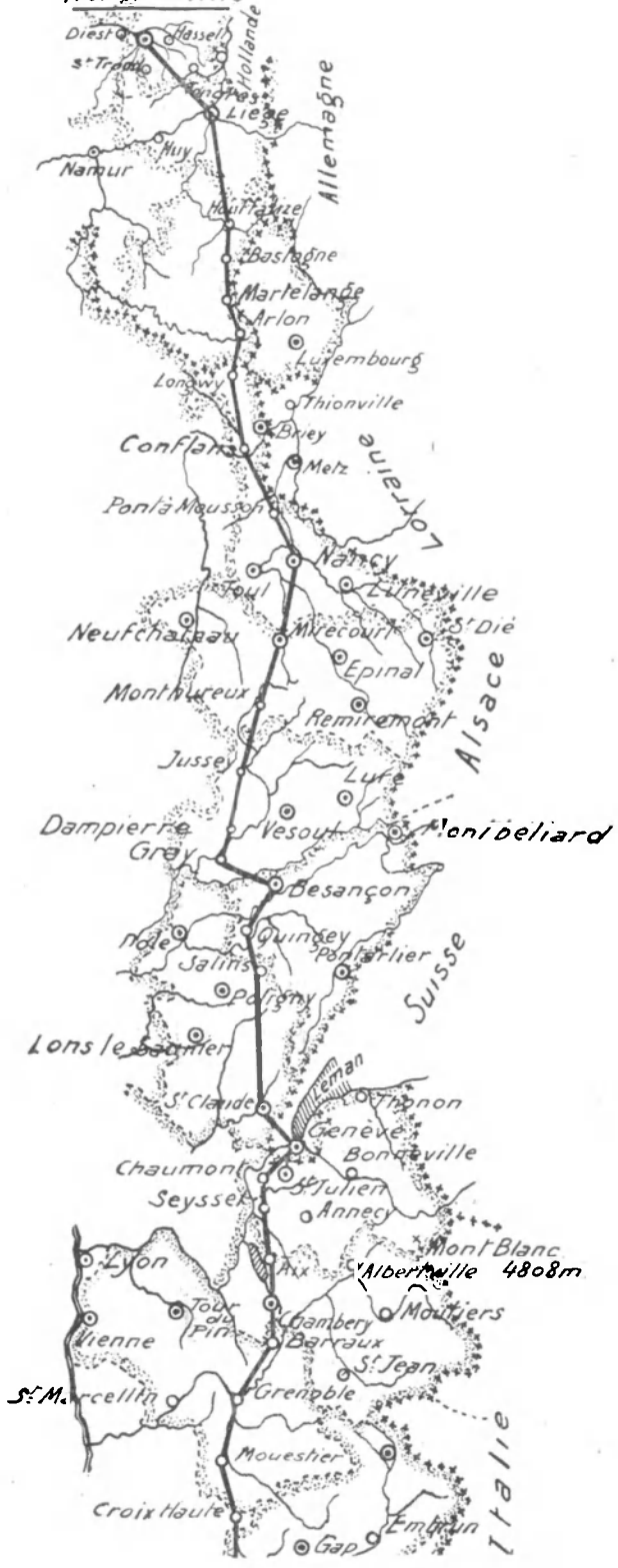
Notre globe-trotter nous dit qu'en allant de Forcalquier à Liège par Lyon, il évite les longs trajets par des chemins qui serpentent et font de grands lacets pour monter et descendre et franchir le col de Croix-Haute dans les Alpes et celui de la Faucille dans la chaîne de Jura.

Notre métrologue calcule les distances d'une ville à l'autre en grandes lieues lotharingiennes. La grande lieue « *leuca plena* » (1) équivaut à *cing mille pas romains*. Le pas romain mesurant 1 m. 50, la grande lieue lotharingienne est donc représentée par 7 km.  $\frac{1}{2}$ .

Voici comment nous savons qu'il s'agit de la grande lieue pleine. De Houffalize à Liège, Wendelen compte neuf lieues lotharingiennes (de Houffalize à Harre il y a quatre lieues, de

(1) Wendelen distingue encore la *leuca major* et *minor* représentant respectivement 4  $\frac{1}{2}$  et 4 km. (voir fardes 1281, 1282, 1283 passim aux Archives générales à Bruxelles, collection Mercy-Argenteau, recueils 43 et 44 passim).

Herz A la Ville



Harre à Liège cinq lieues). Or de Houffalize à Liège nous comptons actuellement 68 km. si bien que la lieue indiquée ici équivaut à  $68/9$  ou 7 km.  $\frac{1}{2}$ .

### Arrêt à Liège le 14 mai. -- Éclipse lunaire

Nous aurions ignoré la date d'arrivée de notre savantissime en la capitale de notre principauté si cette arrivée n'avait coïncidé avec un phénomène astronomique. On sait que le 7 février 1612 décéda à Liège le prince-évêque Ernest de Bavière, prince instruit, qui s'intéressait beaucoup aux sciences astronomiques et qui aida Kepler lors d'un passage par Prague. On comprend que ce prince aurait été un mécène de marque, un mécène peu ordinaire pour notre Godefroid encore à la fleur de l'âge ne comptant que trente-deux ans.

Chez quel savant Wendelen s'arrêta-t-il à Liège? Nous l'ignorons. Par son ouvrage *Eclipses* nous savons qu'il observa la phase médiane de l'éclipse lunaire du 14 mai 1612 à Liège à 9 h. 56 du soir. Il apprendra plus tard que Scheinerius observa la même phase de cette éclipse à Munich à 10 h. 26 du soir. Il en déduira comme nous verrons plus loin que 7 degrés  $\frac{1}{2}$  de longitude géographique séparent Liège de Munich et ainsi il corrigera plus tard les longitudes sur les cartes géographiques de cette époque.

Quatre ans plus tard nous retrouvons notre savant sélénographe à Liège pour observer l'éclipse du 27 août 1616, probablement chez les Jésuites anglais venus à Liège depuis 1613. Il y rencontrera plus tard un physicien anglais renommé, le R. P. Linus, dont C. le Paige nous a entretenus dans ses *Notes pour servir à l'histoire des Mathématiques dans l'ancien Pays de Liège* (1).

### Séjour de Wendelen à Herck-la-Ville (1612-1620)

Quand Wendelen, ayant quitté Liège et parcouru cinq lieues lotharingiennes, arriva à Herck sa ville natale, il n'eut rien de

(1) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXI, p. 525-529.

plus pressé que de se rendre auprès de son frère Corneille qui atteignait sa vingt-septième année. C'est là qu'il retrouva sa marâtre Marie Van de Vinne et les deux enfants de celle-ci : Marie, qui épousera Van Hackendover, que M. C. le Paige aurait dû identifier avec « Acanthius », et Nicolas, qui deviendra vicaire à Geet-Bets.

Il est probable que notre Herckois célèbre prit logement chez sa tante Catherine Cornelis, sœur de sa mère (1). On comprend aisément que notre savant se sera empressé d'aller saluer son parrain, son ancien maître Henri Alen, féru d'hellénisme, et qui alors était secrétaire de la ville de Herck.

Ce Henri Alen, s'intéressant depuis bien longtemps à l'histoire de la bonne ville de Herck, y découvrit non loin du cimetière et de l'église d'anciennes et vastes substructions qu'il soupçonna devoir être les ruines d'un béguinage. Wendelen partagea les mêmes idées, et de là lui vint l'idée de composer vingt-quatre distiques qu'on voit figurer dans le livre que Geldolphe de Rijckel, abbé de Sainte-Gertrude à Louvain, publia à propos de la vie de Sainte Begge.

Les archives locales ne révèlent rien au sujet de séjour de notre savant à Herck. Le seul document qui nous renseigne à cet égard, nous dit, que, le 24 juin 1617, on statue que Godefroid touchera, comme directeur de l'école latine de Herck, la somme de cent florins, et onze setiers de seigle (2). En 1618, le lendemain de la fête de Pâques, on majora le traitement en ce sens qu'on lui accorda en plus quatre sous par élève grand ou petit. A première vue, étant donné ces traitements, qui semblent être bien maigres, on serait tenté de minimiser la valeur des écoles latines de cette époque. Qu'on ne perde pas de vue que parmi ces directeurs d'écoles latines, il y en avait, qui avaient reçu une formation de choix à l'école des Frères de la Vie commune à Bois-le-Duc et ailleurs. Qui ne connaît ces

(1) Voir les registres aux œuvres des échevins de Herck, aux Archives de Hasselt, n° 61, années 1612-1622, fol. 30, 32, 170, 270.

Cette tante habitait probablement la maison « den Swaen ». Un fait est certain, c'est que peu avant le 1<sup>er</sup> septembre 1620 Godefroid et sa tante Catherine prirent pension chez Jean van de Laer, qui habitait entre les maisons aux enseignes « Wildeman » et « Keyser ».

(2) Registrum choris oppidi Herckensis (1590-1692), p. 12.

hommes illustres sortis de ces écoles tels Erasme, Cornelius a Lapide, Peltanus, Rescherius, Kleinarts...

Wendelen rencontrait à Herck des hommes de talent, des théologiens distingués. C'était d'abord le curé de Herck, Égide Paesmans, qui fut remarqué autrefois pour les talents de musicien à la cour de Vienne, et qui, revenu au pays, composa des livres de théologie. C'était ensuite le curé de Donck, Pierre Reinarts, qui composa sept vers latins concernant la comète de 1618 (1). Il y traite Wendelen en mathématicien, astronome et philologue.

Que fit notre savant quand il cessa de diriger l'école latine de Herck? Il s'appliqua à l'étude de la philosophie et de la théologie et y fit de grands progrès. Il reçut l'ordre du sous-diaconat à Malines le 21 décembre 1619, le diaconat à Malines, et l'ordre de la prêtrise à Bruxelles.

### **Godefroid Wendelen curé à Geet-Bets (1620-1633)**

Au cours de son ministère pastoral à Geet-Bets et ensuite à Herck, Wendelen allait se souvenir que, docteur en droit civil et ecclésiastique, il avait jadis été en Provence considéré comme un avocat habile. C'est, en effet, aux principes du droit qu'il fera appel pour défendre avec succès les justes causes qui intéresseront tantôt sa cure, tantôt ses concitoyens. Il ne le fera toutefois qu'au prix de dures et nombreuses adversités, qui seront comme la rançon de la victoire du droit dans son chef.

Dès son installation à Geet-Bets comme curé succursaliste le 23 juin 1620 (2), Wendelen vit l'épreuve s'abattre sur lui et le suivre pas à pas dans la campagne juridique qu'il avait entreprise en faveur des prérogatives de sa cure.

La dime formait autrefois le traitement à base fixe affecté à une cure, à côté du casuel variable recueilli par le desservant. Toutefois, la perception de cette dime donnait fréquemment lieu à des contestations, et c'était notamment le cas à Geet-Bets, où la non-résidence et l'incurie avaient laissé la partie belle

(1) Bruxelles, Archives générales du Royaume, recueil 43, p. 259.

(2) Indiculus Archives du presbytère de Geet-Bets, p. 4 et 34.

aux débiteurs de mauvaise foi, à telle enseigne que le presbytère, raconte Wendelen, n'était plus qu'une chaumière, un « tugurium », qu'il s'efforça de restaurer de ses propres deniers.

Wendelen voulut donc réagir ; mais, aux premières dîmes « novales » ou « nouvelles », qu'il s'était chargé personnellement de recouvrer sur des terres récemment dérodées à Geet-Bets, il se heurta à l'opposition armée des occupants. Il essaya de tous les moyens de conciliation. Ce fut en vain, si bien qu'il se résigna à en demeurer là pour l'instant.

Toutefois, l'année suivante, les mêmes scènes ayant recommencé, il se décida à porter la cause devant le chancelier de Brabant, dans la crainte de laisser se créer à son égard, faute de protestation, des précédents fâcheux. Il invoquait à l'appui de sa thèse deux rescrits pastoraux de 1537 et 1570. L'affaire par extraordinaire, ne traîna pas. Trois jours après son introduction, les récalcitrants se voyaient sommés de s'exécuter au nom du chancelier de Brabant. Néanmoins l'opposition locale ne fut pas étouffée, loin de là (1).

Le bon curé n'eût eu à endurer que les agissements brutaux de rustres seuls, qu'il s'en fût consolé aisément ; mais il dut constater avec une profonde tristesse, moins de deux mois plus tard, qu'à l'occasion de la perception d'une dîme sylvestre, il entra en conflit avec l'abbaye de Vlierbeek.

Il venait de récupérer cette dîme en dépit d'une obstruction systématique de la part des débiteurs, lorsqu'il se vit tout à coup assigné devant le Conseil souverain du Brabant par le prélat de Vlierbeek en personne, qui prétendait trouver dans l'acte de Wendelen tous les caractères d'une spoliation au préjudice de son abbaye.

L'homme d'église qu'était Wendelen fut vivement affecté de voir un chef spirituel de monastère ne lui épargner ni vexation ni tracasseries, et de livrer par là leur curé aux détractations malignes des habitants de Geet-Bets, qui, forts de l'attitude d'un prélat, n'en chansonnèrent que mieux et plus méchamment leur

(1) Voir détails de tout ceci dans notre article intitulé *Un pasquin du XVII<sup>e</sup> siècle* paru dans *Service de recherches historiques et folkloriques (Folklore Brabançon, 9<sup>e</sup> année, n<sup>os</sup> 449-50)*. Voir aussi *Hagelands gedenkschriften*, 1928, article *Wendelen en het opeischen der tienden te Geet-Bets*.

pasteur infortuné, livré par ailleurs et par surcroît à tout ce que des moyens de procédure peu loyaux peuvent recéler d'astuce.

Infortuné il l'était, car abreuvé d'amertumes, il tomba sérieusement malade et le demeura longtemps. Il avait eu la force morale toutefois d'adresser entretemps une requête particulière au Conseil souverain de Brabant, en vue d'obtenir coûte que coûte la cessation de cette guerre de procédure avec la reconnaissance de son bon droit.

Ce fut malheureusement le signal d'actes de révolte nouveaux de la part des habitants de Geet-Bets. Le 15 août 1625 et les jours suivants, certains d'entre eux s'attroupèrent contre Wendelen, le menacèrent d'un mauvais parti, crièrent avec imprécation qu'ils apostasieraient en masse et allèrent jusqu'à pendre leur pasteur en effigie (1) dans un pasquin qui fut collé, la nuit sur la porte de l'église.

Excédé, Wendelen se pourvut sur-le-champs auprès de l'officier de justice de la région, qui ouvrit incontinent une enquête sur les faits dénoncés par le curé de Geet-Bets.

Ce qui s'ensuivit, rien ne le révèle d'une manière positive, mais tout donne lieu de penser que la paroisse rentra dans l'ordre à la satisfaction de son pasteur, et que, d'autre part le prélat de Vlierbeek, impressionné par les mémoires de Wendelen, finit par se rendre à leurs pressantes et légitimes considérations. Un écrit de Wendelen en date du 28 août 1628 le laisse clairement entrevoir dans ces quelques mots sans plus : « Louange soit rendue à Dieu. »

Il faudrait lire ces mémoires au style vif, piquant, coloré, avec la clarté qui s'y révèle dans l'exposé des faits, la sûreté dans l'énoncé du raisonnement, la sagacité dans le choix des preuves, touchant par endroits au pathétique, lorsque la courageuse franchise de l'auteur dénonce ces monastères, qui abandonnent leurs censiers à l'exploitation d'un fermier principal, chargé du relief des dîmes ; telle la situation à Geet-Bets, où s'était créé par là un état de famine endémique (dans le village). Il n'est pas douteux que l'éloquence pressante du document, qui, au nom des règles canoniques, adjure le prélat de ne pas

(1) Voir *Folklore Brabançon*, 9<sup>e</sup> année, n<sup>os</sup> 49-50.



aggraver le scandale du conflit, n'ait eu presqu'à elle seule raison de l'adversaire. Wendelen avait trouvé ici, en même temps qu'une compensation à ses infortunes à Geet-Bets, la juste récompense d'un grand savoir et d'un beau caractère.

Enfin l'année suivante 1629 allait porter à notre savant un coup presque fatal. Le village de Bets était occupé par des soldats d'une armée de passage. Une arme à feu détonna non loin de sa personne. Le coup l'atteignit au-dessus de l'os frontal et le blessa au cuir chevelu. C'est ensuite un mur qui s'écroula et le blessa au tibia. A la suite de ces accidents il dut garder le lit.

Enfin comme si tous les malheurs devaient s'abattre sur sa personne, voilà que la peste lui enlève son vicaire Van Grootloon. Bientôt ce fléau vint l'atteindre lui aussi et le conduisit presque jusqu'aux portes du tombeau.

Heureusement il connaissait certains remèdes. Il se les appliqua et récupéra la santé (1).

Une lettre de Wendelen à Puteanus résume ces faits (2). Aux Archives de Besançon nous avons découvert une lettre où Puteanus rapporte les mêmes revers de son ami à Philippe Chiflet (3).

Comme il fallut nommer un remplaçant du vicaire décédé, l'autorité diocésaine, émue par tant de mécomptes, arrêta son choix sur le demi-frère du curé, à savoir Nicolas Wendelen, après une vacance de trois mois de rectorat (4).

Voilà en résumé les faits saillants qui marquent son séjour à Geet-Bets. Venons en maintenant à son activité scientifique pendant les douze ans qu'il y séjourna.

(1) Voir *Chronique archéologique de Liège* (1925).

Wendelen conseille une décoction de l'hellébore verte. M. GESSLER, qui nous donna le texte latin de Wendelen (dans *Chronique de Liège* en 1925) a cru qu'il s'agissait de la « pulmonaire » d'après le *Dictionnaire Forcellinus*. Nous avons établi qu'il s'agit de l'hellébore verte.

(2) Lettre du 13 novembre 1629, farde 19112, Bibliothèque de Bourgogne, Bruxelles.

(3) Archives de Besançon, *Mémoires Chiflet*, n° 117, lettre du 28 novembre 1629. Wendelen racontera à son tour ces accidents, se suivant à de courts intervalles, dans une lettre à Pétau en date du 18 janvier 1631.

(4) Voir Indiculus aux Archives de la cure de Bets.

## B. — TRAVAUX DIVERS

### Premiers essais littéraires de notre précepteur belge

Ce que Léon de Berluc fut pour la Provence, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Godefroid Wendelen le fut pour ce pays de la langue d'Oc, au début du XVII<sup>e</sup> siècle.

André d'Arnaud avait composé pendant les guerres civiles un ouvrage intitulé *Joci*. Quand, en 1609, André d'Arnaud lancera la 4<sup>e</sup> édition de *Joci*, Wendelen y joindra des distiques chronogrammes.

M. le Paige a pu écrire au sujet de ces distiques : « Wendelen » est encore un charmant écrivain qui peut lutter dans un tournoi de concetti avec les poètes provençaux. »

Dans ces distiques on retrouve le style ampoulé, le clinquant des mots, toutes les influences du concettisme d'Italie et du gongorisme d'Espagne. Il est regrettable que l'état fragmentaire des essais littéraires de notre savant ne nous permette pas de juger parfaitement de sa culture littéraire à cette première époque. Cependant nous nous imaginons facilement ce qu'était le milieu littéraire qu'il fréquenta aussi bien à Forcalquier qu'à Aix en Provence.

Quand on sait que les « Joci » étaient dédiés à Du Vair, l'homme le plus éloquent de son temps, qui avait, en psychologue averti, lu les ouvrages de Rabelais, de Montaigne, de Sénèque, de Plutarque ; quand on sait que Peirese, le grand ami d'André d'Arnaud, jouissait d'une réputation européenne (1) et que d'Arnaud fréquentait à Paris tout ce que la « diva Lutetia » comptait alors de plus exquis en sciences et en lettres, on comprend ce que Wendelen aura gagné en une telle ambiance.

### Activité littéraire de notre humaniste

L'œuvre littéraire principale qu'il entreprit à Geet-Bets fut un poème comportant 152 vers distiques, poème intitulé *Aries*

(1) Voir *Un amateur*, Desclée-De Brouwer, Paris, 1933. *Peirese* (1580-1637), par PIERRE HUMBERT, professeur à l'Université de Montpellier.

*seu encomium Velleris aurei* c'est-à-dire « Le Bélier ou panégyrique de la Toison d'Or ».

Le ton solennel des premiers vers évoque le cérémonial pompeux des cortèges organisés par les ducs de Bourgogne à partir de Philippe le Bon, le fondateur de cet ordre, dont la renommée avait dépassé toutes les frontières, tous les océans, jusqu'aux deux pôles.

Dans une première partie, notre poète s'arrête complaisamment aux différentes péripéties de l'expédition des argonautes. Dans une seconde partie, il rappelle en termes éloquents la bravoure militaire des chevaliers, le courage d'un Godefroid de Bouillon, d'un Baudouin des Flandres, promoteurs des croisades.

Qu'on ne trouve pas étrange que Wendelen consacre à cette légende défraîchie de nombreux distiques qu'un moderne trouverait peu intéressants. Wendelen a vécu au lendemain du moyen âge, au début de la renaissance, il réveille de ses cendres cette légende vieillie et surannée. Ce serait s'exposer à de fâcheuses méprises que d'apprécier cette œuvre avec une mentalité moderne.

Nous avons analysé dans la revue *Hagelandia* (1927) des distiques de Wendelen figurant dans les ouvrages de Graevius (1) et de Sanderus (2).

### Deux chroniques de Godefroid Wendelen

L'une rédigée en 1626 et relatant des faits de 1500 à 1556, l'autre rédigée en 1630 (3).

I. — La manière dont Wendelen expose brièvement les événements du XVI<sup>e</sup> siècle est très exacte et correspond en général très bien à ce que les recherches des historiens modernes nous en ont fait connaître.

Pour chacune de ces cinquante-six années (1500-1656) Wen-

(1) *Thesaurus antiquitatum Italiae. Historiae Insubricae*, Archives de la Bibliothèque publique de Besançon, *Mémoires Chifflet*, t. V, n<sup>o</sup> 121.

(2) *Chorographia sacra Brabantiae*, p. 27. Onze distiques se rapportant à l'inauguration solennelle d'un sanctuaire de Notre-Dame de Montaigne à Belle-Fontaine, près de Besançon.

(3) Ms. 1283, p. 492, Archives générales Bruxelles ; Archives Mercy-Argenteau, recueil 44 actuellement.

delen indique en résumé des faits saillants, comme la naissance d'un empereur, la mort d'un personnage de marque, un événement économique ou politique, un conflit, une guerre.

Veut-on du pittoresque, qu'on prenne par exemple l'année 1542. « Les roys de France et de Dannemarc déclarent la guerre » à l'Empereur et, à leur instigation, Martin Van Rossum guel- » drois courrut le Brabant jusques aux portes d'Anvers, de là » vint devant Louvain, se vantant qu'il alloit brusler le nid des » Papagaux, c'est-à-dire la pépinière des prestres ; mais fut » contraint de se retirer par la vaillance des estudiantis. »

Veut-on un fait économique? Qu'on prenne l'année 1550. Wendelen nous signale le début du creusement du canal de Willebroek dont Pirenne indique l'achèvement pour 1560 (1).

Notre historien finit en disant à propos de l'année 1555 : « L'Empereur, fort travaillé de la goutte et sentant de plus en » plus ses forces s'affaiblir, fit venir d'Angleterre le Roy son fils » et en pleine assemblée des Estats luy résigna le 26 octobre » les 17 provinces et peu après tous les autres royaumes héréditaires. »

II. — Wendelen signale ici un fait intéressant concernant la propagation de la réforme ; à savoir la contamination des artisans et des boutiquiers par la fréquentation des marchands hérétiques étrangers, aspect du problème qui n'a pas toujours été mis suffisamment en lumière par nos historiens.

A noter aussi ce que Wendelen dit des origines du mécontentement de la noblesse belge : choyée par Charles-Quint, elle se vit maintenant mise à l'écart, au bénéfice des Espagnols préférés par le Gouvernement de Philippe II.

Ce qui est surtout fort intéressant c'est qu'il attribue la haine vouée par les nobles belges au clergé au fait que ruinés pour la plupart, ces seigneurs voyaient à côté d'eux les ecclésiastiques dépenser des sommes folles pour la vaine gloire extérieure. C'est là une remarque qui est de nature à nous faire mieux comprendre les origines du mouvement des Gueux.

Wendelen, au moment où il rédigea ces notes, était impliqué dans un long et pénible litige avec le prélat de Vlierbeek à propos

(1) PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. III, Bruxelles, 1912, p. 261.

d'une dîme sylvestre. Il connaissait les abus de l'époque. Il nous entretient de l'érection de nouveaux évêchés destinés à combattre les effets de l'hérésie propagée par les marchands étrangers, et à mettre un frein à l'immoralité dont trop souvent le clergé donnait l'exemple. Pour lui la véritable raison de l'opposition des abbés et des moines à cette mesure d'érection de nouveaux évêchés, était que : « plusieurs des plus riches abbayes » revenant à la manse des nouveaux évêques, il en résultait, » dit-il, qu'un tas d'ambitieux frérots se voiaient frustrer de » pouvoir devenir un jour monsieur l'abbé. »

Pour l'année 1568 Wendelen signale les excès commis par le prince d'Orange : « ... Vint passer la Meuse à guay près de » Stockhem, courant et ravageant le pays, spoliant partout » les églises et monastères, abattant les images, traitant cruellement les ecclésiastiques, entre à Looz et surprend Saintron, » la pille avec toutes les églises et monastères, fait un butin » vaillant plus de huit fois mille florins. »

Evidemment pour le mardi 15 octobre 1582, notre chronologiste ne manquera pas de nous signaler qu'à cette date le calendrier Grégorien remplaça le calendrier Julien.

Une étude de J.-B. Douret nous apprend que Wendelen aurait collaboré aux almanachs de R. Franco Verdonck et qu'il aurait édité un almanach chez Verdussen à Anvers en 1631 (1). Le D. J. A. Goris dans son travail *Het monopool der Almanakken van H. Verdussen* nous dit que Wendelen traite longuement dans cet almanach au sujet des noms des mois chez les Grecs, les Chaldéens, Juifs, Egyptiens et Turcs (2) et que ces indications n'ont procuré aucune indication pratique aux lecteurs. C'est peut-être dans un de ces almanachs de Verdussen qu'on retrouverait au moins des extraits des deux chroniques dont nous avons entretenu nos lecteurs.

(1) J.-B. DOURET, *Almanachs belges* dans les *Annales du Bibliophile belge*, nouvelle série, t. I (1882), p. 33-34.

(2) Ces noms de mois en différentes langues figurent en plusieurs manuscrits de Wendelen.

### Wendelen chronologiste

M. Simar a pu écrire dans le *Musée Belge* (1) : « Wendelen » fut un de ces modestes savants, dont la vie entière est un » hommage perpétuel à la science... Ses lettres inédites nous » révèlent un des plus grands chronologistes de son temps. »

Les contemporains de Wendelen tels que Puteanus, Froidmont, Petau pensent de même. Wendelen se rendait fort bien compte du fait que, si tel ou tel événement historique de date douteuse correspond avec la date d'une éclipse solaire ou lunaire c'est chose aisée d'établir avec certitude cette date, puis que celle d'une éclipse est chose mathématiquement déterminée.

On le voit notre savant était un homme qui voulait coûte que coûte assurer la compénétration des sciences historiques et astronomiques. Quoi d'étonnant dès lors il traitait de *monstres* ceux qui négligeaient de consulter toutes les sources de documentation. Actuellement nous voyons que Kugler a trouvé pour la première dynastie de Babylone une date plus élevée que celle généralement admise, grâce au fait qu'il a tenu compte de données astronomiques. Actuellement Zech, Gunsel, Scheil, Thureau-Dangin font de même. Wendelen ici comme ailleurs a été un précurseur.

Il a puisé largement à cette mine de renseignements qu'on appelle les ouvrages du polygraphe romain Marcus Terentius Varro, qui distinguait, comme Wendelen nous le dit, trois périodes dans l'histoire de l'humanité.

»

### Les olympiades et les marbres de Paros

Wendelen, d'une érudition prodigieuse, à la manière d'un Justin de Rome et d'un Clément d'Alexandrie, avait lu et relu l'ouvrage de Scaliger, qui parut en 1583, tout juste un an après qu'on eut substitué le calendrier Grégorien au calendrier Julien. Cet ouvrage de Scaliger *De emendatione temporum* restait encore très incomplet ; de même celui que Petau édita en 1627 sous le

(1) *Musée Belge*, revue de philologie classique, Louvain, 15 juillet 1908, p. 253.

titre de *Doctrina temporum*. Cette dernière œuvre n'adoptant pas les opinions de Scaliger, on comprend que Wendelen s'y intéressait.

Sa curiosité fut d'autant plus piquée lorsqu'il apprit que Petau critiquait certaines idées contenues dans les *Olympiades*, éditées l'année précédente par Puteanus avec la collaboration de Wendelen. Celui-ci se hâta d'écrire à Gevaertius d'Anvers le priant de bien vouloir donner ordre au libraire Verdussen d'Anvers de lui faire parvenir un exemplaire du *Doctrina temporum* de Petau.

Cette question des *Olympiades* revint de nouveau à l'ordre du jour lorsqu'on découvrit dans l'île de Paros une inscription très ancienne sur un marbre, inscription qui allait mettre en frais la chronique et intéresser des savants belges et français.

Peiresc engage Wendelen à se rendre en Angleterre chez le comte d'Arundel, où se trouve le marbre, et pour y étudier l'inscription et en faire mouler les passages les plus difficiles (Archives de Carpentras, ms. n° 1832).

Puteanus se procura le texte et s'empessa de l'étudier et de soumettre le résultat de ses recherches à Wendelen. Celui-ci fut le premier à saisir le sens du verset que plus tard ni Selden, ni Palmer, ni Baumgarten, ni Prideaux, ni Chandler n'ont pu lire. Wendelen au lieu de lire comme tout le monde le faisait *Ammon* (verset 36) lisait au contraire *Amazon* et du coup tout devenait clair. Il s'agissait de l'invasion des Amozones sous Thésée en Attique. Nous avons consulté la meilleure édition du texte de l'inscription des marbres de Paros dans le *Corpus inscriptionum graecarum* du grand philologue Boeckl. Ce savant est le premier à nous donner la même interprétation que Wendelen au sujet du verset 36. Le Cécrops, qui figure en tête de la liste sur le marbre de Paros, est contemporain de Deucalion. Or, de ce dernier aux olympiades il s'est écoulé 782 ans. Ainsi Wendelen nous fixe quelque peu au sujet de la date des premières olympiades.

## C. — ASTRONOMIE. — MÉTÉOROLOGIE. GÉOLOGIE

### Les trois systèmes en cours au XVII<sup>e</sup> siècle

1<sup>o</sup> SYSTÈME GÉOCENTRIQUE DE PTOLÉMÉE. — D'après ce système, la terre fixe occupait le centre de l'Univers. Autour d'elle circulaient le Soleil, les planètes, les étoiles. C'était le système simpliste, adopté par presque tous les astronomes de l'antiquité et du moyen âge. Cette manière de concevoir les choses n'est plus admissible, car il faudrait admettre dans ce cas qu'en vingt-quatre heures, le Soleil, les planètes et les étoiles se trouvant à des distances si grandes et si diverses chemineraient avec des vitesses proportionnelles à ces distances, de manière à se présenter au même point après vingt-quatre heures. Ptolémée, qui au second siècle de l'ère chrétienne défendait cette conception de l'Univers à l'école d'Alexandrie, accordait donc une position centrale et privilégiée à la Terre.

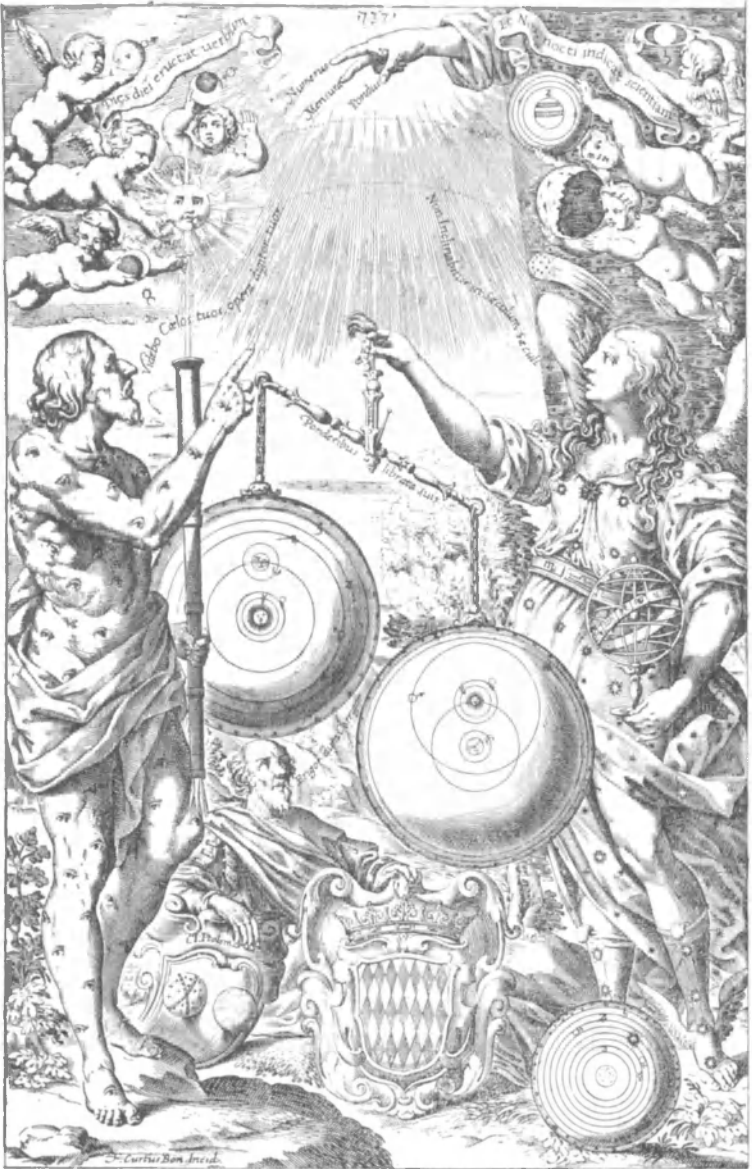
2<sup>o</sup> SYSTÈME DE TYCHO-BRAHÉ. — D'après l'astronome danois Tycho-Brahé, la Terre occupait cette position centrale. Autour d'elle on voyait se mouvoir le Soleil ; mais autour du Soleil se meuvent les planètes Mercure, Vénus et Mars. Nous empruntons à l'*Almageste nouveau*, de Riccioli, paru en 1651 à Bonn, la gravure ci-jointe où la balance penche pour ce système de Tycho-Brahé, qui lui aussi n'est plus défendable aujourd'hui.

3<sup>o</sup> SYSTÈME HÉLIOCENTRIQUE DE COPERNIC. — C'est en 1606, que Wendelen, observant les phases de la planète Mars, comprit qu'il fallait déloger la Terre de sa prétendue position centrale dans l'Univers et qu'il fallait accorder au Soleil cette position centrale privilégiée (1).

Dès lors Wendelen attribuait à la Terre deux mouvements réels : celui de sa rotation sur elle-même en vingt-quatre heures et celui de sa translation ou révolution autour du Soleil en un an. Ainsi s'expliquent très facilement les mouvements apparents du Soleil et des étoiles.

(1) Le prieur de Molina, de l'abbaye Saint-Pierre de Gand, l'apprit de Wendelen lui-même (cf. ms. 525 de Bruges, p. 117).

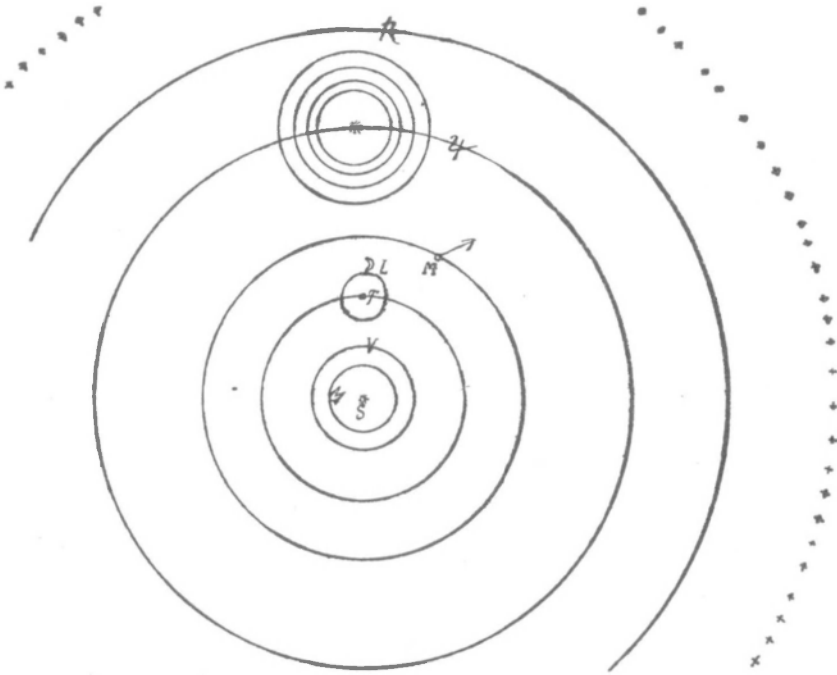




En haut on voit le système héliocentrique de Copernic ou de Wendelen. — En bas se trouve représenté le système abandonné de Ptolémée (système géocentrique). — Entre deux se trouve la sphère, qui fait pencher la balance pour le système mixte de Tycho-Brahé.

(Gravure empruntée à l'*Almageste*.)

Le dessin ci-joint, emprunté à un manuscrit autographe de Wendelen (1), nous représente le Soleil au centre (S), puis circulant autour de cet astre central, d'abord Mercure (M), puis Venus (V), puis la Terre (T) autour de laquelle se meut un satellite à savoir la Lune (L). Ensuite viennent les trois dernières planètes Mars (M), Jupiter ( $\mathcal{J}$ ) et Saturne ( $\pi$ ).



Ces six planètes et ce satellite donnaient, comme somme, le nombre sept, qui resta fatidique, jusqu'en 1610. Alors on découvrit quatre satellites tournant autour de la planète Jupiter, à savoir : Io, Europe, Ganymède et Callisto. Wendelen fut le premier, qui appliqua la troisième loi de Kepler à ces quatre satellites en 1634. Il nous signale aussi que Peiresc découvrit ces quatre satellites en même temps que Galilée.

Notre astronome liégeois, qui défendit le système héliocentrique dès 1606 n'avait donc plus rien à apprendre de Galilée,

(1) Bibliothèque de la ville de Bruges, ms. 526, p. 141.

qui fit paraître respectivement aux années 1610, 1623 et 1629 ses trois ouvrages : *Messenger céleste* (nuntius sidereus) (1610), *l'Essayeur* (il saggiatore) (1623), et le *Dialogue* (1629).

*L'Essayeur* écrit, en langue italienne, eut surtout du retentissement, parce que Galilée y représentait avec une ironie mordante et pénétrante le naïf Simplicius, qui soutenait mordicus le système géocentrique de Ptolémée. La signification des personnages mis en scène était transparente.

Nous verrons plus loin comment des personnages en vue félicitèrent Wendelen du fait qu'il resta toujours le défenseur du système héliocentrique.

### Les ciex immuables des philosophes du Lycée

Non seulement Wendelen combattait les conceptions simplistes des partisans de la géocentricité, mais aussi les erreurs de ces péripatéticiens, qui prétendaient que seul le monde infralunaire est imparfait et muable et que le reste de l'Univers était parfait et immuable.

Wendelen ne connaissait que trop bien la nature terreuse de la Lune ; il n'avait vu que trop bien les taches solaires du 18 mai 1601, et il comprenait que le philosophe Aristote avait tort de nous parler de l'immuitabilité des ciex. Comme nous allons le voir les étoiles nouvelles et les comètes allaient fournir à Wendelen des arguments pour réfuter Aristote le grand philosophe du Lycée.

1<sup>o</sup> ÉTOILE NOUVELLE DE 1606-1606. — On sait que le nombre d'étoiles nouvelles ou temporaires est limité, car on n'en signale qu'une trentaine depuis plus de deux millénaires, c'est-à-dire depuis un peu plus de vingt siècles qu'on observe les ciex. Wendelen était entré au mois de septembre 1604 chez André Arnaud et quelques jours plus tard, à partir du 10 octobre, il observa une étoile nouvelle dans la constellation du Serpenteire. Il continua à la voir jusqu'à fin de janvier 1606.

Il ne tente pas une explication concernant son origine. Actuellement encore les avis restent partagés ! Que n'a-t-on pas discuté dans ces derniers temps au sujet de la « nova » du 23 mars 1928 ?

Évidemment Wendelen ne sait pas encore faire le départ entre les étoiles nouvelles temporaires et les étoiles variables, celles-ci très nombreuses. Ce n'est qu'en 1646 que Hevelius fera ce départ.

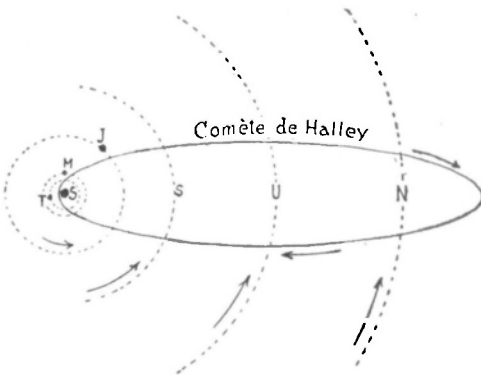
2<sup>o</sup> COMÈTE DE 1607. — Il faut louer Wendelen du fait que dès 1607, il combattit systématiquement toutes les terreurs superstitieuses s'attachant aux comètes. Quand au cours d'une année la guerre éclatait, ou que la famine ou la peste sévissait, ou qu'une catastrophe s'abattait sur l'humanité, c'était toujours l'astre chevelu qu'on accusait. Se trouvait-elle dans la constellation du Scorpion c'était l'annonce d'une invasion de sauterelles. Wendelen combattit ces idées superstitieuses en montrant que ces astres eux aussi obéissaient aux lois astronomiques, puisque leurs orbites étaient elliptiques, ce que Galilée n'avait pas remarqué.

Wendelen soutiendra déjà à son époque que la présence de ces comètes dans notre système solaire s'expliquait non pas comme des savants actuels le soutiennent encore, par un phénomène de capture, le Soleil ayant attiré celles-ci jusque dans le système solaire, mais par le fait que le Soleil a rejeté de son sein ces masses ignées, qui s'écartent d'autant plus du Soleil que la force éjectatoire a été plus intense.

Ce ne fut que plus tard que l'astronome anglais Halley constata que la comète de 1607 passa de nouveau auprès du Soleil en 1682. Cette comète passa encore près du Soleil en 1759, en 1835 et en 1910 c'est-à-dire tous les septante-six ans.

Halley constata donc une réapparition périodique de cette comète. Le dessin ci-joint est clair (1).

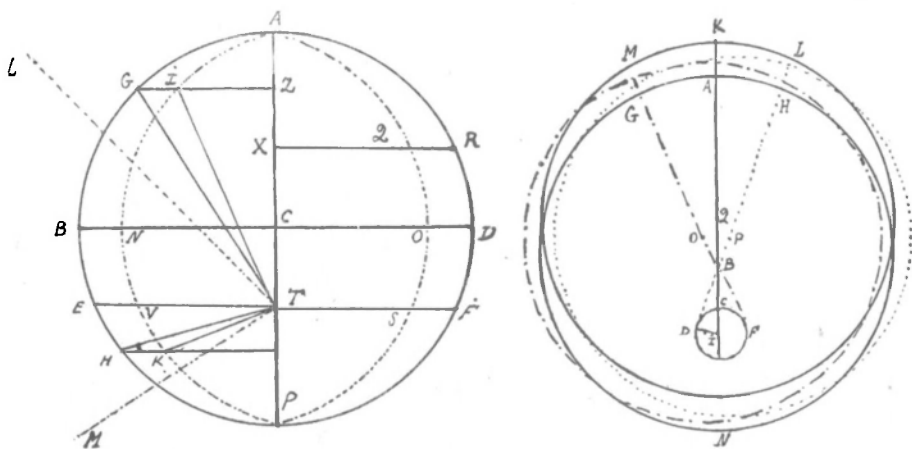
(1) La comète de Halley passe non loin du Soleil (S) et de la Terre (T) ; puis elle se dirige vers Mars (M) et Jupiter (J) et dépasse Saturne (S), Uranus (U) et Neptune (N).



### Wendelen précurseur de Kepler

Nous avons exposé aux membres de la Société scientifique de Bruxelles (1) comment Wendelen, dès le 10 août 1610, énonça équivalement la troisième loi de Kepler, que celui-ci ne découvrit que le 15 mai 1618 et publia en 1619. Wendelen esquisse les rapports entre les temps de révolution des planètes et leurs distances au Soleil. Extrayez, dit-il, les racines cubiques des temps de révolution, élevez ces racines à la seconde puissance, ces carrés expriment les distances en fonction de l'unité de distance, qui est celle du Soleil à la Terre (2).

Bien plus, et ne l'oublions pas Wendelen fut le premier qui appliqua cette troisième loi de Kepler aux quatre satellites de Jupiter dès l'année 1634.



Wendelen avait abandonné la théorie des orbites circulaires de Copernic et il admettait comme Kepler les orbites elliptiques. Les figures ci-dessous, empruntées aux autographes de Wendelen, nous montrent l'orbite elliptique (AINVKPSO2A) parcouru par la Lune autour de la Terre (T) (cette ellipse est indi-

(1) Session du 26 octobre 1933 à Louvain (*Annales de la Société scientifique de Bruxelles*, t. LIII, série A, p. 89).

(2) Bruxelles, Archives générales du Royaume, Fonds Mercy-Argenteau, recueil 43, p. 59.

(3) Voir *Annales de la Société scientifique de Bruxelles*, t. LII, série A, p. 141-143.

quée par des pointillés) ainsi que les *librations* en longitude et en latitude en vingt-neuf jours à cause desquelles nous voyons tous les vingt-neuf jours un sixième en plus que la moitié de la surface lunaire.

### Wendelen précurseur de Newton

Si Lagrange a pu dire avec beaucoup de raison que les lois de l'attraction, que Newton consigna par écrit en 1683, constituent la plus haute production de l'esprit humain, nous pouvons féliciter à juste titre notre astronome lorrain et liégeois pour le fait que, dès 1613, donc septante ans avant Newton, il consigna par écrit l'idée des lois d'attraction. L'exposé qu'il nous en donne dans son autographe de 1613 (1) est une tentative intéressante pour cette époque. En voici les grandes lignes :

1<sup>o</sup> La Terre est un aimant. La déclinaison de la boussole varie sur les deux rives de l'Océan Atlantique. L'aiguille aimantée fléchit du côté du pôle Nord lorsque les navigateurs longent les rives occidentales de l'Afrique et de l'Europe. Au contraire, cette même pointe fléchit vers la gauche du pôle Nord lorsqu'on longe les rives orientales des deux Amériques.

2<sup>o</sup> La Lune est un aimant, car le jeu des marées ne s'explique que par l'action attractive que la Lune exerce sur les eaux de l'Océan, cette partie mobile de la Terre.

3<sup>o</sup> La masse terrestre étant cinquante fois plus considérable que la masse lunaire, il en résulte que le mouvement de rotation terrestre ne fait qu'accélérer celui de la Lune quand celle-ci se rapproche de la Terre.

4<sup>o</sup> Cette explication est valable pour tout le système planétaire. L'entraînement d'une planète à la suite de la rotation du Soleil est d'autant moins rapide que la planète entraînée est plus éloignée du Soleil, aimant central du système solaire.

(1) *Annales de la Société scientifique de Bruxelles*, série A, t. LII, 11 août 1932, p. 102-103.

### Les mouvements du Soleil et de la Lune n'ont entre eux aucune commune mesure

Tous les astronomes, qui ont voulu définir le cours du Soleil, l'ont fait par l'intermédiaire de la Lune, comme Scaliger l'a amplement prouvé par des écrits de Censorinus, de Ptolémée et d'autres auteurs. Tous ces astronomes ont cherché au bout de quel nombre d'années le Soleil et la Lune reviennent au même endroit du Ciel. Bref, ils ont voulu établir combien de lunaisons correspondent à un certain nombre entier d'années solaires.

Méton trouve que dix-neuf années tropiques sont égales à 235 lunaisons, d'où la valeur de l'année tropique 365 jours, 6 heures, 19 minutes.

Calippe quadruple les années de Méton et Hipparque quadruple celles de Calippe.

Le savant Paul Tannery expose par le détail les progrès successifs des astronomes grecs dans la détermination des révolutions du Soleil et de la Lune à propos de la grande année d'Aristarque de Samos (1).

Wendelen se rendait fort bien compte des erreurs commises par tous ces auteurs grecs qui avaient abordé la question. A ses yeux, il était bien démontré que le mouvement du Soleil et celui de la Lune n'ont entre eux aucune commune mesure et qu'il faut pour trouver la durée de la révolution du Soleil recourir à d'autres éléments, à savoir aux observations d'équinoxes ou de solstices suffisamment espacés dans le temps, comme nous le verrons plus loin en déterminant la durée de l'année tropique.

Par un examen judicieux de tous ces équinoxes, je trouve, dit-il, que le quart de jour qui fait partie de l'année Julienne (c'est-à-dire de l'année qui compte 365 jours  $1/4$  grosso modo) doit être diminué de 11 minutes d'une manière constante, avec une légère variation en plus ou en moins de 10 secondes à peine ; de sorte qu'il y a un jour de trop en 131 ans et que la durée

(1) *Mémoires scientifiques Paul Tannery*, II. Sciences exactes dans l'antiquité, t. II, n° 46, 187-1888, p. 345-366 : « La grande année d'Aristarque de Samos ».

moyenne de l'année solaire est de 365 jours 5 heures 49 minutes assez exactement, avec une variation à peine sensible (1).

## Coordonnées célestes écliptiques : (2) Longitudes et Latitudes célestes

### I. — Longitudes célestes

L'année sidérale est le temps qu'il faut au Soleil pour se lever devant une même étoile après une année. Cette durée est de 365 jours 6 heures et 10 minutes environs. L'année tropique, qui est de 21 minutes à peu près plus courte que l'année sidérale, est le temps qu'il faut au Soleil pour venir couper le point équatorial au point vernal. Cette durée est, grosso modo, 11 minutes environ de moins que 365 jours et 6 heures. De fait, elle est de 365 jours 5 heures 48' 47" 55". d'après les astronomes actuels.

Le dessin ci-joint nous aidera à mieux saisir.



Le Pôle équatorial P et le plan équatorial (EOE'γ) sur lequel il est perpendiculaire se mouvant en *sens inverse*, de droite vers la gauche, il s'ensuivra que le Soleil, qui marche en apparence de S vers γ, rencontrera plus tôt le point vernal γ c'est-à-dire l'équinoxe de printemps sur le plan équatorial (EOE'γ). On comprend

dès lors que l'année tropique est plus courte que l'année sidérale. De fait, dit Wendelen, elle est à peu près de 365 jours 6 heures 49 minutes.

(1) Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, ms. 17900, 2<sup>e</sup> partie, p. 46-56 passim.

(2) Les *coordonnées célestes équatoriales* sont les ascensions droites et les déclinaisons qui se rapportent au plan équatorial.

On distingue encore les *coordonnées locales* : l'azimut et la hauteur et enfin les *coordonnées géographiques* : les longitudes et latitudes terrestres.



CONSTANCE ET UNIFORMITÉ DE LA PRÉCESSION DES ÉQUINOXES. — Wendelen, connaissant la rigueur des sciences inductives veut, avoir toute sécurité au sujet de la constance et de l'uniformité des lois, signale les observations de Calippe, Timocharis, Hipparque, Ptolémée, Albategnius, Eben-Mezuphi, Haly, Tycho-Brahé et constate la rétrogradation du point vernal  $\gamma$  de  $\gamma$  vers S.

Il considère les longitudes célestes des trois étoiles Regulus du Lion, Epi de la Vierge et Lanx de la Balance à l'époque d'Hipparque en 127 avant l'ère chrétienne, puis leurs longitudes en l'an 1600 à l'époque de Tycho-Brahé et il constate une rétrogradation dans les signes de  $24^{\circ} 21'$  en 1.727 ans, c'est-à-dire de  $1^{\circ}$  en 71 ans.

DURÉE DE L'ANNÉE TROPIQUE. — Voici comment on s'y est pris pour déterminer la longueur de l'année tropique. Hipparque détermina que l'équinoxe du printemps eut lieu le 24 mars une heure avant midi en la trente-deuxième année de la troisième période de Calippe. Tycho-Brahé, qui observa, en 1587 à Huenne au Danemark, 1.732 années après Hipparque, et qui rapporta son méridien à celui d'Alexandrie, fixa cet équinoxe moyen à Alexandrie, au 13 mars à 18 minutes après le lever du Soleil. Ces deux équinoxes étant distancés de 13 jours 1 heure 52 minutes, il suffira de répartir cette quantité sur 1.732 années. Le quotient de cette division donna 10 minutes 52'' et 23''' par an, dont il faudra diminuer les 6 heures complémentaires des 365 jours, et on aura ainsi comme longueur de l'année tropique dit Wendelen 365 jours 5 heures 49' 5'' 36'''.

RÉFORME JULIENNE. — RÉFORME GRÉGORIENNE. — Comme l'année égyptienne était trop courte de près de six heures, le premier jour de mars était en retard d'un jour au bout de quatre ans, en retard sur le temps réel d'un mois au bout de 120 ans, en retard de six mois après 730 années ; si bien que les travaux d'été tombaient en plein hiver (1). Les besoins d'ordre pratique

(1) Après deux fois 730 années ou 1.460 ans les années civiles coïncidaient de nouveau avec les années astronomiques. Cette période 1.460 années portait le nom de période sottiaque parce qu'après ce laps de temps, on voyait au 1<sup>er</sup> mars coïncider le lever du soleil avec le lever de l'étoile Sottis ou Sirius.

relevant de l'agriculture et de la navigation amenèrent *Jules César* l'an 43, avant l'ère chrétienne, à ajouter tous les quatre ans un jour, à savoir le sixième des Calendes de Mars. De là tous les quatre ans une année bissextile. C'est la *réforme Julienne*.

On comprit plus tard que cette année de 365 jours et 6 heures était trop longue, que il y avait non plus retard mais anticipation, et que le jour réel était en fait de 365 jours 5 heures



• Table

48 minutes 12 secondes... donc 11 minutes et 12 secondes à peu près de moins que 365 jours et 6 heures. Or cette différence, entre la durée de 365 jours 6 heures et celle de la durée assez précise, donnait une différence de dix jours en l'année 1582, où eut lieu la *réforme Grégorienne*. Le pape *Grégoire XIII* décida dès lors que le lendemain du 4 octobre 1582 (style Julien) s'appellerait le 15 octobre 1582 et que pour supprimer de nouvelles

anticipations on enleverait dorénavant tous les 4.000 ans trois années bissextiles. De 1600 à 2000 on supprimerait donc les trois années bissextiles 1700, 1800, 1900.

LE PLAN DE L'ÉCLIPTIQUE AUX DOUZE CONSTELLATIONS COUPÉ PAR LE PLAN DE L'ÉQUATEUR AUX DEUX ÉQUINOXES. — Pour mieux fixer les idées, commençons par donner la carte des constellations boréales, carte, empruntée à l'Almageste de Ptolémée, rééditée en 1532.

Tout autour de cette carte on voit les douze constellations du Zodiaque par où passe le *plan de l'écliptique*. On sait que le Soleil se déplace en apparence par le milieu de douze constellations formant les bords extérieurs de cette carte.

Wendelen nous donne leur dénomination latine que nous traduisons :

Aries, Taurus, Gemini | Cancer, Leo, Virgo || Libra, Nepa, Arciteneus | Capricornus, Aquarium, Pisces.

Bélier, Taureau, Gemeaux | Cancer, Lion, Vierge || Balance, Scorpion, Sagittaire | Capricorne, Verseau, Poissons.

Le Bélier occupe le haut, puis viennent en sens direct : Taureau, Gémeaux, etc.

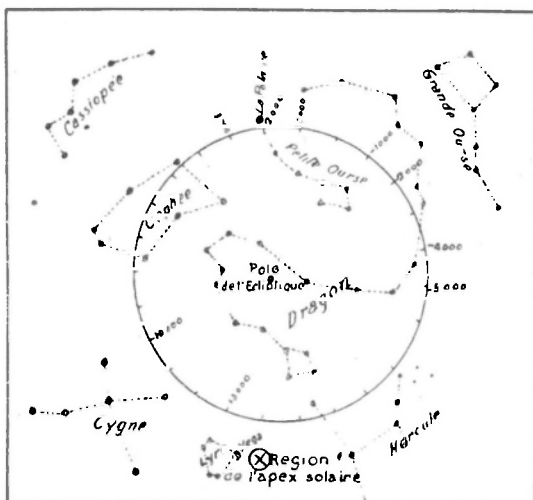
Perpendiculairement à ce plan de l'écliptique se dresse le *pôle de l'écliptique* ( $\pi\pi$ ) vers où convergent douze lignes.

Mais ne l'oublions pas ; à droite de ce pôle de l'écliptique entre la constellation de la petite ourse et la queue du Dragon, il y a le pôle nord de l'*axe équatorial*, axe perpendiculaire sur le *plan équatorial* qui coupe le plan de l'écliptique au Bélier et à la Balance c'est-à-dire à l'équinoxe du printemps ou point vernal ( $\gamma$ ) et à l'équinoxe d'automne entre la Balance et la Vierge. C'est cet axe équatorial et son pôle qui dessine en 25.620 ans une circonférence, un cône autour de l'encolure du Dragon en passant par les constellations de Céphée, du Cygne, de la Lyre et d'Hercule.

On sait que l'axe équatorial (PP') dessine cette circonférence autour du Pôle de l'écliptique à cause de l'action attractive que le Soleil exerce sur le bourrelet équatorial de la Terre.

Le croquis ci-joint indique que l'axe de la Terre était dirigé

vers la Polaire l'an 2000 de l'ère chrétienne. L'an 10000 de l'ère chrétienne cet axe passera non loin du Cygne, puis l'an 13000 non loin de la Lyre. L'axe fera le tour complet en 25.560 années



dit Wendelen, ce que fait  $1^{\circ}$  en 71 ans ; voilà sa conclusion en 1613 (1). En 1616 il opine pour 25.520 ans ; ce qui fait un déplacement du point vernal de  $1^{\circ}$  en 71 ans moins 40 jours environ.

## II. — Latitudes célestes

Dans les deux derniers siècles les astronomes en vue tels Lagrange, Laplace, Tisserand surtout, ont suggéré avec raison l'idée d'inégalités périodiques dans notre système planétaire stable. Sur notre croquis des coordonnées célestes l'angle de l'écliptique est représenté par l'angle  $A' \gamma E'$ . Or Tisserand, dans ses notices sur ces inégalités périodiques, nous dit que l'angle de l'écliptique est maintenant de  $23^{\circ} 27'$  et ne se rapprochera pas toujours de l'équateur et qu'il ne fera qu'osciller autour

(1) *Annales de la Société scientifique de Bruxelles*, p. 111.

(2) *Annales de la Société scientifique de Bruxelles*, p. 255 : « Super est igitur ut concludamus constanter moveri fixas annis 71 minus nona parte anni orbemque magnum ac vere vertentem illum mundanum annum post annos 25520 expleri. »

d'une valeur moyenne. Cette valeur moyenne pour Wendelen était de 240 et les extrêmes 24030' et 23030'. Wendelen s'est trompé seulement pour l'amplitude de l'oscillation, qui d'après lui n'était que d'un degré alors que maintenant cette amplitude d'oscillation périodique est 3° 5'.

Cette latitude varie surtout aux solstices dit Wendelen et cette variation est de 31' depuis l'époque d'Hipparque jusqu'à celle de Tycho-Brahé. Et il cite comme exemple le fait de deux étoiles boréales près du solstice d'été à savoir : l'étoile de l'épaule gauche de Pollux, et l'étoile de l'épaule droite de Castor et constate une variation de 21' de latitude pour chacune de ces deux étoiles boréales. Il constate la même chose pour les étoiles australes.

En 1626 on vit paraître chez Verdussen à Anvers le fameux ouvrage *Loxias* (1) où Wendelen nous apparaît comme l'homme des sciences inductives. Il a dédié ce livre au nonce Guido de Bagni, et rédigé cette dédicace en la maison du médecin de la cour, André Trevisius, son mécène.

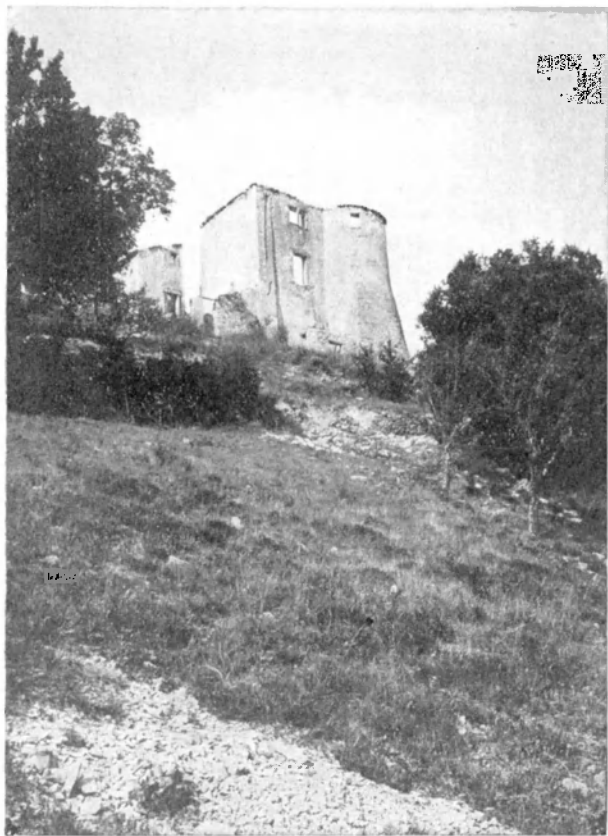
Wendelen pour établir la variation périodique de l'angle de l'écliptique passe en revue les observations faites par les astronomes de l'antiquité : Eratosthène, Hipparque, Ptolémée, Théon l'Ancien, Pappus, Théon le Jeune. Il passe aussi en revue ceux du moyen âge : Calippe, Albategnius, Eben-Mezuphi, Arzachel, Almaeon, Prophatius, un anonyme de Provence, Bernard Walter de Nuremberg.

Enfin il examine les travaux des astronomes modernes. Il en fait une critique ou des corrections en se plaçant au point de vue des erreurs dues à l'ignorance du phénomène de réfraction, d'erreurs dues aux parallaxes trop grandes, et à la latitude géographique d'Alexandrie, faussée par Ptolémée, et à la suite de ces critiques il constate une diminution constante de l'angle de l'écliptique. Il appelle l'oscillation autour de 24° c'est l'« apocastasis » chez les Grecs, « palingénèsia » chez Sénèque.

Nous savons par sa correspondance (2) que Wendelen a travaillé à une seconde édition de son *Loxias*. Nous croyons l'avoir

(1) Voir titre et gravure de ce livre au début de la bibliographie.

(2) GASSENDI, t. VI, p. 47 et ms. 1876, fol. 502 de Carpentras.



Ruines du Château de Graves.  
(Vallée du Jabron, au nord de Forcalquier.)

trouvée aux Archives de Bruges (1). Nous pouvons en dire autant des tables Isabellines ou Atlantiques qu'il annonce dans la dédicace de son *Loxias* (2).

Voilà un aperçu par trop succinct des travaux astronomiques de 1600 à 1633.

### Wendelen observant au château de Graves et au mont Lure

La famille Arnaud possédait une résidence d'été au château de Graves dans la vallée du Jabron. C'est là qu'elle se retirait du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> octobre. La nature sauvage de cette vallée pittoresque, invitait au calme et au repos après les fatigues d'une vie laborieuse à Forcalquier.

C'est du haut de ce château de Graves que notre astronome dès 1605 et 1606 fit ses observations. Bien souvent notre observateur sagace se rendait au sommet du mont Lure dominant la vallée du Jabron. Quand, il y a quelques années de cela, nous nous rendions de Forcalquier au sommet du mont Lure, nous nous souvenions du fait que notre compatriote, Charles Ruelens de Bruxelles, assista le 27 mai 1882 à la pose de la première pierre de l'observatoire du mont Ventoux en Provence, et qu'il pria l'un des astronomes et météorologistes présents de vouloir bien lui indiquer le mont Lure, où son humble compatriote Godefroid Wendelen, il y a près de trois siècles, fit ses observations météorologiques, entrevit la théorie du réservoir commun, la foudre étincelante des nuages allant rejoindre la masse ignée au sein de la terre (3), théorie qu'il reprendra dans son *Diluvium* et sa *Pluvia purpurea*.

### Pluie rouge de 1608 à Forcalquier

Ces observations faites au mont Lure et ailleurs nous rappellent l'interprétation que nous donnait Wendelen, lorsqu'on

(1) Ms. Bruges, n° 526, p. 158-205.

(2) Ms. Bruges, n° 525 passim.

(3) *La science de la terre*, Bruxelles, 1883, p. 89 et suiv.

parla d'une pluie de sang à Forcalquier et ailleurs en juillet de l'année 1608.

« Je promenais de grand matin, dit-il, à la campagne lisant » je ne sais quel livre, lorsque, voulant éviter un obstacle, » j'aperçus comme qui dirait des gouttes de sang. Comme je vis » ces gouttes un peu partout l'idée me vint que cela ne pouvait » venir d'un animal blessé, mais d'une pluie rouge etc. Je me » rendis à la maison de campagne de mon mécène à sa propriété » de *La Louette* et je retrouvai ces taches rouges jusque dans les » anfractuosités des rochers aux endroits où la pluie n'a pas » d'accès. Il ne s'agissait donc pas de pluie rouge ou pluie de » sang. »

« Alors me vint l'idée du passage de nuées de papillons, qui » laissent leurs déjections jusque dans ces anfractuosités des » rochers, où ils s'abattent pour reprendre leur vol. » Peiresc d'Aix en Provence, donna la même interprétation de ces taches rouges (1). Nous savons maintenant que ces insectes sont les vanesses (2). On le voit ici encore Wendelen laisse l'impression d'être un observateur qui sait donner l'interprétation scientifique des faits observés.

### « Diluvium »

La Bibliothèque royale de Bruxelles possède un exemplaire, probablement unique, d'un ouvrage intitulé *Diluvium*, imprimé en 1629, chez Verdussen à Anvers. Cet ouvrage devrait comporter sept volumes. On n'a imprimé que le premier volume (70 pages) et une petite partie du second (3). Wendelen affirme

(1) Voir *Un amateur Peiresc* (1580-1637), par PIERRE HUMBERT, p. 67.

(2) BREHM A.-E., *La vie des animaux illustrée*, en collaboration avec ESSCHENBERG (insectes), édition française, t. II, p. 241, et MAURICE GIRARD, *Traité d'entomologie* ; voir aussi RÉAUMUR, *Mémoires pour servir à l'histoire des insectes*, t. I, p. 763.

(3) Les biographes de Wendelen, Foppens et Mantels sont mal renseignés quand ils affirment que ce travail est resté à l'état manuscrit. D'ailleurs en parcourant la correspondance de Wendelen, Gevaertius et Puteanus, on se rend compte qu'en 1629, on imprimait le *Diluvium* chez Verdussen à Anvers (Bruxelles, Bibliographie de Bourgogne, ms. 5989, 10 juillet, 20 mars 1629 ; *ibid.*, ms. 19112, lettre des VI Ides de février 1629).



l'existence de sept déluges (1) suivis du raz de marée amenant des désastres à Alexandrie en 365.

Evidemment Wendelen, pas plus que les autres savants du XVII<sup>e</sup> siècle, n'avait des idées précises concernant les plissements orogéniques, et les cataclysmes alternant avec des sédimentations lentes au cours des longues périodes géologiques ; mais il avait déjà une idée assez exacte concernant les éruptions volcaniques avant Kirchner et soupçonnait déjà des affaissements et des effondrements d'île et de continents, d'où des déluges ; *Diluvium quo Atlantidem insulam perisse*, déluge par lequel l'île de l'Atlantide a péri. Nous ne résumerons pas tout le contenu de ce premier volume. Cela prendrait trop de pages. Nous nous bornerons à quelques indications intéressantes.

Les deux premiers chapitres nous représentent le genre humain sujet à de multiples calamités. Ce début est pénétré de mélancolie, il rappelle vaguement certaines pages de Pierre Loti, où le grand désabusé dit que la vie est saturée de maux au point qu'on peut dire que l'homme au cours de sa vie meurt en gros et en détail.

Le déluge (2), dit-il avec assez de pittoresque, n'est pas un songe creux de vieillards en délire ou de vieilles femmes édentées ; c'est une réalité établie par le témoignage des auteurs anciens : Platon, Aristote, Cicéron, Eusèbe, Sénèque, Ovide, Pindare, ainsi que d'auteurs plus récents tels surtout Censorinus et Firmicus.

Aux chapitres III et IV, Wendelen, nous montre comment, durant les huit siècles qui ont précédé le siège de Troie, on a compté jusqu'à sept de ces cataclysmes dans la Grèce minuscule. Le premier est le déluge Attique d'Ogygus. C'est le plus grand, le plus ancien. Il correspondrait à celui de Noé.

Au chapitre VI, Wendelen nous rappelle un passage du poète latin Ovide, où il nous dit que loin des rivages de la mer gisent des coquilles marines « et procul à pelago conchae jacuere marinae ». Wendelen signale la présence de ces coquilles marines

(1) *Diluvium*, chap. IV et V.

(2) Bruxelles, Bibliothèque royale, II, n<sup>o</sup> 38427, in-4<sup>o</sup>, cap. I, p. 2 : *Senum delirantium aut anicularum edentularum somnia*.

aux environs de Bruxelles, où nous reconnaitrons les nummulithes des étages éocènes, et aux environs de Maestricht, où nous trouvons les belemnites et oursins du Crétacé. Wendelen constate déjà une faune gigantesque éteinte, ainsi que des bouleversements considérables dans la structure de la croûte terrestre.

Aux chapitres VII et VIII Wendelen nous parle de la grande année des Égyptiens, de la palingénèse de Sénèque. Cette question de la grande année était passionnante à cette époque. On sait que la grande année, comme dit Firmicus, comporte un grand hiver ou déluge (*cataclismus*) et un grand été (*ecpurosis*) à savoir la destruction du monde par le feu. Puis reviendra un déluge, où tout sera de nouveau régénéré. Cette régénération c'est la *palingenesia* de Sénèque et un de ces cycles constitue ce que Firmicus appelle *apocatastasis*.

Nous avons vu comment Wendelen s'est servi de cette dernière expression comme comparaison dans son *Loxias*, à propos de la variation périodique de l'angle de l'écliptique.

Enfin aux quatre derniers chapitres (IX-XII) Wendelen, ayant une formation générale plus variée encore que celle d'un Varron et d'un Théophraste, aurait pu faire œuvre d'encyclopédiste à la manière d'un Pline l'Ancien ou d'un Vincent de Beauvais, fait ici œuvre d'homme de sciences ; il cherche à se rendre compte du pourquoi et du comment des phénomènes géologiques par l'étude des causes secondes.

Il commence par dire que la quantité d'eau qui serait nécessaire pour couvrir toute la terre n'est pas si considérable et il cite Archimède, qui dit, qu'en enlevant les parties émergentes celles-ci suffiraient pour combler les fosses, océans, mers, lacs. Leibnitz a pu dire à juste titre que ceux qui sont en état de comprendre Archimède admirent moins les découvertes des temps modernes. Un rapprochement qui ne manque pas de pittoresque est celui, où Wendelen compare le relief du pic de l'île de Ténériffe par exemple, à une mouche posée sur un éléphant. Plus loin suivent des citations d'auteurs tels Platon, Sénèque, Rupert, Froidmont...

A l'avant-dernier chapitre (XI) après nous avoir entretenu au sujet de curiosités observées au Mexique et au Pérou et relatés par Torquemada et d'Acosta, Wendelen nous dit (p. 52)

que les feux qu'on remarque au Vésuve, au Hecla et à l'Etna sont des matières ignées provenant de grandes profondeurs et s'épanchant par les cratères de ces volcans, comme les fumées par les cheminées. Dix-huit années plus tard dans son ouvrage *Pluie rouge de Bruxelles* il émettra la même idée.

Au dernier chapitre (XII), Wendelen soutient que le Soleil est une masse incandescente dont le feu terrestre n'est qu'une pâle image. Le télescope nous montre que les taches solaires sont formées par des masses ignées qui s'épanchent du soleil. Il y a vingt-sept ans dit-il, ces taches obscurcissaient le soleil (c'était en 1601, le vendredi saint à 8 heures du matin) au point que les Provençaux en furent terrorisés. Le 18 mai de cette année 1601 l'obscurité fut plus grande encore. C'est donc à tort qu'on croit que le P. Scheiner S. J. et d'autres se disputèrent à Galilée l'honneur d'avoir vu en premier lieu les taches solaires en novembre et décembre de l'année 1611 : car Wendelen vit des taches solaires dès 1601. Ce n'est que depuis 1610 qu'on étudie les dates des maxima et des minima des taches solaires. On devrait commencer à en signaler dès 1601 comme Wendelen nous le ferait observer maintenant.

Ces taches solaires nous permettent, dit Wendelen, de calculer la durée de rotation du Soleil. Cet astre, ajoute-t-il, fait tourner autour de lui les planètes les plus proches avec plus de célérité, les autres plus lentement d'après leur éloignement.

Bien plus, dès 1629, Wendelen ose affirmer que les comètes ne sont autre chose que des masses ignées rejetées du sein du Soleil et que les orbites elliptiques, qu'elles parcourent, sont d'autant plus considérables que la violence de l'éjaculation est plus intense. Il nous dit en terminant qu'il traitera plus tard plus longuement ce point et de fait il le fera quand en 1652 il publiera sa *Teratologia Cometica*.

---

## II. — VIE, AMBIANCE ET TRAVAUX DE GODEFROID WENDELEN DE 1633 A 1667

### A. — VIE ET AMBIANCE

#### Wendelen, curé à Herck-la-Ville (1633-1648)

En 1632, la cure de Herck s'étant trouvée vacante, le Chapitre de Notre-Dame à Maestricht, dont l'église de Herck était une filiale, appela à la régir comme titulaire le curé de Bets, Wendelen (1).

Une autre nomination allait être particulièrement agréable à notre savant. On connaissait en haut lieu ses mérites et les tribulations qui l'avaient accablé. Il advint que l'archiduchesse Isabelle voulut honorer l'homme de sciences, ainsi qu'elle en avait agi à l'égard de Juste Lipse, Puteanus, Gramaye, Miraeus, Ortelius, Syrvatus, Coignet, Vrient, Tissot... Notre souveraine, peu avant sa mort (1632) conféra à Wendelen une prébende de chanoine à la collégiale Notre-Dame de Condé (2). Et l'homme de sciences de se réjouir, car il allait pouvoir consacrer les 200 florins annuels de la prébende à l'achat de livres, comme il s'en exprime dans une lettre à son ami intime Puteanus de Louvain (3).

Sans être fixé sur la date de sa réception au Chapitre de Notre-Dame à Condé, nous savons cependant que Wendelen séjourna

(1) Voir : *Archivum episcopale Leod.*, D. II, 34, p. 90 r. *Institutiones hasbaniae*.

(2) Copie de la pièce constatant la collation du canonicat de Condé, (Archives générales du Royaume, recueil 1283, Fonds Mercy-Argenteau, p. 322-326).

(3) Correspondance Bibliothèque de Bourgogne de Bruxelles, farde 19112.





Herck-la-Ville avant les incendies du XVII<sup>e</sup> siècle.

en cette ville en 1635 et en 1636 et que chaque fois, il mit à profit son voyage pour le pousser jusqu'à l'Université de Douai, en vue d'y rencontrer des savants de renom.

L'année 1636 ne fut pas heureuse pour la paroisse de Herck. Et la santé déjà débile de Wendelen en fut profondément atteinte. L'on était dans l'horreur de la désastreuse guerre de Trente Ans (1618-1648) et le passage des troupes de Jean de Weert provoqua à Herck une telle recrudescence de peste qu'elle décima la population.

Pour mieux fixer les idées, nous donnons ci-contre une vue de Herck vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle.

A l'avant-plan, vers le milieu du croquis (1) on voit, derrière quelques arbres, « Het Hof » (la cour), où eurent lieu en 1338 et 1349 des réunions célèbres, dont Wendelen nous entretiendra dans son ouvrage volumineux des *Leges Salicae*.

Autour des murs de la petite ville, les chiffres 1, 2 et 3 indiquent respectivement la porte d'Anvers (gauche), celle de Nuremberg et celle de Liège. Le chiffre 4, entre 1 et 2, indique l'hôtel de ville, occupant le milieu de la grand'place.

A droite et au bas du panorama, sous le chiffre 3, on voit la porte de Liège, à gauche de laquelle se présente la grande maison à pignon à gradins style espagnol. C'est là, comme nous l'avons déjà dit, que naquit notre savant le 6 juin 1580. Ces trois portes rappellent des métropoles. Les portes d'Anvers et de Nuremberg nous disent que c'est par Herck que passait la grande voie commerciale Anvers-Nuremberg.

Qu'on ne perde pas de vue le grand trafic, le passage des troupes : tout cela amenait bien souvent la peste. Celle-ci décima sa population pendant plus d'un siècle (1559-1669). En seize mois de temps, de juillet 1578 à octobre 1579 plus de 500 habitants succombèrent au fléau de la peste bubonique (2).

Mais il n'y avait pas que ce fléau, dont les Herckois eurent à souffrir, il y avait aussi les incendies ! Au XV<sup>e</sup> siècle une belle

(1) Nous devons le croquis ci-contre aux bons soins de M. van den Hove d'Ertsenryck, auditeur militaire à Liège.

(2) C'est surtout en 1669 que le fléau de la peste bubonique fit le plus de victimes à Hasselt et à Saint-Trond, où on en comptait plus de 1.000, à Tongres et à Maestricht plus de 2.000 en chacune de ces deux villes.

église gothique devint la proie des flammes. Il n'en resta qu'une partie du transept, qui nous montre comment on savait utiliser à cette époque les beaux matériaux du pays, le grès ferrugineux de Diest et la marne de Maestricht, qui, conservant leur rudesse pittoresque de moëllons, présentent un aspect des plus charmants. Bien plus au XVII<sup>e</sup> siècle il y eut jusqu'à trois incendies en l'espace de trente ans (1669-1679-1699). Après le dernier incendie de 1781, où la population fut aidée grâce aux largesses des villes de la principauté, on fit un règlement interdisant les toits de chaume (1).

D'autre part, plusieurs deuils de famille affectèrent vivement à cette époque le cœur sensible qu'était Wendelen sous des apparences austères et rigides.

Les forces du savant fléchissaient. Il le confie à son ami Puteanus : « J'ai été au lit durant trois semaines (23 mars au 17 avril 1639), lui écrit-il, émacié, exsangue, sachant à peine respirer... ». « Votre lettre, mon cher, est pour moi la meilleure des médecines ». Et ailleurs encore : « Domestiques et amis chuchotent déjà pour préparer mes funérailles... » (2).

La situation est aussi mauvaise en 1640 (3) : « Voilà quatre semaines que je garde le lit » écrit-il encore. En 1641, il reprend : « Voilà quatre mois que je n'ai osé sortir de la cure, que je suis affligé de l'érysipèle, que j'ai de nouveau dû m'aliter pendant le mois de février » (3). Plus d'une fois il s'était cru à la mort.

Quand, en plus, on dépouille les lettres que Wendelen adressait au célèbre polygraphe néerlandais Constantin Huyghens, son ami, on constate combien chancelante était depuis longtemps la santé de notre savant (4) et combien il était habituellement déprimé.

L'année 1642 verra toutefois Wendelen se ressaisir peu à peu et reprendre tout à fait courage à tel point qu'il redeviendra

(1) Ce règlement fut adopté à Maeseyck en 1651, à Liège en 1657, à Hasselt seulement en 1763. Au moyen âge les incendies étaient parfois amenés par les nids de cigogne au haut des cheminées. Ce fut le cas à l'abbaye de Saint-Trond.

(2) Ms. 19112 passim.

(3) Ibidem, p. 69.

(4) Bibliothèque de Leyde, n° 4512 ou bien *Briefwisseling van Constantijn Huyghens* (1608-1687), 's Gravenhage, Martinus Nijhoff, 1911, IV<sup>e</sup> deel.



en 1643 le grand marcheur de jadis, quittant Louvain au petit jour pour parvenir, « porté par ses jambes », ajoute-t-il lui-même, par Montaigne jusqu'à Herck.

Dans ses moments de dépression les plus pénibles, Wendelen n'avait cessé de se vouer à ses chères études d'observation avec la même ferveur, avec la même ténacité. Aussi la cure de Herck n'avait-elle cessé de son côté, d'être visitée par des sommités intellectuelles de tout ordre : des mathématiciens, tel R. S. Ciermanus S. J., des astronomes-opticiens, tel le R. S. Antoine Reita, voire des diplomates, tels le baron de Boetselaer et le baron de Petersheim (1). Citons la visite que fit à Wendelen le 20 juin 1641 le célèbre physicien Justus Dudingus Clivius, qui s'intéressait aux lois de la chute des corps, le même qui, deux années plus tard, sera présent en la demeure d'Edelheer, à Anvers, lorsque Wendelen s'y adonnera à l'observation de l'éclipse du 27 septembre 1643.

Une année plus tôt, le 15 avril 1642, Wendelen, en meilleure santé déjà, s'était attaché à l'observation de l'éclipse du 15 avril 1642 à Herck, s'aidant en l'occurrence de la vue perçante de deux jeunes gens. Il put ainsi comparer avec la réalité les prévisions de ses tables atlantiques sur les diverses phases du phénomène : début de l'immersion (*lucta prior*), l'immersion complète (*mora*), début de l'émersion (*lucta posterior*) jusqu'à l'émersion complète.

A partir de 1643, l'activité de Wendelen a repris un rythme qui témoigne de la prodigieuse capacité de travail du savant. C'est presque coup sur coup que surgissent des publications. En 1643 paraît le *Tetraluchnos* ; en 1644 son ouvrage magistral *Eclipses lunares*, en 1646 la *Pluvia purpurea*, en 1649 sa grande œuvre sur le berceau de la loi salique : écrits dont nous reprendrons par après l'étude ou tout au moins l'analyse.

Malheureusement, comme à Geet-Bets, la poursuite de ses hauts travaux de sciences n'allait pas pour Wendelen, à Herck, sans l'énervante préoccupation de querelles et de basses manœuvres locales. Abus dans l'administration de la cité, détournement

(1) Annotation de Wendelen sur son exemplaire de l'*Eclipses Lunares*, folio 1281, Archives générales du Royaume à Bruxelles.

(2) Lettre du 25 février 1641 à Puteanus (voir folio 19112, Bibliothèque Royale de Bruxelles).

de deniers publics dans le chef de détenteurs du pouvoir communal, malversations diverses, corruptions aux élections. Wendelen fut plus d'une fois amené à intervenir, en sa double qualité d'ecclésiastique au zèle tout pastoral et de juriste au talent consommé, non sans toutefois s'attirer le haineux ressentiment d'une partie de ses ouailles, ces coupables au caractère hypocrite qu'il avait dû démasquer.

La diplomatie sagace de Wendelen fut particulièrement appréciée au cours d'un conflit très sérieux, qui, en 1644, avait éclaté à Herck, à la découverte de fraudes dans les élections et d'abus dans les impositions de la cité. A ce propos, le chancelier du Prince-Évêque de Liège, Christophe de la Bloquerie, qui, devant la gravité de la situation à Herck, s'était transporté sur les lieux en personne et en grand apparat, s'était plu à souligner lui-même l'heureuse influence du pasteur en cette affaire. Un document officiel en date du 27 octobre 1644, rédigé à cette occasion par Wendelen à l'adresse du Prince-Évêque de Liège au nom des Herckois trompés et spoliés, laisse deviner ce que dut être pour ceux-ci le précieux secours de leur savant curé (1).

Bientôt de tristes nouvelles eurent une répercussion douloureuse sur le cœur sensible de Wendelen. Ce fut d'abord le fait d'apprendre le décès de son ami Puteanus. Dans une lettre, que Gassendi de Paris adresse à Wendelen, à la suite du décès du grand philologue de Louvain, nous lisons ces vers :

Cui pudor et justitiae soror  
Incorrupta fides, nudaque veritas  
Quando ullum invenient parem.

Dans cette lettre Gassendi, s'associe à Mersenne, Petau et Furnerius, pour dire combien il estime cet ami commun à eux tous, à savoir le curé de Herck, Godefroid Wendelen (2).

(1) Voir pour détails, la revue historique de Hasselt, *Verzamelde opstellen*, 1929 : « Abus aux élections; Abus dans l'administration de la cité ; Christophe de la Bloquerie, chancelier du Prince et le baron de Rede, drossard de Printhage à Herck-la-Ville ». Notre article dans cette revue de Hasselt est intitulé : *Wendelinus est-il l'auteur d'une brochure anonyme concernant Herck au XVII<sup>e</sup> siècle?* Ce qui nous le fait supposer c'est que rédigée vers 1646, nous y retrouvons au début les idées développées plus tard dans son *Leges Salicae* de 1649.

(2) *Lettres de Gassendi*, VI, p. 256.

On sait que le 24 juin 1637 Peiresc, le grand ami de notre savant, décéda à Aix en Provence (1). Dix ans plus tard, en 1647, mourut un autre ami intime, à savoir Gauthier, abbé de Villette. Ainsi disparaissaient tour à tour ces hommes qui avaient consacré leur vie au progrès des belles lettres et de la science.

A Bruxelles, à Louvain, et surtout à Anvers notre savant était l'hôte de grands savants et d'amis dévoués.

A Bruxelles, notre compatriote était reçu chez Jean-Jacques Chifflet, le médecin de la cour. Les Chifflet, originaires de la Franche-Comté, étaient tout autant que des hommes du monde, des numismates, des collectionneurs, des dilettantes éclairés.

A Louvain, au mont César, résidait son ami intime Puteanus qui avait fondé au Collège des trois langues, la *Palestra* ou Académie *Bonae mentis*. Cet illustre professeur de Louvain avait fréquenté les universités du nord de l'Italie, et la notoriété, que lui procurèrent ses voyages, ne fit que s'accroître du jour où la chaire de Juste Lipse lui fut confiée. Wendelen fréquentait encore à Louvain d'autres professeurs tels que l'illustre médecin Plempius et le fameux Froidmont impliqué dans la question du Jansénisme, en un mot ce que l'Université de Louvain comptait alors de professeurs éminents.

A Anvers, cette métropole que Wendelen appelle « la ville des villes la plus élégante » il voyait le R. P. Schott (1629) au Collège des Jésuites de cette cité. C'est à cet établissement sans doute que M. Pirenne fait allusion, nous semble-t-il, quand il écrit (2) : « La production littéraire des Jésuites belges a réellement de quoi surprendre l'imagination. Elle rappelle par son » abondance celle des humanistes du XVI<sup>e</sup> siècle et elle s'ex- » plique en somme par les mêmes causes. L'enthousiasme pour » l'idéal de la renaissance, comme l'enthousiasme pour l'idéal » catholique, ont développé de part et d'autre la même ardeur » et le même besoin de propagande. »

C'est auprès d'André Schott que furent formés Gaspard Gevartius, Jean Woverius, François Sweertius : autant de bons amis de notre curé de Herck.

(1) Cf. P. HUMBERT, *Un amateur : Peiresc (1580-1637)*, Paris, Desclée, 1933, p. 275.

(2) *Histoire de Belgique*, t. IV, p. 452.

A Anvers, chez Gevartius, Wendelen rencontrait des professeurs de l'Université de Leyde : Heinsius (1655), Gronovius, Neursius. A Anvers encore, il fut à maintes reprises l'hôte de Jacques Edelheer qui joignait à ses fonctions de « pensionnaire » de la métropole, le culte passionné des arts et des lettres. Lui et son épouse Elisabeth van Lemmens, disposant d'une fortune considérable, avaient converti leur demeure urbaine, ainsi que leur maison de campagne à Deurne en de véritables musées.

Edelheer, qui parlait plusieurs langues comme son ami Wendelen, avait une bibliothèque choisie où notre savant compatriote trouvait une mine de renseignements. C'est là, comme nous le dirons plus tard, que Wendelen rencontra Anna Rome-ria, la « Theano du siècle », comme il l'appelle dans son *Eclipses* à propos de l'éclipse de lune que plusieurs savants observèrent le 27 septembre 1643 chez Edelheer (1).

C'est à Anvers, chez Edelheer ou ailleurs, que Wendelen fera la connaissance des peintres de l'époque, P. P. Rubens, Thomas Willeborts Bosschaert de Berg-op-Zoom, qui fera son portrait, visible encore au Musée Plantin. Probablement, Jordaens, de Crayer, Coques, Seghers n'étaient-ils pas des étrangers pour lui.

C'est encore à Anvers qu'il rencontrera les bollandistes Rosweyden, Henschenius, qui jetèrent les bases de l'historiographie moderne, et les hommes de lettres qui recueillirent l'héritage délaissé par Juste Lipse et d'autres humanistes.

C'est là enfin qu'il se sera entretenu avec les amis et les admirateurs de Miraeus, de Grammaye, de Butkens et autres érudits qui travaillèrent sans se lasser à réunir des documents historiques et littéraires.

### Dernières années à Tournai (1648-1658) et à Gand (1658-1667)

En 1648 la renommée de ses publications avait désigné le curé de Herck pour les fonctions délicates d'official en la cathé-

(1) *Eclipses Lunares* de G. WENDELEN, p. 109.

drale de Tournai (1) : « Je ne cognois pas de personne en notre » Pays-Bas, ni en France, ni ailleurs plus docte et plus scavant » même en droit », écrivait au sujet de Wendelen l'archidiacre Catulle de Tournai.

On ne sait malheureusement rien de l'activité de Wendelen comme official, les archives étant muettes à cet égard. Au surplus, Wendelen ne s'acquitta de ces fonctions que pendant quatre ans. Ici encore, comme à Geet-Bets, comme à Herck, l'intrigue et la malignité humaine s'attaquèrent probablement à la personne du savant dont le nom, en tous les domaines, marquait trop sans doute au gré des envieux. C'est du moins ce que laissent deviner les papiers délaissés par Wendelen et le fait se confirme par une lettre collective de plaintes, qui émane de Tournai, où l'on signifie que l'official n'a plus qu'une seule attitude à prendre ; celle de résigner ses fonctions (2). C'est ce que fit Wendelen. Nous ne savons quels furent en l'occurrence ses sentiments. Il est juste d'ajouter que lorsqu'il quitta Tournai vers 1658, Wendelen laissa une réputation intacte à laquelle les Bollandistes et les savants du Tournaisis avaient contribué (3).

Notons en passant que, pendant son séjour à Tournai, Wendelen ne fut pas inactif et la preuve c'est que au début de l'année 1653 on vit paraître à Tournai un ouvrage intéressant concernant les comètes, entre autres celle de 1652. C'est donc à tort que Van Langeren, le fameux sélénographe de Bruxelles, écrivit (le 7 septembre 1652) à Bouillaud de Paris : « Le bon Wendelen » ne fait plus rien, il se contente de sa bonne chanoinie à » Tournay. »

Résolu à quitter Tournai vers 1658, Wendelen hésitait sur le choix d'une retraite qui lui eût permis de reconstituer ses forces de jour en jour déclinantes. Il semble qu'il ait songé à Herck, sa ville natale, où résidaient d'ailleurs plusieurs de ses

(1) Bruxelles, Archives générales du Royaume, recueil 44, p. 327-338.

(2) Ibidem, p. 211 (71).

(3) Voir J. GHESQUIERES, *Acta Sanctorum Belgii*, t. I, p. 296-361.

« Fuit Wendelinus tantae vir aestimationis apud Tornacenses ut eorum quidam non dubitaverit ipsius effigiem in aere sculptae hanc » epigraphien subijcere : Ausonio, Graeco, Hebraeo sermone disertus. » Nous traduisons Wendelen était éloquent en langues latine, grecque et hébraïque.

proches. Mais l'un d'entre eux, J.-B. van Hackendoren, l'en dissuada dans une lettre en date du 25 septembre 1658.

Deux mois plus tard, Wendelen reçut une missive du curé du béguinage de Diest, Léonard Schindel, qui, au nom d'une vieille amitié et d'un commun attachement pour l'ancien « Dispargum » des Francs Saliens, le pria avec instance de venir passer ses dernières années à Diest. Sans doute le vénérable vieillard demeura-t-il longtemps perplexe, avant de se décider à se retirer auprès d'un de ses neveux par alliance J.-B. Van Moerkerke, qui habitait Gand, où nous le retrouvons vers 1659 (1).

C'est en l'année 1660, malgré ses 80 ans sonnés, que l'intrépide Wendelen vint encore revoir son pays natal. Une note biographique de l'historien hasseltois Mantels, dans son ouvrage *Hasseletum* signale cet épisode de la vie de Wendelen, dont, point intéressant, il fait connaître les publications déjà connues à cette date et les œuvres destinées à paraître encore.

Ce n'est que dans ces derniers temps, que le R. P. Bosmans et C. le Paige ont constaté que Wendelen n'est pas mort à Renaix, comme doyen du Chapitre de cette ville, ainsi que l'affirmaient tous ses biographes, mais à Gand en l'année 1667.

Pour éviter de longs développements à ce sujet, il nous suffira de renvoyer à ses dernières correspondances (2) datant de Gand. C'est en vain que nous avons recherché en quelle paroisse il décéda en cette ville.

Nous dirons plus loin comment Wendelen travaillait encore à la fin de sa vie. En 1667, il s'acheminait doucement vers sa fin. Quand au crépuscule de cette existence remplie d'un labeur intellectuel étonnant, la paralysie clouera ce remueur d'idées sur un lit de souffrances et que le nonce apostolique de Bruxelles viendra à Gand faire au savant une ultime visite, ce seront encore les merveilles de l'astronomie qui feront les frais de ce suprême entretien. Un légat du Saint-Siège au chevet d'un moribond tel que Wendelen, nul hommage n'a davantage honoré les derniers instants d'une vie de science.

(1) Bruxelles, Archives générales du Royaume, recueil 44, passim.

(2) Idem.

Pour nous qui avons parcouru les œuvres de Wendelen, nous demeurons muet devant une pareille universalité et une telle faculté d'assimilation de tant de branches du savoir humain et il nous plaît que des voix autorisées réclament un monument à la mémoire de ce Belge de jadis, illustre et méconnu.

## B. — TRAVAUX DIVERS

### Littérature

Wendelen se rendait compte du fait qu'au XVII<sup>e</sup> siècle la philologie classique tombait en discrédit. Il écrivait à Puteanus : « La déchéance envahit à grands pas, et comme sur des échasses » *quasi per grallas* le domaine des lettres. » Quand Wendelen recevra en 1637 deux centuries de lettres de Puteanus, il nous dira qu'il y a des exceptions. Puteanus était de ce nombre.

C'est ainsi que M. Simon a pu écrire dans le *Musée Belge* à propos du mouvement humaniste en Belgique au XVII<sup>e</sup> siècle : « Le savant curé de Herck est avec Erycius Puteanus, Castellanus, Vernuleus et quelques autres, le dernier des érudits qui » soutinrent la réputation de notre philologie. »

Par contre d'autres branches du savoir humain à savoir le droit, la médecine, l'histoire, la théologie, les sciences physique et mathématiques, l'astronomie progressaient.

Puisque nous devons nous borner, contentons-nous d'analyser sommairement une lettre que Wendelen adressa à Huyghens, et la réponse de celui-ci (1).

Quand le grand Huyghens fit paraître en 1644 la première édition de ses quatorze livres de poésie, il en fit hommage à trois Belges : Wendelinus, Puteanus et Tuldanus, joignant à son envoi une lettre à l'adresse de Wendelinus, à laquelle celui-ci répondit aussitôt.

On y constatera dès l'abord que notre compatriote n'a su se départir du genre de style qui lui est propre : mélange d'emphase et de prolixité. Il a payé son tribut à la mode de son

(1) Voir 2<sup>e</sup> édition des *Momenta desultoria* de HUYGHENS, 1655.

siècle, et les grands rhétoriciens de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle y auraient bien vite reconnu un de leurs disciples préférés.

Style ampoulé et verbeux, alors que la lettre de Huyghens est pleine de grâce, d'enjouement et d'esprit, d'une concision et d'un laconisme qui offrent un contraste des plus piquants avec les développements et la solennité que Wendelen donne à sa réponse.

« Si tu as des loisirs, écrit Huyghens à Wendelen (en somme » tu n'en as guère), mais enfin si tu veux te payer quelques » instants de loisir, ne va pas les gaspiller en pure perte par la » lecture de mes dix livres de poésies fugitives et toutes super- » ficielles. Je ne te demande pas de boire à longs traits à la » coupe débordante que je te présente : il te suffira de la déguster » par moments, à la condition toutefois qu'au milieu de » l'ivraie dont mes vers sont saturés, l'un ou l'autre passage » moins insipide que les autres puisse rencontrer ton appro- » bation. »

C'est dans cette épître que Huyghens, s'adressant à Wendelen, lui dit : *Lector aevi maxime*. Et de fait, Huyghens disait vrai, Wendelen était le plus grand lecteur du siècle. Et quand on sait quelles aptitudes il avait pour s'assimiler toutes les sciences, on comprend aisément combien son savoir était étendu, combien ses connaissances en tous domaines étaient vastes et l'on se rend compte de la vérité de ce que disait de lui, l'illustre médecin Plempius de Louvain : « Wendelen est le » prodige non seulement de sa Taxandrie, mais encore de la » Belgique, voire même du monde entier » (1).

On ne peut s'empêcher de remarquer l'esprit de bon aloi qui fait le charme désuet de cette lettre. N'était cette comparaison de l'ivraie que l'écrivain amène si maladroitement, d'autant plus qu'elle fait contraste avec l'image de la « coupe débordante », on reconnaîtrait aussitôt en Huyghens un lettré élégant et raffiné. Passons lui ces légères fautes de goût qui fourmillent d'ailleurs chez les humanistes décadents de l'époque.

La lettre de Wendelen, tout en étant plus développée, plus copieuse, celle de son correspondant, n'est point dépourvue

(1) Voir dans *De causis naturalibus pluviae purpureae Bruzellensis clarorum vivorum judicia*, la lettre de Plempius à J. J. Chiflet.



cependant d'esprit ni de finesse. On peut dire qu'il lui répond du tac au tac.

Après une entrée en matière, qui est un véritable exorde par insinuation, Wendelen déclare qu'il ignorerait tout à fait l'identité de son correspondant, n'était le style académique et littéraire de sa lettre, qui décèle chez lui une origine batave. Il s'excuse ensuite de son retard à lui répondre et lui fait part de la maladie qui le retient cloué sur un lit de souffrance.

« Ta lettre, lui dit-il, dont Mercure en personne ne saurait »  
» égaler le charme et la beauté (soulignons en passant cette »  
» réminiscence païenne qui est bien la caractéristique de »  
» l'époque) m'a permis de constater que malgré ma maladie, »  
» j'étais encore en pleine vitalité. »

Wendelen promet à Huyghens qu'aussitôt qu'il aura des loisirs (et pourquoi n'en aurait-il pas?) il n'hésitera pas, lui le liseur assidu et opiniâtre (Huyghens n'a-t-il pas qualifié Wendelen de « lector aevi maximus ») à ouvrir l'écrin de ses poèmes et à jeter sur ces riches bijoux un regard avide et admiratif.

« Non verebor lector esse insulsissimus aureorum gemmeorum »  
» carminium pellocium. »

Et le voilà qui pour reprendre l'image de son correspondant réédite cette faute de goût que nous relevions plus haut.

« Je préfère, dit-il (après la métaphore des pierres précieuses), »  
» boire à cette coupe à longs traits et à lentes gorgées, plutôt »  
» que de lire des poèmes par morceaux. Au cours de mes prome- »  
» nades de convalescence, tout en respirant le parfum embaumé »  
» des fleurs, tout en admirant la beauté enchanteresse de la »  
» nature, je consacrerai à te lire non point un jour, ni une heure, »  
» ni un quart d'heure, mais tout le temps dont je disposerai. »  
» N'est-il pas juste pour tout ce qui est de nature à instruire »  
» et à illustrer le siècle, d'y consacrer tout son temps, toute sa »  
» vie, que dis-je? tout un siècle. »

« *Saeculo debetur omne saeculum quod instruit.* »

Puis, sous forme de conclusion, Wendelen reprend en les retouchant quelque peu, deux expressions de son ami Huyghens :  
« Veux-tu que je te dise l'objet de mes désirs? Je désirerais que »  
» tu me consacres quelques moments de loisir. Voici, pour ne »  
» pas te retenir plus longtemps, le vœu que je formule, c'est

» que ces heures de loisir soient aussi nombreuses que possible,  
» tant il m'est cher de les consacrer à te lire. »

Cette lettre est, on le voit, délicatement et finement troussée ; la grâce et l'enjouement ne le cèdent en rien à ce que nous avons trouvé chez le lettré Huyghens : l'éloge y répond à l'éloge, l'image à l'image. Toutefois, si l'on devait choisir entre ces deux épîtres, la préférence irait à la première, car on y constate plus de sobriété classique, une eurythmie, un équilibre, une concision dignes des grands maîtres. Wendelen est un lettré plus disert, soucieux de s'imposer par le raffinement de son style et l'abondance verbale.

### Wendelen chronologiste et patrologue

Lorsque aux années 1635 et 1636 Wendelen se rendit au Chapitre de Notre-Dame de Condé, il ne manqua pas de pousser une pointe jusqu'à Douai où l'enseignement universitaire était confié à des maîtres de renom : l'étude des problèmes historiques se rapportant aux Écritures ou aux œuvres des Pères de l'Église y étaient surtout en honneur.

Wendelen consacre une note d'une douzaine de pages (1) à dater deux écrits de saint Augustin : le *De Civitate Dei* et l'*Euchiridion*.

C'est à Douai que Wendelen aura rencontré un compatriote liégeois le P. Halloix S. J. (1571-1656), qui se distinguait par ses travaux de patrologie. Il avait publié en 1622 un ouvrage sur saint Justin le Philosophe (2) et préparait une étude sur Denys l'Aréopagite (3). Déjà au XVI<sup>e</sup> siècle des voix s'étaient élevées contre l'opinion traditionnelle qui faisait remonter les écrits aréopagitiques — le *Corpus Dionysiacum* — aux temps apostoliques. Dans une lettre au P. Scotto S. J. d'Anvers (4), Wendelen tient pour cette opinion « malgré tout ce qui a été dit », il répond aux différentes objections soulevées par la critique et donne

(1) Archives générales du Royaume (Archives de la famille Mercy-Argenteau, vol. 44, fol. 26-38).

(2) *Vita et Documenta S. Justinii philosophi et martyris*, Douai, 1622.

(3) Qui paraîtra dans le premier volume de son *Illustrium Ecclesiae orientalis scriptorum...*, Douai 1638.

(4) Archives générales du Royaume, vol. cité, fol. 1-4.

surtout un argument positif qui lui est cher : Denys se donne (lettre VII) pour le témoin oculaire de l'éclipse survenue à la mort du Christ ; or celui-ci est mort au jour de l'éclipse du 3 avril de l'an 33 ; seul un contemporain peut s'être rappelé la coïncidence d'un phénomène naturel avec cette mort.

C'est encore à Douai que Wendelen aura lu les ouvrages de Jean de la Haye S. J. († 14 janvier 1614) ayant traité la question de la durée de la vie publique de Jésus-Christ et de sa mort.

### Chronologie concernant la vie publique et la date de la mort du Christ

Wendelen soutient que la vie publique ou le ministère de Jésus-Christ a duré trois ans et six mois, soit exactement 180 semaines ou 1.260 jours.

Il obtient cette durée par divers calculs d'analogie et de typologie, tirés en partie de l'Ancien Testament, par exemple de la famine de trois ans et six mois de l'époque d'Elie citée par Notre Seigneur (Luc, IV, 25). Ces calculs allégoriques et mystiques sont peu probants en une question de ce genre.

Wendelen choisit comme date de la mort de Jésus l'année 33, le 3 avril de cette année, date admise de nos jours par divers exégètes.

Wendelen, d'accord en cela avec des exégètes contemporains, croit que le ministère de Jésus comprit quatre Pâques et par conséquent dura entre trois et quatre ans. Tout dépend de l'interprétation du 5<sup>e</sup> chapitre de l'évangile de saint Jean, où Wendelen voit la deuxième Pâque du ministère de Jésus quand eut lieu la guérison du paralytique à la piscine à la porte des Brebis à Jérusalem, opinion défendable et encore défendue de nos jours par un bon nombre de commentateurs.

Wendelen croit pouvoir fixer avec précision la date du baptême de Jésus, à savoir le 23 octobre de l'an 29, un dimanche en comptant 180 semaines jusqu'à sa résurrection. C'est à la lumière de ces précisions chronologiques qu'il croit pouvoir interpréter par des allusions voulues de Notre Seigneur ou de saint Jean-Baptiste à des faits astronomiques récents, à des éclipses

spécialement, les textes de saint Mathieu (ch. III, v. 7 ; ch. XII, v. 38 ; ch. XVI, v. 1), et cela avec ingéniosité et finesse, mais sans grand appui exégétique.

A la Bibliothèque d'Aix en Provence, nous avons trouvé une lettre que Wendelen adresse au fameux Jean Morin pour lui demander son avis au sujet des années jubilaires et sabbatiques (1).

Une lettre en date du 7 mai 1636 que Wendelen adresse au polygraphe Huyghens contient une étude sommaire sur la chronologie des années sabbatiques et jubilaires.

A la même Bibliothèque de Méjanès à Aix en Provence, nous trouvons une notice (2) où nous lisons : « Wendelen fait un pom-  
» peut éloge de Peiresc et d'un livre manuscrit à lui appartenant  
» contenant un catalogue des Papes de saint Pierre à Liberius.  
» Il blâme la précipitation et la négligence avec laquelle les  
» savants des Pays-Bas hollandais parlent de la succession des  
» Papes, eux qui se piquent de rechercher avec le plus grand  
» soin la suite des Archontes et de tous les pontifes grecs et  
» romains. »

Nous savons par le recueil Waucquier (t. XVII, p. 67) que Wendelen fit paraître en 1659 chez la veuve Quinque à Tournai un ouvrage intitulé *Gnome Orthodoxa* contenant une liste des Papes de saint Pierre à Alexandre VII.

### Patrologie

Nous avons déjà dit que notre polygraphe s'occupa de patrologie après un séjour à Condé et à Douai, et comment; par un penchant bien naturel chez lui, il donnait la préférence aux questions de chronologie et de fixation de dates qui s'y rattachent.

C'est dans le même ordre d'idées qu'il aborde à Tournai l'étude d'un document qu'on appelait depuis le V<sup>e</sup> siècle la seconde lettre de saint Clément aux Corinthiens et qu'avait publié Junius en 1633 d'après le Codex Alexandrinus.

(1) D. 2997, p. 306.

(2) Ms. 1031, notice 299.

Ce texte n'était que fragmentaire ; la découverte du Codex Hierosolymitanus en 1875, en nous rendant le texte complet de cette pièce, a prouvé péremptoirement la non authenticité et le caractère homélitique du document.

Ne disposant que d'un fragment, Wendelen n'est pas arrivé à mettre en doute son authenticité mais bien cependant sa nature épistolaire plusieurs années avant Henry Dodwell, théologien anglican, né en 1641. Wendelen établit que la II<sup>e</sup> Clémentine n'est pas une lettre proprement dite, mais bien une instruction morale.

Wendelen, reconnaissant l'attribution à saint Clément, devait naturellement céder à la tentation de préciser d'avantage la date du document qu'il étudiait à cause de l'allusion à la paix que contient la section XI du texte. Il l'attribue au temps de Vespasien, qui dédia solennellement à la paix un temple magnifique en l'an 75.

En 1656 Wendelen édite à Tournai une traduction latine de la II<sup>e</sup> Clémentine sur l'ordre de l'évêque du lieu comme le dit le titre du petit volume (1).

Cette date de 75 pour la II<sup>e</sup> Clémentine allait à son tour être pour Wendelen un nouvel élément de solution d'un autre problème qui le préoccupait depuis ses recherches sur l'antiquité chrétienne et qui sera également repris par Dodwell en 1686 (2), à savoir la succession chronologique des premiers papes.

Déjà à Herck à l'encontre de Halloix qui n'en faisait qu'un seul personnage Wendelen avait distingué à juste titre Clet et Anaclét. Il les faisait alors régner tous deux avant saint Clément.

Maintenant au contraire, puisqu'il faut faire régner saint Clément en 75, il lui postpose Clet et Anaclét. L'élément de solution, qu'il croit avoir trouvé, est on le voit malheureusement erroné.

Wendelen publia cette succession des premiers papes ainsi établie dans la liste générale allant jusqu'à Alexandre VII glorieusement régnant, lorsqu'il la publia à Tournai en 1659 (3).

(1) Cfr. Infra dans la Bibliographie : *Patrologie Clementis Apostoli epistolarum encyclicarum altera...* 1655.

(2) *Dissertatio de pontificum romanorum primaeva successione.*

(3) Cfr. Infra dans la Bibliographie : *Opuscules introuvables, Gnome orthodoxe a temporum sacrarum...* Tournai, Vidue Quinque, 1659.

## Archéologie

En 1653 on fit à Tournai une découverte intéressante qui eut du retentissement dans le monde des archéologues. Il s'agissait là d'un monument, peut-être le plus ancien de la monarchie française. On y exhuma le mobilier de la sépulture du roi Childéric I<sup>er</sup>, fils de Mérovée, et père de Clovis. On fit parvenir les pièces composant ce mobilier funéraire chez J.-B. Chiflet, médecin à la cour à Bruxelles. Celui-ci composa un livre intitulé *Anastasis*, où l'on retrouve heureusement le dessin des objets exhumés. Wendelen signale entre autres un bicorné en or, qui, à ses yeux, représente la puissance romaine. Les abeilles en or massif lui suggèrent l'idée de la domination franque. L'abbé Cochet, qui écrivit à une époque où l'archéologie monumentale venait de naître, regrette comme de juste qu'on n'ait pu donner une interprétation plus objective de ce monument dont les originaux sont malheureusement perdus (1).

Quand en 1655, l'archiduc Rodolphe d'Autriche se déclara fort intrigué au sujet d'une pierre gravée, c'est à l'érudition du savant officiel de Tournai qu'il aura recours. De Montfaucon (2) nous donne la reproduction de cette pierre. Au haut d'une des faces de cette pièce on remarque un serpent qui mord sa queue. Wendelen y voit du symbolisme chrétien. De Montfaucon ne dissimule pas la difficulté d'interprétation. Wendelen ne saurait maintenir sa manière de voir qu'en supposant des méprises chez le graveur, ou en admettant de solécismes ou des barbarismes dans le texte figurant aux deux faces.

Nous avons trouvé à la Bibliothèque de Bèsançon, dans les papiers de la famille Chiflet, une interprétation plausible : le serpent représenterait Esculape, le dieu de la médecine et les quatre astérisques, entourant le serpent, ne seraient autres que les quatre filles d'Esculape, à savoir : Hygie, Aegle, Panacée et Jaso.

(A suivre.)

Abbé FLORENT SILVERIJSER.

(1) *Le tombeau de Childéric*, par l'abbé COCHET, Paris, 1859.

(2) *Antiquité expliquée et représentée en figures*, t. II, p. 369, pl. 164 en bas.

# R A P P O R T

SUR LES

TRAVAUX DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS  
PENDANT L'EXERCICE 1933

---

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément à nos statuts, mon rapport sur l'activité de l'Institut pendant l'exercice écoulé.

**Séances mensuelles.** — L'Institut a tenu régulièrement ses dix séances statutaires qui, toutes, ont été suivies par un grand nombre de confrères et ont comporté au moins une communication, par un de nos membres, sur un sujet d'histoire ou d'archéologie. La liste de ces conférences a paru dans notre *Chronique archéologique*.

**Conférences publiques.** — Nos causeries dominicales, organisées par M. Fl. Pholien, connurent un succès égal à celui des années précédentes.

Voici la liste des orateurs entendus et des sujets traités :

Dimanche 8 janvier 1933 : M<sup>lle</sup> MARIA LOUIS, *L'art à l'âge de la pierre* (avec projections).

15 janvier : M. PAUL HARSIN, *Systèmes électoraux d'autrefois au Pays de Liège*.

22 janvier : Comte JOS. DE BORCHGRAVE D'ALTENA, *Le style Louis XVI au Pays mosan* (avec projections).

29 janvier : M. J. YERNAUX, *Origine des noms de famille, spécialement au Pays de Liège*.

5 février : M. le chanoine COENEN, *Nos monuments du XVI<sup>e</sup> siècle* (avec projections).

12 février : M. MAUR. KUNEL, *Le peintre liégeois Gérard de Lairesse* (1640-1711) (avec projections).

19 février : M<sup>lle</sup> S. GEVAERT, *Les ivoires liégeois du XI<sup>e</sup> siècle* (avec projections).

26 février : M. JULES DUMONT, *Promenade archéologique de Coronmeuse à la Passerelle, rive droite de la Meuse* (avec projections).

**Leçons de vulgarisation.** — Voici le programme de ces leçons, données cet hiver pour la seconde fois. Elles furent, cette année gratuites pour les auditeurs étrangers comme pour nos membres.

Mois de mars :

M<sup>lle</sup> HÉL. DANTINE, *Les cités lacustres à l'âge de la pierre* (avec projections).

M. L. LAHAYE, *Le calendrier à travers les âges.*

M<sup>lle</sup> MARIA LOUIS, *Monuments mégalithiques : dolmens, menhirs, cromlechs* (avec projections).

M. JULES DUMONT, *L'architecture ogivale* (deux leçons avec projections).

Comte JOS. DE BORCHGRAVE D'ALTENA, *Le meuble de la Renaissance* (avec projections).

Mois d'avril :

M. EM. FAIRON, *Les impôts d'Etat à Liège, du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle.*

M. le chanoine COENEN, *L'architecture religieuse au Pays de Liège* (deux leçons avec projections).

M. EUG. POLAIN, *Mœurs et coutumes au Pays de Liège* (deux leçons).

M. ARM. BAAR, *La perle du verre : son origine, sa fabrication, son rôle* (avec projections).

Nous nous faisons un devoir de remercier les conférenciers de nos séances mensuelles, comme ceux de nos causeries dominicales et de nos leçons de vulgarisation, pour leur précieux concours.

**Excursions.** — Nos membres ont assisté nombreux aux diverses excursions, parfaitement organisées par M. Pholien au cours de l'exercice :



23 mars : *Visite du Musée diocésain et du trésor de la Cathédrale.*

11 mai : *Excursion à Jupille et à Saive.*

8 juin : *Verviers, l'hôtel de ville, le Musée, etc.*

13 juillet : *Les châteaux de Harzé, Fanson, Ville et My, Heers et Ryckel.*

24 août : *Stavelot, Bellevaux, Malmédy.*

14 septembre : *Namur, le Musée archéologique et les églises.*

21 septembre : *Herstal, Oupeye, Lantin, Waroux.*

29 octobre : *Namur, les trésors des Sœurs de Notre-Dame et de la Cathédrale, le château de Franc-Waret.*

Nous devons des remerciements spéciaux à MM. le chanoine Coenen, le docteur Thiry, le comte de Borchgrave d'Altena, Nicolas François, l'abbé Bastin, Ferdinand Courtoy et Jules Dumont, qui furent les guides de ces excursions, et aux châtelains qui ménagèrent d'aimables réceptions aux participants.

**Publications.** — L'année 1933 a vu paraître le tome LVII du *Bulletin* de l'Institut, volume de 296 pages comprenant, outre la partie administrative, des articles signés par MM. J. Closon, E. Piton, docteur Wibin, et Eug. Polain.

Quatre numéros de la *Chronique archéologique* (le n<sup>o</sup> 4 de l'année 1932 et les trois premiers numéros de l'année 1933) ont vu le jour pendant l'exercice et forment le tome XXIV de la collection.

**Musées.** — Notre dévouée conservatrice vous rendra compte de l'activité de nos musées. Signalons que nous avons eu le vif plaisir d'apprendre que l'Administration communale a nommé à titre définitif M<sup>lle</sup> H. van Heule conservatrice des Musées Curtius et d'Ansembourg. Nous lui réitérons les félicitations qui lui ont été adressées à cette occasion. Notre si dévoué conservateur honoraire, M. J. Servais, nous continue de son côté sa collaboration hautement appréciée.

**Bibliothèque.** — M. P. Bonhomme vous entretiendra de la situation de notre Bibliothèque. Nous rappelons à nos membres qu'il leur est loisible de consulter les ouvrages que nous possé-

dons ou de les obtenir en prêt sur simple demande adressée à M. Bonhomme.

**Interventions diverses.** — La société belge de Numismatique a tenu ses assises annuelles à Liège, en 1933. Les congressistes se sont réunis au Musée où ils ont été reçus par la Commission administrative et ont visité, avec grand intérêt notre riche médaillier, sous la conduite de M. le notaire J. Pirlet.

Les visites publiques de l'hypocauste romain de la place Saint-Lambert ont été organisées, comme d'habitude, par l'Institut avec le concours de l'Administration communale.

Nous publions le rapport que nous adresse M. G. Petit, le zélé président de l'association sans but lucratif « Les Amis des Musées de l'Institut archéologique liégeois » (AMIAL).

**Membres.** — Le nombre de nos membres s'est sensiblement maintenu le même malgré quelques démissions et les décès que nous avons eu à déplorer dans nos rangs.

Signalons parmi ceux-ci : la perte particulièrement sensible de M. Th. Gobert dont l'Institut gardera un souvenir ému : ce furent également M. Jean Roger, homme de lettres, président de la Société de Littérature wallonne, MM. Victor Thiriart, Charles Frésart, Louis de Buggenoms, ancien président de l'Institut, Lhoest-Baudrihayé, Ludovic Nagels, avocat général honoraire, Léon Ghinet, expert d'art, Emile Laumont, Jules Foidart, et Alphonse Mons.

Trente-sept nouvelles recrues sont venues combler les vides ainsi causés dans nos rangs.

M. Jean Yernaux, conservateur adjoint des Archives de l'État et M. Nicolas François, industriel, ont été nommés membres correspondants,

Au 31 décembre 1933, notre Institut comptait :

- 4 membres d'honneur ;
- 42 membres effectifs ;
- 38 membres correspondants ;
- 462 membres associés, soit un total de 544 membres.

*Le Secrétaire,*  
ROBERT TOUSSAINT.

**R A P P O R T**  
**SUR LES MUSÉES CURTIUS ET D'ANSEMBOURG**  
**PENDANT L'EXERCICE 1933**

---

**I. — MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS**  
**(Maison Curtius)**

**I. Travaux d'aménagements et d'entretien.** — Nous nous bornerons à répéter ce qui a été dit dans les derniers rapports de fin d'année : « Exception faite pour quelques petites réparations d'urgente nécessité, aucun des travaux demandés avec instance n'a été entrepris pendant l'année en cours » ; aussi regrettons-nous la décrépitude de plus en plus grande de la salle de séance. Seul un chauffage continu l'hiver, s'il ne supprime pas l'humidité cause du mal, arrêterait, au moins provisoirement, la ruine des murs et du parquet. Nous regrettons aussi de devoir acter que le crédit demandé pour la mise en état des planchers de certaines salles, en vue de pouvoir les cirer, n'a pu nous être accordé. Cependant, les lavages journaliers à l'eau, obligatoires pour la propreté des locaux, détériorent le bois. Seul un encausticage régulier en assurerait la conservation et éviterait de fortes dépenses dans l'avenir. Nous nous permettons de signaler également le rendement autant dire nul de certains radiateurs de la chaufferie du Musée, même par une température tempérée. Leur remplacement s'impose. D'ailleurs le système de chauffage du Musée a déjà fait l'objet de multiples réclamations aux bureaux compétents.

**II. Fréquentation du Musée.** — Le Musée a reçu la visite de 20.371 personnes dont :

18.774 visiteurs isolés ou par très petits groupes (soit une régression de 2.560 unités sur l'an dernier) ;

Vingt-cinq groupes d'élèves d'écoles primaires de Liège, Ans, Beco-la-Reid, Bois-de-Breux, Bressoux, Bruxelles, Herstal, Huy, Jupille, Pepinster, Prayon, Saint-Gilles-Liège, Sainte-Walburge-Liège, Vaux-et-Borset, soit 553 unités (contre trente-cinq groupes avec 765 élèves l'an dernier) ;

Huit groupes d'élèves d'écoles moyennes de Liège, Pepinster, Stavelot, Waremme, soit 137 élèves (contre neuf groupes avec 192 élèves l'an dernier) ;

Dix-sept groupes d'élèves d'écoles supérieures de Liège, Arlon, Bruxelles, soit 358 élèves (contre onze groupes avec 446 élèves l'an dernier) ;

Seize groupes d'élèves d'écoles professionnelles de Liège, Angleur, Huy, Maredsous, soit 335 élèves.

A ces nombres viennent s'ajouter dix visites de sociétés parmi lesquelles on remarque « Le Vieux Liège » ; la Société Franklin ; un groupe de membres de l'Enseignement sous la conduite de M. J. Servais, conservateur honoraire des Musées Curtius et d'Ansembourg ; le Skâl Club liégeois ; la Société royale de Numismatique réunie en Congrès à Liège ; un groupe de dames faisant partie du Congrès de Physiologie de langue française, réuni à Liège, etc. ; soit 239 personnes.

Parmi les personnages de marque qui ont tenu à visiter notre Musée il faut citer : M. A. Bigot, correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des Sciences de l'Université de Caen ; Monseigneur Jean, évêque titulaire de Leptis, évêque auxiliaire de Lyon ; M. de Joly, président du Spéléo-Club de France ; M. l'abbé Breuil, professeur au Collège de France ; S. E. M. Paul Claudel, ambassadeur de France en Belgique, accompagné du général Chardigny, attaché militaire français, de M. Fernand Sarrien, consul de France à Liège et de leur suite, reçus officiellement par M. Louis Fraigneux, échevin de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de la Ville de Liège, M. Max Kirsch, chef de bureau, M. Léon Lahaye, président de l'Institut archéologique liégeois entouré des membres de la Commission administrative et des conservateurs du Musée.

Il nous faut bien constater avec regret une sensible dimi-

nution du nombre de visiteurs pour l'année 1933. La régression des visiteurs isolés peut être attribuée aux difficultés financières du moment : les étrangers sont moins nombreux encore que l'an dernier. D'autre part, si les groupes d'élèves des écoles supérieures et professionnelles ont marqué un progrès, il n'en a pas été de même pour les écoles primaires et moyennes et il y aurait lieu d'insister auprès des professeurs pour qu'ils fassent davantage connaître à leurs élèves le patrimoine artistique de notre patrie. Peut-être pourrait-on également signaler nos Musées à l'attention du public par voie d'affiches et par des plaques indicatrices placées aux points très fréquentés de la ville et donnant les directions à suivre.

### III. Accroissement des collections.

#### SECTION PRÉHISTORIQUE

1. Série de pièces en silex (éclats triangulaires retouchés, pointes, pointes de l'Abri Audi, percuteurs, etc.), au nombre de 51, trouvées dans le gisement moustérien d'Engihoul. Don des *Chercheurs de la Wallonie* à l'I. A. L.

2. Série de pièces en silex (grattoirs-museaux, lames, éclats, etc.) au nombre de 16, trouvées au « Weefberg » (Averbode). Don de M. Joseph Geyskens, d'Averbode à l'I. A. L., par l'entremise de M. J. Servais, conservateur honoraire.

3. Deux frontaux de chèvres fossiles avec chevilles osseuses, trouvés dans le lit de la Meuse, lors du creusement du sol pour établir les piles du pont de Selessin. La détermination a été faite par M. Ch. de Fraipont, professeur à l'Université de Liège. Don de M. Schwickert, commissaire-adjoint de police honoraire, à la Ville de Liège.

4. Sept cadres en chêne contenant des tableaux de préhistoire, décrits dans la *Chronique archéologique* (1933, p. 62). Don de MM. de Puydt, Hamal-Nandrin, J. Servais et Vercheval, à la Ville de Liège.

#### SECTION ROMAINE.

1. Mobilier funéraire composé de a) un vase en bronze, b) une cruche en terre rougeâtre, c) fragments, et un vase à large ouverture, e) deux plateaux, f) trois clous, provenant d'une sépulture

à Hollogne-aux-Pierres. Don de M. Degives à l'I. A. L., à l'intervention de M. Arm. Baar, vice-président.

2. Mobilier funéraire composé de : *a*) deux vases ; *b*) un crâne de cheval, provenant d'une sépulture à Villers-Juprelle. Don de M. Eysters à l'I. A. L., à l'intervention de M. Debrassine.

3. Deux vases provenant de Tongres. Don de M<sup>lle</sup> Jamar à la Ville de Liège.

4. Deux tenons en bois de chêne provenant de la Via Mansuerisca. Don de M. l'abbé Bastin, de Malmédy, à la Ville de Liège.

5. Cruche ansée provenant du cimetière belgo-romain de Limont (commune de Tavier, Condroz), trouvée en 1913. Don de M. N. François, à l'I. A. L.

6. Sarcophage monolithe en calcaire de Chokier, découvert à Hollogne-aux-Pierres. Don de M. Degives à l'I. A. L., par l'entremise de M. Armand Baar.

#### SECTION MOYEN AGE

1. Deux poteries entières et divers fragments provenant des fouilles exécutées par l'I. A. L., place de l'Église à Amay, sous la direction du docteur Wibin, avec la collaboration de M. Davin, fils.

#### SECTION LAPIDAIRE

1. Fragment d'un bandeau de cheminée d'époque Renaissance provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Laurent. Don du major-commandant l'hôpital militaire, à la Ville de Liège.

#### SECTION INDUSTRIES D'ART

1. Canne de cérémonie en jonc, d'un abbé, avec pommeau en argent armorié. Achat de la Ville de Liège.

2. Bouteille en verre blanc, soufflée à la canne. Fabrication liégeoise. Don de M. Schwickert à la Ville de Liège.

3. Brique de foyer ornementée, représentant un génie ailé dans l'attitude de la danse. Époque Directoire. Achat de l'I. A. L.

## MÉDAILLIER

1. *a*) Médaille en bronze de la Société du Cheval de trait belge. Exposition de Liège 1930, par L. Gérardy ;

*b*) Médaille en bronze du concours national des races bovines belges. Exposition de Liège, 1930, par L. Gérardy ;

*c*) Insigne en métal argenté portant à l'avers le blason de la Ville de Liège et au revers l'inscription : EXPOSITION INTERNATIONALE DE LIÈGE 1930, par L. Gérardy. Don de M. Fl. Pholien, ancien président à l'I. A. L.

2. Florin d'or dit de Sevenberg, frappé par Corneille de Berghes, prince-évêque de Liège. Variété formée des nos 457 et 458 du Catalogue de J. de Chestret. Avers : le Christ sur un trône gothique, tenant un livre fermé dans la main gauche et bénissant de la droite ; à ses pieds, un écu portant une croix chargée en cœur d'un petit écusson ; le tout traversant la légende : \* - CORNELI' \* DE - BER' \* EPS' \* LEOD' - \*. Revers : dans un encadrement formé de trois ogives traversant la légende et alternant avec autant d'angles saillants, trois écussons : à gauche, Brabant ; à droite, Berthout ; en bas, Boutersem ; en plus un écu central à la croix chargée en cœur d'un petit écusson. Légende : - DVX \* BV - ILON' \* ET \* - CO' \* LOSS' \*. Achat de la Ville de Liège.

3. Réduction en bronze de la médaille de Sainte-Hélène. Avers : tête de l'empereur Napoléon, profil tourné à droite, entourée de la légende : NAPOLÉON I EMPEREUR. Revers, la légende : CAMPAGNE DE 1792 A 1815 STE HELENE 5 MAI 1821. Don de M<sup>lle</sup> Jamar à la Ville de Liège.

4. Sceaux-matrices en cuivre : *a*) de la Souveraine justice de paix de Bodange sous l'Empire français ;

*b*) de la commune d'Antheit ;

*c*) de la paroisse Saint-Servais, Liège. Achat de la Ville de Liège.

## DIVERS

1. Carte chronographique des Pays-Bas autrichiens, dédiée à Leurs Majestés Impériales et Royales, par le comte de Ferraris,

gravée par L. et A. Dupuis en 1777. Planche n° 11. Don de M. J. Schwickert à la Ville de Liège.

2. Diplôme de bourgeoisie au nom de Pierre-François Wilkin, de Hornay (ban de Sprimont), donné l'an 1706. Don de M. Sacré, quai de la Boverie à Liège, à la Ville de Liège.

3. Statuette en bronze d'Osiris. Legs de M. Fernand Reuleaux, ancien échevin de la Ville de Liège, par l'entremise de M. Martinot, à la Ville de Liège.

Au nom de l'I. A. L., nous prions tous ceux qui ont contribué à enrichir nos collections de recevoir l'expression de notre bien vive gratitude et nous leur souhaitons de nombreux imitateurs.

## II. — MUSÉE D'ANSEMBOURG

**I. Travaux d'aménagements et d'entretien.** — En plus des petites réparations indispensables pour l'entretien de l'immeuble, la restauration du plafond peint par J.-B. Coclers, signalée dans le précédent rapport, a été habilement terminée. Le plafond est complètement nettoyé, réparé et vernis à nouveau. Il y a lieu de se montrer satisfait.

Nous avons procédé à l'exposition des meubles, tableaux et objets légués par feu M. Maurice Chizelle, dans trois des salles situées à la façade du premier étage, avec la collaboration de MM. J. Servais, conservateur honoraire, E. Berckmans, conservateur du Musée et directeur de l'Académie des Beaux-Arts, Fagard, secrétaire et A. de Witte, ancien professeur de l'Académie. Il faut bien reconnaître que la plupart de ces meubles, tableaux et objets, beaux en eux-mêmes, ne se trouvent pas dans leur cadre. L'hôtel d'Ansembourg est et devrait rester la maison patricienne liégeoise type du XVIII<sup>e</sup> siècle, tant par son caractère extérieur et intérieur que par les meubles et objets exposés.

**II. Fréquentation du Musée.** — Le Musée a reçu la visite de 7.429 personnes dont :

6.776 visiteurs isolés ou par très petits groupes (contre 8.389 l'an dernier, soit une régression de 1.613 unités) ;



Quatre groupes d'élèves d'écoles primaires de Liège, Vaux-sous-Chèvremont et Verviers, soit 145 unités ;

Deux groupes d'élèves d'écoles moyennes de Liège et Seraing, soit 52 unités ;

Six groupes d'élèves d'écoles supérieures de Liège, soit 170 unités ;

Cinq groupes d'élèves d'écoles professionnelles de Liège et Huy, soit 114 unités ;

Plusieurs membres de sociétés, citons le « Vieux Liège », le Congrès de Physiologie de Langue française, etc., soit 172 unités.

Ici, comme pour le Musée Curtius, nous constatons une régression dans le nombre de visiteurs. Les causes sont les mêmes.

*Le Conservateur,*  
H. VAN HEULE.

---

# R A P P O R T

SUR LA

SITUATION DU MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS  
AU 31 DÉCEMBRE 1933

---

Il est inutile de m'étendre longuement sur la bonne tenue de notre Musée ni sur l'entretien des objets qui lui sont confiés.

Notre Conservatrice, toujours active, continue les traditions de son prédécesseur et veille jalousement à conserver à notre Musée ces qualités que tout visiteur aime à rencontrer : l'ordre, l'entretien et la disposition judicieuse des objets exposés.

Sous ce rapport, notre Musée peut rivaliser avec ceux des grandes capitales.

J'ai vérifié les registres d'entrées.

Le grand registre, concernant l'Institut archéologique, est arrivé à la page 246 ;

Celui des dépôts de la Ville de Liège, à la page 392 ;

Celui des fouilles de l'Institut, à la page 248 ;

Quant à celui des dépôts de la Province, il n'a pas été enregistré d'entrées dans le courant de l'année.

Toujours le même soin artistique a été consacré à l'illustration de ces registres par notre conservateur honoraire, M. Jean Servais : on ne peut que le féliciter et le remercier de son concours si précieux.

Notre zélée Conservatrice a mené à bonne fin le numérotage des pièces entrées dans le Musée se rapportant au premier registre : le nombre de pièces identifiées s'élève à 4.101.

Toutes les pièces qui entrent actuellement sont numérotées immédiatement.

M<sup>lle</sup> van Heule, en collaboration avec M. Pirlet, a établi les fiches des médailles du legs Gérumont : ils ont terminé

2.110 fiches, qui intéressent environ le quart de la collection. C'est un travail long et minutieux.

Notre Conservatrice a également terminé les fiches systématiques concernant l'argenterie.

Quant aux fiches pour les ivoires, elles sont presque terminées.

J'ai pu constater que le travail des fiches se rapportant aux pierres tombales est très avancé ; notre Conservatrice a eu l'excellente idée de dessiner sur ces fiches les armoiries. L'identification de ces armoiries n'est pas toujours facile, cependant presque toutes sont déterminées.

Il en est de même pour les fiches des briques d'âtre.

Toutes ces fiches sont spécialement établies pour la rédaction d'un catalogue systématique et surtout pour la documentation.

Il est vraiment agréable de vérifier le bureau de notre Musée ; l'ordre y est parfait, et à la moindre demande de renseignement, on est immédiatement documenté, grâce à la bonne tenue des registres, des fiches, et des indications qu'elles contiennent.

Je ne puis que féliciter chaleureusement notre Conservatrice qui a si bien continué et perfectionné ce que son prédécesseur avait si heureusement inauguré.

Liège, ce 1<sup>er</sup> juin 1934.

Baron M. DE SÉLYS-LONGCHAMPS.

---

**R A P P O R T**  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'« AMIAL »  
PRÉSENTÉ  
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 MARS 1934

---

Bien que notre Société n'existe que depuis peu, nous avons déjà le regret d'avoir perdu un de nos membres adhérents, le banquier Emile Laumont, qui avait voulu par une souscription faite dès le début nous manifester l'intérêt qu'il prenait au but que nous poursuivons : nous évoquons un souvenir ému à sa mémoire.

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'activité de notre Association pendant l'année écoulée.

L'AMIAL a été constitué définitivement le 11 février 1933. Comme l'objet principal de notre action est de recueillir des fonds pour l'acquisition d'objets destinés aux Musées de l'Institut archéologique, nous nous sommes adressés en tout premier lieu à tous les membres de l'Institut, parce que ce sont eux qui manifestent plus que d'autres leur amour des choses anciennes et qu'ils doivent voir avec plaisir l'accroissement de leurs collections.

L'appel que nous leur avons lancé a été entendu par plusieurs et nous les en remercions, puisqu'ils se sont fait inscrire comme membres de l'AMIAL ; malheureusement leur nombre n'est pas grand, car la liste des membres ne comporte que deux fondateurs, onze effectifs et huit adhérents. Vous comprendrez qu'avec un bataillon aussi réduit nos ressources ne soient pas grandes et que nous devons nous montrer prudents dans l'utilisation de nos fonds. Il est certain que l'acquisition d'un objet

important nous est pour ainsi dire défendu pendant plusieurs années et c'est regrettable, car c'est précisément dans ces moments de crise que des occasions intéressantes peuvent se présenter.

Désireux cependant de manifester notre bonne volonté dans le but que nous nous sommes imposé, nous avons poursuivi dans des ventes publiques l'acquisition de quelques objets anciens intéressant nos Musées, sans pouvoir cependant en obtenir aucun : nous avons dû, par suite de la prudence dont je vous parlais plus haut et qui nous est imposée, nous en tenir aux estimations plutôt réduites des experts et ces objets nous ont échappé.

Les comptes de notre Association arrêtés au 31 décembre 1933 vont vous être communiqués ; vous jugerez mieux ainsi de notre situation et, comme nous, vous la trouverez insuffisante. Si l'occasion se présente pour vous de nous aider autrement que par votre souscription, faites-le, faites nous connaître à vos amis et donnez vous en exemple, vous qui vous êtes inscrits comme membres de la première heure.

---

# RAPPORT DU TRÉSORIER

EXERCICE 1933

RECETTES :

Subsides :	
État.....	2.000,00
Province .....	néant
Ville : pour 1932.	5.000,00
pour 1933.	3.750,00
	10.750,00
Cotisations .....	16.860,00
Abonnements à la <i>Chronique</i>	45,00
Vente de publications par bibliothèque .....	350,00
Vente de cartes-vue du Musée	309,75
Vente Notices Hypocauste :	
pour 1932.....	550,75
pour 1933.....	524,75
	1.075,50
Remboursement par la Ville :	
Gardiennat hypocauste .....	435,00
Entretien Collections Musée :	
p <sup>r</sup> 1929-30-31 .	884,75
p <sup>r</sup> 1932 .....	576,40
Achat d'antiquités	1.234,65
	3.130,80
Intérêts comptes banque ...	359,41
	32.880,46
<b>Total des recettes .....</b>	<b>32.880,46</b>

DÉPENSES :

Achat d'antiquités .....	1.994,00
Fouilles .....	284,00
Service de la Bibliothèque ..	800,00
(entretien, achats, échanges)	
Publications :	
<i>Bulletin</i> :	
1932 (solde) ..	8.277,85
1933 (totalité)	8.814,60
	17.092,45
<i>Chronique</i> :	
1932 (solde) ..	3.645,60
1933 (à valoir).	2.610,55
	6.256,15
Entretien collections du Musée .....	768,95
Gardiennat de l'hypocauste 1932 et 1933.....	765,00
Frais généraux :	
Administration .	5.063,70
Causeries dominicales .....	607,75
Leçons de vulgarisation .....	670,30
Excursions archéologiques.....	671,15
	7.012,90
<b>Total des dépenses.....</b>	<b>34.973,45</b>

Montant des dépenses .....	34.973,45
Montant des recettes .....	32.880,46
	2.092,99
Déficit exercice .....	2.092,99

Arrêté à la somme de deux mille nonante-deux francs nonante-neuf centimes.

*Le Trésorier,*  
P. LALOUX.

Vu et accepté par la Commission de contrôle.

Liège, le 24 janvier 1934.

(signé) G. GHILAIN, F. PENY, P. DIEUDONNÉ.

## SITUATION DE LA BIBLIOTHEQUE

AU 31 DÉCEMBRE 1933

---

Notre bibliothèque se compose, en ordre principal, des publications des sociétés savantes avec lesquelles l'Institut entretient des relations régulières. Ce fonds acquiert chaque année une importance plus considérable et peut rendre aux chercheurs et aux érudits de précieux services. Ils peuvent, en effet, y trouver des renseignements qu'ils chercheraient vainement ailleurs.

Pendant l'exercice écoulé, nous avons opéré l'échange des publications avec les Chercheurs de la Wallonie et nous avons rétabli les rapports — momentanément interrompus — avec le Cercle archéologique d'Ath et de la région, avec la Société royale d'archéologie de Bruxelles, avec la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège, avec la Société libre d'Émulation de Liège, et avec la *Revue bénédictine* de Maredsous, et pour l'étranger, avec l'Oldskrift-Selskab de Copenhague, l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, le Verein zur Erforschung der Rheinischen Geschichte und Altertümer, de Mayence, et la Société archéologique et historique de l'Orléanais.

Vingt-deux sociétés et organismes belges et vingt-huit associations étrangères ont enrichi notre dépôt de 266 volumes et fascicules. Plusieurs ont consenti à combler les lacunes que nous regrettions dans leurs collections ; en retour, nous avons, dans la mesure du possible, usé de réciprocité à leur égard.

Ces résultats très appréciables ne nous donnent pas entière satisfaction. Nous n'espérons pas revoir le temps où le service des échanges fonctionnait avec nonante sociétés de tous pays ; certaines de celles-ci n'ont pas survécu à la guerre ; d'autres ne présentaient guère d'intérêt pour nous. Mais il en est un certain nombre avec lesquelles nous serions heureux de prendre ou

de reprendre contact. Nous avons tenté des démarches en vue d'arriver à ce résultat avec des associations qui poursuivent le même but que notre Institut, notamment avec celles de Verviers, de Mons et de Tongres. D'autre part l'Anthropologische Gesellschaft de Vienne nous a fait des ouvertures et nous avons bon espoir que les négociations entamées seront couronnées de succès. Nous sommes aussi en pourparlers avec plusieurs autres sociétés savantes de l'étranger.

\* \* \*

Indépendamment des accroissements provenant des échanges, notre bibliothèque s'est enrichie de plusieurs livres et brochures qui nous ont été envoyés par divers organismes officiels ou qui nous ont été gracieusement offerts par leurs auteurs.

Nous n'en citerons que les principaux :

- ED. PONCELET, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège*, t. VI et dernier, Bruxelles, in-4° (Commission royale d'histoire).
- J. HAUST, *Dictionnaire liégeois*, illustré de 735 figures documentaires établies par M. J. M. Remouchamps et dessinées par M. M. Salme, Liège, in-8° (Ville de Liège).
- E. FAIRON, *Regestes de la Cité de Liège*, avec glossaire par J. Haust Liège, in-4° (Commission communale de l'Histoire de Liège).
- J. COENEN, *Limburgsche Oorkonden*, analyses des chartes relatives au comté de Looz et à la province actuelle du Limbourg (don d'auteur).
- P. JASPAR, *Un dessin de Van Dijck* et trois autres brochures, tirés à part des *Bulletins de l'Académie de Belgique*, classe des Beaux-Arts, ou de la revue *Bâtir* (don d'auteur).
- J. HAUST, *La philologie wallonne en 1932* (extr. du *Bulletin de la Commission de toponymie et de dialectologie*) (don d'auteur).
- M. DE PUYDT et VERCHEVAL, *Découvertes préhistoriques à Mesnil-Saint-Blaise et dans le canton de Beauraing* (extr. des *Annales de la Société archéologique de Namur*) (don d'auteurs).
- M. LOUIS, *En Belgique nous croyons avoir la preuve que les haches en pierre n'ont été utilisées qu'après polissage* (extr. du *Bulletin de la Société Préhistorique française*) (don d'auteur).



- E. LOUSSE, *Les origines des Etats des principautés des Pays-Bas* (extr. de la *Revue d'histoire ecclésiastique*) (don d'auteur).  
R. MULLER, *Die Angaben der Romischen Itinerare über die Heerstrasse Köln-Eifel-Reims* (don d'auteur).  
F. MAGNETTE, *Jean Servais* (extr. de la *Vie Wallonne*) (don d'auteur).

M. Magnette, professeur à l'Université de Liège a bien voulu nous continuer le service de la revue *La Vie Wallonne* ; il nous a fait don des deux volumes du compte rendu de la XIII<sup>e</sup> session du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie pré-historique tenue à Monaco en 1906 et il nous a remis une série de volumes de notre *Bulletin*, destinée à compléter nos réserves. Nous lui adressons nos plus vifs remerciements comme aussi à chacun de nos donateurs.

Nous devons aussi signaler l'envoi que nous a fait la Société des Papeteries Godin, à Huy de l'album illustré qu'elle a publié à l'occasion du 175<sup>e</sup> anniversaire des Papeteries Godin ; de son côté les Cristalleries du Val Saint-Lambert nous ont gratifié d'un exemplaire de l'élégante plaquette publiée sous ses auspices par M. M. DES OMBIAUX : *Les verres et les vins*.

Citons enfin quelques catalogues, souvent ornés de planches, de tableaux, porcelaines, antiquités, œuvres d'art, monnaies, etc. que nos conservateurs ont consultés avec profit et qui leur ont permis de signaler quelques objets qui pouvaient agréablement prendre place dans nos collections.

Nous émettons le vœu de voir tous nos membres imiter l'exemple que leur ont donné plusieurs confrères en déposant dans notre bibliothèque un exemplaire des livres ou des articles qu'ils auraient l'occasion de faire paraître en Belgique ou à l'étranger.

En résumé notre bibliothèque s'est accrue de 305 unités en 1933.

**Nos Réserves.** — La vente de quelques-uns de nos volumes a produit 350 francs. Le don gracieux que M. le professeur F. Magnette a bien voulu nous faire, et que nous avons relaté ci-dessus, a largement augmenté nos réserves.

Grâce à la collaboration aussi active que désintéressée que nous a apportée M. Jules Leurquin, récemment élu bibliothécaire adjoint nous espérons terminer en 1934 la complète mise en ordre du dépôt. Celui-ci n'a été utilisé, l'an dernier que par quarante-huit membres, qui ont emprunté 70 volumes. Espérons qu'à l'avenir un nombre plus considérable de lecteurs consultera les trésors contenus dans nos collections. Nous nous tenons à leur entière disposition pour leur faciliter toutes recherches.

*Le Bibliothécaire,*  
G. BONHOMME.

---

**T A B L E A U   D E S   M E M B R E S**  
**DE**  
**L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS**

---

**PRÉSIDENT D'HONNEUR**

M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÉGE

**VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR**

M. LE BOURGMESTRE DE LA VILLE DE LIÉGE

M. L'ÉCHEVIN DES BEAUX-ARTS DE LA VILLE DE LIÉGE

---

**Bureau de la Société pour 1934**

<i>Président :</i>	MM. LÉON LAHAYE.
<i>Vice-Président :</i>	ARMAND BAAR.
<i>Secrétaire :</i>	ROBERT TOUSSAINT.
<i>Conservateur honoraire :</i>	JEAN SERVAIS.
<i>Conservateur :</i>	M <sup>lle</sup> HELENE VAN HEULE.
<i>Trésorier :</i>	MM. PIERRE LALOUX.
<i>Bibliothécaire :</i>	GEORGES BONHOMME.
<i>Secrétaire adjoint :</i>	JULES DUMONT.
<i>Bibliothécaire adjoint :</i>	JULES LURQUIN.
<i>Conservateurs adjoints :</i>	JOSEPH HAMAL-NANDRIN.
	JULES PIRLET.
	FLORENT PHOLIEN.
	le B <sup>on</sup> M. DE SÉLYS LONGCHAMPS.
	le C <sup>te</sup> J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA
<i>Conseillers :</i>	MM. MARCEL DE PUYDT, LÉON HALKIN, FÉLIX MAGNETTE.

---

## Commissions

1. *Commission des publications* : MM. LAHAYE, directeur ; FAIRON, MAGNETTE et PONCELET, membres.
  2. *Commission des fouilles* : MM. HAMAL-NANDRIN, SERVAIS, DE FRAIPONT, WIBIN, DAVIN et M<sup>lle</sup> VAN HEULE.
  3. *Commission des achats* : MM. BAAR, GHINET, PETIT, SACRÉ et SERVAIS.
  4. *Commission de vérification du Musée* : MM. DE SÉLYS LONGCHAMPS et PIRLET.
  5. *Commission de vérification de la Bibliothèque* : MM. COENEN, DE CRASSIER et MAGNETTE.
  6. *Commission de vérification des comptes* : MM. PÉNY, GHILAIN et DIEUDONNÉ.
  7. *Commission des excursions* : MM. PHOLIEN, président ; DUMONT, secrétaire ; DE BORCHGRAVE D'ALTENA, COENEN, MAGNETTE, et SACRÉ.
  8. *Commission des conférences et causeries* : MM. PHOLIEN, président ; TOUSSAINT, secrétaire ; DE FRAIPONT, MAGNETTE et SERVAIS.
-

MEMBRES EFFECTIFS

	Date de l'entrée à l'Institut	Date de l'admission comme mem- bre effectif
1. DE PUYDT (MARCEL), docteur en droit, directeur honoraire du Contentieux de la Ville de Liège, 27, avenue Isabelle, <i>Anvers</i> .	28-12-1879	29-12-1882
2. PONCELET (ÉDOUARD), conservateur honoraire des Archives de l'État, 4, rue Raikem, <i>Liège</i> .	31- 1-1889	31- 5-1895
3. CRASSIER (Baron WILLIAM DE), avocat, 125, rue Louvrex, <i>Liège</i> .	31- 1-1889	30-12-1898
4. BRASSINNE (JOSEPH), professeur et bibliothécaire en chef de l'Université, 30, rue Nysten, <i>Liège</i> .	29-11-1895	30-12-1898
5. SERVAIS (JEAN), conservateur honoraire du Musée archéologique liégeois, 8, rue Joseph Dumoulin, <i>Liège</i> .	20- 4-1898	27- 4-1900
6. SÉLYS FANSON (Baron ROBERT DE) membre du Conseil héraldique, Château de Saint-Gerlache, <i>Houthem</i> (Limbourg hollandais).	28- 5-1880	30- 5-1902
7. PHOLIEN (FLORENT), 26, rue Vinâve d'Ile, <i>Liège</i> .	25-11-1898	25- 1-1903
8. LAHAYE (LÉON), conservateur honoraire des Archives de l'État, 8, rue Sainte-Marie, <i>Liège</i> .	28-10-1906	26- 4-1907
9. POLAIN (EUGÈNE), docteur en droit, bibliothécaire à l'Université, 180, rue Sainte-Walburge, <i>Liège</i> .	29- 3-1903	29-12-1907
10. RASQUIN (GEORGES), avocat, 23, place de Bronckart, <i>Liège</i> .	30-12-1898	31- 1-1909
11. HAMAL-NANDRIN (JOSEPH), chargé de cours à l'Université, 77, quai de Rome, <i>Liège</i> .	28- 2-1904	31- 1-1909
12. KLEYER (GUSTAVE), ancien bourgmestre, 21, rue Fabry, <i>Liège</i> .		28- 5-1909
13. FAIRON (ÉMILE), conservateur des Archives de l'État à Liège, route de Tancremont, <i>Pepinster</i> .	27- 3-1904	30- 1-1910

- |   |            |            |
|---|------------|------------|
| 14. VERCHEVAL (FÉLIX), avocat,<br>27, avenue Isabelle, <i>Anvers</i> .  | 26- 5-1904 | 30- 1-1910 |
| 15. MAGNETTE (FÉLIX), professeur à<br>l'Université, 358, rue Saint-Gilles,<br><i>Liège</i> .                  | 23-12-1906 | 27- 5-1910 |
| 16. HALKIN (LÉON), professeur à l'Uni-<br>versité, 59, boulevard Émile de La-<br>veleye, <i>Liège</i> .       | 27-12-1895 | 24-12-1911 |
| 17. SÉLYS LONGCHAMPS (Baron MAU-<br>RICE DE), docteur en sciences,<br>9, Mont-Saint-Martin, <i>Liège</i> .    | 29- 3-1903 | 24-12-1911 |
| 18. BAAR-MAGIS (ARMAND), ingénieur,<br>4, rue Lebeau, <i>Liège</i> .  | 29- 3-1908 | 24-12-1911 |
| 19. GUÉRETTE-DOUXCHAMPS,<br>(EDOUARD), ingénieur, à <i>Burdinne</i> .   | 27-12-1908 | 26- 1-1913 |
| 20. PIRLET (JULES), notaire, 20, rue<br>Sainte-Véronique, <i>Liège</i> .                                      | 29- 5-1908 | 25- 1-1914 |
| 21. JASPAR (PAUL), architecte, 149, bou-<br>levard de la Sauvenière, <i>Liège</i> .                           | 27-12-1901 | 22- 2-1914 |
| 22. COENEN (Chanoine J.), aumônier de<br>la prison, 44, rue du Baneux, <i>Liège</i> .                         | 24- 4-1908 | 22- 2-1914 |
| 23. DEFRECHÉUX (CHARLES), biblio-<br>thécaire à l'Université, 67, rue<br>Bonne-Nouvelle, <i>Liège</i> .       | 27-10-1907 | 30- 3-1919 |
| 24. FRAIPONT (CHARLES DE), professeur<br>à l'Université, 20, rue Lambert-le-<br>Bègue, <i>Liège</i> .         | 29- 1-1911 | 30- 3-1919 |
| 25. GHILAIN (GUSTAVE), consul des<br>États-Unis du Mexique, château<br>de Basse Fraipont, <i>Nessonvaux</i> . | 24-11-1907 | 30- 3-1919 |
| 26. REMOUCHAMPS (J.-M.), avocat,<br>280, boulevard d'Avroy, <i>Liège</i> .                                    | 27-12-1908 | 30- 3-1919 |
| 27. WIBIN (BENJAMIN), docteur en mé-<br>decine, <i>Amay</i> .   | 27-12-1908 | 30- 3-1919 |
| 28. BREUER (JACQUES), 1, square Marie-<br>José, <i>Woluwe-Saint-Lambert</i> .                                 | 27-11-1910 | 31-12-1920 |
| 29. DAVIN (HERMAN), docteur en méde-<br>cine, <i>Amay</i> .   | 26-12-1915 | 30-12-1921 |
| 30. BORCHGRAVE D'ALTENA (Comte<br>JOSEPH DE), 90, rue d'Arlon,<br><i>Bruxelles</i> .                          | 28-12-1919 | 26- 3-1926 |
| 31. BONHOMME (GEORGES), bibliothé-<br>caire à l'Université, 51, rue de<br>Cointe, <i>Liège</i> .              | 27- 4-1923 | 26-10-1928 |

32. SACRÉ (FERNAND), architecte, 28, Mont-Saint-Martin, <i>Liège</i> .	29-11-1903	28-12-1928
33. DUMONT (JULES), industriel, 189, rue Grétry, <i>Liège</i> .	27-12-1908	27-12-1929
34. PÉNY (FRÉDÉRIC), agent de la Banque Nationale, 9, boulevard d'Avroy, <i>Liège</i> .	30- 4-1920	27-12-1929
35. VAN HEULE (M <sup>lle</sup> HÉLÈNE), conservateur du Musée archéologique liégeois, 8, rue de Chaudfontaine, <i>Liège</i> .	24- 4-1925	27-12-1929
36. TOUSSAINT (ROBERT), architecte, 77, rue du Parc, <i>Liège</i> .	25- 3-1921	27-12-1929
37. HARSIN (PAUL), professeur à l'Université, 70, rue de Joie, <i>Liège</i> .	28-11-1924	27-12-1929
38. COLLART (ANDRÉ), 32, rue Hoyoux <i>Herstal</i> .	25- 1-1930	28- 2-1931
39. HAUST (JEAN), professeur à l'Université, 75, rue Fond-Pirette, <i>Liège</i> .	27- 1-1922	28- 2-1931
40. PETIT (GEORGES), ingénieur, 3, quai de la Grande-Bretagne, <i>Liège</i> .	25- 7-1927	21- 6-1932
41. LALOUX (PIERRE), avocat, 2, rue Saint-Remy, <i>Liège</i> .	22- 7-1921	30-12-1932
42. HALKIN (LÉON-ERNEST), docteur en sciences historiques, 179, boulevard Émile de Laveleye, <i>Liège</i> .	27- 3-1925	6- 4-1934

---

### MEMBRES D'HONNEUR

1. BAYE (Baron JOSEPH DE), 58, avenue de la Grande Armée, <i>Paris</i> .		30- 1-1891
2. PONCELET (ÉDOUARD), conservateur honoraire des Archives de l'État, 4, rue Raikem, <i>Liège</i> .	31- 1-1889	31- 5-1895
3. PIRENNE (HENRI), professeur émérite à l'Université de Gand, avenue de Fruetidor, 13, <i>Uccle</i> .	29-12-1882	30- 5-1902
4. DE PUYDT (MARCEL), directeur honoraire du Contentieux de la Ville de Liège, 27, avenue Isabelle, <i>Anvers</i> .	28-12-1879	27-12-1929

---

MEMBRES CORRESPONDANTS

1. BAAR (LUCIEN), 100, boulevard de la Sauvenière, <i>Liège</i> .	27- 5-1904	25- 7-1919
2. BONIVER (FRANÇOIS), 22, rue du Bosquet, <i>Liège</i> .	27- 5-1921	30-10-1931
3. CLOSON (JULES), professeur à l'Université, 13, rue Dartois, <i>Liège</i> .	24-11-1907	28-11-1909
4. COMBLEN (PAUL), architecte, 33, rue des Augustins, <i>Liège</i> .	26- 1-1900	28-12-1902
5. CRICK-KUNTZIGER (M <sup>me</sup> MAR- THE), docteur en art et archéologie, 18, rue de l'Aurore, <i>Ixelles</i> .	25- 4-1919	28-11-1920
6. DABIN (JEAN), professeur à l'Uni- versité de Louvain, 19, boulevard de Tirlemont, <i>Kessel-Loo</i> (Louvain).	18-12-1910	30- 3-1913
7. DEBOUXHTAY (PIERRE), biblio- thécaire, 48, avenue du Luxem- bourg, <i>Liège</i> .	29- 2-1924	27-12-1929
8. DELATTRE (HENRY), avocat, 70, rue Louvrex, <i>Liège</i> .	26-12-1915	27- 3-1931
9. DESSART (ALBERT), rédacteur à la <i>Gazette de Liège</i> , 34, quai des Car- mes, <i>Jemeppe-sur-Meuse</i> .	27- 7-1923	30-10-1931
10. DEWEZ (LÉON), 89, rue Albert Gi- raud, <i>Schaerbeek</i> .	30- 3-1919	31-10-1924
11. DUVIVIER (PIERRE), à <i>Visé</i> .	24- 3-1907	24- 6-1921
12. FOURMARIER (PAUL), professeur à l'Université, 140, avenue de l'Ob- servatoire, <i>Liège</i> .		27- 1-1922
13. FRANÇOIS (NICOLAS), ingénieur, 86, quai de Rome, <i>Liège</i> .	27- 6-1919	24-11-1933
14. HANSAY (ALFRED), conservateur des Archives de l'État, 8, avenue Bamps <i>Hasselt</i> .	30- 4-1897	24- 4-1903
15. HENNEN (G.), conservateur adjoint des Archives de l'État, 40, rue Am- biorix, <i>Liège</i> .	29-12-1922	30- 4-1926
16. HEUSE (HENRI), avocat, 11, place Xavier-Neujean, <i>Liège</i> .	30- 3-1923	27- 4-1934
17. JANNE (M <sup>lle</sup> MARGUERITE), 109, rue Louvrex, <i>Liège</i> .	28-11-1930	27- 4-1934



18. LALOUX (GEORGES), industriel, 2, rue Saint-Remy, <i>Liège</i> .	27- 6-1913	24- 2-1928
19. LESUISSE (RENÉ), docteur en his- toire de l'art et archéologie, pro- fesseur à l'Athénée de Mons, 242, avenue de la Reine, <i>Laeken</i> .	28- 6-1929	30-10-1931
20. LOHEST (JEAN), 54bis, boulevard d'Avroy, <i>Liège</i> .	27- 2-1910	22- 2-1914
21. LOUIS (M <sup>lle</sup> MARIA), docteur en his- toire de l'art et archéologie, assis- tante à l'Université, 133, boulevard de la Sauvenière, <i>Liège</i> .	28-10-1927	30-10-1931
22. LURQUIN (JULES), 311, rue Large, <i>Nessonvaux</i> .	28- 9-1928	18-12-1931
23. MASSART (ALPHONSE), industriel, 31, rue de la Boverie, <i>Liège</i> .	28- 2-1904	29- 5-1914
24. MELOTTE DE LAVAUX (Chevalier MARCEL DE), 1, avenue du Hêtre, <i>Comte (Sclessin)</i> .	23-12-1906	27-12-1929
25. NEYS (MAURICE), docteur en droit, 113A, rue des Guillemins, <i>Liège</i> .	29- 1-1911	27-12-1929
26. PITON (ERNEST), 82, rue Champ- du-Roy, <i>Etterbeek</i> .	29-10-1926	27-12-1929
27. RADZITSKY D'OSTROWICK (Ba- ron IVAN DE), 16, rue de Chaud- fontaine, <i>Liège</i> .	27-12-1908	25- 2-1912
28. SIMENON (Mgr GUILLAUME), Vicaire général, 12, rue de l'Évêché, <i>Liège</i> .	26- 1-1913	27-12-1929
29. THONET (A.), colonel, 396, avenue Rogier, <i>Schaerbeek</i> .	29- 4-1910	30- 4-1920
30. THYSSEN (HENRY), chef de travaux à l'Université, 27, rue Duvivier, <i>Liège</i> .		26-10-1923
31. VANDER LINDEN, professeur à l'Université de Liège, 78, boulevard de Tirlemont, <i>Lowain</i> .	27-10-1907	30- 3-1919
32. VANNÉRUS (JULES), 3, rue Ernes- tine, <i>Ixelles</i> .		26- 4-1914
33. VAN DE WEERD (H.), professeur à l'Université, 13, rue du Prince Al- bert, <i>Mont-Saint-Amand (Gand)</i> .		26- 1-1919
34. VAN ORMELINGEN (ERNEST), 60, rue d'Amersœur, <i>Liège</i> .	28-10-1906	22- 2-1914

35. VAN ZUYLEN (Baron PAUL), bourg- mestre, <i>Grand-Halleux</i> .	27- 5-1900	29- 4-1904
36. VIERSET (ÉMILE), docteur en droit, 11, rue Rioul, <i>Huy</i> .	29- 4-1910	18-12-1931
37. YERNAUX (JEAN), conservateur ad- joint des Archives de l'État, 46, ave- nue du Luxembourg, <i>Liège</i> .	25- 3-1923	30-12-1932

### MEMBRES ASSOCIÉS

		Date de l'admission.
1. ALBERT-DETROOZ (JOSEPH), à <i>Durbuy</i> .		27- 5-1932
2. ALEXIS (GEORGES), ingénieur, 29, rue Dartois, <i>Liège</i> .		26- 1-1919
3. ANCION-MAGIS (Comte JULES), industriel, <i>Châ- teau d'Emblève</i> , par Aywaille (18, rue Forgeur, <i>Liège</i> ).		28- 4-1905
4. ANCION-TASSIN (M <sup>me</sup> ), 23, rue des Maraîchers, <i>Liège</i> .		27-11-1931
5. ANDRÉ (ALPHONSE), ingénieur, 122, rue de Fra- gnée, <i>Liège</i> .		26- 2-1932
6. ANDRÉ (M <sup>me</sup> ALPHONSE), 122, rue de Fragnée, <i>Liège</i> .		29- 4-1932
7. ANSIAUX (Abbé PAUL), 6, rue Hazinelle, <i>Liège</i> .		25- 3-1927
8. ANSIAUX (M <sup>me</sup> ), 6, rue Hazinelle, <i>Liège</i> .		25- 1-1929
9. ANSPACH (M <sup>lle</sup> COLLETTE), 8, place Émile Dupont, <i>Liège</i> .		28-10-1932
10. ANSPACH (GILLES), 8, place Émile Dupont, <i>Liège</i> .		28-10-1932
11. ARNOLD (HENRI), chef de bureau au Bureau de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, 14, rue Fond-Saint-Servais, <i>Liège</i> .		27-12-1908
12. ASEGLIO (HUBERT), ingénieur, 9, place de l'Abbaye, <i>Seraing</i> .		27-11-1925
13. BAAR (ALFRED), avocat, 13, avenue de l'Exposition, <i>Liège</i> .		27- 6-1930
14. BAAR-MAGIS (M <sup>me</sup> A.), 4, rue Lebeau, <i>Liège</i> .		27- 6-1930
15. BAAR-PELTZER (M <sup>me</sup> PIERRE), 2, quai de Rome <i>Liège</i> .		24- 2-1933
16. BAILLY (ARMAND), ingénieur, <i>Méry-sur-Ourthe</i> .		25- 6-1927
17. BARON-WALCH (M <sup>me</sup> ROBERT), 193, rue Sainte- Walburge, <i>Liège</i> .		18-12-1931

- |  |            |
|--|------------|
| 18. BASTIN (Abbé JOSEPH), professeur à l'Athénée Royal, 9, Parc, <i>Malmédy</i> .            | 24- 6-1932 |
| 19. BECASSEAU (LUCIEN), architecte, 4, rue Laruelle, <i>Liège</i> .                          | 28- 2-1909 |
| 20. BÉDUWÉ (JEAN), industriel, 89, quai de Rome, <i>Liège</i> .                              | 19-12-1924 |
| 21. BÉDUWÉ (M <sup>me</sup> JEAN), 89, quai de Rome, <i>Liège</i> .                          | 27- 6-1930 |
| 22. BEER (JOSEPH DE), 74, rue Jordaens, <i>Anvers</i> .                                      | 28-12-1913 |
| 23. BEER-COUSIN (JULIEN), 39, quai des Carmes, <i>Jemeppe-sur-Meuse</i> .                    | 30-12-1932 |
| 24. BEER-COUSIN (M <sup>me</sup> ), 39, quai des Carmes, <i>Jemeppe-sur-Meuse</i> .          | 30-12-1932 |
| 25. BEER (M <sup>lle</sup> SIMONE), 39, quai des Carmes, <i>Jemeppe-sur-Meuse</i> .          | 6- 1-1934  |
| 26. BEER-DE LENHY (JEAN), 24, quai Marcellis, <i>Liège</i> .                                 | 30- 9-1927 |
| 27. BEGHON (CHARLES), 113, boulevard de la Sauve-nière, <i>Liège</i> .                       | 27- 7-1934 |
| 28. BERNARD (ALBERT), 45, rue Saint-Hubert, <i>Liège</i> .                                   | 26- 2-1932 |
| 29. BERNARD (GABRIEL), instituteur, 140, rue Large-Voie, <i>Herstal</i> .                    | 27- 7-1934 |
| 30. BERRYER (M <sup>lle</sup> ANNE-MARIE), 35, rue Darchis, <i>Liège</i> .                   | 26- 5-1933 |
| 31. BIDLOT (FERDINAND DE), docteur en médecine, 42, rue des Augustins, <i>Liège</i> .        | 27-10-1927 |
| 32. BONHOME (Baron JOSEPH DE), <i>Château de Haute Fraipont</i> .                            | 18-12-1931 |
| 33. BONJOUR (M <sup>lle</sup> NELLY), 6, Thier de la Fontaine, <i>Liège</i> .                | 18-12-1932 |
| 34. BONT-BRONEVITCH-JACQUES (M <sup>me</sup> YVONNE DE), 11, impasse Lacroix, <i>Liège</i> . | 24- 6-1932 |
| 35. BORDET, docteur en médecine, <i>Francorchamps</i> .                                      | 28-11-1920 |
| 36. BORGNET (PAUL), industriel, 23, avenue Blondin, <i>Liège</i> .                           | 27- 6-1919 |
| 37. BOUNAMEAUX-PHOLIEN (JEAN), notaire, <i>Wellin</i> .                                      | 30-10-1931 |
| 38. BOURGUIGNON, libraire, 16, rue des Domini-cains, <i>Liège</i> .                          | 27- 3-1931 |
| 39. BOURNONVILLE (M. DE), pharmacien, 2, rue du Marché, <i>Spa</i> .                         | 29-12-1928 |
| 40. BOUILLENNE (M <sup>lle</sup> GERMAINE), 65, rue Fond Pi-rette, <i>Liège</i> .            | 28- 9-1934 |

- |  |            |
|--|------------|
| 41. BOUVY (JOSEPH), industriel, 7, quai de la Grande-Bretagne, <i>Liège</i> .  | 31-12-1905 |
| 42. BRACONIER (RAYMOND), 215, avenue Molière, <i>Ixelles</i> .   | 30- 6-1920 |
| 43. BRAGARD (ROGER), professeur à l'Athénée, 41, quai de la Grande-Bretagne, <i>Liège</i> .                            | 28- 1-1927 |
| 44. BRASSEUR (M <sup>me</sup> ), 159, rue Saint-Laurent, <i>Liège</i> .  | 27-11-1931 |
| 45. BRÉBANT (PIERRE), capitaine d'artillerie, 65, rue Charlemagne, <i>Jupille</i> .                                    | 18- 3-1932 |
| 46. BRÉDA (MARCEL), ingénieur, 6, rue Rouveroy, <i>Liège</i> .   | 25-10-1929 |
| 47. BRIXHE (M <sup>me</sup> Ve PAUL), 226, rue Fond-Pirette, <i>Liège</i> .  | 25-11-1921 |
| 48. BROCK (HENRI), industriel, 44, rue Neuville, <i>Bressoux</i> .   | 27-11-1931 |
| 49. BRONNE (LOUIS), ingénieur, 85, rue Louvrex, <i>Liège</i> .   | 30-11-1923 |
| 50. BRULL (M <sup>me</sup> HENRI), 61, rue César Franck, <i>Liège</i> .  | 29- 6-1934 |
| 51. BUCHET (ARSÈNE), 25, rue de la Chapelle, <i>Stembert-Verviers</i> .  | 29-12-1933 |
| 52. BUCHET (M <sup>lle</sup> MATHILDE), régente, 163, rue Henri Maus, <i>Liège</i> .                                   | 28-10-1932 |
| 53. BUGGENOMS (LUDOVIC DE), 40, rue Courtois, <i>Liège</i> .   | 25- 5-1934 |
| 54. CALBERG (M <sup>lle</sup> RITA), 185, avenue d'Auderghem, <i>Etterbeek</i> .                                       | 24- 4-1925 |
| 55. CANOY (PAUL), 84, boulevard d'Avroy, <i>Liège</i> .  | 28-11-1924 |
| 56. CAPELLE (FRANÇOIS), 67, quai de Rome, <i>Liège</i> .   | 27- 5-1932 |
| 57. CAPELLE-D'ANDRIMONT (PAUL), <i>Château de Ramet</i> par Yvoz-Ramet ; (52, rue Philippe le Bon, <i>Bruzelles</i> ). | 28-10-1932 |
| 58. CAPELLE (RENÉ), 38, boulevard Piercot, <i>Liège</i> .  | 27- 1-1932 |
| 59. CHANGY (Comte ROGER DE), <i>Château d'Envoz</i> par <i>Couthuin</i> .  | 23- 2-1934 |
| 60. CHANTRAINE, imprimeur, 113, rue Hullos, <i>Liège</i> .   | 27- 2-1931 |
| 61. CHERCHEURS DE LA WALLONIE (LES), 14, place du Pont, <i>Chénée</i> .  | 26- 5-1933 |
| 62. CHESTRET DE HANEFFE (Baron PAUL DE), 17, rue du Jardin Botanique, <i>Liège</i> .                                   | 27- 2-1910 |
| 63. CHOQUE (ALPHONSE), ingénieur, 16, rue de Huy, <i>Liège</i> .   | 26- 5-1933 |

64. CISELET (ÉDOUARD), vérificateur des contributions, 667, rue Prayon, *Forêt-Trooz*. 17- 6-1924
65. CLAESSEN (M<sup>lle</sup> MARGUERITE), 14, avenue Blonden, *Liège*. 18-12-1931
66. CLEDINA (RAPHAEL), 283, rue Saint-Gilles, *Liège*. 24- 4-1931
67. CLERCX (M<sup>lle</sup>), 16, rue Renoz, *Liège*. 30-10-1931
68. CLOSSON (DENIS), receveur communal, 332, rue en Bois, *Glain*. 31- 7-1925
69. COEMANS (FERNAND), avocat, 50, rue Laoureux, *Verviers*. 29- 1-1911
70. COLLARD (JACQUES), avocat, 23, rue de Tongres, *Devant-le-Pont, Visé*. 31-10-1924
71. COLLARD (PAUL), 23, rue de Tongres, *Devant-le-Pont, Visé*. 31- 7-1925
72. COLLE (JEAN), 49, quai Honvart, *Bressoux*. 18- 3-1932
73. COLLEGE SAINT-SERVAIS (Révérend Père Recteur du), 92, rue Saint-Gilles, *Liège*. 22- 2-1929
74. COLLEYE (HUBERT), homme de lettres, 248, Longue rue Lozane, *Anvers*. 24- 6-1921
75. COLLIN (LÉON), 58, rue des Écomines, *Spa*. 29- 6-1934
76. COLLINET (A.), 14, place Émile Dupont, *Liège*. 25-10-1908
77. COMHAIRE (FERNAND), peintre, 65, chaussée de Glain, *Glain, lez-Liège*. 30- 4-1920
78. CORBIEAUX (STÉPHANE), 13, rue Bois-l'Évêque, *Liège*. 25- 9-1931
79. CORNET (LÉON), chef du Bureau principal des postes, 15, rue Laurent de Koninck, *Liège*. 26- 2-1932
80. COUNE (HENRI DE), 25, avenue de Platanes, *Cointe, Liège*. 26- 1-1919
81. COUVREUX (M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> EDMOND), 24, rue Général Bertrand, *Liège*. 29- 4-1932
82. DAHMEN (MARCEL), rue de la Clef, *Micheroux*. 30- 3-1919
83. DALLEMAGNE (GUILLAUME), substitut du Procureur général, 3, rue du Mambour, *Liège*. 27-12-1908
84. DAMIEN (J.), artiste peintre, 8, avenue des Martyrs, *Hasselt*. 29- 5-1925
85. DANDRIFOSSE (Abbé), professeur à l'Institut de *Stavelot*. 26- 5-1934
86. DANTHINE (ÉMILE), 67, rue du Parc, *Liège*. 30-10-1931
87. DANTHINE (M<sup>lle</sup> HÉLÈNE), 67, rue du Parc, *Liège*. 27- 2-1931
88. DAVIN (ÉDOUARD), *Amay*. 28-10-1932

89. DAWANS-BIAR (A.), ingénieur, 24, quai de Rome, 28-11-1915  
*Liège.*
90. DEBLINDE, architecte, 2, rue des Chiroux, *Liège.* 28-10-1932
91. DEBOUGNOUX (M<sup>lle</sup> MARIA), régente à l'École Normale, 33, rue de Namur, *Liège.* 28- 4-1922
92. DE BRUYNE (POL), ingénieur, directeur du Service général des Travaux de la Ville de Liège, 268, rue Sainte-Walburge, *Liège.* 27- 3-1931
93. DECHARNEUX (ÉMILE), industriel, 145, rue de l'Intendant, *Molenbeek.* 31-10-1909
94. DE CLOSSET (FERNAND), 39, rue de l'Est, *Schaerbeek.* 28-11-1920
95. DEFAYS (HENRI), à *Stockay-Saint-Georges-sur-Meuse.* 30- 4-1909
96. DEFIZE (ALFRED), artiste peintre, 10, Thier de la Fontaine, *Liège.* 28-11-1924
97. DEFIZE (M<sup>me</sup> ALFRED), 10, Thier de la Fontaine. 25-11-1932  
*Liège.*
98. DEGREPPE (M<sup>lle</sup> L.), directrice de l'École Normale de l'État, 2, rue des Rivageois, *Liège.* 18- 3-1932
99. DEHOUSSE (MAURICE), avocat, 36, boulevard de la Constitution. *Liège.* 24- 4-1931
100. DEJACE (CHARLES), recteur émérite de l'Université, 272, boulevard d'Avroy, *Liège.* 24- 4-1931
101. DELAITE (M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> JULIEN), 13, rue Hors-Château, *Liège.* 30-12-1932
102. DELAITTE (M<sup>lle</sup> LÉONIE), 141, rue de Joie, 27-11-1931  
*Liège.*
103. DELARGE (G.), assureur, 18, rue des Prébendiers, 29- 1-1926  
*Liège.*
104. DELATTRE (M<sup>lle</sup> FRANÇOISE), 70, rue Louvrex, 28-10-1932  
*Liège.*
105. DELAY (MARCEL), agent de change, 60, avenue du Luxembourg, *Liège.* 18- 3-1932
106. DELBŒUF (FERNAND), architecte, 9, rue Henri-court, *Liège.* 29- 5-1926
107. DELCHEVALERIE (CHARLES), homme de lettres, 7, rue Saint-Mathieu, *Liège.* 26- 2-1932
108. DELFORGE (CHARLES), rentier, 7, rue Florimont, 28-11-1930  
*Liège.*
109. DELHEID (ÉDOUARD), 27, rue des Vingt-Deux, 24-11-1912  
*Liège.*

110. DELIÉGE (VICTOR), assureur, 10, rue des Médecins, 30-12-1932  
*Herstal.*
111. DELLEUR (M<sup>me</sup> SARAH), 27, quai Orban, *Liège.* 29- 4-1932
112. DELLOYE (HENRI), avocat, Château de la Mostée, 26- 2-1926  
*Huy.*
113. DELRÉE (PIERRE), 7, quai de Rome, *Liège.* 26- 3-1926
114. DELRÉE-CARTUYVELS (M<sup>me</sup>), 7, quai de Rome, 28-10-1932  
*Liège.*
115. DELVILLE (PIERRE), industriel, 23, avenue des 27-11-1931  
Platanes, *Cointe.*
116. DEMARET (M<sup>lle</sup> PAULA), 12, chaussée de Liège, 30- 1-1931  
*Tongres.*
117. DEMOULIN (ROBERT), étudiant en histoire, 6, rue 28- 2-1931  
d'Italie, *Huy.*
118. DENIL (VINCENT), major, 23, rue Thier Savary, 28- 3-1920  
*Liège.*
119. DENOEL (GASTON), notaire, à *Vivegnis.* 28- 1-1927
120. DESAMORY (JOSEPH), entrepreneur, 187, Voie de 26- 2-1932  
Liège, *Herstal.*
121. DESSAIN (JOSEPH-J.), licencié en sciences poli- 20- 4-1929  
tiques, 159, rue Saint-Gilles, *Liège.*
122. DESSY (ÉMILE), architecte, 21, rue Frédéric Nyst, 18-12-1931  
*Liège.*
123. DETAILLE (HUBERT), 79, rue du Parc, *Liège.* 26- 1-1919
124. DETHIER (ALEXANDRE), artiste sculpteur, 8, rue 27-11-1931  
de Fétime, *Liège.*
125. DEWANDRE (ALBERT), 2, rue du Vieux-Mayeur, 28- 9-1934  
*Liège.*
126. DEWANDRE (M<sup>me</sup> ALBERT), 2, rue du Vieux- 28- 9-1934  
Mayeur, *Liège.*
127. DEWANDRE (ARMAND), Ruy de Chawion, *Spa.* 26- 2-1932
128. DEWANDRE (M<sup>me</sup> ARMAND), Ruy de Chawion, 28- 9-1934  
*Spa.*
129. DEWÉ (HENRI), ingénieur, 28, rue du Bois, *Milmort.* 26- 3-1926
130. D'HEUR (M<sup>me</sup> ZOÉ), 12, avenue Mahiels, *Liège.* 27-11-1931
131. DIEUDONNÉ (PAUL), notaire honoraire, 83, bou- 27-12-1908  
levard d'Avroy, *Liège.*
132. DIGNEFFE (ÉMILE), président du Sénat, 3, rue 30-10-1901  
Paul Devaux, *Liège.*
133. DOHMEN (JEAN), 44, rue Reynier, *Liège.* 30-12-1932

134. DOHMEN-MOUTON (C.), 44, rue Reynier, *Liège*. 29-12-1912
135. DOIZE (M<sup>lle</sup> RENÉE), 18, rue Saint-Pholien, *Liège*. 30-10-1931
136. DOMF (MAURICE), architecte, 201, rue Ernest Solvay, *Sclessin*. 27- 3-1925
137. DOSSIN-HALKIN (M<sup>me</sup>), 418, rue Saint-Laurent, *Liège*. 28- 5-1920
138. DOUNEN (M<sup>lle</sup> MARGUERITE), 48, rue Souverain-Pont, *Liège*. 30-12-1932
139. DRESSE (ROBERT), industriel, 194, boulevard d'Avroy, *Liège*. 26- 4-1914
140. DRESSE DE LÉBIOLES (EDMOND), industriel, 74, quai de Rome, *Liège*. 26- 1-1913
141. DUFOUR (ANDRÉ), artiste peintre, 29, avenue Blonden, *Liège*. 27- 6-1919
142. DUMONT (LÉON), 30, rue Jonruelle, *Liège*. 30- 4-1920
143. DUMOULIN (LÉON), avocat, 11, rue du Midi, *Liège*. 27- 2-1925
144. DUPONT (HENRI), major d'artillerie retraité, *Grand-Halleux*. 24-11-1912
145. DUPONT (JACQUES), 40, rue Vautier, *Ixelles*. 26-10-1913
146. DUPONT (Paul), 7, rue Naimette, *Liège*. 23- 2-1908
147. DUPONT (M<sup>lle</sup> YVONNE), 4, rue Simonis, *Saint-Gilles*. 26-11-1926
148. DUQUESNE (M<sup>me</sup>), régente à l'École Normale de l'État, 2, rue des Rivageois, *Liège*. 18- 3-1932
149. DURIEUX (LÉON), directeur de la Belgique Industrielle, 28, quai Marcellis, *Liège*. 30- 6-1922
150. ERNOTTE (M<sup>me</sup> HÉLÈNE), 20, rue Basse-Wez, *Liège*. 28-11-1924
151. EGGERMONT (A.), Château de Leignon, *Leignon* (Ciney). 28-12-1923
152. ELSÉN (M<sup>me</sup> ALFRED), 123, avenue de France, *Anvers*. 24- 2-1922
153. EVRARD (JOSEPH), 40, boulevard de la Sauvenière, *Liège*. 28-10-1932
154. EVRARD (M<sup>me</sup> JOSEPH), 40, boulevard de la Sauvenière, *Liège*. 28-10-1932
155. FALISE (JOSEPH), lieutenant-colonel, conservateur du Musée d'armes, 78, rue des Vennes, *Liège*. 23- 4-1930
156. FALIZE (FERNAND), commis-greffier, 30, rue de l'Académie, *Liège*. 29-10-1911



157. FALLOISE (JOSEPH DE), ingénieur, 7, rue de Chestret, *Liège*. 30- 6-1922
158. FELLIN (MICHEL), artiste sculpteur, 27, rue du Jardin Botanique, *Liège*. 25- 2-1912
159. FEYS-DE LEXHY (LOUIS), ingénieur, *Hollogne-aux-Pierres*. 29-12-1922
160. FINCŒUR (PAUL), professeur honoraire, 280, Chaussée de Heusy, *Verviers*. 27- 6-1913
161. FIRKET (M<sup>me</sup> GH.), 8, place Sainte-Véronique, *Liège*. 3- 4-1910
162. FONDATION UNIVERSITAIRE, 11, rue d'Égmont, *Bruxelles*.
163. FONDER (ERNEST), ingénieur, 48, rue du Pont d'Ile, *Liège*. 28- 1-1921
164. FONTAINE-LAMARCHE (JULES), 83, rue des Cailloux, *Coince Liège*. 28- 3-1924
165. FRAIPONT-MAGNÉE (JOSEPH), 14, place du Pont, *Chênée*. 27- 4-1923
166. FRAIPONT (MARCEL DE), directeur général des Cristalleries du Val-Saint-Lambert. 29-11-1908
167. FRANCOIS (M<sup>me</sup> NICOLAS), 86, quai de Rome, *Liège*. 27-10-1933
168. FRENAY (GUILLAUME), industriel, place de l'Église, *Emael (Eben-Emael)*. 26- 1-1923
169. FRÉSART (ALBERT), *Les Favennes, Fraiture-Nandrin*. 27- 1-1922
170. FRÉSART DE CLERCX DE WAROUX (EMMANUEL), *Château de Chokier*. 6- 4-1934
171. FRÉSON (ARMAND), avocat, 53, rue de Sclessin, *Liège*. 30- 3-1923
172. FRÉSON (Abbé E.), doyen, *Villers-l'Évêque*. 22- 2-1914
173. FRISÉE (EUGÈNE), directeur de charbonnage, 26, place Coronmeuse, *Herstal*. 30- 9-1932
174. FROIDCOURT (GEORGES DE), substitut du Procureur général, 16, rue de Spa, *Liège*. 24-11-1922
175. FROMENT (H.), directeur de l'Orphelinat, 43, rue Publémont, *Liège*. 31-11-1926
176. FRYNS (OSCAR), 48, rue de la Station, *Jemeppe-sur-Meuse*. 25- 3-1921
177. GARNIER (M<sup>lle</sup> MADY), artiste peintre, 42, rue Curtius, *Liège*. 26- 5-1934

178. GASPAR (GEORGES), ingénieur, 174, avenue de Tervueren, *Woluwé-Saint-Pierre*. 28-10-1927
179. GENOT (ALFRED), 5, rue de la Liberté, *Liège*. 26- 5-1934
180. GEORGE (HYACINTHE), 52, rue Pont d'Avroy, *Liège*. 31-12-1920
181. GÉRADON (ANDRÉ DE), avocat, 21, boulevard Piercot, *Liège*. 25- 6-1927
182. GÉRARDY-DUMONT (M<sup>me</sup> GEORGES), avenue des Commandants Borlée, *Jodoigne*. 29-12-1927
183. GÉRIMONT (ÉDOUARD), 51, rue de Trazegnies, *Sclessin*. 25-11-1921
184. GÉRIMONT (M<sup>me</sup> ÉDOUARD), 51, rue de Trazegnies, *Sclessin*. 24-11-1922
185. GEVAERT (M<sup>lle</sup> SUZANNE), Château d'Ordange, *Jemeppe-sur-Meuse*. 28- 3-1930
186. GHILAIN (PIERRE), architecte, consul de Monaco, 36, rue Courtois, *Liège*. 30- 1-1925
187. GHYSENS (JOSEPH, 36, rue Duvivier, *Liège*. 27-10-1912
188. GILBART (OLYMPE), conseiller communal, 77, rue Fond Pirette, *Liège*. 25- 7-1913
189. GILLARD (MARCEL), « Beaudemont », 16, route de Méry, *Esneux*. 24- 4-1931
190. GILLARD (M<sup>me</sup> MARCEL), « Beaudemont », 16, route de Méry, *Esneux*. 24- 4-1931
191. GOBLET (NICOLAS), avocat, 114, boulevard de la Sauvenière, *Liège*. 26- 1-1919
192. GODEFROID (ERNEST), directeur de l'École du Livre, 63, rue Éracle, *Liège*. 28-11-1930
193. GODERNIAUX (M<sup>lle</sup> D.), directrice d'école, 97, rue Large-Voie, *Herstal*. 18- 3-1932
194. GOFFART-FRÉSART (M<sup>me</sup> NICOLAS), *Flône (Amay)*. 24-11-1912
195. GOMEZ (M<sup>me</sup>), rentière, 23, rue Sohet, *Liège*. 25- 5-1934
196. GOTHIER (LÉOPOLD), libraire, 5, rue Bonne-Fortune, *Liège*. 27- 2-1931
197. GOTHIER (LOUIS), professeur à l'Athénée Royal 43, rue des Coteaux, *Liège*. 25- 1-1929
198. GOVAERTS (Abbé JEAN), archiviste à l'Évêché, 5, place Saint-Paul, *Liège*. 30- 9-1927
199. GRANGÉ (ED.), industriel, 20, rue Fusch, *Liège*. 28-10-1927
200. GRÉGOIRE (M<sup>lle</sup> LÉONIE), directrice d'école communale, 11, rue de Hesbaye, *Liège*. 27- 1-1922

201. GRENSON (M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> JOSEPH), 54, quai de Rome, 27-10-1933  
*Liège.*
202. GRIFFÉ (RENÉ), imprimeur, 110, rue Paradis, 28- 2-1931  
*Liège.*
203. GRONDAL (GUILLAUME), 4, rue du Gymnase, 25- 4-1924  
*Verviers.*
204. GUILLEMIN (M<sup>lle</sup> MARCELLE), 113, avenue de 31-10-1930  
l'Observatoire, *Liège.*
205. GUILLICK (PIERRE), à *Chokier.* 29- 6-1906
206. HABETS (MARCEL), ingénieur, 73, quai des Carmes, 31- 5-1912  
*Jemeppe-sur-Meuse.*
207. HALEIN (WALTHÈRE), 5, rue Sohet, *Liège.* 31-10-1909
208. HAMAL (GEORGES), 2, rue Sainte-Véronique, *Liège.* 28- 1-1921
209. HAMAL (JULES), 30, rue Dartois, *Liège.* 28- 1-1921
210. HANQUET (PIERRE), avocat, 4, rue Rouveroy, 27- 2-1925  
*Liège.*
211. HANS-HENNUS (M<sup>me</sup> V<sup>e</sup>), 73, quai de Rome, 28- 4-1933  
*Liège.*
212. HANS (M<sup>lle</sup> MARIETTE), 73, quai de Rome, *Liège.* 28- 4-1933
213. HANS (HENRI), docteur en médecine, 44, rue de 25- 4-1924  
Dison, *Verviers.*
214. HANSON (GUSTAVE), avoué, 35, rue Bœckman, 28-11-1920  
*Liège.*
215. HANSON (P.), substitut du Procureur du Roi, 29- 1-1926  
108, rue Paradis, *Liège.*
216. HARENNE (Chevalier HERMAN DE), 6, rue Le- 22- 7-1921  
beau, *Liège.*
217. HARMEL (CHARLES), directeur des tramways 19-12-1924  
unifiés de Liège, 54, Mont-Saint-Martin, *Liège.*
218. HASSE (DE), Château de Ningloheid, *Heusy-Verviers.* 30- 5-1930
219. HAUZEUR (MAX VAN DER HEYDEN A), 29, avenue 27- 5-1910  
Rogier, *Liège.*
220. HELIN-MAGNETTE (MAURICE), professeur à 29- 3-1929  
l'Athénée Royal, 358, rue Saint-Gilles, *Liège.*
221. HENRION (M<sup>lle</sup> M.), 14, rue Dossin, *Liège.* 29-12-1928
222. HENROZ (ÉMILE), 14, rue Simonon, *Liège.* 27- 5-1910
223. HENRY-COUNE (M<sup>me</sup> L.), régente, 1, avenue des 26-10-1913  
Acacias, *Liège.*
224. HERVE (PAUL), 3, avenue Rogier, *Liège.* 29- 3-1929
225. HOUGARDY (M<sup>lle</sup> MARIE-JULIENNE), Villa de la 27-10-1933  
Nole, à *Chaufontaine.*

226. HOUTART (Baron MAURICE), 53, avenue de Ter-  
vueren, *Etterbeek*. 25- 5-1894
227. HUBAUX (JEAN), professeur à l'Université, 41, rue  
du Batty, *Cointe* (Sclessin). 31- 1-1930
228. HUMBERS (HYPPOLITE), inspecteur des télépho-  
nes, 21, quai Mativa, *Liège*. 27- 3-1931
229. JACOB (LÉON), notaire, *Warsage*. 28- 7-1922
230. JACOBY (GEORGES), photographe, 16, rue de  
Sclessin, *Liège*. 31- 5-1929
231. JADOT (ÉDOUARD), 14, rue des Artisans, *Liège*. 25- 5-1934
232. JADOUL (LÉON), ingénieur, *Berloz*. 30-12-1932
233. JAMAR (LÉON), 19, rue Saint-Pierre, *Liège*. 18-12-1931
234. JAMIN (ÉMILE), industriel, 155, rue Saint-Séverin,  
*Liège*. 27-12-1908
235. JANNE (RAYMOND), avocat, 23, rue des Augus-  
tins, *Liège*. 27- 5-1932
236. JEANNE (LÉON), architecte, 39, quai de la Bo-  
verie, *Liège*. 25- 4-1919
237. JOLET (MICHEL), 37, rue Large-Voie, *Herstal*. 27-10-1907
238. JOWA (JEAN), assureur-conseil, 49, Mont Saint-  
Martin, *Liège*. 28- 1-1927
239. JOWA (ROBERT), 62, Mont-Saint-Martin, *Liège*. 25- 3-1927
240. JULÉMONT (JULIEN), 6, place des Nations, *Liège*. 29- 1-1926
241. KERKHOFF (ÉMILE), facteur d'orgues, 17, place  
Masui, *Schaerbeek*. 27- 5-1932
242. KOENIG (JULIEN), architecte, 13, rue des Champs,  
*Liège*. 27-11-1931
243. KUNEL (MAURICE), homme de lettres, 170, rue  
Fond Pirette, *Liège*. 30-10-1931
244. KUPPER (CHARLES), chef de service à Ougrée  
Marihayé, 28, rue Gustave Trassenster, *Ougrée*. 31- 3-1933
245. LAGASSE DE LOCHT (Chevalier ÉDOUARD), ingé-  
nieur, *La Butte-au-Bois*, par *Reckheim*. 30-10-1931
246. LAJOT (GUILLAUME), traducteur-juré, 174, rue  
Lavaniste Voie, *Liège*. 29- 4-1932
247. LALOUX (AUGUSTE), 17, boulevard d'Avroy,  
*Liège*. 30- 5-1919
248. LAMBINET (ADOLPHE), conseiller à la Cour d'ap-  
pel, 44, rue du Jardin Botanique, *Liège*. 24-11-1922
249. LAMBRECHTS (M<sup>me</sup> CLAIRE), 707, route de  
Prayon, *Trooz*. 30- 1-1931

250. LAME (F. DE), avocat à la Cour d'appel, 14, rue de Joie, *Liège*. 25- 1-1903
251. LAMOUREUX (IVAN), 161, rue Côte d'Or, *Sclessin*. 27- 4-1923
252. LAPORT (GEORGES), 17, rue des Anges, *Liège*. 30-11-1923
253. LARBALFTE (JEAN), bijoutier, 163, rue Saint-Severin, *Liège*. 25- 5-1933
254. LAROCK (ALBERT), imprimeur, 19, rue Varin, *Liège*. 30- 9-1932
255. LAUMONT (M<sup>me</sup> ÉMILE), 75, rue Louvrex, *Liège*. 28-11-1930
256. LAUNOIT (Baron PAUL DE), 28, avenue Rogier, *Liège*. 29- 3-1914
257. LAVOYE (M<sup>lle</sup> MADELEINE), 28, rue de l'Enseignement, *Liège*. 24- 2-1928
258. LEBENS (LÉON), ingénieur en chef, 77, rue de l'Académie, *Liège*. 28-10-1932
259. LECLERCQ (M<sup>lle</sup> SUZANNE), docteur en sciences, assistante à l'Université, 96, rue de Hesbaye, *Liège*. 27- 1-1933
260. LECLERE (CONSTANT), professeur à l'Athénée, 5, rue de l'Académie, *Liège*. 27-12-1908
261. LECOMTE (ACHILLE), architecte, 9, rue Lesoinne, *Liège*. 29- 9-1933
262. LECONTE (LOUIS), conservateur en chef du Musée Royal de l'Armée, *Bruzelles*. 18- 3-1932
263. LEDENT (FÉLIX), avocat, 88, avenue Blonden, *Liège*. 25-10-1908
264. LEGRAND (MAURICE), architecte, 44, rue Darchis, *Liège*. 26- 7-1907
265. LEGRAYE (M<sup>lle</sup> MARIE), régente, 63, rue Monulphe, *Liège*. 27-11-1931
266. LEGRAYE (M<sup>lle</sup> NELLY), 63, rue Monulphe, *Liège*. 27- 5-1932
267. LEJEUNE (AUGUSTE), rue François Lapierre, *Fléron*. 18-12-1931
268. LEMARCHAL (M<sup>lle</sup> MARGUERITE), 81, Thier de la Fontaine, *Liège*. 24- 2-1933
269. LEPAGE (M<sup>lle</sup> BLANCHE), 1, place d'Italie, *Liège*. 27-10-1933
270. LE PAIGE (ULRIC), directeur de la Société Athus-Grivegnée, 320, rue des Vennes, *Liège*. 25- 5-1906
271. LEPERSONNE-ANSPACH (M<sup>me</sup>), 8, place Émile Dupont, *Liège*. 29- 4-1932
272. LEROY (MAXIME), 19, rue de Chênée, *Angleur*. 25- 9-1931

273. LEWUILLON, général, 16, Haut-Ransy, *Vaux-sous-Chèvremont*. 29- 5-1914
274. LEYNEN (M<sup>lle</sup> L.), institutrice, 64, rue du Coq, *Liège*. 25- 3-1921
275. LHOEST (ALBERT), industriel, 28, rue de l'Université, *Liège*. 27- 3-1931
276. LHOEST (ÉMILE), 21, rue Publémont, *Liège*. 25-10-1931
277. L'HOEST (LÉON), docteur en médecine, 20, rue Basse-Wez, *Liège*. 29-12-1933
278. LIÉBAUX (M<sup>lle</sup> LOUISA), étudiante, 31, rue Hors-Château, *Liège*. 29- 9-1933
279. LIMBOURG (LÉON), agent de change, 118, boulevard de la Sauvenière, *Liège*. 29- 4-1921
280. LIMBOURG (Chevalier PHILIPPE DE), *Theux*. 27- 2-1910
281. LINTERMANS (MAURICE), secrétaire général des Cristalleries du Val-Saint-Lambert, 34, rue de Renory, *Angleur*. 29- 6-1923
282. LINTERMANS (M<sup>me</sup>), 34, rue de Renory, *Angleur*. 29- 6-1923
283. LISSOIR (LOUIS), 58, rue Jean d'Outremeuse, *Liège*. 30- 3-1923
284. LOBET (ALFRED), architecte, 5, quai Mativa, *Liège*. 27-12-1908
285. LOHEST (CHARLES), 4, rue des Sœurs Noires, *Tournai*. 27-10-1907
286. LONAY (HYACINTHE), professeur à l'Université, 24, rue Wazon, *Liège*. 23- 2-1923
287. LOOZ CORSWAREM (Comte LOUIS DE), *Château d'Occoches par Doullens (Somme, France)*. 30- 3-1923
288. LOUIS (FRANÇOIS), secrétaire adjoint du Parquet, 133, boulevard de la Sauvenière, *Liège*. 29- 4-1932
289. LOUIS (SERVAIS), 16, rue Saint-Remy, *Liège*. 24- 2-1933
290. LOUSBERG (M<sup>lle</sup> ÉLISABETH), 48, quai de Rome, *Liège*. 29- 4-1932
291. MACAR (ALFRED), commissaire d'arrondissement, 17, rue Basse-Chaussée, *Liège*. 31- 5-1929
292. LA VILLE DE MAESTRICHT. 26- 2-1932
293. MAGIS (M<sup>lle</sup> JEANNE), 29, rue Forgeur, *Liège*. 31- 5-1912
294. MALLIEUX (FERNAND), avocat et échevin, 24, rue Hemricourt, *Liège*. 31- 7-1925
295. MANSION (ALBERT), ingénieur, 4, avenue Godin, *Huy*. 29-11-1929

296. MARCOTTY (JOSEPH), industriel, 8, boulevard Émile de Laveleye, *Liège*. 27- 1-1907
297. MARDAGA (M<sup>lle</sup> GILBERTE), 2, avenue des Ormes, *Cointe* (Sclessin). 27-11-1931
298. MARÏCQ (M<sup>lle</sup> FERNANDE), régente, 23, rue des Églantiers, *Liège*. 25-11-1932
299. MASSANGE DE COLLOMBS (HENRI), avenue Ferdinand Nicolay, *Stavelot*. 24- 2-1928
300. MASSIET DU BIEST, archiviste du Département des Ardennes, 4, rue des Assises, *Mézières* (France). 26-10-1928
301. MASSON (RENÉ), ingénieur, 41, rue des Rivageois, *Liège*. 26- 2-1932
302. MASY (S.), professeur à l'École Moyenne de Liège, 115, avenue de Péville, *Grivegnée*. 28-11- 1930
303. MATAGNE (CHARLES), conducteur de travaux, 34, rue des Bayards, *Liège*. 27-11-1931
304. MÉDART (MICHEL), préparateur à l'Université, 20, rue du Martyr, *Bressoux*. 19-12-1924
305. MÉDART (GEORGES), 23, Mont Saint-Martin, *Liège*. 22- 2-1914
306. MÉLINNE (GEORGES DE), docteur en médecine, 39, rue Louvrex, *Liège*. 28-10-1927
307. MÉLOTTE, employé à l'État civil, 23, rue Hemricourt, *Liège*. 26- 6-1931
308. MÉLOTTE (Chevalier ADRIEN DE), 1, avenue du Hêtre, *Cointe* (Sclessin). 26- 3-1916
309. MÉLOTTE (LOUIS), 33, rue de l'Université, *Liège*. 28- 2-1909
310. MERCENIER (FERNAND), juge au Tribunal, 42, rue Rioul, *Huy*. 28-10-1932
311. MESSENS (CORNEILLE), chef du Secrétariat à la Vieille-Montagne, 53, quai de Rome, *Liège*. 25-11-1921
312. MEYERS (Baron ARMAND), procureur général honoraire, 8, place Saint-Christophe, *Liège*. 30-10-1931
313. MICHEL (LÉON), industriel, 45, boulevard de la Constitution, *Liège*. 18-12-1931
314. MONTRIEUX (ERNEST), architecte, 16, rue Hemricourt, *Liège*. 28-10-1932
315. MOREAU (EUGÈNE), professeur à l'Université, 136, boulevard de la Sauvenière, *Liège*. 28- 3-1909
316. MORESSÉE (GEORGES), ingénieur, 64, quai Mativa, *Liège*. 30- 4-1926

317. MORETUS-PLANTIN (R. P. HENRY), 53, rue de Bruxelles, *Namur*. 27- 2-1925
318. MOSSAY (JOSEPH), archiviste provincial, 51, rue Chéri, *Liège*. 26-10-1919
319. MOTTARD-VAN MARCKE (M<sup>me</sup>), 22, rue Courtois, *Liège*. 30-10-1904
320. MOUTON-ALEXANDRE (M<sup>me</sup> L.), 15, rue Volière, *Liège*. 23- 2-1913
321. MOUSSOUX (M<sup>me</sup> ALBERT), 4, place Maréchal Foch, *Liège*. 26-10-1928
322. NAGELMACKERS (ARMAND), capitaine pensionné 46, rue Bassenge, *Liège*. 27-10-1933
323. NANDRIN (FRÉDÉRIC), 25, boulevard Frère-Orban, *Liège*. 27- 1-1922
324. NAVEAU DE MARTEAU (M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> LÉON), *Château de Bommershoven par Jesseren*. 29- 4-1921
325. NEURAY (LÉON), docteur, *Fléron*. 18-12-1931
326. NICOLAI DE GORHEZ (JEAN), 1, avenue du Luxembourg, *Liège*. 18- 3-1932
327. NICOLAI DE GORHEZ (RENÉ), ingénieur, 74, rue Ambiorix, *Liège*. 27- 6-1919
328. NIVETTE (JOSEPH), chef du département minerais à la Vieille Montagne, 36, rue Large, *Chénée*. 28- 7-1922
329. NOIRFALISE (MAURICE), industriel, 212, rue Vaudrée, *Angleur*. 26- 2-1932
330. NONDONFAZ (M<sup>lle</sup> VALÉRIE), 13, rue Monulphe, *Liège*. 24- 4-1925
331. NOTTET (PAUL), ingénieur, 339, rue du Crucifix, *Herstal*. 30- 3-1928
332. NYSSSEN (ANDRÉ), sous-chef de station, 150, rue Lambert Dewonck, *Alleur*. 26- 2-1932
333. NYSTROM (M<sup>me</sup>), 25, rue des Rivageois, *Liège*. 30-10-1931
334. NYSTROM (M<sup>lle</sup> ÉLISABETH), 25, rue des Rivageois, *Liège*. 30-10-1931
335. OFFICE DU TOURISME DE LA VILLE DE LIÉGE, 4, place Saint-Lambert, *Liège*. 27- 1-1933
336. OPHOVEN (M<sup>me</sup> CHRISTIAN), 7, rue des Anges, *Liège*. 29- 4-1932
337. OPHOVEN (LÉON), *Château de Binsta*, par *Stavelot*. 26- 3-1897
338. OTREPPE DE BOUVETTE (Baron GUSTAVE D'), *Château d'Aineffe*, par *Châpon-Seraing*. 27-11-1925



339. PELZER (M<sup>me</sup>), régente, 63, rue Louvrex, *Liège*. 28-10-1932
340. PÉNY (M<sup>me</sup> FRÉDÉRIC), 9, boulevard d'Avroy, *Liège*. 30- 1-1925
341. PETERS (ÉMILE), pharmacien, 46, rue Pont d'Ile, *Liège*. 26- 2-1932
342. PETERS (FERNAND), architecte, 42, rue Curtius, *Liège*. 26- 5-1934
343. PEUTEMAN (JULES), archéologue, 32, rue des Alliés, *Verviers*. 27-10-1922
344. PHILIPPART (AUGUSTE), officier de réserve, 46, rue Gaucet, *Liège*. 27- 4-1923
345. PHOLIEN (AUGUSTE), lithographe, 57, rue Sur-la-Fontaine, *Liège*. 28-12-1923
346. PHOLIEN (RAYMOND), 42, rue de l'Académie, *Liège*. 24- 2-1922
347. PICARD, ingénieur, 14, quai du Condroz, *Liège*. 28-11-1930
348. PIEDBEUF-LOVENS (LOUIS), ingénieur, *Château d'Embourg*. 29- 3-1903
349. PIÉRARD (M<sup>lle</sup> CHARLOTTE), régente, 20, rue Saint-Jean, *Liège*. 29- 6-1934
350. PIETTE (FRANÇOIS), avocat, 23, place Delcour, *Liège*. 22- 2-1914
351. PINET (M<sup>lle</sup>), rentière, 15, rue aux-Chevaux, *Liège*. 26- 5-1934
352. PIRET (ALBERT), rentier, 133, rue de Campine, *Liège*. 27-11-1925
353. PIRET (M<sup>me</sup> ALBERT), 133, rue de Campine, *Liège*. 28- 2-1933
354. PIRLET (JOSEPH), ingénieur, 65, Thier de la Fontaine, *Liège*. 28- 2-1909
355. PIRLOT (M<sup>me</sup>), 6, rue Bovy, *Liège*. 26- 5-1934
356. PITTEURS DE BUDINGEN (Baron HERMAN DE), banquier, 83, rue Louvrex, *Liège*. 29-12-1926
357. PLEIN (PIERRE), 6, place Paul Janson, *Liège*. 30- 5-1924
358. PLOMDEUR (J.), industriel, 12, rue de la Madeleine, *Liège*. 25- 1-1903
359. PONCELET (VICTOR), imprimeur, 1, rue Édouard Wacken, *Liège*. 28-10-1932
360. POSWICK (PROSPER), *Château de Tihange (Huy)*. 9 - 3-1883
361. POTESTA (Baronne ÉDOUARD DE), *Château de Hermalle-sous-Huy*. 29-11-1908
362. PROTIN (ROBERT), imprimeur, 24, rue Féronstrée, *Liège*. 30- 5-1919

363. PURAYE (JEAN), 2, rue de l'Évêché, *Liège*. 30-10-1931
364. QUESTIENNE (PHILIPPE), commissaire-voyer, 21, rue de Verviers, *Liège*. 25- 2-1912
365. QUIEVREUX (LOUIS), rédacteur à la *Dernière Heure*, 121, rue Beckman, *Uccle*. 26- 5-1933
366. RAEPSAET, 18, rue Charles Morren, *Liège*. 27- 1-1933
367. RAEPSAET (M<sup>me</sup>), 18, rue Charles Morren, *Liège*. 27- 1-1933
368. RAHIER (FERNAND), industriel, 20, rue Jonruelle, *Liège*. 21-11-1931
369. RAHIER (LOUIS), architecte, 13, place des Nations, *Liège*. 30-10-1931
370. RAICK (LOUIS), fabricant d'armes, 38, rue Fusch, *Liège*. 26-10-1923
371. RASKIN (M<sup>lle</sup> CLAIRE), 274, boulevard d'Avroy, *Liège*. 28-10-1932
372. RASKIN (M<sup>lle</sup> DENISE), 274, boulevard d'Avroy, *Liège*. 18-12-1931
373. RASKIN (MARCEL), 274, boulevard d'Avroy, *Liège*. 25- 9-1931
374. RAXHON (FRANZ), industriel, Villa Welcome, 9, boulevard Marie-Henriette, *Spa*. 27- 2-1910
375. RAYMOND (ALEXANDRE), docteur en médecine, *Val-Saint-Lambert*. 27-11-1910
376. RAYMOND (JEAN), *Yvoz (Val-Saint-Lambert)*. 28- 3-1930
377. REMONT (LÉOPOLD), 39, quai de la Grande-Bretagne, *Liège*. 26- 1-1919
378. REMY (M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> ALBERT), 12, place Maréchal Foch, *Liège*. 28-10-1932.
379. REMY (GEORGES), journaliste, 9, rue Vinâve d'Ile, *Liège*. 26- 2-1932
380. RENARD (ARMAND), industriel, 25, quai Saint-Léonard, *Liège*. 30-11-1923
381. RENARD (PAUL), docteur en médecine, 102, boulevard de la Sauvenière, *Liège*. 26- 2-1932
382. RENARD-GRENSON (M<sup>me</sup> L.), 14, rue Fabry, *Liège*. 30- 1-1910
383. RENAUD (JOSEPH), 35, rue Naimette, *Liège*. 30- 5-1919
384. REUTER (VICTOR), architecte, 32, quai de la Boverie, *Liège*. 28- 7-1911
385. RICKS (ROBERT), 79, rue Wazon, *Liège*. 18-12-1931
386. RIGO (LÉON), 92, avenue Blondin, *Liège*. 27-12-1908

387. ROBERT (FERNAND), géomètre du Cadastre, 25- 3-1927  
34, rue du Parc, *Malmédy*.
388. ROBERT (M<sup>me</sup> LÉONIE), régente, 25, rue Sainte- 30- 7-1920  
Marie, *Liège*.
389. ROCOUR (CHARLES), 1, rue Gaucet, *Liège*. 31- 7-1925
390. ROLAND (ALBERT), industriel, 4, rue de la Paix, 18-12-1931  
*Liège*.
391. ROLAND-DUMONT (LÉON), 2, rue Velbruck, 27- 1-1902  
*Liège*.
392. ROSSIUS D'HUMAIN (Baron CHARLES DE), 86, 26- 1-1913  
boulevard d'Avroy, *Liège*.
393. SALIER (MELCHIOR), 139, rue Faurieux, *Herstal*. 27-11-1925
394. SCHAEZTEN (Chevalier MARCEL DE), 134, rue de 27- 6-1919  
la Loi, *Bruxelles*.
395. SCHAEZTEN (Chevalier PHILIPPE DE), 32, chaus- 30-12-1932  
sée de Saint-Trond, *Tongres*.
396. SCHOENMAECKERS (LOUIS), architecte, 45, rue 25- 6-1927  
du Marché, *Huy*.
397. SCHOLBERG (M<sup>lle</sup> ELISABETH), 31, rue de la 30-10-1931  
Paix, *Liège*.
398. SCHRAEPEN (HUBERT), agent de change, 41, rue 29- 4-1921  
du Pot d'Or, *Liège*.
399. SÉLYS LONGCHAMPS (Baron EDMOND DE), Villa 27- 2-1910  
les Étangs, *Comblain-la-Tour*.
400. SÉMINAIRE (BIBLIOTHÈQUE DU), 40, rue des Pré-  
montrés, *Liège*.
401. SENGERS (G.), inspecteur, 25, boulevard du Nord, 24- 4-1925  
*Tongres*.
402. SÉNY (CHARLES DE), notaire, 2, place de Bronckart, 6- 4-1934  
*Liège*.
403. SERVAIS (HENRI), négociant, 24, rue de Domini- 27-10-1907  
cains, *Liège*.
404. SERVAIS (JEAN), professeur d'Athénée, 13, rue 28-11-1920  
Wiertz, *Liège*.
405. SERWIR (M<sup>lle</sup> BERTHE), professeur au Conserva- 29- 9-1933  
toire, 192, rue de Robermont, *Liège*.
406. SILVERYSER (Abbé FLORENT), aumônier, *Herck- 23- 2-1923*  
*la-Ville*.
407. SINNEN-DE TIEGE (NORBERT), 5, rue du Vert- 30-12-1932  
bois, *Liège*.
408. SKLIN (DIEUDONNÉ), industriel, 25, quai de la 31-12-1905  
Boverie, *Liège*.

409. SLINGENEYER-HEINEN (M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> PHILLO), em- 26- 2-1932  
 ployée, 20, rue P.-J. Delcloche, *Liège*.
410. SMAL (LOUIS), régent à l'École Moyenne A, 62, rue 28-10-1932  
 Frédéric Nyst, *Liège*.
411. SMIDS, photographeur, *Chaufontaine*. 28- 2-1931
412. SNYERS (ARTHUR), architecte, 62, rue Louvrex, 27-11-1904  
*Liège*.
413. SOER (MAXIME DE), 121, boulevard de la Sauve- 24- 3-1907  
 nière, *Liège*.
414. LA VILLE DE SPA. 28-11-1920
415. STAES (PAUL), avocat, 34, place du Vingt-Août, 27-11-1925  
*Liège*.
416. STASSE (RENÉ), juge au Tribunal de Huy, 10, rue 27- 3-1931  
 des Bons Enfants, *Huy*.
417. STREEL (GEORGES), docteur en médecine, *Engis*. 25- 7-1919
418. SWYSEN (M<sup>lle</sup> LÉONTINE), régente, 15, rue des 27- 7-1923  
 Fories, *Liège*.
419. TAHON (RENÉ), avocat général, 13, rue des Au- 30- 1-1910  
 gustins, *Liège*.
420. TANCRÉ (ÉDOUARD), 79, rue de Cointe, *Liège*. 31- 3-1922
421. TECQMENNE (CH.), docteur en médecine, 11, rue 29- 6-1923  
 des Augustins, *Liège*.
422. TERWANGNE (GUSTAVE DE), Château de la 25- 9-1930  
 Mostée, *Huy*.
423. THIRY (LOUIS), docteur en médecine, 28, avenue 30- 9-1932  
 Louis Libert, *Aywaille*
424. THONNARD (D.), 55, quai d'Amereœur, *Liège*. 30- 3-1923
425. THONNART (PAUL), ingénieur principal des 28- 4-1933  
 mines, 400, rue de Campine, *Liège*.
426. THONE (GEORGES), imprimeur, 13, rue de la Com- 29- 2-1924  
 mune, *Liège*.
427. THONUS (RENÉ), 114, rue Sur-la-Fontaine, *Liège*. 26- 2-1932
428. TINLOT (M<sup>lle</sup> DENISE), 67, rue Marexhe, *Herstal*. 29- 9-1933
429. TRASENSTER-DE NEUVILLE (J.), ingénieur, 26-10-1913  
 72, avenue Blonden, *Liège*.
430. TYOU (ALPHONSE), instituteur retraité, *Amay*. 24-11-1933
431. ULENS (ROBERT), avocat, Château de la Motte, 25-10-1929  
*Grand-Jamaine*.
432. VAL DIEU (Révérend Abbé de l'Abbaye de), 26-11-1897  
*Charneux*.

433. VAN DE BERG (ÉM.), 70, rue des Vennes, *Liège*. 24- 2-1933
434. VAN DEN PEEREBOOM (IGNACE), 25, rue Dar-  
tois, *Liège*. 30-10-1931
435. VAN DER HAEGHEN (ALFRED), ingénieur, Villa  
Les Griffons, *Méry*, par *Tilff*. 28-10-1932
436. VAN DER HAEGHEN-ROSNY (M<sup>me</sup> A.), *Méry*,  
par *Tilff*. 29- 4-1932
437. VAN DER HEYDEN (JACQUES), industriel, 58, rue  
des Guillemins, *Liège*. 28- 2-1931
438. VAN DER HEYDEN (M<sup>lle</sup> YVONNE), 58, rue des  
Guillemins, *Liège*. 24- 2-1933
439. VANDERSTRAETEN (CONSTANT), archiviste com-  
munal, Alderstraat, *Hasselt*. 29-12-1933
440. VAN DURME (CHARLES), pharmacien, 180, boule-  
vard de la Sauvenièrre, *Liège*. 30- 5-1919
441. VAN GOIDTSNOVEN (PAUL), docteur en méde-  
cine, 43, rue de la Casquette, *Liège*. 27- 1-1933
442. VAN HEULE (M<sup>lle</sup> LUCIE), artiste peintre, 8, rue  
de Chaudfontaine, *Liège*. 25-11-1932
443. VAN ZUYLEN (ERNEST), 16, quai de Rome, *Liège*. 31- 3-1933
444. VAN ZUYLEN (Baron FRÉDÉRIC), Château d'Ahin,  
*Huy* (37, rue de la Science, *Bruxelles*). 27-11-1931
445. VAN ZUYLEN (Baron JOSEPH), *Château d'Argen-*  
*teau*. 29- 4-1921
446. VAN ZUYLEN (JOSEPH), 37, boulevard Frère-  
Orban, *Liège*. 31- 3-1922
447. VERBOCKHAVEN (ERNEST), industriel, 15, rue  
du Coq, *Liège*. 28- 4-1933
448. VERCHEVAL (M<sup>me</sup> FÉLIX), 27, avenue Isabelle,  
*Anvers*. 30- 1-1910
449. VERCHEVAL-BURY (F.), 15, place de la Licour,  
*Herstal*. 30- 5-1924
450. WAELBERS (CHARLES), instituteur retraité à  
*Fouron-le-Comte*. 24-11-1933
451. WAHA (LÉONCE), avocat, 35, boulevard Piercot,  
*Liège*. 28- 9-1934
452. WALQUE (JEAN DE), substitut du procureur du  
Roi, 25, quai de Rome, *Liège*. 25- 2-1934
453. WARNOTTE (DANIEL), directeur général au Mi-  
nistère du Travail, 60, rue Verhulst, *Uccle*. 27- 3-1931
454. WAUTERS (CHARLES), professeur à l'Université 31-12-1905

- de Liège, 77, boulevard Brand-Withlock, *Bru-  
xelles.*
455. WAUTERS (M<sup>lle</sup> LÉONIE), 39, rue de l'Université, 26- 5-1933  
*Liège.*
456. WAUTERS (LUCIEN), notaire honoraire, 39, rue 6- 4-1934  
de l'Université, *Liège.*
457. WEEKERS (LÉON), docteur en médecine, 15, rue 28- 3-1909  
Forgeur, *Liège.*
458. WÉRY (MICHEL), imprimeur, 48, rue Mandeville, 27-11-1931  
*Liège.*
459. WIBAIL (OSCAR), ingénieur, 16, quai des États- 30- 3-1926  
Unis, *Liège.*
460. WILL (M<sup>lle</sup> BERTHE), 14, rue Léopold, *Liège.* 31- 3-1922
461. WILMOTTE (LÉON), place Antoine Grégoire, *Ti-  
hange (Huy).* 24-11-1922
462. WISER (FERNAND), docteur en droit, 130, boule- 29- 1-1926  
vard de la Sauvenière, *Liège.*
463. WOOT DE TRIXHE (JOSEPH), propriétaire, *Cou-  
thuin.* 26- 1-1913
-

## TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages
L'Organisation du travail et de la production à Thuin et dans l'Entre-Sambre-et-Meuse liégeoise sous l'Ancien Régime et principalement de la draperie, par CHARLES VERLINDEN. . .	5
L'Église primitive de l'abbaye du Val Saint-Lambert et ses vicissitudes, par L. DE JAER . . . . .	41
Rapport sur les fouilles opérées à Amay, en 1933, par B. WIBIN.	81
Codefroid Wendelen (première partie), par l'abbé FL. SILVERIJSER.	91
Rapport du Conservateur sur les Musées Curtius et d'Ansembourg en 1933 . . . . .	v
Rapport du Baron de Séllys-Longchamps sur la situation des Musées en 1933 . . . . .	XII
Rapport du Conseil d'administration de l'AMIAL . . . . .	XIV
Rapport du Trésorier sur l'exercice 1933 . . . . .	XVI
Rapport du Bibliothécaire sur la situation de la Bibliothèque en 1933 . . . . .	XVII
Tableau des membres de l'Institut archéologique liégeois . . .	XXI

---

IMPRIMERIE G. MICHIELS-BROEDERS,  
::: TONGRES. :::